Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2019 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements :
60 (4,46 €) - 75 (5,50 €) - 77 (5,25 €) - 78 (5,25€) - 91 (5,25 €) - 92 (5,50 €) - 93 (5,50 €) - 94 (5,50€) - 95 (5,25 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication de décembre 2018.

Enquête Publique

publilégal® AFFICHER-PUBLIER-COMMUNIQUER
1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris
www.enquetes-publiques.fr
Tél : 01.42.96.96.58

Le Maire de Boulogne-Billancourt

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Avis d'ouverture d'une enquête publique préalable au permis de construire portant sur un projet de construction d'un ensemble immobilier à usage de bureaux, d'habitation et de commerce, sur l'îlot D5 de la ZAC Seguin-Rives-de-Seine à Boulogne-Billancourt

En application des dispositions de l'arrêté du Maire en date du 22 juin 2020, il sera procédé :
du 10 juillet 2020 à partir de 8h30 jusqu'au 11 août 2020 à 17h30,
soit pendant une durée de 33 jours consécutifs, à une enquête publique sur la demande de la SCCV BOULOGNE D5, Maître d'ouvrage, sise 167 quai de la Bataille de Stalingrad, 92867 Issy-Les-Moulineaux cedex, pour la construction d'un ensemble immobilier à usage de bureaux, d'habitation et de commerce sur l'îlot D5 de la ZAC Seguin-Rives-de Seine.

Par décision rendue le 8 juin 2020, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise a désigné Monsieur Jean-Jacques MINARD, en qualité de commissaire-enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête publique et le registre d'enquête permettant à chacun de consigner éventuellement ses observations au cours des 4 permanences suivantes :
- Mairie de Boulogne-Billancourt – Direction de l'Urbanisme Réglementaire –
2ème étage – 26, avenue André Morizet :

- **le jeudi 16 juillet 2020 de 13h30 à 17h30 ;**
- **le vendredi 17 juillet 2020 de 8h30 à 12h30 ;**
- **le jeudi 23 juillet 2020 de 14h00 à 19h00 ;**
- **le lundi 3 août 2020 de 8h30 à 12h30.**

De plus, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public lors de permanences téléphoniques de vingt minutes, à réserver par le biais du site dédié à l'enquête publique http://ilot-d5-zac-seguin-boulogne-billancourt.enquetepublique.net, dans les créneaux indiqués ci-dessous :

- **le mardi 21 juillet 2020, de 13h30 à 17h30 ;**
- **le mardi 28 juillet 2020, de 13h30 à 17h30.**

Pendant toute la durée de l'enquête un exemplaire du dossier contenant notamment l'étude d'impact, l'avis de l'Autorité Environnementale et le mémoire en réponse à cet avis produit par le responsable de projet, ainsi qu'un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur et ouvert par lui, seront mis à la disposition du public aux jours, lieu et horaires suivants :
- Mairie de Boulogne-Billancourt – Direction de l'Urbanisme Réglementaire –
2ème étage – 26, avenue André Morizet :

- du lundi au mercredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 ;
- le jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00 ;
- le vendredi de 8h30 à 16h30 ;
- le samedi de 9h00 à 12h00 ;

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier sera également consultable sur un poste informatique situé dans les locaux de la mairie aux jours et heures habituelles d'ouverture au public.

Au plus tard à compter de la date d'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée, les pièces du dossier seront également mises à disposition du public sur le site dédié :
http://ilot-d5-zac-seguin-boulogne-billancourt.enquetepublique.net

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions pourront être consignées par le public sur le registre d'enquête mis à disposition en mairie de Boulogne-Billancourt.

Elles pourront par ailleurs être envoyées par voie postale à l'attention du Commissaire enquêteur, avec la mention *« Enquête publique Permis de construire Ilot D5 - Ne pas ouvrir »* à l'adresse suivante : Hôtel de Ville de Boulogne-Billancourt, Direction de l'Urbanisme Réglementaire, 26 avenue André Morizet, 92100 Boulogne-Billancourt.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que celles portées sur le registre d'enquête seront consultables au siège de l'enquête et sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet dédié du projet :
ilot-d5-zac-seguin-boulogne-billancourt.enquetepublique.net

Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions sur le registre d'enquête dématérialisé disponible à l'adresse suivante :
ilot-d5-zac-seguin-boulogne-billancourt.enquetepublique.net

Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Le présent avis d'enquête publique sera publié par les soins du Maire de Boulogne-Billancourt, et en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département des Hauts-de-Seine.

Dans les mêmes conditions, cet avis sera publié sur le site internet de la Ville de Boulogne-Billancourt à l'adresse suivante :
https://www.boulognebillancourt.com/ma-ville/urbanisme-et-grands-projets/enquetes-publiques

et par voie d'affiches dans la Commune de Boulogne-Billancourt.

Dans les mêmes conditions, le responsable du projet, procèdera à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour sa réalisation.

Le rapport et les conclusions du commissaire d'enquêteur seront tenus à disposition du public, à réception et pendant un an suivant la clôture de l'enquête publique, à la mairie de Boulogne-Billancourt, aux jours et heures habituelles d'ouverture au public. Ils pourront aussi être consultés sur le site internet suivant :
https://www.boulognebillancourt.com/ma-ville/urbanisme-et-grands-projets/enquetes-publiques

À l'issue du délai d'instruction, le Maire de Boulogne-Billancourt prendra sa décision sur la demande de permis de construire déposée par la SCCV BOULOGNE D5 : soit un accord assorti le cas échéant de prescription(s), soit une décision de refus.

Dès la publication du présent arrêté, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique en adressant une demande auprès de Monsieur le Maire de Boulogne-Billancourt, 26 avenue André Morizet 92100 Boulogne.

Toute information concernant le projet de construction de cet ensemble immobilier pourra être sollicitée auprès du responsable du projet :

SCCV BOULOGNE D5
Monsieur COURTAIGNE Olivier
Directeur Général Adjoint
167, quai de la Bataille de Stalingrad
92867 Issy-les-Moulineaux cedex

Le Maire
Pierre-Christophe BAGUET

EP 20-234 enquete-publique@publilegal.fr

Publiez vos annonces légales dans Le Parisien
Rendez-vous sur
www.annoncesleparisien.fr
7/7 - 24H/24H

Avis divers

publilégal® AFFICHER-PUBLIER-COMMUNIQUER
1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris
www.enquetes-publiques.fr
Tél : 01.42.96.96.58

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE
COMMUNE DE BAGNEUX

AVIS DE MISE A DISPOSITION PAR VOIE ELECTRONIQUE

relative au permis de construire n° PC 092007 19A0045 à BAGNEUX

Du vendredi 10 juillet 2020 au lundi 10 août 2020

Par arrêté n° ARR_2020_082 du 18 juin 2020, le Maire de BAGNEUX a prescrit la mise à disposition de la demande de permis de construire sollicitée par la SNC LES MATHURINS A BAGNEUX

Le projet consiste en la réalisation de deux ensembles immobiliers comprenant 323 logements et 3 commerces en pied d'immeuble s'inscrivant dans la phase 1 de l'opération d'aménagement O'Mathurins (lots D2-D3)

Conformément à l'article L.122-1-1 du code de l'environnement, la présente mise à disposition a pour objet d'assurer l'information et la participation du public lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement. Les observations et propositions qui seront recueillies concernant le permis de construire permettront à l'autorité compétente, à savoir la ville de BAGNEUX, de disposer de tous les éléments nécessaires à son information pour prendre sa décision.

La mise à disposition se déroulera du vendredi 10 juillet 2020 9h au lundi 10 août 2020 17h, soit pendant 32 jours consécutifs.

Le dossier sera mis à disposition par voie électronique sur le site du projet à l'adresse suivante : www.o-mathurins-bagneux.fr et accessible via un lien mis en ligne sur le site internet de la ville de Bagneux, à l'adresse suivante www.bagneux92.fr.

Une demande de consultation du projet sur support papier peut être présentée au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation fixé ci-dessus, en mairie de BAGNEUX, 57 Avenue Ravera, 92 220 BAGNEUX.

L'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale sur l'évaluation environnementale du 14 février 2020 est consultable sur le site internet de la DRIEE Ile de France, à l'adresse suivante : http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/

Le dossier comprend notamment l'étude d'impact actualisée, l'avis de l'autorité environnementale et des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet, le résumé non technique de l'étude d'impact actualisée du projet, le bilan de la concertation préalable au permis d'aménager et le dossier du permis de construire sollicité

Des informations peuvent être demandées sur ce dossier auprès :

- de la personne responsable du projet, Madame Marie Hélène Amiable, Maire de Bagneux, par l'intermédiaire de la Direction de l'Aménagement Urbain de la mairie de Bagneux, aux horaires habituels d'ouverture du service et auprès de Monsieur Florian Druon (florian.druon@mairie-bagneux.fr ; tel : 01 42 31 60 82)

- de LA SNC LES MATHURINS A BAGNEUX, Monsieur Alexandre BANGOU (alexandre.bangou@realestate.bnpparibas, tel mob : 06.31.08.81.20)

Pendant la durée de la mise à disposition, le public pourra consigner ses observations, propositions ou contre-propositions par voie électronique à l'adresse suivante : **MADPC.19A0045@mairie-bagneux.fr**

Madame le Maire de la ville de BAGNEUX, dont les coordonnées sont 57 avenue Henri Ravera, 92220 BAGNEUX, statuera sur la demande de permis de construire dans un délai qui ne peut être inférieur à quatre jours à compter de la date de la clôture de la consultation, sauf en cas d'absence d'observations et propositions.

Au plus tard, à la date de la publication de la décision de madame le Maire et pendant une durée minimale de trois mois, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision seront rendus publics, par voie électronique à l'adresse suivante www.bagneux92.fr

Le Maire de Bagneux
Marie Hélène Amiable

EP 20-235 enquete-publique@publilegal.fr

e-marchespublics.com
publication & dématérialisation
Retrouvez tous les marchés publics
+ 650 000 appels d'offres par an
Inscription gratuite : www.e-marchespublics.com

Constitution de société

Par ASSP en date du 10/06/2020 il a été constitué une SCI dénommée :

KIRANES

Siège social : 76 avenue André Morizet 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT **Capital :** 1000 € **Objet social :** Acquisition de locaux, administration et exploitation par bail **Gérance :** M DRIS Rayan demeurant 76 Avenue André Morizet 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT **Cession de parts sociales :** Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la Société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.

Par ASSP en date du 11/05/2020, il a été constitué une SASU dénommée :

SAM TAXI

Siège social : 29 rue de Châtillon 92170 VANVES **Capital :** 20000 € **Objet social :** Transport de personnes par TAXI. **Président :** M NAJAH Mohamed demeurant 29 rue de Châtillon 92170 VANVES élu pour une durée illimitée **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.

Divers société

LPC

SAS au capital de 5000 € Siège social : 74 rue de Silly 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT RCS NANTERRE 812873792
Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 31/12/2019 il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation; de donner quitus au liquidateur, Mme BERREBI-MATHIEU Anne-Sophie demeurant 74 rue de Silly 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT pour sa gestion et décharge de son mandat; de prononcer la clôture des opérations de liquidation . Radiation au RCS de NANTERRE.

Contact commercial
01 87 39 84 00
du lundi au vendredi
Le Parisien
Rendez-vous sur
www.annoncesleparisien.fr
7/7 - 24H/24

Insertions diverses

M. **BOUKAKA-SAMBA LODICHA, AGLA** né le 29/04/1983 à POINTE-NOIRE, Congo, demeurant 16 rue albert jacquard B31 92230 GENNEVILLIERS agissant en qualité de représentant légal du mineur **JOSHUA, SAMUEL BOUKAKA-SAMBA** né le 02/08/2019 à COLOMBES (92), dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique et à celui de ce mineur celui de **SAMBA**.

Les Echos

MERCREDI 24 JUIN 2020

iStock

Chiens-Chats Croquettes et cliniques vétérinaires montent en gamme // P. 18

Elections municipales La descente aux enfers d'En Marche à Paris // ENQUÊTE P. 13

Croissance : un rebond porteur d'espoir pour l'Europe

- L'activité redémarre plus vite que prévu en juin, avec le déconfinement.
- Rebond davantage marqué en France, où le coup d'arrêt avait été plus brutal.
- L'Allemagne a passé le point bas de la crise.
- Certains économistes craignent un essoufflement de la reprise à l'automne.

// PAGE 6, L'ÉDITORIAL DE JEAN-FRANCIS PÉCRESSE PAGE 14
ET LE POINT DE VUE DE PATRICK ARTUS PAGE 12

iStock

Dette : le prochain défi des entreprises françaises

CRISE L'endettement des entreprises, qui n'a cessé de gonfler ces dernières années, constitue le principal risque pour la reprise, s'alarme la Banque de France. Mais le risque est davantage du côté des PME que du CAC 40. Les grandes entreprises, très actives sur le marché obligataire, se sont dans l'ensemble constituées de confortables matelas de trésorerie et leur endettement, compensé par ce cash, n'a cessé de baisser ces dernières années. Certaines situations individuelles commencent cependant à se tendre. Renault a basculé en catégorie spéculative, Accor et Peugeot souffrent de la crise et Veolia affiche un levier financier nettement supérieur à la moyenne. // PAGES 26-27
ET « CRIBLE » PAGE 40

Come Sittler/RÉA

Pour la Banque de France, la dépendance des grands groupes au marché obligataire n'est pas sans risque.

L'avenir du bureau à l'heure du télétravail

*L'analyse d'*Elsa Dicharry

Après la crise du coronavirus, le télétravail, testé à grande ampleur durant le confinement, va immanquablement se développer. Si le dispositif a ses limites, le bureau sera néanmoins appelé à se transformer, pour être, plus que jamais, un lieu d'échanges et de transmission. Dans ce nouveau paysage, le co-working pourrait séduire les entreprises en quête de flexibilité. // PAGE 9

Macron cible le travail détaché

Le nombre de cas de détachement a augmenté de 14 % en 2018.
Photo Christophe Petit Tesson//RÉA

EMPLOI Emmanuel Macron reçoit les partenaires sociaux ce mercredi pour leur dévoiler ses arbitrages sur le chômage partiel. Le chef de l'Etat devrait aussi annoncer sa volonté de freiner l'accueil de travailleurs détachés dans les entreprises qui reçoivent des aides publiques ou qui licencient. C'est ce que craint une partie du patronat pour qui l'argument opposé par l'exécutif – former des salariés ou des chômeurs plutôt que faire appel à des étrangers – ne résout pas tout. L'affaire récente de PSA, qui a dû renoncer sous la pression à faire venir 500 ouvriers polonais, apporte de l'eau au moulin de l'Elysée. // PAGE 2

LesEchos
SUR
Europe 1

NICOLAS BARRÉ
ÉDITO ÉCO DU JOURNAL DE 7H
DANS LE 6H-9H DE MATTHIEU BELLIARD

M 00104 - 624 - F: 2,90 €

ISSN0153.4831 113e ANNÉE
NUMÉRO 23226 40PAGES

Antilles Réunion 4,10 €. Belgique 3,50 €. Espagne 4,40 €. Grande-Bretagne 3£80. Grèce 4,20 €. Italie 4,40 €. Luxembourg 3,80 €. Maroc 31 DH. Suisse 5,90 FS. Tunisie 5,00 TND. Zone CFA 3100 CFA.

OneWeb : l'Europe pas prête à renchérir dans la bataille des satellites

SPATIAL Les investisseurs ont jusqu'au 26 juin pour déposer leurs offres de reprise pour le projet de constellation de satellites OneWeb, en faillite depuis mars. OneWeb avait pour ambition de distribuer partout sur terre de la connexion Internet via une floppée de satellites en orbite basse, une idée reprise par la constellation Starlink de SpaceX. L'industrie spatiale européenne ne serait pas parvenue à s'entendre pour déposer une offre commune. Calendrier serré, intérêts divergents, crise aéronautique : Eutelsat, qui était à la manœuvre, n'a pas réuni de consensus. Quitte pour l'Europe à rater le virage des constellations. // PAGE 17

Après trois semaines, un bilan très contrasté pour StopCovid

CORONAVIRUS L'application de « contact tracing » du gouvernement n'a permis d'alerter que 14 Français potentiellement porteurs du virus. Alors que le déconfinement aurait dû générer un intérêt pour StopCovid, seule une minorité de Français (3 %) l'a téléchargée, loin des 10 % requis. Le secrétaire d'Etat au Numérique, Cédric O, assure que StopCovid reste utile, notamment dans la perspective d'une deuxième vague. Une deuxième version de l'appli, moins gourmande en données, sera disponible jeudi. Outscale et Lunabee, deux des six entreprises impliquées dans StopCovid, seront rémunérées dès ce mois-ci. // PAGE 20

Covid et pertes d'exploitation : les assureurs sous la pression du régulateur

ASSURANCE Soucieux de remettre de l'ordre dans les débats houleux sur la couverture des pertes d'exploitation des PME pendant le confinement, le gendarme des assurances a publié mardi un état des lieux sur ces garanties. Résultat : sur la base d'un échantillon, 3 % des assurés disposent de contrats couvrant explicitement la pandémie et 4 % ont des contrats à l'interprétation incertaine, qui pourraient in fine faire l'objet d'une indemnisation. A défaut de pouvoir trancher sur l'interprétation qui relève du juge, le régulateur appelle les assureurs à passer des provisions et à se montrer attentifs aux assurés. // PAGE 25

Avec la crise, les travailleurs détachés dans le viseur de Macron

- Le chef de l'Etat reçoit les partenaires sociaux ce mercredi pour leur dévoiler ses arbitrages sur l'activité partielle.
- Il envisage aussi de restreindre fortement le recours au travail détaché pour les entreprises bénéficiant d'aides publiques.

SOCIAL

Alain Ruello
@AlainRuello

Les entreprises vont-elles devoir choisir entre aides publiques et travail détaché ? C'est ce qu'on craint au sein d'une partie du patronat, Emmanuel Macron ayant manifesté sa volonté d'envoyer un signal politique fort au moment où le chômage monte en flèche. Au point que le chef de l'Etat pourrait profiter du sommet social, ce mercredi, avec les partenaires sociaux pour leur annoncer une sorte de préférence nationale en matière d'emploi, laissait-on entendre de sources concordantes ces dernières heures.

L'idée, telle qu'elle circule, consisterait à freiner l'accueil de travailleurs détachés dans les entreprises qui engagent des plans de sauvegarde de l'emploi, des plans de départs volontaires, ou qui recourent au chômage partiel – dans son régime de base ou dans le régime de longue durée que le président va dévoiler ce mercredi normalement.

Ira-t-on vers une interdiction générale, complexe juridiquement ? « *Non, mais on peut renforcer les contrôles et inciter les entreprises à ne pas recourir aux travailleurs détachés* », indique une source gouvernementale. C'est ce qui s'est passé récemment avec PSA : pressé par Muriel Pénicaud et Bruno Le Maire, le constructeur automobile a renoncé à son projet de faire venir 531 salariés polonais (de PSA) dans son usine d'Hordain, dans le Nord, plutôt que de recourir à des intérimaires.

Le sujet du travail détaché n'est pas nouveau pour le chef de l'Etat, qui a mis beaucoup de capital politique dans la balance. On se souvient comment, en octobre 2017, il avait arraché une victoire à Bruxelles pour que les travailleurs détachés soient payés comme leurs homologues français et que les missions n'excèdent pas douze mois. Quitte pour le président nouvellement élu à croiser le fer avec ses homologues de l'Est en refusant le compromis de directive alors sur la table.

Pour l'U2P, la distorsion de concurrence n'a pas disparu puisque le problème des charges sociales reste en suspens (elles sont payées dans le pays d'origine). Le président de la Confédération des entreprises de proximité, Alain Griset, l'a d'ailleurs redit à Muriel Pénicaud à l'occasion du récent tour de piste express de la ministre du Travail sur l'emploi.

En attendant que cette épineuse question soit résolue (elle passe par une coordination des règlements de Sécurité sociale entre Etats membres), Emmanuel Macron a visiblement envie d'un serrage de vis supplémentaire. D'une part, parce qu'il a toujours le travail détaché dans le collimateur, et d'autre part parce que le sujet est populaire dans le contexte social actuel.

Le Medef critique

L'exécutif est d'autant plus enclin à envoyer un signal fort que la courbe grimpe : à près de 590.000, le nombre de cas de détachement a augmenté de 14 % en 2018, et concernait 228.324 salariés (+14 % également), une personne pouvant être détachée plusieurs fois. Cela a amené le ministère du Travail à intensifier ses contrôles anti-fraudes. Les chiffres 2019 ne sont pas connus, mais ils devraient être encore en hausse.

« *On sent une volonté coercitive même si le sujet n'est pas simple* », confirme le président de la CPME, François Asselin, pour qui l'affaire PSA apporte de l'eau au moulin de l'Elysée. Au Medef, on est nettement plus critique et les échanges en coulisses ces derniers temps avec l'exécutif ont été tendus. « *Le président a dit à ses équipes qu'il veut annoncer quelque chose. Il sait que cela va plaire* », critique sous couvert d'anonymat le responsable d'une grande fédération patronale. A ses yeux, l'argument opposé – former des salariés ou des chômeurs français plutôt que de faire appel à des étrangers – ne peut pas tout résoudre. ■

> « On sent une volonté coercitive même si le sujet n'est pas simple. »
> **FRANÇOIS ASSELIN**
> Président de la CPME

Le nombre de cas de détachement a augmenté de 14 % en 2018. Les chiffres pour 2019 ne sont pas connus mais ils devraient être encore en hausse. *Photo Johannes Arlt/LAIF-RÉA*

Le patronat pour un assouplissement plus net des règles sanitaires en entreprise

Les organisations patronales ont salué la volonté du gouvernement d'assouplir le protocole sanitaire national qui régit les règles à appliquer dans les entreprises contre le Covid-19. Mais la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) a émis toutefois des réserves. Selon elle, il est *« regrettable que des mesures susceptibles de simplifier réellement la vie au quotidien dans les entreprises, n'aient pas été adoptées. Ainsi, le port du masque en période caniculaire, sur les chantiers ou dans les cuisines par exemple, est tout simplement insupportable.* [...] *De même, le fait de devoir désinfecter systématiquement un objet dès lors qu'il a été touché, est, dans la pratique, incompatible avec le monde réel du travail ».*

Les personnes à risque pourront rester en télétravail

Le retour des salariés dans les entreprises est favorisé, sauf pour les personnes à risque et celles qui habitent avec elles.

Hélène Gully
@Gullylen

Fin des 4 mètres carrés par salarié, distance de 1 mètre entre eux... Le nouveau protocole national de déconfinement, élaboré par l'exécutif, sera dévoilé d'ici à la fin de la semaine mais un aspect est d'ores et déjà certain : le télétravail ne sera plus la norme à privilégier. Le gouvernement a toutefois prévu des exceptions. Le travail à distance doit continuer pour les citoyens dits « à risque de formes graves ». C'est-à-dire les personnes dont la contamination par le Covid-19 engendrerait probablement une hospitalisation et qui sont susceptibles d'en mourir.

18 millions de personnes

Selon la liste dressée par le Haut Conseil de la santé publique, ces individus vulnérables sont tout d'abord ceux âgés de 65 ans et plus. Les patients avec des antécédents cardio-vasculaires, les diabétiques, les insuffisants rénaux, les malades du cancer ou encore les personnes atteintes d'une pathologie chronique respiratoire (comme de l'asthme sévère ou la mucoviscidose) sont également désignés.

Le ministère de la Santé a ajouté à cette liste les femmes enceintes au troisième trimestre de leur grossesse et les personnes souffrant d'obésité morbide (un indice de masse corporelle supérieur à 30). Au total, ce contingent comprend près de 18 millions de personnes. Les seniors sont les moins concernés puisque la majorité d'entre eux sont retraités. Mais les personnes cohabitant avec un senior, ou autre individu à risque de forme grave, pourront toutefois négocier le maintien du travail à domicile auprès de leurs entreprises.

Arrêt de travail simplifié

L'exécutif a aussi prévu des alternatives pour les salariés ne pouvant pas travailler à distance. Le dispositif d'arrêt de travail simplifié va ainsi être prolongé jusqu'au 31 août 2020. Les personnes en affection longue durée (et les femmes enceintes) doivent simplement s'enregistrer sur Declare. ameli. fr, accessible à tous les assurés quel que soit leur régime d'affiliation. Deux conditions sont nécessaires : avoir une pathologie identifiée par le Haut Conseil de santé publique et être en affection de longue durée. Un détail primordial, puisque rien qu'à la mi-avril, l'Assurance-maladie avait rejeté plus d'un quart des arrêts de travail reçus, les personnes ne répondant pas aux conditions fixées.

Pour les personnes partageant le domicile de personnes à risque de forme grave, il faudra « *consulter le médecin traitant ou le médecin du travail pour bénéficier d'un arrêt de travail ou d'un certificat d'isolement* », précise le ministère du Travail. Une fois le document obtenu, l'employé doit le transmettre à son employeur pour que celui-ci puisse le placer en activité partielle. ■

Le chef de l'Etat monte au front sur la sauvegarde de l'emploi

Le chef de l'Etat reçoit ce mercredi à l'Elysée les organisations syndicales et patronales pour un nouveau sommet social, après s'être consacré mardi à travailler au plan de relance. Sur ce point, Bercy plaiderait désormais pour un allégement de charges massif pour soutenir l'emploi des jeunes.

Grégoire Poussielgue
@Poussielgue

Une réunion mardi avec le Premier ministre et les ministres concernés (Bruno Le Maire, Elisabeth Borne, Muriel Pénicaud, Olivier Véran et Gérald Darmanin) consacrée au futur plan de relance, un nouveau sommet avec les partenaires sociaux ce mercredi après-midi à l'Elysée... Dans la phase finale de la préparation de la nouvelle étape de son quinquennat, Emmanuel Macron est plus que jamais plongé dans les sujets économiques et sociaux. Ses consultations dépassent le seul champ économique et social puisque l'actuel chef de l'Etat a reçu mardi un de ses prédécesseurs, Nicolas Sarkozy, et il recevra François Hollande vendredi.

Devant les organisations syndicales et patronales, trois semaines après un premier sommet qui lui avait permis de renouer avec les partenaires sociaux, Emmanuel Macron est attendu sur les contours du nouveau dispositif concernant l'activité partielle de longue durée. Sur cette question, les entreprises font de plus en plus pression pour avoir enfin de la visibilité alors que le retour à la normale de la vie économique se fait de plus en plus rapidement. Les organisations patronales souhaitent aussi que l'exécutif aille encore plus vite sur l'assouplissement des règles sanitaires (voir ci-dessus). Le chef de l'Etat est également attendu sur le recours au travail détaché, très critiqué par les syndicats comme par le gouvernement, comme l'a montré l'exemple récent de l'usine PSA à Hordain, dans le Nord.

Plan jeunes

Dans la perspective du sommet de ce mercredi, huit organisations syndicales et patronales – dont la CFDT, le Medef, l'Unsa, la CPME ou encore la FNSEA – ont adressé une lettre à Emmanuel Macron pour lui faire part de leur intention de « *contribuer à une sortie de crise efficace et juste* ». Elles n'ont toutefois pas précisé leurs propositions, mais cherchent ainsi à être associées davantage à la nouvelle étape.

La question de l'emploi des jeunes, qui suscite les plus vives inquiétudes au sommet de l'Etat, devrait faire l'objet d'annonces spécifiques la semaine prochaine. Fin mai, Gabriel Attal avait annoncé un « plan global » pour les jeunes avant l'été. Si les derniers arbitrages ne sont pas encore rendus, la piste d'un allégement de charges massif, plutôt que celle d'une prime qui était initialement privilégiée par Bruno Le Maire, est poussée par Bercy pour relancer l'emploi des jeunes. C'était une priorité depuis le début du quinquennat, cela le devient encore plus au lendemain de l'épidémie. Selon les anticipations de l'exécutif, entre 200.000 et 300.000 jeunes supplémentaires pourraient se retrouver au chômage dans les prochains mois.

Relance française et européenne

Si les signes de la reprise économique sont de plus en plus tangibles en France comme en Europe, le plan de relance économique reste le gros morceau pour les semaines à venir. Articulé autour de trois grands axes – transition écologique, souveraineté et solidarité –, il devrait être présenté dans sa globalité à la fin de l'été. D'ici là, un sommet européen extraordinaire se tiendra en juillet à Bruxelles, uniquement consacré à la relance de l'économie européenne et au plan de 750 milliards d'euros mis sur la table. La mise en œuvre du plan européen est plus que complexe et suscite de nombreuses divergences entre les pays européens. Emmanuel Macron a dû aller mardi à La Haye pour convaincre le Premier ministre néerlandais, Mark Rutte, qui fait partie des « frugaux ». ■

> Huit organisations syndicales et patronales ont adressé une lettre à Emmanuel Macron pour lui faire part de leur intention de « contribuer à une sortie de crise efficace et juste ».

Changez d'ère.

Nouveau Taycan. 100 % électrique. 100 % Porsche.

Silhouette sportive, performances électrisées, tableau de bord entièrement numérique, aucun doute, le nouveau Taycan est déjà en avance sur son temps. Doté de motorisations allant jusqu'à 761 ch, cet athlète 100 % électrique redéfinit les codes de la voiture de sport. Prêts à entrer dans une nouvelle ère ?

Gamme Taycan (12/06/2020) - Valeurs WLTP : Conso. électrique combinée : de 21,1 à 26,7 kWh/100 km - Émissions de CO_2 : 0 g/km. Plus d'informations sur le site www.porsche.fr - Porsche France - RCS Nanterre B348 567 504. Édition 06/2020.

Les négociations sont animées par Nicole Notat (à droite), missionnée par le ministre de la Santé, Olivier Véran (à gauche).

Martin Bureau/Pool via Reuters

Ségur de la santé : les pistes de revalorisation des soignants

● Nouvelles discussions ce mercredi entre les partenaires sociaux et le gouvernement après le rejet du premier projet d'accord en fin de semaine dernière.
● Dès juillet, une bonification indiciaire, et non une prime, devrait être accordée.

SOCIAL

Solveig Godeluck
@Solwii

Elles veulent y croire. Les organisations syndicales représentatives de la fonction publique hospitalière ont demandé et obtenu que le ministère de la Santé soit présent à la prochaine séance de négociation du « Ségur de la santé », sur le volet revalorisation des personnels hospitaliers non médicaux, et que la réunion se tienne un jour plus tôt que prévu, ce mercredi après-midi.

Les occasions de revoir les grilles et les salaires des infirmiers, aides-soignants et autres professionnels de l'hôpital sont rares ; le sentiment d'urgence est général après la crise du coronavirus. Alors que les membres du collectif Inter-urgences, exclus de ce groupe de travail, ont dénoncé le « *mépris* » du ministère de la Santé en maculant sa façade de peinture rouge la semaine dernière, ici, on cherche à avancer.

Les négociateurs espèrent que le cabinet du ministre Olivier Véran va leur présenter ce mercredi un deuxième projet d'accord, avec un chiffrage budgétaire des propositions. Vendredi dernier, lors de la dernière réunion, les partenaires sociaux se sont vu remettre un premier projet d'accord. Ils ont rejeté ce texte bourré d'approximations, mais la séance a été constructive puisqu'ils ont passé la matinée à revoir et préciser les termes.

Trois étages

« *L'une de nos forces côté organisations syndicales, c'est que nous avons à 98 % un cahier de revendications identique. Le gouvernement ne peut pas jouer sur nos divisions* », se félicite Didier Birig, chez FO. Cette entente a permis de se mettre d'accord avec le financeur public sur la structure des revalorisations à venir, en trois étages.

Le premier étage, ou « socle », sera le plus visible, car il devrait toucher largement la fonction publique hospitalière (dont les médecins ne font pas partie) et survenir dès juillet, avec des majorations pour certaines catégories professionnelles. Il y aura aussi en 2021 un étage de revalorisation des grilles, pour que les infirmiers puissent accéder à une vraie catégorie A, et les aides-soignants à une vraie catégorie B, comparables à celles des autres fonctions publiques. Enfin, les primes qui sont légion doivent être refondues pour plus de cohérence et de lisibilité. Il faudra prévoir des financements pour ne pas faire de perdants.

Tous ont à l'esprit la revendication générale de 300 euros par mois.

Pour le premier étage, le choix d'une prime pérenne était tentant, car à enveloppe initiale identique, il permettait d'offrir plus d'argent à chaque bénéficiaire après prélèvements sociaux. Mais c'est la voie de la bonification indiciaire qui a été retenue. Elle permet de ne pas attendre le vote du budget de la Sécurité sociale à l'automne – un décret en Conseil d'Etat suffit – et d'ouvrir des droits à retraite à l'assuré. Nul besoin pour cela de retravailler l'ensemble des grilles des trois fonctions publiques, ce qui aurait été à la fois lourd et coûteux.

Mais qui aura droit à cette bonification ? Selon le statut général des fonctionnaires, elle doit être réservée à « *certains emplois comportant une responsabilité ou une technicité particulière* ». Le projet de vendredi évoque « *l'ensemble du personnel* ». Trop flou aux yeux des partenaires sociaux, qui ont insisté pour inclure les contractuels et l'ensemble des filières : paramédicaux, mais aussi personnels médico-techniques, professionnels de la rééducation, du social, blanchisserie, administration, techniciens biomédicaux…

Aucun montant mensuel n'a été avancé, mais tous ont à l'esprit la revendication générale de 300 euros par mois. Il faudra donc plusieurs milliards d'euros. Autour de 7,2 milliards, selon FO, qui vise 300 euros net de bonification indiciaire. « *Si le gouvernement met 8 milliards sur la table, ça ne va pas le faire, car on n'aura pas de marge de manœuvre pour les autres mesures* », prévient Didier Birig. La Fédération hospitalière de France, de son côté, a estimé à 5,5 milliards d'euros l'enveloppe nécessaire pour revaloriser les personnels non médicaux, dont 2,5 milliards de revalorisation indiciaire, 1 milliard de refonte du régime indemnitaire, et 2 milliards de revalorisation et recrutement dans le secteur du grand âge. ■

La France, l'un des pays les moins bien préparés au boom de la dépendance

Il y a dans l'Hexagone deux fois moins de professionnels en charge des personnes dépendantes qu'en moyenne dans les pays développés.

Recherche infirmiers, aides-soignants, auxiliaires de vie et autres métiers du grand âge. Alors que les besoins croissent, la France est l'un des pays les moins bien pourvus en professionnels de la dépendance, selon un rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) publié lundi. En 2016, on ne trouvait dans l'Hexagone que 2,3 travailleurs pour 100 personnes âgées de plus de 65 ans contre 5 en moyenne dans les 28 pays observés.

La France arrive en queue de peloton avec trois pays méditerranéens (Italie, Portugal, Grèce) et deux pays d'Europe de l'Est (Slovaquie et Pologne). Ce retard « *aboutit à des listes d'attente pour l'accès aux soins et à des capacités insuffisantes par rapport aux besoins* », selon l'organisation internationale.

Cela place la France en mauvaise posture pour aborder la transition démographique. La proportion de personnes âgées de plus de 80 ans, très susceptibles d'être dépendantes, devrait en effet passer de 5 % à 10 % de la population des pays de l'OCDE en 2050, prévoit ce rapport. D'où la hâte des parlementaires à voter, début juin, la création de la « cinquième branche » de la Sécurité sociale consacrée à la dépendance, après des années d'atermoiements, et l'annonce, la semaine dernière, par le ministre de la Santé, Olivier Véran, de 1 milliard d'euros de financements supplémentaires dès 2021.

Plans Alzheimer

Certes, la France a tenté de redresser un peu la barre en recrutant en 2011-2016, alors que les effectifs rapportés à la population âgée stagnaient dans l'OCDE. Cela s'explique en grande partie par quatre plans Alzheimer successifs depuis 2003, qui ont permis des ouvertures de lits en Ehpad.

Néanmoins, il faudra recruter 200.000 travailleurs de plus en vingt ans, rien que pour éviter que ce ratio déjà trop bas ne se dégrade encore. Soit une hausse de 90 % des effectifs d'ici à 2040, a minima, contre 60 % requis en moyenne dans l'OCDE. En réalité, l'effort devra être supérieur pour combler les places vacantes, faire face au turnover et remplacer les départs à la retraite. En octobre, la mission El Khomri a estimé qu'il faudrait former 352.000 aides-soignants et accompagnants sur cinq ans.

Comment faire, à l'heure où les instituts de formation au métier d'aide-soignant peinent à faire le plein ? Augmenter les salaires rendrait les métiers plus attractifs, expose l'OCDE, qui note que le salaire horaire, de 9 euros brut en moyenne dans le grand âge, est nettement inférieur aux 14 euros du secteur hospitalier. Il faudrait aussi sortir l'emploi de sa précarité, alors que 45 % des effectifs sont à temps partiel. Autre impératif : lutter contre la souffrance au travail. En France, plus de 85 % du personnel dit être exposé à des facteurs de risques physiques (mal au dos, troubles musculo-squelettiques) ou mentaux (stress psychique), et près de 20 % témoignent de problèmes de santé liés au travail.

Montée en compétences

En améliorant la qualité des emplois, la productivité pourrait croître, ce qui réduirait le besoin de recrutement, note aussi l'OCDE. Cela passe par une montée en compétences des professionnels, souvent trop peu qualifiés par rapport aux besoins. On recherche par exemple des infirmiers spécialisés en gériatrie. Il faudrait aussi investir dans les technologies, et faire travailler ensemble les soins à domicile, les Ehpad, les hôpitaux. Sachant qu'en France, avec 81 % des professionnels travaillant en institution, un record, une telle coopération est un vrai défi. — ***S. G.***

Macron, l'envie de campagne verte

Affrontement avec les écologistes sur le terrain, mais discours baigné d'écologie au niveau national. Qui a dit que Macron se désintéressait des municipales ?

LE FAIT DU JOUR **POLITIQUE**
Cécile Cornudet

Dessins Kim Roselier pour « Les Echos »

Qu'elle est verte cette semaine ! Convention citoyenne rendant opportunément ses propositions dimanche 21 juin, soit une semaine avant le second tour des élections municipales. « *Première réponse* » d'Emmanuel Macron le 29 juin, soit le lendemain de ce même scrutin. Hypothèse d'un référendum évoquée entre-temps dans la majorité. Propositions d'un député LREM (Loïc Dombreval), mardi, en faveur de la cause animale… Notre envie de vert est devenue un effet rabâché du Covid et du confinement. Y compris pour Emmanuel Macron, qui se tient pourtant éloigné d'une élection où il n'a rien à gagner. L'irrésistible attrait de la campagne verte. Les quelques alliances conclues sur le terrain contre EELV, avec ce terme utilisé à Lyon de « front anti-écologistes » et le spectre brandi de la décroissance, ont installé l'idée que le premier adversaire d'En marche aux municipales était ces mêmes écologistes. Emmanuel Macron n'a rien dit contre, au grand dam de Daniel Cohn-Bendit, son soutien écolo de la première heure. L'ambition écologique au niveau national, elle, est directement pilotée par le chef de l'Etat, en s'appuyant sur la Convention citoyenne conçue durant le grand débat. Convention citoyenne qui a eu la finesse tactique de récuser les mesures déplaisant vraiment (les 28 heures de travail hebdomadaires), mais de laisser passer de quoi susciter la polémique (les 110 km/h sur autoroute). Qu'y a-t-il de mieux qu'une polémique pour faire exister une préoccupation ? A vrai dire, la stratégie peut fonctionner. Les écologistes ont appris à se méfier de sondages qui n'annoncent pas le printemps. Leurs résultats au premier tour ont été moins bons qu'annoncé, leurs électeurs sont parmi les plus difficiles à mobiliser le jour du vote et leurs rivalités internes pointent toujours. Quant à la Convention citoyenne, elle a bien été identifiée comme un piège, Yannick Jadot reconnaissant que les 150 citoyens tirés au sort « *arrivent aux mêmes conclusions que nous* » (RTL). A moins qu'elle ne favorise au contraire l'« original à la copie ». La campagne a trois caractéristiques qui peuvent se transformer en autant de chances pour les écologistes. Ils sont la cible ostensible, donc, d'un pouvoir abîmé dans l'opinion. L'envie de vert post-Covid vaudra pour eux aussi. Surtout, les villes dans lesquelles ils sont bien placés font partie des symboles qui occulteraient un score même mitigé au global. Lyon, Marseille, Toulouse, Strasbourg, Lille… Une seule poignée de ces villes et l'histoire sera écrite.
ccornudet@lesechos.fr

en bref

AFP

« Pressions » : la défense demande la « réouverture » du procès Fillon

JUSTICE Les avocats de François Fillon ont demandé mardi au tribunal correctionnel de Paris de rouvrir les débats du procès de l'ex-Premier ministre, dont le jugement est attendu lundi, après les déclarations de l'ancienne cheffe du parquet national financier sur des « *pressions* » au cours de l'enquête. Eliane Houlette avait toutefois « *regretté* » que ses propos aient été « *mal compris* », précisant que les pressions mentionnées ne portaient « *pas sur les faits reprochés* » à François Fillon ni sur « *le bien-fondé des poursuites* », mais « *étaient d'ordre purement procédural* ». Après ces propos, les députés LFI et LR ont réclamé mardi de prolonger jusqu'à fin septembre la commission d'enquête parlementaire sur « *les obstacles à l'indépendance* » de la justice.

LesEchos SUR france inter

RETROUVEZ DOMINIQUE SEUX DANS « L'ÉDITO ECO »
À 7H45
DU LUNDI AU VENDREDI

Climat : les émissions de la France ont reculé de 1 % en 2019

ENVIRONNEMENT

L'an passé, la baisse des émissions de gaz à effet de serre de la France a été nettement moins forte qu'en 2018.

Elle devrait se poursuivre cette année, crise du coronavirus oblige.

Joël Cossardeaux
@JolCossardeaux

Pour la deuxième année d'affilée, la France enregistre une baisse de ses émissions de gaz à effet de serre (GES). Le Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (Citepa), l'organisme officiellement chargé d'en faire l'inventaire, a annoncé mardi un recul de 1 % en 2019. Ce résultat est nettement moins bon que celui observé l'année précédente (–4 %). Il s'inscrit cependant dans une tendance baissière *« qui devrait se poursuivre en 2020 compte tenu de la crise du Covid-19 »*, indique le Citepa dans un communiqué.

Le montant de ces émissions, exprimé en équivalent CO_2, la principale composante des gaz à effet de serre, est passé de 445 millions de tonnes en 2018 à 441 millions l'an dernier. Dans les deux cas, *« il s'agit des niveaux les plus bas enregistrés depuis 1990 »*, note le Citepa. Ces chiffres rompent avec la période 2014-2017 au cours de laquelle les émissions avaient augmenté de 0,7 % par an en moyenne. après dix ans de forte baisse (–2,2 % par an en moyenne) entre 2005 et 2014.

L'embellie observée entre 2017 et 2019 tient au recul des émissions observées dans les secteurs de l'énergie (–29 % pour la production d'électricité), du résidentiel-tertiaire (–9 %), des déchets (–5 %) et de l'agriculture (–2 %). Ce dernier secteur continue cependant de peser dans les émissions avec une part de 19 %, soit autant que le résidentiel-tertiaire et légèrement plus que l'industrie manufacturière et la construction réunies (18 %).

Transports : le point noir

Avec 31 % des rejets de gaz à effet de serre, les transports demeurent le gros point noir. Les voitures diesel des particuliers comptent pour 11 % du total, les poids lourds diesel pour 6,4 % et les véhicules utilitaires légers pour 5,4 %. Ces trois sous-secteurs, ajoutés au résidentiel (chauffage, 10,9 %), au tertiaire (chauffage, réfrigération, 7,8 %) et à l'élevage bovin (7,7 %), *« sont responsables de la moitié des émissions de GES »*, indique le Citepa.

En tout état de cause, la baisse de 1 % observée en 2019 n'est pas suffisante pour respecter l'enveloppe des budgets carbone que la France s'est fixée pour les prochaines années. Au terme de la Stratégie nationale bas carbone (SNBC) qui vient d'être révisée, la barre à ne pas dépasser s'établit à 442 millions de tonnes équivalent CO_2 par an.

> La baisse de 1 % de 2019 est insuffisante pour respecter l'enveloppe des budgets carbone des prochaines années.

C'est raté pour 2019 avec un bilan d'émissions supérieur de 4,5 % à l'objectif fixé. Les prochaines années s'annoncent déterminantes. Il faudra que les émissions baissent chaque année de 10 millions de tonnes par an, soit une diminution moyenne de 2,3 % par an, pour que la France soit à la hauteur de ses ambitions dans la lutte contre le réchauffement climatique. ■

Gaz à effet de serre : le transport routier fortement contributeur

Evolution des émissions en France métropolitaine, en %

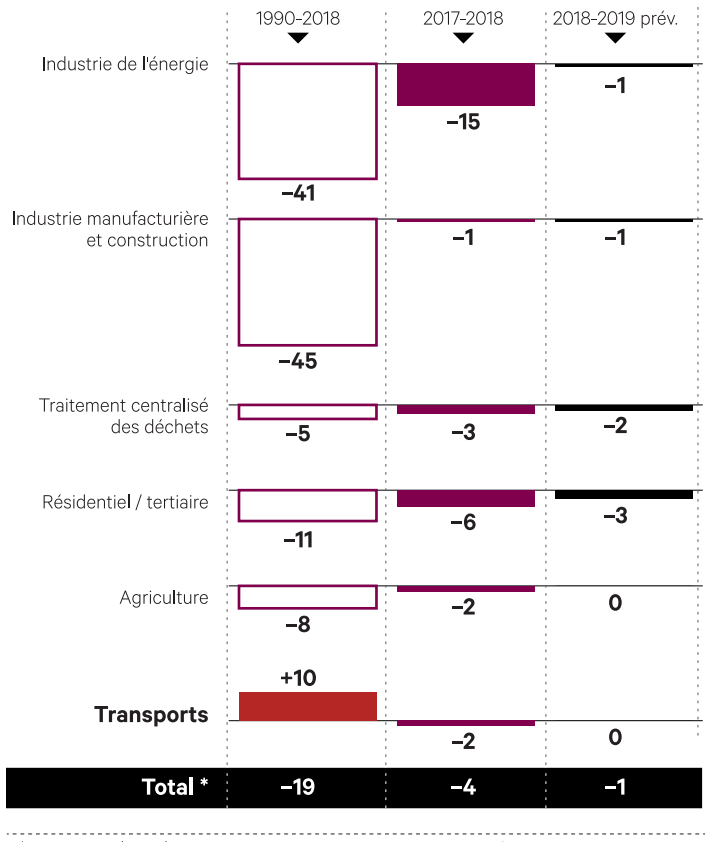

*Hors puits de carbone

«LES ÉCHOS» / SOURCE : CITEPA

Pour le Rassemblement national, les municipales se jouent à Perpignan

POLITIQUE

Seule la victoire dans la préfecture des Pyrénées-Orientales peut rehausser le bilan électoral du parti d'extrême droite.

Le front républicain qui s'est mis en place pour faire barrage à Louis Aliot sera toutefois moins efficace que les précédents.

Guillaume de Calignon
@gcalignon

Pour le Rassemblement national, le résultat du second tour des municipales, ce dimanche, se joue en grande partie à Perpignan. Si le parti présidé par Marine Le Pen peut espérer l'emporter sous sa bannière dans des villes comme Moissac, dans le Tarn-et-Garonne, ou Vauvert, dans le Gard, il s'agit de villes relativement petites. Et si plusieurs maires RN ont été réélus dès le premier tour à Fréjus dans le Var, Hayange en Moselle, Beaucaire dans le Gard ou encore Hénin-Beaumont, le fief de Marine Le Pen dans le Pas-de-Calais, cela ne suffira pas à ce que la présidente du parti puisse parler de victoire au niveau national.

Dans toutes les villes que le RN lorgnait, qu'il s'agisse de Calais, Maubeuge ou Denain, le candidat du parti d'extrême droite a perdu il y a trois mois. La seule façon de sortir par le haut de ce scrutin, c'est que Louis Aliot emporte la préfecture des Pyrénées-Orientales, la seule ville de plus de 100.000 habitants dans laquelle le RN peut espérer gagner la mairie.

Inimitiés

Et ce ne sera pas facile. Comme en 2014, un front républicain s'est mis en place pour faire barrage au député RN, arrivé en tête au premier tour avec 35 % des suffrages exprimés. Jean-Marc Pujol, le maire LR sortant qui n'a recueilli que 18 % des voix, peut compter, au second tour, sur le soutien de la liste PS et EELV ainsi que sur celui de LREM. Ce qui n'était pas acquis. Les inimitiés entre Jean-Marc Pujol et Romain Grau, député LREM venu de LR et arrivé quatrième le 15 mars dernier, sont réelles. Et Agnès Langevine, tête de liste PS-EELV, avait clamé pendant la campagne que les Perpignanais ne tomberaient pas dans le piège du front républicain, le maire étant régulièrement accusé d'immobilisme et donc de favoriser l'accession du RN à l'hôtel de ville à terme.

Le score très faible réalisé le 15 mars par le maire sortant âgé de soixante et onze ans, dans une ville ancrée à droite, témoigne du rejet dont il fait l'objet. Mais chacun a fait amende honorable et, surtout, Carole Delga, la présidente PS de la région Occitanie, s'en est mêlée. Dans l'optique des régionales de 2021, il est en effet important que Perpignan et son agglomération ne tombent pas dans l'escarcelle du RN.

« Dynamique populiste »

Mais l'efficacité de cette tactique reste à prouver. Plusieurs colistiers de Romain Grau ont appelé à voter pour Louis Aliot. Ensuite, le clientélisme, en fonction des populations électorales, qu'elles soient gitanes, maghrébines ou autres, mine la démocratie à Perpignan. L'insécurité galopante, la pauvreté et le chômage que les politiques n'ont pas réussi à endiguer depuis quarante ans font le lit du parti d'extrême droite. La « tambouille » politique de ce second tour, ces petits arrangements entre « amis », qui correspondent à ce que dénonce le RN depuis des décennies, peuvent aussi pousser une partie des Perpignanais à s'abstenir dimanche.

Enfin, Louis Aliot s'est habilement présenté sans étiquette à ce scrutin pour lisser son image, même si chacun connaît ses idées. Bref, comme l'écrivait récemment le politologue Olivier Rouquan dans une tribune, *« les reports de voix de trois des listes du premier tour seront difficiles »* sur la candidature de Jean-Marc Pujol et ce front républicain *« ne suffira probablement pas à faire échec à la dynamique populiste »*. ■

> « Les reports de voix de trois des listes du premier tour seront difficiles. »
> **OLIVIER ROUQUAN**
> Politologue

L'activité économique rebondit fortement en Europe

● Après une chute spectaculaire du PIB dans la zone euro, l'activité s'est améliorée en juin, selon l'institut Markit. La reprise est plus marquée en France.
● Mais les économistes redoutent un essoufflement par la suite, en raison des dommages durables de la crise.

CONJONCTURE

Daniel Bastien
et Catherine Chatignoux
@chatignoux

Bonne nouvelle sur le front économique européen : le plongeon historique de l'activité du secteur privé en zone euro a été freiné au mois de juin avec la réouverture de vastes pans d'activité qui avaient été fermés pour freiner la propagation du coronavirus, selon le cabinet IHS Markit. « *La levée ou l'assouplissement des mesures de confinement dans les pays de la zone euro ont entraîné un fort ralentissement de la contraction économique en juin. L'amélioration de la conjoncture amorcée en mai s'est donc poursuivie* », note IHS Markit dans ses indices provisoires publiés mardi. Le rebond de l'indice composite par rapport à son creux historique d'avril (13,6), amorcé en mai (31,9), s'est poursuivi en juin pour atteindre 47,5, un rebond plus fort qu'attendu.

Optimisme pour l'avenir

Même si l'indice PMI n'est plus très loin de la barre des 50 – qui sépare la récession de l'expansion –, l'activité en zone euro est restée en contraction au mois de juin, rappelle le cabinet Markit, en notant toutefois qu'au total, cette évolution met en évidence un fort regain de confiance dans toute la région.

« *La production et la demande continuent de baisser, mais ne s'effondrent plus* », explique Chris Williamson, économiste en chef chez IHS Markit, et « *si le PIB du deuxième trimestre a probablement chuté à un rythme sans précédent, la hausse de l'indice PMI renforce les attentes selon lesquelles la levée des restrictions contribuera à mettre fin à la récession à l'approche de l'été* ».

« *Ces indicateurs suggèrent que, si le résultat du PIB sera sans aucun doute désastreux au deuxième trimestre, il ne sera pas aussi catastrophique que nous le craignions* », confirme Jessica Hinds, économiste chez Capital Economics. Plus optimiste, Holger Schmieding, de la banque Berenberg, pense, lui, « *que la reprise après le ralentissement de l'activité en mars et avril a déjà commencé en mai* ».

Pour l'institut Markit, la croissance serait en tout cas de retour en France en juin : l'indice composite atteint 51,3 et concerne la production autant que les services, dépassant les prévisions. La raison en est peut-être, suggèrent les analystes, la relative rapidité du déconfinement.

En Allemagne, la récession s'efface plus progressivement. L'activité y a redémarré (indice à 45,8), mais elle reste en contraction, car les incertitudes liées au coronavirus continuent de peser sur la demande de la première économie de la zone euro. L'activité à la fois dans les services – très touchés par le confinement en Allemagne – et dans les usines a « *franchi le pire, apparemment, mais est loin de tourner à plein régime* », note le cabinet Markit.

La comparaison, apparemment flatteuse pour la France, n'a toutefois pas lieu d'être pour Nicola Nobile d'Oxford Economics : « *Nous prévoyons que la baisse du PIB français sera deux fois plus importante que celle de l'Allemagne* », affirme-t-il. Le coup d'arrêt de l'activité avait de fait été beaucoup moins prononcé outre-Rhin.

Embellie pour l'économie britannique

L'effondrement du secteur privé britannique en avril est lui aussi derrière nous. L'indice PMI a rebondi à 47,6, contre 30,0 en mai avec la levée partielle du confinement. L'activité manufacturière a même redémarré avec un indice de 50,1 en juin. « *Les données de juin s'ajoutent aux signes montrant que l'économie britannique devrait renouer avec la croissance au troisième trimestre, surtout compte tenu de la poursuite du déconfinement prévue à partir du 4 juillet* », selon Chris Williamson.

« *Ces chiffres prouvent que, soutenue par les aides gouvernementales massives, l'économie est retombée sur ses pieds. Cependant, avec les restrictions toujours en place et les craintes d'une nouvelle vague de coronavirus, la reprise devrait s'essouffler au cours du second semestre. Ce n'est qu'à ce moment-là que nous pourrons évaluer l'ampleur des dommages durables causés par le confinement* », estime Capital Economics.

Les directeurs d'achat voient, eux, l'avenir en rose : l'indice de la production future, inférieur à 50 pendant trois mois, est passé à 55,7 en juin après 46,8 en mai.

La production et les services en forte hausse
Indice PMI Markit, en points (lorsque les chiffres sont supérieurs à 50, la production économique augmente et lorsqu'ils sont inférieurs à 50, la production économique se contracte)

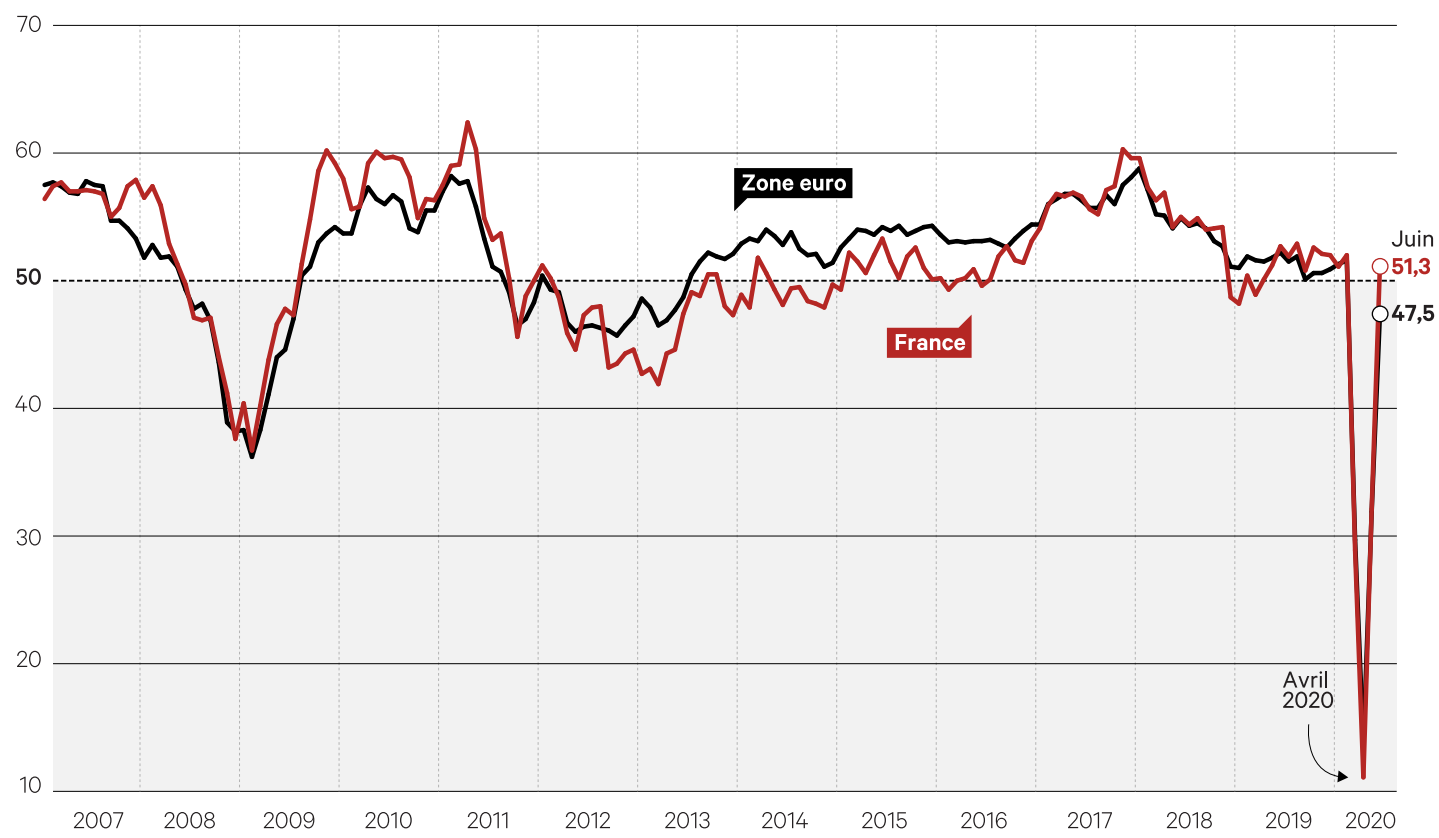

« LES ÉCHOS » / SOURCE : IHS MARKIT

> « La levée ou l'assouplissement des mesures de confinement dans les pays de la zone euro ont entraîné un fort ralentissement de la contraction économique en juin. »
> **IHS MARKIT**

L'éditorial de Jean-Francis Pécresse
Page 14

La reprise du commerce mondial se profile

L'Organisation mondiale du commerce se montre moins pessimiste qu'en avril sur la contraction des échanges internationaux de marchandises. La baisse se limiterait à un peu plus de 10 % cette année, si la reprise économique se confirme.

Richard Hiault
@RHIAULT

Le pire n'est jamais sûr. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) en sait quelque chose, qui envisageait en avril un effondrement de plus de 30 % du volume des échanges cette année. La récession internationale s'accompagnant de l'arrêt de l'activité des entreprises, la quasi-absence de transports maritimes et de fret aérien promettait le pire. Mardi, ses économistes ont révisé leur jugement. Le volume du commerce des marchandises a diminué de 3 % au premier trimestre (en glissement annuel). Les premières estimations du deuxième trimestre indiquent une baisse annuelle d'environ 18,5 %. « *Dans l'état actuel des choses, les échanges n'auraient qu'à augmenter de 2,5 % par trimestre pour le reste de l'année* » pour que le scénario « optimiste » d'une contraction du commerce mondial de 13 % sur l'ensemble de l'année 2020 se vérifie, annonce l'OMC.

Reprise partielle dans les ports à conteneurs

Le commerce aurait ainsi atteint son point bas au deuxième trimestre 2020. Si le fret aérien s'est effondré de 74 % entre le 5 janvier et le 18 avril, il a augmenté de 58 % depuis. Les ports à conteneurs semblent également connaître une reprise partielle ce mois-ci. Parallèlement, les indices reflétant les nouvelles commandes à l'exportation ont commencé à se redresser en mai, après des baisses record en avril.

Si les achats de biens de consommation durables, à l'instar des voitures, ont fortement chuté au début de la pandémie, d'autres secteurs ont montré des signes de résistance ces dernières semaines. C'est notamment le cas de l'électronique grand public. L'OMC observe que les exportations chinoises de machines automatiques de traitement de l'information, y compris les ordinateurs, ont augmenté de 30 % en glissement annuel en avril.

Côté automobile, les ventes semblent se redresser. Elles ont, par exemple, progressé de 5 % sur un an en Chine en mai après une chute de 79 % en février. Si les ventes de voitures européennes aux Etats-Unis ont encore fortement baissé en mai par rapport à l'année dernière, ces baisses ont été plus faibles que le mois précédent, soulignent les économistes.

Roberto Azevedo, le directeur général de l'OMC qui a annoncé son départ en août prochain, un an avant le terme de son mandat, s'est félicité de ces premiers signes de redressement.

« *Il s'agit d'une nouvelle positive, mais nous ne pouvons pas nous permettre d'être complaisants. Les décisions politiques ont été essentielles pour atténuer le choc en cours sur la production et le commerce et elles continueront de jouer un rôle important dans la détermination du rythme de la reprise économique.* » Mais, à ses yeux, pour que la production et le commerce puissent rebondir fortement en 2021, « *les politiques budgétaires, monétaires et commerciales devront toutes continuer dans la même direction* ». Pour l'heure, l'OMC prédit un rebond d'un peu plus de 20 % du commerce mondial en 2021. Ce qui implique l'absence d'une seconde vague pandémique et aucune mesure commerciale restrictive… ■

18,5 %

Estimation de la baisse du volume du commerce mondial des marchandises au deuxième trimestre, selon l'OMC.

L'Allemagne estime avoir passé le point bas de la crise

Les cinq économistes qui accompagnent le gouvernement anticipent une baisse de croissance de 6,5 % cette année, contre 2,8 % annoncé en mars.

Ninon Renaud
@NinonRenaud
—Correspondante à Berlin

Le Conseil de sages, qui accompagne la politique économique du gouvernement Merkel, reconnaît avoir été trop optimiste quant à l'impact de la crise du coronavirus. Il vient de réviser à la baisse les prévisions qu'il avait faites en mars : le produit intérieur brut de l'Allemagne devrait chuter de 6,5 % cette année, et non de 2,8 % comme il le prévoyait dans le scénario central précédent. C'est désormais un peu plus que le recul de 6,3 % prévu par le gouvernement lui-même.

En revanche, les cinq économistes confirment leur hypothèse d'une reprise « *en forme de V* » au deuxième semestre. Le PIB devrait plonger de 12 % au deuxième trimestre, mais le rebond devrait être assez fort cet été pour que l'Allemagne reprenne son élan et retrouve une croissance de 4,9 % l'an prochain. Le taux de chômage, attendu à 6,1 % en 2020, contre 5 % en 2019, devra baisser de nouveau.

Sans le plan de relance allemand de 130 milliards d'euros, les experts estiment que l'Allemagne aurait enregistré un PIB inférieur d'un point de pourcentage, en 2020 comme en 2021. Il faudra cependant attendre 2022 pour retrouver les niveaux de performance d'avant la crise sanitaire. « *La pandémie risque de provoquer le plus fort ralentissement de l'économie allemande depuis la fondation de la République fédérale* », estime le président du Conseil, Lars Feld.

Le fait que le confinement ait duré plus longtemps que prévu et que les grands partenaires commerciaux de l'Allemagne aient été touchés de plein fouet par le Covid-19 ont eu raison de son optimisme. En zone euro, le PIB devrait chuter de 8,5 % cette année, estime le Conseil des sages, et même de plus de 11 % en France, en Italie et en Espagne.

Deuxième vague

Les sages, pour qui le point bas de la crise est passé, sont confortés par plusieurs indicateurs comme la consommation d'électricité et le trafic de camions. L'indice IHS Markit des directeurs d'achat affiche aussi un niveau plus élevé que prévu en juin de 45,8, au-dessus des 32,3 de mai. L'Organisation mondiale du commerce, quant à elle, anticipe une baisse plus limitée des échanges commerciaux cette année (–10 % contre –30 % auparavant). Lars Feld veut aussi croire que l'appétence des consommateurs étrangers pour les produits allemands est intacte.

Interrogés sur l'échéance à laquelle un redressement des finances publiques était souhaitable – la dette devrait dépasser 75 % du PIB cette année –, les sages ont répondu qu'il était trop tôt pour y penser. « *On risquerait d'écraser la timide reprise avec un marteau* », a fait valoir l'économiste Volker Wieland. Les sages soulignent en outre que leurs anticipations n'intègrent pas l'hypothèse d'un nouveau confinement national. Une hypothèse qu'ils reconnaissent pourtant ne pouvoir exclure totalement. ■

La décision de Donald Trump a été critiquée par de nombreux dirigeants d'entreprises technologiques américaines, comme Sundar Pichai, le patron de Google. *Photo Peter Earl Mccollough/« NYT »-Redux*

Les Etats-Unis gèlent une partie de l'immigration légale

AMÉRIQUE DU NORD

Donald Trump a signé un décret gelant plusieurs visas, dont les H-1B, très utilisés par les entreprises de la tech.

Certaines craignent pour leur compétitivité et menacent de délocaliser.

Nicolas Rauline
@nrauline
—Bureau de New York

C'est l'une des nombreuses conséquences de la crise causée par le coronavirus. Donald Trump a gelé l'attribution de certains visas aux Etats-Unis. Le décret signé par le président, qui vise une « reprise pour les travailleurs américains », étend la suspension de nouveaux visas, décidée en avril, jusqu'à la fin de l'année.

Le principal titre de séjour visé est le H-1B, dont bénéficient les travailleurs qualifiés et qui est notamment utilisé par de nombreuses sociétés technologiques. L'administration Trump estime que ce sont ainsi 525.000 étrangers qui n'entreront pas dans le pays d'ici à la fin de l'année. Autant de postes qui reviendraient, selon elle, à des travailleurs américains. Le Migration Policy Institute évalue, de son côté, le nombre d'immigrés bloqués à 325.000. Parmi eux figurent notamment les 170.000 détenteurs d'une carte verte, pour le moment interdits d'entrée aux Etats-Unis.

Menace de délocalisations

L'industrie de la tech ne partage pas le calcul de l'administration Trump. *« Alors que les entreprises américaines font revenir leurs salariés au travail, les immigrés de l'industrie technologique sont vitaux pour maintenir les espoirs de reprise, ainsi que pour soutenir la réponse des Etats-Unis au Covid-19 »*, a réagi Jason Oxman, patron de l'Information Technology Industry Council, un groupe représentant les plus grosses entreprises technologiques présentes aux Etats-Unis (Google, Facebook, Amazon, Apple, Microsoft, Qualcomm, HP, Twitter, Samsung…)

Le patron de Google, Sundar Pichai, lui-même né en Inde, s'est dit *« déçu »* par la disposition et déterminé à *« créer des opportunités pour tous »*. Pour lui, *« l'immigration a grandement contribué au succès économique de l'Amérique, en faisant un leader mondial dans la tech »*.

Certaines sociétés ont mis en avant des problèmes de compétitivité et ont même menacé de déplacer certaines de leurs activités à l'étranger, dans un contexte extrêmement tendu entre la tech et l'administration Trump.

Outre les visas H-1B, le décret vise aussi les conjoints de détenteurs de visas H-1B, qui pouvaient travailler aux Etats-Unis à la suite d'une disposition de l'administration Obama. D'autres métiers sont touchés : le décret interdit aussi l'émission de nouveaux titres H-2B, pour les travailleurs saisonniers (hormis dans l'agriculture, où la main-d'œuvre saisonnière est presque entièrement étrangère), les visas J-1, utilisés pour des missions courtes ou les jeunes filles au pair, par exemple, ou encore les L-1, pour les transferts internes aux sociétés.

Des exceptions seront faites pour les travailleurs de la santé qui luttent contre le Covid-19 ou les salariés de la chaîne alimentaire, jugée prioritaire, y compris ceux travaillant dans le conditionnement. Ces nouvelles restrictions ne s'appliqueront pas aux travailleurs immigrés déjà présents aux Etats-Unis. Mais l'administration Trump cherche déjà à rendre certaines mesures permanentes. Elle souhaite ainsi mettre fin à la loterie de la carte verte pour les visas H-1B et à la remplacer par des visas pour les très hauts salaires.

Plusieurs groupements professionnels ont déjà annoncé leur intention de contester la validité du décret devant les tribunaux. La décision crée aussi des remous dans la majorité : il y a un mois, neuf élus républicains avaient écrit à Donald Trump pour lui demander de revenir sur cette mesure. Pour le sénateur Lindsey Graham, le décret *« met un frein à la reprise économique »*. ■

> « Les immigrés de l'industrie technologique sont vitaux pour maintenir les espoirs de reprise, ainsi que pour soutenir la réponse des Etats-Unis au Covid-19. »
>
> **JASON OXMAN**
> Patron de l'Information Technology Industry Council

Accord sur la création de « class actions » dans l'Union européenne

EUROPE

Les négociateurs se sont entendus pour rendre possibles des « actions de groupe » dans l'Union européenne.

Depuis le scandale du « dieselgate », l'UE cherchait à renforcer les droits des consommateurs face aux entreprises.

Gabriel Grésillon
@GGresillon
—Bureau de Bruxelles

Les « class actions » devraient voir le jour en Europe. Le Parlement européen et les Etats membres, réunis au Conseil, sont finalement tombés d'accord, lundi soir, au terme d'une intense négociation, sur la création de telles actions de groupe dans l'Union européenne. Lorsque ce compromis sera retranscrit dans les droits nationaux et à condition qu'il n'y ait pas de coup de théâtre lors de sa validation définitive – tous les Etats membres de l'UE disposeront de mécanismes permettant aux consommateurs européens de se regrouper pour porter plainte contre une entreprise. Une perspective qui, d'après le compromis final, devrait être concrétisée d'ici à deux ans et demi au plus tard – soit nettement plus tôt que ce que souhaitaient les Etats membres, soucieux de préserver aussi longtemps que possible leur autonomie en la matière.

De nouveaux droits

Né du traumatisme du « dieselgate », ce projet avait été impulsé par la Commission européenne. Il va obliger tous les Etats membres à se doter de mécanismes d'actions de groupe, alors que seuls 19 sur 27 en disposent actuellement. Il rendra possible, également, des actions transnationales : deux consommateurs, situés dans des pays différents de l'UE, seront en mesure d'impulser une telle démarche.

> Au terme d'un bras de fer avec le Conseil, le Parlement a obtenu gain de cause au sujet des secteurs aérien et ferroviaire, qui seront bien inclus dans le dispositif.

Au terme d'un bras de fer avec le Conseil, le Parlement a finalement obtenu gain de cause au sujet des secteurs aérien et ferroviaire, qui seront bien inclus dans le dispositif. Geoffroy Didier, l'eurodéputé (Les Républicains) qui a tenu le rôle de rapporteur sur ce sujet, s'est réjoui d'une directive qui, selon lui, *« démontre que l'Europe est d'une utilité concrète, qu'elle ne produit pas seulement des normes mais crée également de nouveaux droits pour les consommateurs, au supermarché comme sur Internet »*.

Les conservateurs européens du PPE, très vigilants quant aux risques potentiels d'un tel dispositif pour les entreprises, ont toutefois veillé à éviter toute dérive à l'américaine. *« Nous avons pris ce qui fonctionne aux Etats-Unis en laissant de côté les travers du système »*, estime Geoffroy Didier. Pour empêcher que les actions de groupe ne deviennent une activité lucrative pour les cabinets d'avocats, ce sont des entités à but non lucratif, c'est-à-dire des associations de consommateurs, qui centraliseront les plaintes et mèneront la bataille juridique (quitte à se faire aider par des avocats…). Leurs sources de financement devront être transparentes pour empêcher qu'elles n'agissent sans le dire pour le compte d'un concurrent d'une entreprise attaquée.

Pour éviter les excès, un autre principe a été gravé dans le marbre : le perdant devra rembourser les frais de justice. Geoffroy Didier estime donc que le compromis constitue *« un point d'équilibre entre la légitime protection des intérêts des consommateurs et la nécessaire sécurité juridique des entreprises »*. ■

Italie : la proposition d'une baisse de la TVA ne convainc pas

EUROPE

Le président du Conseil, Giuseppe Conte, voudrait suivre l'exemple de l'Allemagne en baissant la TVA provisoirement.

Une mesure qui pourrait coûter plus de 10 milliards d'euros sans effets certains sur une reprise de la consommation des ménages.

Olivier Tosseri
@oliviertosseri
—Correspondant à Rome

Pendant des années, l'hypothèse d'une hausse de la TVA suscitait la polémique en Italie, c'est dorénavant celle de sa baisse qui pose problème. La proposition en a été faite par le président du Conseil, Giuseppe Conte, à l'issue des Etats généraux de l'économie visant à mettre au point un plan de relance. Pour aider celle de la consommation, sur laquelle repose l'essentiel de la croissance italienne, le président du Conseil souhaite réduire la TVA. D'après les derniers chiffres de Confcommercio, la consommation des ménages s'est effondrée de 47 % en avril et de 29,4 % en mai, avec les secteurs de la restauration et de l'hôtellerie les plus durement touchés (–66 %), ainsi que celui de l'habillement (–55 %).

L'exemple allemand en question

La baisse de la TVA pour affronter la crise post-Covid-19 est déjà effective à Chypre tandis que la chancelière Angela Merkel l'a annoncée à partir du 1er juillet pendant six mois en Allemagne, avec des taux qui passeront de 19 à 16 % et de 7 à 5 %. *« Nous étudions une réduction momentanée »*, a précisé Giuseppe Conte, en reconnaissant qu'une telle mesure a un *« coût très élevé »*.

Environ 4 milliards d'euros à chaque baisse d'un point de TVA, ce qui représenterait entre 12 et 12,5 milliards d'euros si l'Italie suivait l'exemple allemand. Le gouvernement étudie soit une baisse générale d'un point, soit une première réduction de la TVA dès juillet pour les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration, avant de l'étendre à ceux de l'habillement, ou encore de l'automobile à l'automne, dans le cadre de la prochaine loi de finances.

« L'opération est très complexe », explique le Trésor italien. Elle suscite la réserve de la plupart des économistes, qui estiment qu'en période de crise, cela ne fera pas diminuer les comportements d'épargne, un réflexe déjà naturel chez les Italiens. Les partenaires sociaux dans leur ensemble sont sceptiques, tout comme l'opposition de droite.

Au sein même de sa majorité, Giuseppe Conte a essuyé les doutes du Parti démocrate, qui, comme les syndicats, préférerait une baisse des charges sociales. Seule la Ligue de Matteo Salvini est favorable sans réserve à sa proposition. Elle serait de toute façon financée par une énième augmentation du déficit public. Après celle de 25 milliards d'euros en mars et de 55 milliards d'euros en avril, le gouvernement s'apprête à annoncer une nouvelle hausse d'une dizaine de milliards d'euros. Avec une récession qui devrait être de 10 % cette année, la dette publique explosera à près de 160 % du PIB.

L'Europe préférerait des réformes structurelles.

« Le fisc a besoin d'une vaste réforme dans son ensemble, a commenté Ignazio Visco le gouverneur de la Banque d'Italie, *pas d'une retouche impôt par impôt. »* C'est également l'avis de Bruxelles qui préférerait que Rome utilise les ressources prochainement mises à disposition par le plan de relance européen et la suspension du Pacte de stabilité pour entreprendre des réformes structurelles d'envergure. ■

Les chiffres clés

4
MILLIARDS D'EUROS
Le coût, pour le budget de l'Etat italien d'une baisse d'un point de TVA.

160 %
DU PIB
Le montant attendu de la dette publique italienne en 2020.

en bref

Le sommet sur le budget et la relance fixé aux 17 et 18 juillet à Bruxelles

EUROPE Les chefs d'Etat et de gouvernement des pays de l'Union européenne se retrouveront les 17 et 18 juillet à Bruxelles pour un sommet consacré au plan de relance économique et au prochain budget du bloc, a annoncé mardi un porte-parole de l'UE, Barend Leyts. Il s'agira de leur première réunion « physique » après des mois de rencontres en visioconférence. Ils doivent y trouver un accord sur l'ampleur du budget 2021-2017 et sur le montant et la distribution du plan de relance de 750 milliards d'euros.

Malgré le Covid-19, la Mongolie organise ses élections législatives

POLITIQUE Epargnée par la crise du Covid-19 avec zéro décès enregistré sur son territoire, la Mongolie a maintenu son calendrier électoral. L'ancienne république soviétique organise, ce mercredi, des élections législatives. Quelque 2.000 bureaux de vote ont été installés pour départager pas moins de 600 candidats qui se disputent les 76 sièges du parlement monocaméral. Face à face: le Parti du peuple mongol (PPM, centre-gauche, fondé par les anciens communistes) au pouvoir et grand favori devant le Parti démocrate (PD, libéral et conservateur). Lors de la précédente mandature, le PPM occupait 65 sièges.

Poutine dénonce le révisionnisme anti-russe des Occidentaux

● Les commémorations de la défaite nazie sont l'occasion pour Vladimir Poutine de tenir des discours critiques vis-à-vis des Occidentaux.
● Une offensive qui illustre la vision qu'a la Russie de sa place dans le monde : centrale en Europe comme au Proche-Orient.

Des chasseurs Sukhoi Su-25 ont fêté, seuls, le 9 mai 2020, en volant au-dessus du Kremlin avec des fumigènes aux couleurs du drapeau russe. *Photo Alexander NEMENOV/AFP*

RUSSIE

Yves Bourdillon
@yvesbourdillon
et ***Benjamin Quénelle***
— Correspondant à Moscou

Moscou commémore ce mercredi, avec six semaines de retard pour cause de Covid-19, le 75e anniversaire de la victoire contre les nazis. L'occasion de réaffirmer, par un défilé militaire toujours impressionnant et un discours du président Vladimir Poutine, la place que la Russie estime avoir dans les affaires du monde : centrale. Elle remet en cause le statu quo de l'après-guerre froide, au risque d'exacerber les tensions.

Une ambition européenne

Un quart de siècle après l'effondrement de l'URSS, qui avait pulvérisé l'influence de la Russie, le Kremlin revendique un rôle majeur dans cette Europe, dont elle fait partie pour raisons historiques et, à moitié, géographiques. Une Europe à propos de laquelle le Kremlin est tenté de reprendre à son compte la boutade féroce de Kissinger : « *Quel est son numéro de téléphone* ? » car il considère que tout « deal » avec l'Union est en fait, avant tout, un accord direct avec l'Allemagne. Mais les relations sont tendues avec Berlin, notamment depuis l'assassinat, dans la capitale allemande, d'un opposant tchétchène en décembre dernier, attribué aux services secrets russes. Ce dossier pourrait virer à la crise diplomatique.

La Russie se considère aussi de nouveau comme un acteur clé, voire le faiseur de rois, au Proche-Orient, en raison des déboires et de la volonté de désengagement des Etats-Unis. Une région cruciale puisqu'elle concentre les principales réserves mondiales d'hydrocarbures, principale source de devises de la Russie. Moscou y est l'allié crucial de l'Iran. Elle compte la Syrie comme client et entretient de bonnes relations avec l'Arabie saoudite et Israël, et même la Turquie. Au-delà, la Russie pèse peu. Avec l'idéologie soviétique ont disparu les capacités d'ingérence tous azimuts de Moscou en Afrique, Asie, Amérique latine, même si le Kremlin s'implique encore au Venezuela. Et son aventure dans la guerre civile libyenne contre la Turquie a connu des revers.

Cette ambition géopolitique est servie cette année par une relecture sans précédent de l'Histoire par Vladimir Poutine. Il avait déjà lancé en 2018 à Saint-Petersbourg, devant des vétérans : « *Nous allons fermer les sales bouches* » des étrangers qui « *essaient de réécrire l'Histoire* ». Et affirmé devant la Douma : « *Nous sommes obligés de défendre la vérité sur la victoire. Que dirons-nous à nos enfants si le mensonge se répand dans le monde entier comme la peste ?* » Huit jours avant le défilé et à une semaine d'un référendum constitutionnel pouvant prolonger quasi indéfiniment son règne, le chef de l'Etat russe a choisi une revue conservatrice américaine, « National Interest », pour se livrer à une relecture très anti-occidentale de la Seconde Guerre mondiale.

Cette dernière a coûté la vie à 27 millions de Soviétiques. Elle est traditionnellement présentée à Moscou comme une victoire militaire, essentiellement russe. Mais on y passe sous silence le pacte Molotov-Ribbentrop d'août 1939, par lequel Staline et Hitler avaient noué une alliance et s'étaient partagé secrètement la Pologne, pacte rompu seulement par l'attaque surprise de l'Allemagne en juin 1941.

> La vision de Vladimir Poutine remet en cause le statu quo de l'après-guerre froide, au risque d'exacerber les tensions.

Vladimir Poutine a estimé que ce protocole était indispensable, car les puissances occidentales avaient laissé l'URSS seule « *face à l'Allemagne* ». Avant d'ajouter que « *le révisionnisme historique manifesté en Occident* [...] *est une chose dangereuse* », car il déstabilise « *les principes d'un développement pacifique* » du monde tels qu'établis en 1945 par les Alliés.

Dans cette tribune, Vladimir Poutine prétend que l'absorption des trois Etats baltes par l'URSS après la guerre avait été effectuée « *sur une base contractuelle, avec le consentement des autorités élues et conformément au droit international de l'époque* ». De quoi raviver les tensions avec ces pays, désormais membres de l'Union européenne : leurs chefs d'Etat ont accusé Moscou de « *falsifier l'histoire* ». Le président russe, quant à lui, a fustigé le « *cynisme incroyable* » de la Pologne, l'accusant même d'avoir conclu une « *entente* » avec Hitler à l'aube de la guerre. Varsovie a répliqué en dénonçant des « *balivernes* ». ■

Médiation russe entre l'Inde et la Chine

Le ministre russe des affaires étrangères, Sergueï Lavrov, a mené une médiation mardi entre la Chine et l'Inde en président une réunion virtuelle avec ses homologues chinois, Wang Yi, et indien, Subrahmanyam Jaishankar, une semaine après un incident frontalier sans précédent depuis 45 ans entre les deux pays : une vingtaine de soldats indiens et un nombre indéterminé de militaires chinois ont été tués lors d'un affrontement à coups de pierres et bâtons. Si Pékin et New Delhi ont affirmé vouloir une désescalade rapide, le ministre indien de la Défense, Rajnath Singh, a demandé de son côté à son homologue russe la fourniture du système antimissiles S-400.

Vendredi 26 juin

L'armée russe bombe le torse

Le traditionnel défilé de la victoire sur l'Allemagne nazie est l'occasion pour la Russie d'exhiber des armes high-tech. Une partie de l'armée russe est de très haut niveau, mais le reste est dépassé.

Le traditionnel défilé militaire du 9 mai à Moscou aura exceptionnellement lieu ce mercredi 24 juin. Le Covid-19 a obligé le Kremlin à décaler de six semaines la commémoration de la victoire de l'URSS sur les nazis à l'issue d'une Seconde Guerre mondiale que les Russes prénomment volontiers « Grande Guerre patriotique ».

Comme tous les ans, ce défilé est l'occasion d'illustrer la puissance militaire russe et d'exhiber quelques armes, généralement des missiles nucléaires. En l'absence de tout dirigeant occidental, puisqu'Emmanuel Macron a annulé sa venue pour cause de pandémie, 200 blindés et pièces d'artillerie doivent défiler aux côtés de 13.000 soldats russes et de contingents des pays de l'ex-URSS, en sus de la Serbie, de la Chine et de l'Inde.

Des armes sans équivalent

On n'y verra point, en revanche, les nouvelles armes hypersoniques « invincibles » dont Poutine vante les mérites depuis deux ans : drones à propulsion nucléaire, système de défense hypersonique « *suivant sa cible comme un météorite* », missiles au rayon d'action illimité, arme laser ou missile Avangard. Cette arme « absolue », déployée en décembre dernier, pourrait filer à vingt fois la vitesse du son et serait capable, ce qui semble sans équivalent, de changer de cap et d'altitude à l'approche de sa cible pour esquiver les missiles antimissiles. L'armée russe doit aussi se doter cette année du missile lourd balistique intercontinental de 5e génération, Sarmat.

La vitrine de la Syrie

Ces armes high tech complètent un arsenal classique, redevenu important et opérationnel après des années 90 budgétairement misérreuses pour cause d'effondrement de l'URSS et de baisse des prix pétroliers. Sans avoir retrouvé le lustre de l'époque où elle rivalisait avec son homologue américaine, l'armée russe a remonté la pente, grâce au doublement de son budget depuis 2010, au cinquième rang mondial, selon l'institut suédois de référence Sipri.

Effort qui a porté sur les équipements, avec des achats de 600 milliards de dollars en dix ans, mais aussi sur les bâtiments et la paie des soldats. « *La réforme Serdioukov, poursuivie par le ministre Sergueï Choïgou, promettait beaucoup en termes de modernisation matérielle et de structures* », rappelle Isabelle Facon, directrice adjointe de la Fondation pour la recherche stratégique, mais a débouché sur « *une armée russe à plusieurs vitesses et technologiquement en retard sur les autres grandes puissances dans un certain nombre de domaines clés* », notamment dans la marine, comme l'illustrent des accidents parfois dramatiques et des retards de livraison.

Après les défaillances criantes apparues en 2008 lors de la guerre contre la Géorgie, l'armée russe a profité du théâtre syrien pour faire la démonstration d'une efficacité retrouvée, avec des bombardiers Sukoï-24 et 34 notamment. La guerre en Syrie a permis de tester « *plus de 200 nouveaux types d'armes* », s'est félicité le général Vladimir Chamanov, à la tête du comité parlementaire chargé de la défense.

La Russie ne se laisse pas non plus toiser par les Etats-Unis sur le plan nucléaire : elle affiche 6.375 ogives face aux 5.800 américaines, loin devant les 320 chinoises, 290 françaises et 215 britanniques.

La puissance militaire d'un pays ne se mesure pas seulement au nombre de ses chars, avions ou canons, mais aussi et surtout par l'aguerrissement de ses soldats. La Russie est l'un des rares pays, avec les Etats-Unis, la France et le Royaume Uni, à envoyer des soldats au feu presque sans discontinuer depuis vingt ans... — ***Y. B. et B. Q.***

> L'armée russe est « à plusieurs vitesses et technologiquement en retard sur les autres grandes puissances dans un certain nombre de domaines clés ».
>
> **ISABELLE FACON**
> Directrice adjointe de la Fondation pour la recherche stratégique

idées&débats

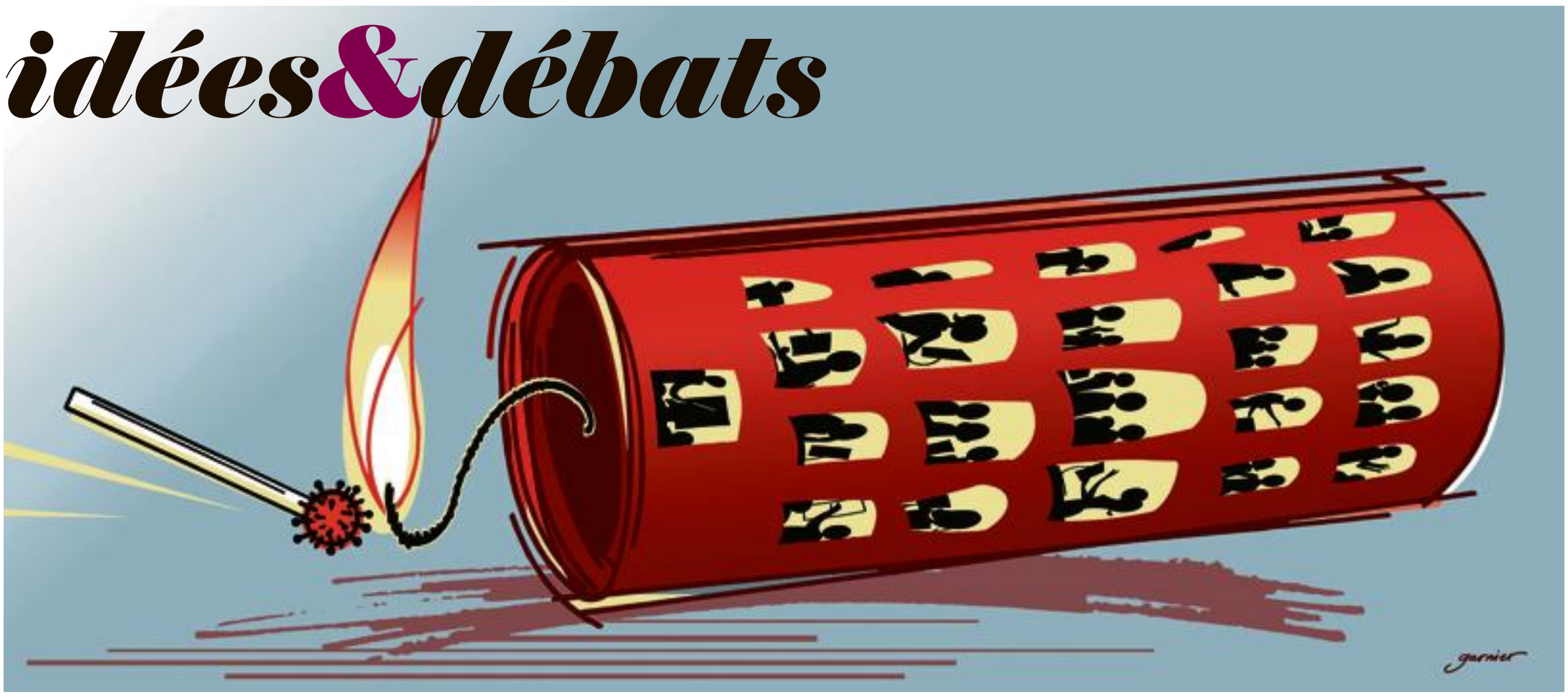

Pascal Garnier pour « Les Echos »

Comment le télétravail redessine l'avenir des bureaux

L'ANALYSE
DE LA RÉDACTION

Après la crise du coronavirus, le télétravail testé à grande ampleur durant le confinement va se développer. Le bureau est appelé alors à se transformer, pour être, plus que jamais, un lieu d'échanges et de transmission. Dans ce nouveau paysage, le coworking, lui, pourrait séduire les entreprises en quête de flexibilité.

Elsa Dicharry
@dicharry_e

Avec la crise sanitaire et la mise en télétravail forcé de leurs salariés pendant plusieurs semaines, de nombreuses directions, même parmi les plus réticentes, ont constaté que le dispositif fonctionnait. Le télétravail à domicile répond aux attentes de certains salariés, qui souhaitent notamment s'économiser du temps de transports. Il peut aussi permettre aux entreprises de faire des économies de mètres carrés dans les bureaux, en organisant la présence de leurs troupes par rotation. Un point essentiel, à l'heure où s'engage une crise économique majeure, et où nombre d'entre elles vont connaître ou connaissent déjà des difficultés. La chasse aux coûts immobiliers inutiles devient un élément de compétitivité. En particulier en Ile-de-France, où un poste de travail revient entre 5.000 et 18.000 euros hors taxes à l'année, selon sa localisation, d'après les chiffres du cabinet Deloitte.

Partout, des réflexions sont lancées sur le sujet. Certaines entreprises vont même très loin dans cette démarche, à l'image de PSA, qui a décidé de faire du télétravail la règle pour toutes ses activités non directement reliées à la production. A terme, la présence sur site des salariés sera ramenée à une journée ou une journée et demie par semaine en moyenne chez le constructeur automobile. Aux Etats-Unis, Facebook envisage de faire travailler à distance la moitié de ses équipes de façon permanente d'ici à cinq ou dix ans. Twitter a autorisé le télétravail à vie pour certains de ses employés.

Si le télétravail est inévitablement appelé à se développer, certains experts mettent cependant en garde contre la tentation de pousser trop avant l'expérience. Et de céder à une logique purement comptable, sans réflexion profonde et de long terme sur une refonte de l'organisation du travail.

Le dispositif a en effet ses limites. Tous les salariés ne souhaitent pas travailler depuis chez eux, certains ayant la volonté de séparer hermétiquement vies professionnelle et familiale. Tous ne disposent pas de conditions idéales pour le faire : pas de bureau isolé, manque d'équipement informatique, présence des enfants à la maison… Surtout, le bureau reste un lieu essentiel pour créer de la relation, faire émerger des idées au sein d'une entreprise, et permettre la transmission des savoirs et de la culture maison. Distendre le lien avec l'entreprise peut aussi conduire certains talents à quitter le navire.

Les points à retenir

- Le télétravail est inévitablement appelé à se développer, mais il doit s'accompagner d'une réflexion profonde sur une refonte de l'organisation du travail.
- Pour diverses raisons il a ses limites et, surtout, le bureau reste un lieu essentiel pour échanger, créer, innover.
- Les locaux doivent désormais donner envie. Confort, technologie, lieu de rencontres : les architectes sont en première ligne.
- Le secteur du co-working, mis à mal pendant le confinement, a sa carte à jouer.
- De nouvelles formules sont développées pour s'adapter à la demande des salariés en bureaux partagés, et des entreprises dont l'avenir économique est incertain.

Preuve que le télétravail à grande échelle n'est pas forcément idéal : IBM, qui fut l'un des premiers à tenter l'expérience, il y a une vingtaine d'années, a décidé, en 2017, de rapatrier ses troupes au bureau. Dans le but de renforcer la collaboration entre ses salariés et d'accélérer le rythme de travail, expliquait alors le « Wall Street Journal ».

Le bureau n'est donc pas mort, même s'il est appelé à se transformer. Plus question d'être parqué chacun dans son coin. Ou de se rendre dans son entreprise uniquement pour subir les contraintes d'un open space bruyant. Désormais, le bureau doit donner envie. Être plus que jamais un lieu de confort, de technologie, et plus encore, de partage. De par son aménagement, il doit susciter davantage d'occasions de rencontres et d'échanges. Les architectes planchent sur le sujet.

L'emplacement du bureau et son accessibilité en transports ont aussi leur importance. Ne serait-ce que pour attirer des profils prometteurs, soulignent aussi les professionnels du secteur. Les entreprises doivent l'avoir en tête, même si toutes n'ont pas les moyens de s'installer dans les quartiers les plus prisés ni, d'ailleurs, de s'offrir des locaux dernier cri.

Dans ce grand big bang qui attend les bureaux et l'organisation du travail, quel sera le sort du coworking ? Sera-t-il affaibli par la montée en puissance du télétravail à la maison ? Ou parviendra-t-il à tirer son épingle du jeu ? Dans le contexte actuel, le dispositif présente en tout cas plusieurs atouts. Il offre des solutions aux salariés ou aux indépendants qui ne peuvent pas télétravailler depuis leur domicile, en mettant à leur disposition des espaces de bureaux partagés près de chez eux ou près de chez leurs clients. Depuis le début du déconfinement, les spécialistes du coworking développent d'ailleurs de nouvelles formules permettant de réserver pour une, deux, ou trois journées par semaine dans leurs locaux.

Surtout, il répond à la demande de flexibilité des entreprises, qui veulent faire varier le nombre de mètres carrés dont elles disposent en fonction de leurs besoins, et ne payer que pour ce qu'elles consomment. L'engagement, via un contrat de coworking, a l'avantage d'être beaucoup moins long que pour un bail classique, signé pour trois, six ou neuf ans. La formule est en outre « clefs en main ». Un atout majeur dans la période d'incertitude économique qui s'engage. Les entreprises du secteur, mises à mal pendant le confinement, veulent croire que le contexte leur sera favorable. ■

LA CHRONIQUE
DU CERCLE DES ÉCONOMISTES

*d'***André Cartapanis**

Réinventer les institutions du monde d'après

La crise est loin d'être derrière nous, mais il faut déjà imaginer le monde d'après, et par là même les institutions qui en fixeront les règles du jeu. Car les économies de marché ne se réduisent pas aux ajustements qui s'opèrent sur les marchés.

Les travaux de Douglass North ou de Daron Acemoğlu ont démontré que les institutions défaillantes étaient au cœur du recul des nations. Formelles ou informelles, elles ne se limitent pas au système politique, mais recouvrent les règles de droit s'appliquant aux agents économiques, l'articulation entre les politiques publiques et le jeu de la concurrence, les attributions de l'Etat-Providence, les croyances dominantes ou les systèmes d'incitations, le contrat social propre à chaque type de capitalisme, les modes de gouvernance de la mondialisation…

Avant la crise, nombre de ces institutions étaient décriées, certaines étaient rejetées parce que la croissance était trop faible, parce que les inégalités s'accentuaient, parce que la mondialisation menaçait l'autonomie des Etats-Nations et l'exercice de la démocratie. Sans parler des retards dans la lutte contre le réchauffement climatique. La crise du Covid-19 a révélé ce que beaucoup se refusaient à voir et nous vivons un moment critique où des changements institutionnels profonds apparaissent comme la seule réponse raisonnable pour éviter l'enlisement dans la crise économique et sociale et le risque de chaos sur le plan politique.

Mais il est douteux que le monde d'après résulte d'un grand soir, d'un engouement spontané pour une nouvelle idéologie (et d'ailleurs laquelle ?) et la création ex nihilo de nouvelles institutions. Avec le retour des Etats, le monde d'après résultera d'un processus incrémental, répondant démocratiquement aux insatisfactions du passé, tout en tirant les leçons de la gestion de crise.

> Avec le retour des Etats, le monde d'après répondra démocratiquement aux insatisfactions du passé, tout en tirant les leçons de la gestion de crise.

Car le Covid-19 a bousculé les principes directeurs sur lesquels reposaient nombre d'institutions. L'urgence les a forcées à s'affranchir des anciennes routines et à changer de logiciel : la résilience face aux chocs extrêmes, et non pas seulement l'efficacité face aux turbulences du court terme ; la coopération, et non pas seulement la compétition entre les Etats ou entre les entreprises ; la solidarité entre les hommes et la valeur sociale de leur survie, et non pas seulement la maximisation des richesses… A leur spécialisation pour en assurer l'efficacité ont répondu la polyvalence et la multiplicité des objectifs. Le strict respect des missions s'incarnant dans des règles codifiées a été remplacé par une action discrétionnaire transgressant de nombreux tabous. Les banques centrales ont répondu aux événements extrêmes liés à la pandémie, loin de leur mandat. Le crédit bancaire, largement garanti par les Etats, a dû s'apparenter à un sauvetage en dernier ressort des entreprises. Les Etats ont repris conscience de leur horizon infini en éludant la question de la soutenabilité budgétaire. La césure entre le politique et les marchés est devenue poreuse lorsque les autorités de la concurrence ont avalisé l'explosion des aides d'Etat et quand la Commission européenne a affiché, plutôt que la concurrence libre et non faussée, son objectif de souveraineté industrielle et technologique et d'indépendance sanitaire. La ligne de partage entre les experts et la décision politique issue de la démocratie représentative s'est déplacée… Il faut maintenant traduire ce nouveau logiciel en réinventant les institutions du monde d'après. Nous le ferrons lors des Rencontres économiques les 3, 4 et 5 juillet.

André Cartapanis professeur à l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence et membre du Cercle des économistes.

opinions

LE MEILLEUR DU CERCLE DES ÉCHOS

Loi Avia : le censeur censuré

Le Conseil constitutionnel a censuré, par effet domino, l'essentiel de la loi Avia sur la haine en ligne. Une décision qui réjouit l'élève avocat Anthony Reisberg qui y voit une victoire pour la liberté d'expression.

DÉCISION DES SAGES *« La loi Avia voulait censurer les contenus haineux sur Internet. Finalement, c'est le Conseil constitutionnel qui a censuré la loi Avia. Dans une décision du 18 juin 2020, le juge constitutionnel a affirmé que l'obligation faite aux réseaux sociaux de supprimer en vingt-quatre heures les contenus "haineux" était contraire à la liberté d'expression. Les sages ont ainsi censuré le cœur même de la loi contre la haine sur Internet. Au total, c'est plus de douze dispositions qui ont été déclarées contraires à la Constitution, soit près de 80 % du texte. »*

DÉLATION *« Cette décision est une grande victoire pour la liberté d'expression. On peut toutefois s'inquiéter qu'il faille aujourd'hui compter sur cette institution pour la protéger. La loi Avia s'inscrit dans une tendance inquiétante à la délation. Les mouvements BalanceTonPorc et MeToo en sont un exemple. Si la libération de la parole des victimes est évidemment nécessaire, le droit doit veiller à ce qu'elle ne s'accompagne pas des dérives de l'arbitraire. Or, force est de constater que la présomption d'innocence et le principe du contradictoire tendent à s'effacer devant elle. »*

HAINE *« La définition d'un "contenu haineux" ne repose que sur les valeurs de chacun, de telle sorte que ce qui sera haineux pour les uns ne le sera pas pour les autres. L'époque est marquée par une propension à se sentir de plus en plus facilement offensé, blessé, voire agressé par un propos. En faisant du signalement l'élément déclencheur de la censure, la loi Avia risquait de faire de la Toile un lieu où seul le politiquement correct régnerait, soit tout le contraire d'une société éclairée. Il était donc fondamental pour la liberté d'expression que la loi soit censurée. »*

Lire l'intégralité sur Le Cercle
lesechos.fr/idees-debats/cercle

DANS LA PRESSE ÉTRANGÈRE

Hong Kong : une chute de l'immobilier bienvenue

South China Morning Post

● *« Il n'y a pas si longtemps Hong Kong était le paradis des boutiques de luxe pour les visiteurs extérieurs. Chaque année, plus de 60 millions de touristes envahissaient la ville, la majorité venant de la Chine continentale »*, écrit le « South China Morning Post ». Ce succès a eu comme corollaire une explosion des prix de l'immobilier et des loyers. Russell Street, les «Champs-Elysées de l'ancienne colonie britannique», était même considérée comme l'artère la plus chère au monde. Hong Kong, il est vrai, avait de nombreux attraits pour les Chinois enrichis du continent : pas de taxes indirectes et des produits authentiques. Cette invasion n'était pas cependant du goût de tous les Hongkongais qui voyaient disparaître leurs magasins de proximité et leurs restaurants bon marché.

Mais après une année de manifestations pour le maintien de l'autonomie de la cité et la crise sanitaire liée au nouveau coronavirus, le changement semble radical. Les grandes marques n'ont plus assez de clients et déménagent, obligeant, selon le quotidien, les propriétaires à réduire les loyers. Les ventes de détail ont chuté au premier trimestre 2020 de près de 37 %. Ce qui permet une reconquête par les Hongkongais de leurs rues avec l'installation de commerces moins luxueux. *« L'adaptabilité est l'une des caractéristiques des Hongkongais. De même leur pragmatisme leur a permis de surmonter les temps les plus durs »*, proclame le journal. *« Les propriétaires ont trop conscience que le commerce lié au tourisme de masse ne reprendra pas rapidement. Selon les prévisions, il pourrait s'agir de deux à trois ans. »*

A quelque chose malheur est bon, pourrait-on dire. Même s'il ne s'agit que d'une petite satisfaction pour l'ancienne colonie britannique dont l'autonomie risque d'être supprimée par Pékin.
—***J. H.-R.***

LE LIVRE DU JOUR

Dans la salle des machines des banques centrales

LE PROPOS Libra, Draghi, taux d'intérêt, prêteur en dernier ressort, mandat de la BCE… A moins d'être entré en hibernation à partir de l'année 2007, lorsque se déclencha la crise des subprimes, vous avez sûrement, à un moment ou à un autre, entendu prononcer ces mots dans les médias ou les dîners en ville. Ils forment, avec d'autres, le corpus de ce qui est devenu la clé de voûte de nos économies surendettées, à savoir la politique monétaire. Dans ce livre fort pédagogique, sorti peu avant le confinement, Christian de Boissieu, l'un des meilleurs spécialistes français du sujet, nous entraîne dans la salle des machines des banques centrales, là où se forgent les boucliers anti-crise.

L'INTÉRÊT La construction du livre, choisie par l'auteur, a le mérite de tracer une forme de continuité entre les mécanismes de base qui président au fonctionnement des banques centrales, les objectifs qu'elles poursuivent et qui leur sont assignés et les innovations les plus récentes qu'elles ont mises en œuvre pour faire face à deux crises aussi exceptionnelles que rapprochées (celle de 2008 et celle du Covid-19). D'où il ressort que la personnalité des banquiers centraux – sujet également abordé dans ce livre – compte pour beaucoup dans le succès d'une politique monétaire et surtout dans la confiance qu'elle inspire, ou non, au marché. Un livre à ressortir à intervalle régulier pour rafraîchir son savoir sur des notions tout de même complexes. —***Daniel Fortin***

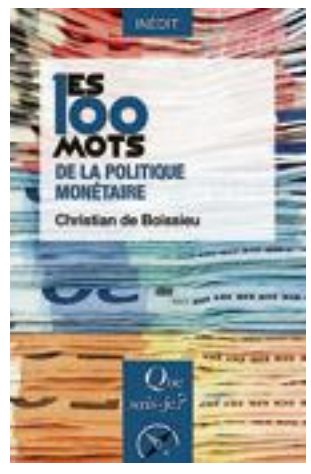

Les 100 Mots de la Politique monétaire
par Christian de Boissieu, Editions Que sais-je ? 123 pages, 9 euros.

Virginia Mayo / Pool / AFP

Emprunt européen : la réticence légitime des pays frugaux

Les pays dits « frugaux » ne s'opposent pas à la mise en œuvre d'une certaine solidarité au sein de l'Union. Ils rappellent simplement que le respect des engagements budgétaires est l'un des fondements de l'Union. De même que la politique de libre-échange, aujourd'hui remise en cause.

LA CHRONIQUE de **Jean-Marc Daniel**

On peut sauter sur sa chaise comme un cabri en disant : l'Europe ! l'Europe ! l'Europe !… Mais cela n'aboutit à rien, et cela ne signifie rien. » En cette période de nostalgie gaulliste, tout le monde aura reconnu une assertion célèbre du Général. Aujourd'hui, les « sauts de cabri » saluent deux orientations nouvelles en débat au sein de l'Union européenne qui pourraient se révéler, à terme, destructrices.

La première s'incarne dans le projet d'un emprunt de 750 milliards d'euros souscrit par l'Union européenne. Ses défenseurs en affirment les bienfaits politiques en invoquant les mânes d'Alexander Hamilton, le premier secrétaire au Trésor américain. En mutualisant les dettes des anciennes treize colonies, celui-ci aurait donné corps aux Etats-Unis. Il faut cependant ne pas négliger le fait que la contrepartie fiscale de cette mutualisation fut l'instauration de droits de douane exorbitants qui, en affaiblissant l'économie du Sud, a amplifié les tensions ayant mené à la guerre de Sécession.

Procès en pingrerie

Il se trouve que quatre pays de l'Union européenne dits « frugaux » – les Pays-Bas, l'Autriche, le Danemark, la Suède – ont exprimé leurs réserves sur cet emprunt. Ils s'interrogent notamment sur les modalités de son remboursement. Pour avoir, en outre, osé affirmer que l'accumulation, sous toutes les formes possibles et imaginables, de dette publique menace l'avenir, ils font l'objet d'un procès en pingrerie. Le chef du gouvernement portugais parle à propos des réticences de son homologue néerlandais de *« mesquinerie récurrente »*. En fait, les « frugaux » ne s'opposent pas à la mise en œuvre d'une certaine solidarité au sein de l'Union. Ils rappellent simplement que celle-ci doit aller des riches vers les pauvres et non pas des pays qui respectent leurs engagements vers ceux qui ignorent constamment et sans vergogne les règles et les traités.

Ces traités fixent un plafond de 0,5 % du PIB pour le déficit public structurel, c'est-à-dire le déficit hors les évolutions cycliques. En 2019, l'excédent structurel des Pays-Bas était de 1 %, celui de la Suède de 0,6 %, celui de l'Autriche de 0,4 %, tandis que le Danemark contenait son déficit à 0,5 %. En revanche, le déficit structurel de la France était de 3 %, celui de l'Espagne de 1,9 % et celui de l'Italie de 1,5 %.

Ressentiment Nord-Sud

Résultat, l'opération des « 750 milliards » risque de mériter le qualificatif d'« hamiltonienne » avant tout pour avoir inutilement accru les ressentiments entre le nord et le sud de l'Europe.

> Les « frugaux » rappellent que la solidarité au sein de l'Union doit aller des riches vers les pauvres et non pas des pays qui respectent leurs engagements vers ceux qui ignorent constamment et sans vergogne les règles et les traités.

Parallèlement au dévoiement de la notion de solidarité dénoncé par les « frugaux », on assiste de la part des instances bruxelloises à un détournement de la notion de souveraineté. A en croire la présidente de la Commission, la politique européenne de promotion du libre-échange, qui a débouché sur des gains sensibles de pouvoir d'achat, traduirait un *« manque de vision géopolitique »* et une forme de *« naïveté »*, naïveté qui se serait principalement manifestée dans nos rapports avec la Chine. Les inspirateurs protectionnistes de ce genre de discours devraient lire le dernier rapport d'Eurostat sur le commerce extérieur. Ils y trouveraient ce paragraphe : *« Entre 2009 et 2019, les exportations de biens de l'UE-27 vers ses principaux partenaires commerciaux ont évolué de façon très contrastée. Les exportations à destination de la Chine (9,9 %) et du Mexique (9,5 %) ont affiché le taux de croissance moyen annuel le plus important. »*

Voilà donc cette Chine si menaçante qui se révèle être un débouché de plus en plus lucratif. Les historiens futurs se demanderont probablement comment des dirigeants de la zone euro, dont l'excédent de la balance des paiements courants a été de mars 2019 à mars 2020 de 350 milliards d'euros, ont pu cautionner l'idée que les échanges extérieurs handicapaient leur économie !

Tentation protectionniste

Pour l'instant, la tentation protectionniste en est restée au stade des déclarations. En effet, les discussions visant à élargir l'accord de libre-échange avec le Mexique ont abouti le 28 avril dernier. Et le 30 mars, l'Union européenne a adopté un accord de libre-échange avec le Vietnam. Celui-ci a été commenté en ces termes par le ministre croate des Affaires étrangères : *« Nous ouvrons de nouveaux débouchés commerciaux tout en créant de nouveaux outils pour stimuler le respect des libertés fondamentales et des droits du travail au Vietnam. »*

En disant cela, il assumait évidemment son rôle de ministre du pays exerçant la présidence tournante de l'Union. Mais il était aussi le porte-parole de nombreux membres qui ne voient pas pourquoi la concurrence, tant intérieure qu'extérieure, qui fut au centre de la construction européenne, serait remise en cause.

Ce qui serait utile, c'est que ceux qui tiennent à faire un parallèle entre l'Union européenne et les Etats-Unis oublient Alexander Hamilton pour redécouvrir John Sherman.

A l'instar d'Hamilton, il a été secrétaire au Trésor, de 1877 à 1881. Dans des Etats-Unis secoués par le krach de 1873 et les dégâts de la guerre de Sécession, il dégage des excédents budgétaires pour éponger la dette issue de cette guerre. Pour y parvenir, il conduit une action vigoureuse de rationalisation de l'administration. S'étant heurté à un mur quand il essaie de réduire les droits de douane, il s'engage, lors de son retour au Sénat, dans un autre combat en faveur de la concurrence, celui de l'abolition des monopoles. Le 2 juillet 1890, le vote du Sherman Act, loi antitrust qui introduit, en particulier, la notion d'« abus de position dominante », couronne son action.

Durant toute sa carrière, il aura défendu deux principes : la nécessité de l'équilibre budgétaire et l'efficacité de la concurrence ; des principes qui doivent rester ceux qui fondent l'Union européenne.

Jean-Marc Daniel est professeur émérite à l'ESCP.

Retrouvez nos graphiques interactifs sur infographie.lesechos.fr

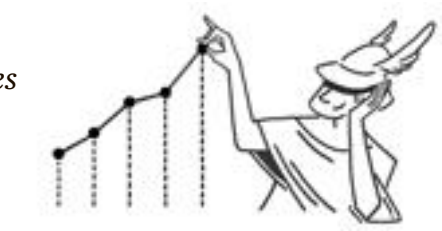

opinions

LE **POINT DE VUE**

de **Xavier Autain** *et* **Clotilde Lepetit**

La relance économique ne se fera pas sans les avocats

Acteurs du droit – sous toutes ses formes –, acteurs démocratiques – parfois, et heureusement, contestataires – les avocats sont aussi des acteurs économiques incontournables. Conjuguée dans le respect des principes qui gouvernent leur profession, l'économie n'est pas un mot honteux pour eux.

L'État ou les sans-papiers, l'entreprise du CAC 40 ou l'artisan, le salarié licencié ou la société qui s'introduit en Bourse, la victime ou le coupable d'infraction : tous ont en commun d'être conseillés, assistés, défendus par notre profession. Une profession touchée de manière disparate par la crise du Covid. Certains ont continué à conseiller les victimes de violences, les employeurs, les salariés, les entreprises en difficulté, les responsables privés ou publics sur leurs droits et leurs obligations. Le ralentissement durable de l'économie les laisse néanmoins dans une incertitude majeure. D'autres ont vu – et voient encore – leur activité quasiment arrêtée, notamment ceux exerçant en contentieux, en raison de l'obsolescence et de l'inadaptation technologique de la justice en France, et ce malgré les efforts des personnels de greffe et des magistrats.

La sauvegarde de la profession d'avocat est une question d'intérêt général. Sans les avocats, plus de libertés individuelles pour les citoyens, plus de sécurité juridique pour les entreprises. Pourtant, la réponse des pouvoirs publics n'est pas à la hauteur. Même si, pour certains d'entre nous, c'est de survie dont il s'agit, nous ne demandons pas l'aumône. Juste à être entendus, comme toutes les activités économiques durablement impactées par la mise à l'arrêt brutale de l'économie. Parmi les pistes de réflexion, on peut retenir, par exemple, l'obtention facilitée des prêts garantis par l'Etat, l'accompagnement financier et social des cessations, ou cessions, anticipées des cabinets d'avocats seniors, des primes au recrutement des élèves issus de l'Ecole du barreau (1.845 cette année), ou encore la diversification et le financement de notre formation continue.

> Il est temps d'écrire une nouvelle page de notre indépendance économique en nous dotant d'un fonds d'investissement dans l'innovation.

Au-delà de ce qui relève de l'Etat, il appartient aussi aux avocats d'imaginer leur avenir. Il y a soixante ans, le bâtonnier Claude Lussan donnait à la profession d'avocat un des meilleurs outils de son autonomie : la Carpa. Un instrument qui finance notamment la formation des élèves avocats, l'accès au droit, une partie de la prévoyance des avocats.

Il est temps d'écrire une nouvelle page de notre indépendance économique en nous dotant d'un fonds d'investissement dans l'innovation. Ce fonds prendrait des participations dans des legaltechs, orienterait et accompagnerait leur déploiement, et fournirait aux avocats les outils de leur développement économique et de leur autonomie technologique. Soyons acteurs des legaltechs avant qu'elles ne nous remplacent !

Il faudra aussi protéger, sanctuariser et développer l'aide juridictionnelle, au-delà des rustines habituelles. A côté du droit aux soins, du droit à la retraite ou du droit au chômage, nous pourrions imaginer un 6e risque, un « droit au droit », financé par la solidarité nationale, qui permettrait enfin un accès au droit plus large, pour une rémunération plus juste, enfin alignée sur la valeur des efforts des avocats.

Il faudra enfin mettre en place un Observatoire économique du barreau, chargé de recueillir et d'analyser les informations économiques sur la filière du droit afin de repérer les fragilités, prévenir les crises, partager les opportunités, solidifier notre profession. S'approprier l'économie dans le respect de notre déontologie.

La sauvegarde du barreau se jouera dans les prochains mois, dans les prochaines années. Ce que nous déciderons maintenant orientera notre avenir collectif. L'avenir de la filière juridique est essentiel pour l'avenir de l'économie de notre pays. La relance ne se fera pas sans les avocats.

Xavier Autain, avocat au cabinet Lussan Société d'Avocats et **Clotilde Lepetit,** avocate au cabinet 7 Bac Avocats, sont candidats au bâtonnat et vice-bâtonnat au barreau de Paris.

LE **POINT DE VUE**

*d'***André Loesekrug-Pietri**

Attention à ne pas dilapider l'argent public

Avec le plan de relance européen, ce sont des centaines de milliards d'euros que nous nous apprêtons à déverser pour éviter la déroute économique. Si ce plan est nécessaire, les milliards ne suffiront pas. Pour éviter de dilapider l'argent public, nous avons besoin d'indicateurs solides pour suivre l'impact réel de nos politiques.

Peu savent que les évaluations des plans d'investissement européens ou nationaux sont presque toutes réalisées ex post – parfois des années après. Or ce fonctionnement bride toute agilité et toute mesure corrective. La Cour des comptes européenne a récemment mis en lumière les errements de certains investissements, dont certains confinent au gaspillage. Elle estime que cinq mégaprojets d'infrastructures sur huit, représentant 54 milliards d'euros, ne respectent pas les délais, réduisant d'autant l'impact escompté. Comment pouvons-nous sortir de cette logique politique qui se résume à « disperser et prier » (« spray and pray »), guidée davantage par « la satisfaction de toutes les parties prenantes que par la recherche de résultats », pour reprendre la déclaration (officieuse) d'un directeur général adjoint. Les discussions au couteau sur les 750 milliards d'euros montrent combien il est difficile de sortir de la politique des grandes annonces, qui entend donner à tous les pays leur « juste part » (« spray »), en espérant que la taille du gâteau sera suffisante pour atteindre les objectifs (« pray »).

Nous devons renforcer les organes de contrôle, tels que la Cour des comptes de l'UE et la commission de contrôle budgétaire du Parlement, et adopter des objectifs politiques clairs et des indicateurs de performance en temps réel. Certains existent déjà, mais sont souvent très financiers : les parlements nationaux valident la bonne exécution des budgets, mais l'impact effectif est rarement évalué. S'il faut renoncer au fantasme bureaucratique d'une série d'indicateurs unique, toute politique doit s'appuyer sur l'évaluation régulière de son impact à long terme. Sans cela, nous verrons diminuer l'efficacité de l'action publique et croître le sentiment que nous ne sommes plus maîtres de notre destin.

Il faut rompre avec les processus d'évaluation a posteriori et pro domo. Le plan Juncker en est un exemple, lancé en 2015 pour atténuer la crise financière de… 2008 et sans véritable évaluation indépendante. C'est la confiance envers les gouvernants qui est en jeu. L'exécutif ne peut être à la fois juge et partie. C'est l'occasion pour les organes législatifs, à commencer par le Parlement, d'adopter des outils modernes très agiles.

Nombreuses sont les bonnes initiatives qui tombent dans le piège de l'annonce tonitruante, mais sans impact clair dans les faits : en 2019, les signataires de l'Accord de Paris sur le climat ont promis de réunir 9,8 milliards de dollars pour le Fonds vert pour le climat. On sait peu des progrès réellement accomplis et du fonctionnement de ce fonds. En mai 2020, le Coronavirus Global Response a levé 10 milliards d'euros pour des tests, des vaccins et des thérapies contre le Covid-19, une belle réussite. Mais on ignore toujours s'il s'agit d'argent frais ou de réallocations, et les projets restent vagues. Plus inquiétant, l'échelonnement des dépenses sur les dix-huit prochains mois paraît inadapté à l'urgence.

Ces délais sont en partie dus au recours systématique aux appels d'offres, érigé comme véritable dogme en Europe. Ce processus engendre des retards massifs (ne vous attendez pas à une réponse avant 3 mois) et des coûts cachés significatifs (certains estiment que jusqu'à 15 % des financements sont consacrés aux consultants). Sous couvert d'équité, ce processus perpétue l'inégalité entre les acteurs bien insérés sur le marché, capables de bâtir des consortiums où les nationalités priment parfois sur l'excellence, et s'offrir des consultants spécialisés.

> L'Europe a besoin d'indicateurs solides pour suivre l'impact de ses mesures de soutien.

La présidente von der Leyen a proposé que pour chaque nouveau règlement adopté, un autre soit supprimé. Allons plus loin et proposons que des indicateurs simples et efficaces soit définis pour tous les grands projets. Cela permettra aux décideurs, une fois les objectifs définis, d'accorder à leurs administrations un fonctionnement plus discrétionnaire dans un monde où l'expérimentation et l'agilité des acteurs de terrain doivent être privilégiés.

André Loesekrug-Pietri est directeur de la « Joint European Disruptive Initiative ».

Dessins de Maïlys Glaize pour « Les Echos »

Carlos Barria/Reuters

Sauver les animaux, pour nous sauver nous-mêmes

LIBRE **PROPOS**

Par **Gaspard Koenig**

Dans un récent rapport pour « repenser l'alimentation et l'agriculture », le cabinet AT Kearney estime que, d'ici 2040, la majorité de la viande que nous mangerons ne proviendra pas de chair animale, mais sera cultivée en laboratoire ou composée de végétaux. Puisque son appellation est encore disputée, baptisons-la « viande de synthèse ». Ses techniques de fabrication sont en amélioration constante, tandis que son coût de production devrait passer sous celui de la viande traditionnelle. C'est une excellente nouvelle, que le moine bouddhiste Matthieu Ricard a partagée avec enthousiasme dans son blog hebdomadaire. La viande de synthèse ouvre en effet la voie à un monde affranchi de la souffrance animale, réconciliant technologie, innovation et respect des êtres sensibles.

Capacité à souffrir

Le combat pour l'égalité des droits, après s'être peu à peu étendu à toutes les classes, puis toutes les couleurs de peau, puis tous les sexes, dépasse aujourd'hui l'être humain pour s'appliquer à l'ensemble du vivant. Ceux qui trouvent cette prétention absurde se rappelleront que John Stuart Mill a dû consacrer de longues pages, au début de son essai féministe « On Subjection of Women », à s'excuser de traiter un sujet aussi inhabituel, aussi paradoxal, aussi fou… Alors que l'animal fut traité comme un bien meuble dans le Code civil jusqu'en 2015, il faut aujourd'hui faire un effort sur soi pour accepter de prendre au sérieux ce qui paraîtra une évidence à nos descendants.

> Les conditions insoutenables de l'élevage industriel produisent une quantité de souffrance probablement sans pareil dans l'histoire de la vie sur Terre.

Pour ma part, dénué de tout sentimentalisme sur le sujet et citant volontiers Deleuze, pour qui « *ceux qui aiment les chats, les chiens sont des cons* », j'ai été convaincu par la bible du genre, l'irréfutable « Animal Liberation » de Peter Singer. Reprenant les arguments de Bentham, le philosophe utilitariste estime que ce n'est pas la faculté de raisonner, mais la capacité à souffrir qui ouvre des droits. En conséquence, l'égalité ne suppose pas une égalité de traitement, mais une égalité de considération. Le droit des animaux n'implique pas de leur donner le droit de vote, mais d'éliminer la cruauté à leur égard – comme Montaigne le réclamait déjà dans ses « Essais ». Les conditions insoutenables de l'élevage industriel, justement dénoncées par des intellectuels comme Jonathan Safran Foer ou des associations comme L214, produisent une quantité de souffrance probablement sans pareil dans l'histoire de la vie sur Terre.

Désirs de consommation

Peter Singer prend cependant soin de différencier l'exigence de bien-être et l'interdiction de tuer. La première s'applique universellement ; la deuxième fait l'objet d'un contrat social proprement humain. En admettant qu'un animal passe son existence dans un environnement sain et soit abattu sans douleur, il n'existe aucune raison éthique de ne pas le consommer. Singer se garde donc d'ériger le végétarisme en règle morale, même s'il estime que, dans l'impossibilité actuelle de contrôler la provenance exacte de la viande, son boycott intégral représente le meilleur mode d'action politique.

La viande de synthèse pourrait changer cette stratégie. Imaginons qu'il soit possible de produire artificiellement et économiquement l'essentiel de nos désirs de consommation (désirs plutôt que besoins, car les protéines se trouvent tout autant dans les haricots que dans les entrecôtes). Pour un goût équivalent, je préfère que les nuggets, lasagnes, hamburgers et autres sauces bolognaises viennent de laboratoires astiqués que d'abattoirs ensanglantés. Rien ne m'interdira alors, de temps à autre, de me régaler d'une bavette de bœuf limousin ou d'un poulet de Bresse, plus chers, mais douillettement élevés dans des prés riants ou des basses-cours ensoleillées, et idéalement abattus sur place (ce que la loi ne permet pas aujourd'hui). Il n'y aurait plus besoin de devenir vegan pour être vertueux.

Instabilité climatique

Quand on veut « sauver la planète », on cherche avant tout son propre salut, pour perpétuer une espèce humaine très sensible à l'instabilité climatique. Le droit des animaux transcende ces mobiles égoïstes pour libérer de l'exploitation les 74 milliards d'animaux d'élevage, le groupe vivant le plus injustement et universellement discriminé. Mais il comporte aussi l'avantage incident de bénéficier à notre propre environnement. La réduction de la consommation de viande réduirait en effet les émissions de méthane, libérerait les ressources en eau potable et limiterait la production de céréales pour l'alimentation animale, offrant autant d'espace à la reforestation. En sauvant les animaux, on se sauverait nous-mêmes.

Gaspard Koenig est philosophe et président du think tank GenerationLibre.

« Eurêka »
Les Echos vous explique en vidéo les grandes notions de l'économie avec des objets du quotidien

LE **POINT DE VUE**

de **Patrick Artus**

Pour une remise en question complète du rôle des banques centrales

En théorie, le rôle des banques centrales est assez clair. Elles sont indépendantes du pouvoir politique et ont un objectif central qui est de maintenir une inflation faible. L'indépendance veut dire que les banques centrales choisissent librement les instruments qui leur permettent de remplir leur objectif de stabilité des prix, et qu'elles n'interfèrent pas avec les politiques économiques autres que la politique monétaire, en particulier avec la politique budgétaire.

Les banques centrales ont aussi, toujours en théorie, des objectifs secondaires qui dépendent des pays : si la stabilité des prix n'est pas remise en cause, soutenir l'activité économique ; assurer la stabilité financière. Par ailleurs, dans cette organisation où les banques centrales indépendantes ont un objectif d'inflation faible, ce sont les gouvernements qui doivent assurer la stabilité budgétaire des pays par choix de politique budgétaire suffisamment restrictive si c'est nécessaire.

Il faut comprendre que cette organisation théorique du rôle des banques centrales est d'une part inadaptée aux mécanismes observés dans les économies contemporaines et a d'autre part complètement volé en éclats depuis la crise des subprimes en 2008-2009.

Le premier problème est que, depuis trente ans, on n'observe plus de lien entre création monétaire et l'inflation des prix des biens et services. Le cas le plus clair est celui du Japon, où la taille du bilan de la banque centrale dépasse une année du PIB et où l'inflation est nulle. On voit par contre une corrélation claire entre la croissance de l'offre de monnaie et la hausse des prix des actifs (actions, immobilier…) qui vient d'un mécanisme de rééquilibrage de portefeuille : si l'offre de monnaie augmente, les épargnants détiennent un excès de monnaie par rapport à ce qu'ils souhaitent, et rééquilibrent la structure de leurs portefeuilles en achetant des actions, de l'immobilier…, d'où la hausse des prix des actifs.

La politique monétaire n'a donc pas d'effet sur l'inflation des prix des biens et services, mais a un effet sur l'inflation des prix des actifs, ce qui est incompatible avec le fait que les banques centrales ont des objectifs d'inflation (des prix des biens et services).

Le second problème est que les banques centrales ne sont certainement plus indépendantes. Depuis la crise des subprimes, et encore plus avec la crise du coronavirus, elles sont contraintes d'assurer la solvabilité budgétaire des Etats en monétisant les dettes publiques (en achetant les obligations émises par les Etats et en payant en créant de la monnaie). Cela réduit la quantité de dette publique qui doit être détenue par les agents économiques (investisseurs) privés et fait baisser les taux d'intérêt à long terme, d'où le maintien de la solvabilité des Etats.

Comment empêcher les bulles spéculatives si la politique monétaire reste expansionniste après la crise ?

Les banques centrales sont donc dépendantes des Etats (elles doivent choisir la politique monétaire qui évite leur insolvabilité malgré les déficits publics très élevés), on parle de « domination fiscale », elles interfèrent évidemment avec la politique budgétaire, et elles n'ont plus d'autre objectif que de faciliter la mise en place de déficits publics très élevés. L'arrêt de la Cour de Karlsruhe en Allemagne au début de mai 2020 montre que les juges constitutionnels allemands ont bien compris cette évolution du rôle des banques centrales. Leur objectif est désormais d'assurer la solvabilité budgétaire des Etats.

Or, la monétisation des dettes publiques qui assure, depuis 2008 aux Etats-Unis et 2015 dans la zone euro, la solvabilité des Etats conduit à une hausse énorme de l'offre de monnaie qui, on l'a vu, conduit, dès qu'on est sorti de récession, à une hausse très forte des prix des actifs (actions, immobilier…). Ceci sera encore le cas après la crise du coronavirus qui fait apparaître une gigantesque expansion monétaire (en six semaines, la taille du bilan de la Réserve fédérale a augmenté de 50 %), et il faut donc attendre, lorsque la confiance reviendra, une généralisation des bulles sur les prix des actifs.

On voit donc que le nouvel objectif des banques centrales (assurer la solvabilité budgétaire des Etats quelle que soit la taille des déficits publics) est incompatible avec la stabilité financière, puisque ce nouvel objectif conduit à une très forte création monétaire et en conséquence à des bulles sur les prix des actifs. Comment empêcher ces bulles si la politique monétaire reste expansionniste après la crise, les banques centrales ne voulant pas réduire la taille de leur bilan pour ne pas déclencher une crise des dettes publiques (on a vu plus haut que les banques centrales doivent renoncer à réduire la taille de leur bilan, pour que les dettes publiques qu'elles détiennent soient de fait annulées) ?

La seule solution est d'utiliser beaucoup plus activement les politiques macroprudentielles, c'est-à-dire les ratios réglementaires des banques et des assureurs, la taxation des plus-values en capital à court terme, la limitation de l'endettement (ce qu'on appelle les « loan-to-value ratios , le pourcentage maximum de la valeur d'un achat, par exemple le logement, qu'on peut financer par l'endettement), pour assurer la stabilité financière et éviter les bulles.

La politique monétaire devient donc une composante de la politique budgétaire, et pour éviter les crises financières il faudra se reposer beaucoup plus sur les réglementations prudentielles des intermédiaires financiers et des emprunteurs.

Patrick Artus, économiste est directeur de la recherche et des études de Natixis et membre du Cercle des économistes.

LE **POINT DE VUE**

de **Coralie Héritier**

Dans le digital, appliquons aussi les gestes barrières…

Neuf millions d'e-mails et quelque 300.000 coordonnées de cartes bancaires aux mains des hackers. L'ampleur de la cyberattaque qui a visé le mois dernier la compagnie aérienne low cost easyJet a contraint son PDG à se fendre d'une lettre à ses millions de clients pour les rassurer. Mais aussi les mettre en garde. Soyez particulièrement vigilants face aux e-mails frauduleux de type phishing, disait le message. EasyJet a beau évoquer un piratage informatique hautement sophistiqué, la compagnie est désormais sous la menace d'une sanction de la CNIL britannique (ICO).

Elle n'a pas su, en effet, protéger les données de ses utilisateurs, ce qui constitue une violation du RGPD (règlement général sur la protection des données). Et risque donc en théorie une amende qui peut s'élever jusqu'à 4 % de son revenu annuel, soit quelques centaines de millions de livres.

Ne pas se protéger, ou mal se protéger, a un coût. Sans parler de celui des destructions infligées aux sociétés par les cyberattaques sur leurs fichiers et logiciels. Il est essentiel de le marteler au sortir d'un confinement qui a souligné comme jamais notre dépendance au digital.

Les attaques n'ont pas cessé pendant cette parenthèse, elles ont même redoublé visant çà et là des hôpitaux ou des applications de visioconférence devenues soudain vitales pour la poursuite des activités professionnelles.

Avec près de 8 millions de Français en télétravail, donc à l'extérieur, notre vulnérabilité s'est démultipliée. Si l'heure est à repenser les modes de travail, elle est surtout à enfin appliquer les règles élémentaires de sécurité digitale.

D'où la nécessité d'appliquer le fameux principe du Zero Trust : ne jamais faire confiance à ce qui vient de l'extérieur du système et toujours tout vérifier. Ce concept américain, échafaudé il y a dix ans, dresse des méthodes et un schéma d'infrastructures pour protéger le périmètre de l'entreprise.

Celui-ci aujourd'hui s'élargit, la toute première urgence doit donc aller à la gestion des identités numériques. Pour définir les droits d'accès, et qui peut faire quoi dans un système ou une application. Les outils existent. Mieux, ils s'adaptent constamment à l'évolution et à la multiplication des équipements et de leur connectivité.

La délivrance des certificats électroniques est de plus en plus fluide et automatisée, via des infrastructures à clés publiques (PKI). Qu'il s'agisse d'authentifier et d'accorder des droits à des utilisateurs, ou à des machines et objets connectés, et de protéger leurs communications. Ou encore de garantir la provenance et la confidentialité d'un document, ou de contrôler et valider une transaction.

C'est à un nouvel état d'esprit qu'appelle en fait le déploiement du Zero Trust, à considérer sérieusement que la cybermenace est partout et prête à se répandre dans les systèmes telle une pandémie paralysante pour nos économies. Inspirons-nous de ce que nous venons de vivre pour admettre qu'il convient aussi d'appliquer des gestes barrières à ces virus du digital. Pour se protéger de toute contamination, la France a la chance de développer tous les outils qui permettent d'intégrer la sécurité dès la conception des infrastructures informatiques.

Avec près de 8 millions de Français en télétravail, donc à l'extérieur, notre vulnérabilité s'est démultipliée.

Aux entreprises et aux administrations désormais de comprendre l'urgence citoyenne et de s'en saisir.

Coralie Héritier est directrice générale d'IDnomic (Atos).

art&culture

La révélation allemande

Olivier De Bruyn
@OlivierBruyn

FILM ALLEMAND
Benni
de Nora Fingscheidt
Avec Helena Zengel, Albrecht Schuch, Lisa Hagmeister.
1 h 50.

Elle ne connaît que les centres d'accueil, les institutions spécialisées, les hôpitaux où les psychiatres s'inquiètent de son état… Benni, neuf ans, la moue boudeuse et le regard fiévreux, ignore tout de l'insouciance de l'enfance. Depuis des années, la gamine fait régner la terreur autour d'elle. Rejetée par sa mère qui préfère ne pas voir grandir cette enfant non désirée, ingérable dans le cadre scolaire où ses crises de violence effraient ses camarades, intenable dans les foyers dont elle est systématiquement exclue au bout de quelques semaines, la gamine semble promise à un avenir funeste balisé par l'autodestruction et la marginalité. Seuls son assistante sociale et un éducateur, qui se prend d'affection pour elle, semblent en mesure de calmer par intermittence la colère si profonde de cette petite fille fâchée contre le monde entier et surtout contre elle-même.

Un tour de force

Une fillette en rupture de ban et des institutions spécialisées qui peinent à « gérer » l'enfance en souffrance… Avec un tel argument scénaristique, une majorité de cinéastes auraient foncé tête baissée dans les pièges de la complaisance naturaliste et du chantage aux grands sentiments. La débutante allemande Nora Fingscheidt évite ces écueils avec élégance et signe un premier film qui étonne par sa hauteur de vue, son intelligence scénaristique et sa maîtrise formelle. Sans jamais céder à la tentation de la performance, la cinéaste met en scène au plus près son héroïne juvénile en lutte contre ses souffrances intimes (dans la peau de cette dernière, une révélation : Helena Zengel) et donne à voir avec pudeur ses liens névrotiques avec son entourage et sa recherche éperdue d'une famille de substitution.

Probablement influencée par le cinéma des frères Dardenne, Nora Fingscheidt ne s'abîme jamais dans la psychologie en images, mais privilégie l'épure et une tension souterraine qui hante chaque scène pour dresser le portait de cette môme abandonnée à sa violence et à sa rage. Résultat : une fiction à la fois bouleversante et dérangeante puisque les faits et gestes de la jeune héroïne, jusqu'au terme du film, seront imprévisibles et inquiétants. Accueilli triomphalement en Allemagne – 600.000 spectateurs, une rareté pour une production de ce genre –, « Benni », on l'aura compris, ne relève en aucun cas du divertissement, mais, dans un registre rude et âpre, s'impose comme l'une des plus belles découvertes de ces derniers mois. ■

La cinéaste met en scène au plus près son héroïne juvénile (Helena Zengel) en lutte contre ses souffrances intimes. *Photo © Ad Vitam*

Poussière d'empire au Mozambique

Adrien Gombeaud
@AdrienGombeaud

FILM FRANCO-PORTUGAIS
Mosquito
de João Nuno Pinto
Avec João Nunes Monteiro, Filipe Duarte, João Lagarto.
2 h 02.

Au cinéma, comme dans les romans, les rêves de gloire sont pavés de désillusions. Récit picaresque et militaire, « Mosquito » déroule les tribulations du jeune naïf qui voulait voir du pays. A la fin de la Première Guerre mondiale, Zacharias, soldat de l'armée portugaise à peine sorti de l'adolescence, débarque sur les côtes du Mozambique prêt à défendre la colonie face à l'avancée allemande. Un moustique, une crise de paludisme vont bouleverser ses projets. Quand Zacharias s'extirpe de sa fièvre, son unité est déjà loin. Déterminé à mener son combat, il décide de rejoindre ses camarades. Mais l'Afrique est trop grande pour le petit soldat qui ira se perdre dans les limbes de la brousse.

Par bien des aspects, ce discret projet portugais évoque « 1917 », monumentale reconstitution sortie en début d'année. Les deux films se déroulent la même année et, comme Sam Mendes, João Nuno Pinto s'est inspiré des souvenirs de son grand-père pour écrire le scénario. Cependant, tandis que les héros de « 1917 » ne cessent d'affronter le feu dans le Nord-Pas-de-Calais, le bleubite de « Mosquito » cherche sans le trouver un champ de bataille au Mozambique.

Termitière portugaise

« Mosquito » est un film de guerre sans guerre ou l'histoire d'un troufion privé de front. Il n'en perd pas moins sa dimension épique. La photographie transpire une chaleur poisseuse. Les feux de camp orangés peuplent l'obscurité de silhouettes fuligineuses. Dans la moiteur des cales, les militaires improvisent des fados et des combats de boxe. Au cœur de la savane, de vieux colons se comparent à des lions et martèlent que les Africains sont *« une ressource à exploiter »*. Or leur monde n'existe déjà plus. Peu importe l'avancée des troupes allemandes, nous savons cet empire condamné. Zacharias lui-même incarne sa décrépitude.

Au fil du film, son corps maigrit sous l'uniforme qui s'effiloche. Dans un épisode saisissant, il atteint un village peuplé de femmes dont il deviendra l'esclave. Cette dérive aux confins de la folie explore ainsi une termitière portugaise qui n'attend plus qu'un coup de pied. Il faudra encore quelques décennies avant qu'elle ne s'écroule. Pour tourner son second long-métrage, João Nuno Pinto est retourné au Mozambique où il est né en 1969. Il a quitté l'Afrique cinq ans plus tard. Le pays venait d'accéder à l'indépendance et le Portugal se rétractait à jamais au bord de la péninsule Ibérique.

Toutes les infos culturelles sur Mag W-E lesechos.fr/

enquête

Municipales : la descente aux enfers d'En marche à Paris

Lionel Bonaventure/AFP

Alors qu'il venait tout juste de présenter son programme, Benjamin Griveaux a été obligé d'annoncer son retrait à la suite de la diffusion d'une vidéo sexuelle.

Pierre-Alain Furbury
@paFurbury
Grégoire Poussielgue
@Poussielgue
et Laurent Thévenin
@laurentthevenin

POLITIQUE //

Dans une élection municipale longtemps jugée à sa portée, le parti présidentiel s'est effondré, laissant le champ libre à Anne Hidalgo. Retour sur douze mois où rien ne s'est passé comme prévu.

Un premier candidat loin de faire l'unanimité et contraint de se retirer après la diffusion d'une vidéo sexuelle, des choix stratégiques inopérants, une lutte fratricide avec un dissident de La République En marche et une candidate remplaçante en plein doute… Ce cocktail explosif a eu raison des ambitions du parti d'Emmanuel Macron à Paris. A l'heure où les trois candidates en lice au second tour aux municipales – Agnès Buzyn (LREM), Rachida Dati (LR) et Anne Hidalgo (PS) – tiennent ce mercredi leur dernier débat télévisé, retour sur une campagne devenue un cauchemar pour la majorité. *« Tout le monde s'accordait à reconnaître que le bilan d'Anne Hidalgo était nul et, au final, elle va être réélue ! C'est vraiment Paris, capitale de tous les gâchis »*, s'étrangle un ancien ministre de droite.

Au printemps 2019, Paris était pourtant une ville largement gagnable pour les macronistes. Ils en faisaient même un emblème de leur stratégie d'implantation locale. L'ancien ministre de l'Economie y avait fait une razzia au premier tour de la présidentielle (34,8 % des voix) et aux législatives (13 députés sur 18). Aux européennes de 2019, les voyants étaient toujours au vert : 33 % des suffrages. Les scores impressionnants dans les arrondissements de droite laissent une certitude dans le parti : Paris se gagne à droite. *« Macron a eu un peu d'arrogance à penser qu'une élection municipale, qui plus est à Paris, est le simple reflet d'un rapport de force national »*, dit-on à droite.

A un an des municipales, Anne Hidalgo se remet tout juste en selle. Jean-Louis Missika, adjoint à l'urbanisme et codirecteur de sa campagne en 2014, a lancé le mouvement « Paris en commun ». L'entrée en scène de la future candidate n'est pas prévue avant la fin de l'année. *« On a toujours eu le sentiment d'avoir un temps très long devant nous »*, affirme Emmanuel Grégoire, son premier adjoint et directeur de campagne. Fin mars, un sondage Ifop la donne en tête au premier tour, quel que soit le candidat d'En marche. Avec de 23 à 25 % des intentions de vote, elle reste cependant loin de son score du premier tour de 2014 (34,4 %).

Vocations parisiennes

A LREM, ils sont nombreux à viser la Mairie de Paris. Benjamin Griveaux se positionne très vite. Jeune – il aime rappeler qu'il n'a qu'une semaine d'écart avec le président –, il a déjà été élu local. Sa vocation pour Paris est née en arpentant les rues des 3e et 10e arrondissements, pour la campagne législative de 2017. Depuis, il ne pense qu'à ça, même si son profil jugé clivant en inquiète beaucoup. Son passage au porte-parolat du gouvernement n'a pas contribué à arrondir son image. En octobre 2018, ses propos polémiques sur Laurent Wauquiez – *« le candidat des gars qui fument des clopes et qui roulent au diesel »* – n'ont rien arrangé.

Benjamin Griveaux part tôt en campagne, même si Emmanuel Macron se garde de l'adouber trop vite. Il peut compter sur de solides soutiens internes, notamment ses anciens camarades de la rue de la Planche, QG des strauss-kahniens en 2006 (Ismaël Emelien, Cédric O, Sibeth Ndiaye…), des membres du gouvernement (Gabriel Attal ou Marlène Schiappa), ou le conseiller à l'Elysée Philippe Grangeon. Non sans faire grincer les dents, l'intéressé met les marcheurs parisiens à son service. Certains sont réticents, comme François Bayrou, le président du Modem, parti allié de LREM.

Benjamin Griveaux n'est pas le seul. Le député de Paris Hugues Renson, le secrétaire d'Etat Mounir Mahjoubi ou encore le mathématicien et député de l'Essonne Cédric Villani s'y voient eux aussi. Le parti met en place une commission nationale d'investiture (CNI), mais le choix se fera à l'Elysée. Quand le porte-parole quitte le gouvernement en mars 2019 pour se lancer, il est le grand favori. Il soigne sa déclaration de candidature, depuis le café Fluctuat Nec Mergitur – la devise de Paris – et les premiers sondages le mettent au coude-à-coude avec la maire sortante. C'est jouable. Rachida Dati se lance dans la bataille au même moment. Elle renonce à un nouveau mandat européen et se déclare candidate à Paris. *« Cette élection est bien plus ouverte qu'on ne le dit »*, veut croire la maire du 7e arrondissement, qui doit encore s'imposer chez Les Républicains où quelques-uns louent ses *« qualités incroyables »* pour mieux insister sur ses *« immenses défauts »*. La bataille fait rage : contrairement au président du parti, Laurent Wauquiez, les chapeaux à plume de la droite parisienne ne veulent pas d'un chef de file LR, jugeant l'étiquette totalement démonétisée.

Ambiance plombée

La majorité présidentielle n'a guère le loisir de se préoccuper de la droite. La campagne interne commence dans une ambiance délétère. Pour avoir une investiture plus légitime, les challengers de Benjamin Griveaux demandent une primaire et la désignation du candidat après l'été. En vain. Malgré le bon score de LREM aux européennes dans la capitale et la crise qui éclate à LR (une vingtaine d'élus parisiens claquent la porte du parti), l'ambiance est plombée chez les marcheurs. *« L'affaire prend un très vilain tour »*, s'alarme Gilles Le Gendre, le patron des députés LREM. Jugé insincère, clivant, tempétueux, Benjamin Griveaux tente de corriger son image. Ses fidèles assurent que le *« vrai »* Griveaux n'est pas celui décrit dans les médias. L'intéressé pose dans « Paris Match » avec son épouse, l'avocate Julia Minkowski, enceinte de leur troisième enfant. *« Maire, c'est l'anagramme d'aimer »*, ose-t-il début juin.

Cédric Villani, lui, se met à croire en sa bonne étoile. A la veille de la décision de la CNI, il réunit 800 personnes au Théâtre du Gymnase. Sa candidature est prise au sérieux. *« La candidature de Benjamin Griveaux reposait sur une logique d'appareil, celle de Cédric Villani était plus sur le retour aux valeurs fondamentales de LREM et plus en phase avec l'opinion »*, se souvient un de ses soutiens. L'investiture vire à la guerre fratricide alors que les rumeurs d'une candidature d'Edouard Philippe circulent. A droite, certains en rêvent, y voyant le moyen de plier le match. *« La vérité, c'est que s'il était venu, tout le monde se serait rangé derrière lui »*, dit aujourd'hui un ténor de LR.

Le 10 juillet, Benjamin Griveaux est désigné *« à l'unanimité »*. Humilié, Cédric Villani n'accepte pas la décision. Il n'y a pas de photo de famille après la CNI. A LREM, on fait semblant de ne pas y croire, mais la crainte d'une candidature dissidente de Cédric Villani grandit. Le choix de Benjamin Griveaux est applaudi chez Anne Hidalgo. *« On craignait qu'il ne soit pas désigné ! »* assure le patron de la fédération PS de Paris, Rémi Féraud. Le bout du tunnel semble arriver pour la maire sortante, après une annus horribilis en 2018 : les critiques sur les travaux à tous les coins de rue, les fiascos d'Autolib' et de Vélib', le départ fracassant du premier adjoint Bruno Julliard… La bataille juridique remportée pour la piétonnisation des voies sur berge, un marqueur de la politique d'Anne Hidalgo, a redonné le sourire à l'équipe municipale.

Investi, Benjamin Griveaux part en campagne. Et c'est le premier couac. A la veille de son premier meeting, « Le Point » révèle les propos peu amènes tenus par le candidat LREM sur ses anciens concurrents en interne. Des *« abrutis »*, voire plus insultant encore pour Hugues Renson, qui écope d'un *« fils de p… »*. L'entourage de Benjamin Griveaux a beau dénoncer le piratage de propos privés, ces insultes viennent conforter ceux qui estiment qu'il est un mauvais candidat. Au passage, Bertrand Delanoë fait une mise au point en précisant que nul ne peut se targuer de son soutien, comme le laisse entendre Benjamin Griveaux. L'été est studieux pour Cédric Villani, qui se déclare candidat le 4 septembre. Emmanuel Macron a tenté de le dissuader en lui proposant, en vain, un *« beau ministère »*.

Vidéo et roue de secours

Benjamin Griveaux met la barre à droite pour sa campagne et cible systématiquement la maire sortante. Mais pour choisir ses têtes de liste, il fait un subtil panachage *« et gauche et droite »*. Côté gauche, ce sera la maire sortante du 20e, Frédérique Calandra, puis une élue du 12e, Sandrine Mazetier. Dans les 5e et 9e, les maires de droite élues sous l'étiquette LR en 2014 Delphine Bürkli et Florence Berthout le rejoignent. Mais les deux candidats LREM, l'officiel et le dissident, se neutralisent dans les sondages. Le doute s'installe et l'hypothèse d'une réélection d'Anne Hidalgo devient de plus en plus forte. La droite n'est guère plus optimiste, bien qu'elle se soit choisi à la fois une marque et un bulldozer comme porte-drapeau. Rachida Dati décroche une investiture LR aux allures de revanche pour cette femme issue de l'immigration qui avait renoncé à se présenter en 2014. Mais une investiture par défaut, faute d'alternative. *« Rachida, personne n'en voulait. Et tout le monde s'y est rallié »*, résume un poids lourd des Républicains. Tout juste est-elle perçue, de par sa notoriété comme pouvant limiter la casse. Soucieuse de récupérer les anciens électeurs LR et d'éviter que d'autres partent vers LREM, elle part bille en tête sur les thématiques chères à la droite. Anne Hidalgo, elle, prend son temps et sort du bois début janvier. Son entrée en campagne placée sous le signe de l'écologie ne laisse d'espace à personne d'autre pendant plusieurs jours.

> **Les macronistes faisaient de leur victoire à Paris un emblème de leur stratégie d'implantation locale.**

A la peine dans les sondages, Benjamin Griveaux se lance alors dans une surenchère de propositions chocs : la transformation de la gare de l'Est en un « Central Park », une aide de 100.000 euros pour aider les ménages parisiens à acheter leur appartement… Rachida Dati ignore le candidat LREM et continue de cibler Anne Hidalgo, accusée d'avoir fait de la Ville Lumière *« la ville de l'ombre »* et d'avoir semé *« l'anarchie partout »*. Objectif : incarner le *« seul »* vote utile et redonner corps au clivage droite-gauche. Non sans succès, tant LREM, à Paris, finit par avoir des allures de Titanic. Christian Jacob ironise sur *« la spirale infernale dans ce qui était le temple de la Macronie »*.

La maire sortante ne pouvait pas rêver meilleure configuration : d'un côté, un Benjamin Griveaux n'arrivant pas à se débarrasser de Cédric Villani ; de l'autre côté, une Rachida Dati misant tout sur la sécurité et la propreté. De quoi réinstaller un match droite-gauche classique. Les déboires à répétition de LREM, le discours tout feu tout flamme de Rachida Dati font plus que les affaires de la maire sortante. *« Tout cela a donné un côté force tranquille à Anne Hidalgo »*, trouve Rémi Féraud.

Le 13 février, obligé d'accélérer, Benjamin Griveaux présente son programme. La veille au soir, la garde rapprochée du candidat apprend qu'une vidéo à caractère sexuel l'impliquant circule sur les réseaux sociaux. Elle est diffusée par l'artiste et performeur russe Piotr Pavlenski. Après la conférence de presse, la vidéo est relayée largement. C'est le choc et Benjamin Griveaux ne peut qu'annoncer son retrait. *« Je ne souhaite pas nous exposer davantage ma famille et moi, quand tous les coups sont désormais permis. Cela va trop loin »*, déclare-t-il, au bord des larmes.

Une « mascarade »

Après un week-end fébrile au sein de la majorité, le choix se porte sur la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, pour le remplacer. Issue de la société civile, ancienne belle-fille de Simone Veil, elle est plus consensuelle, plus crédible aussi, que Benjamin Griveaux. Mais son parachutage ne change pas la donne. Si elle abandonne le projet controversé de « Central Park », Agnès Buzyn peine à imprimer sa marque. Toutefois, elle réussit à enrayer la descente aux enfers du parti présidentiel dans les sondages. Au soir du premier tour, dans un contexte polémique lié à la mise en place imminente du confinement, Agnès Buzyn pointe à la troisième place (17,3 % des voix), derrière Anne Hidalgo (29,3 %) et Rachida Dati (22,7 %).

Le confinement met la campagne entre parenthèses. Mais les déclarations d'Agnès Buzyn dans « Le Monde », où elle estime que le premier tour a été une *« mascarade »*, viennent semer le trouble dans son camp et une belle polémique en dehors. Pendant tout le confinement, les doutes sur les intentions de l'ancienne ministre persistent. Finalement, Agnès Buzyn se résout à être candidate pour le second tour. Une triangulaire se profile avec une Anne Hidalgo en position de force et en passe de s'allier avec les écologistes.

En coulisses, les grandes manœuvres commencent. Stanislas Guerini semble prêt à des accords programmatiques dans les arrondissements. Rachida Dati aussi. C'est le seul moyen de battre Anne Hidalgo. Mais la machine s'enraye. Pour la droite, pas de doute : c'est Emmanuel Macron qui a torpillé les négociations et refusé tout accord avec LR, préférant – l'œil rivé sur 2022 – garder Anne Hidalgo qu'offrir une victoire à Rachida Dati. *« On a toujours pensé que les gens reviendraient à de la clarté, à un choix Hidalgo/pas Hidalgo, logement social/pas logement social, etc. L'échec d'En marche à Paris, ce n'est pas un problème de casting ; c'est son échec national »*, cingle Emmanuel Grégoire. C'est aussi l'échec d'Emmanuel Macron. ■

« La Vie des soignants », Clémence Trossevin pour « Les Echos »

L'ÉDITORIAL
DES « ÉCHOS »

L'erreur à ne pas commettre

Au prétexte que l'activité économique repart en France, plus vite que prévu et plus fort qu'en zone euro, il ne faudrait pas commettre l'erreur de retirer trop tôt le soutien financier apporté aux entreprises. Ce n'est pas l'intention de Bercy, mais la tentation commence à monter, à gauche, chez ceux qui pensent encore qu'aider les employeurs équivaut à faire un cadeau aux patrons. Après la publication, mardi, par IHS Markit, d'un indice PMI synonyme de croissance, il y a fort à parier que ce débat-là va prendre de l'ampleur. Bien sûr, le retour de cet indice d'activité du secteur manufacturier à son plus haut niveau depuis presque trois ans vient conforter une intuition qu'avaient bon nombre d'entrepreneurs : depuis des semaines, les signaux micro étaient meilleurs que les modèles macro. La frugalité du consommateur français aura été de courte durée… Survenant au lendemain d'un effondrement de l'économie mondiale, un tel rebond est en partie naturel. Ce qui l'est moins, c'est qu'il soit plus fort ici qu'ailleurs, preuve de l'efficience des puissants dispositifs d'aide aux entreprises tôt mis en place par le ministre de l'Economie, Bruno Le Maire. Contrairement à ce que laissent entendre certains, le gouvernement n'a pas trop aidé les entreprises. Prêts garantis à 90 % par l'Etat, indemnisation de 85 % des sommes versées au titre de l'activité partielle, fonds de solidarité et assurance-chômage : alors qu'Emmanuel Macron reçoit les partenaires sociaux ce mercredi pour leur exposer ses arbitrages sur les aides de l'Etat, rien ne serait plus dommageable à l'économie que de retirer trop vite les perfusions posées sur les entreprises et les salariés. Il n'est nécessaire que d'en adapter le dosage. Le redémarrage précoce de l'activité est encourageant en ce qu'il montre la capacité de l'économie française à faire cohabiter croissance et virus – pour peu que le déconfinement au travail reste aussi souple. Mais la dégradation de l'environnement international comme l'envolée du chômage font peser de lourdes incertitudes sur le caractère durable de cette reprise. Dès ce début d'été, les menaces de faillites et redressements s'accélèrent et invitent à la prudence dans le recalibrage des aides. Rien ne dit que l'automne ne sera pas meurtrier. Cela doit pousser à ne pas rééditer les choix de 2010, lorsque, dans la remontée de l'après-crise, le gouvernement de François Fillon avait vite repris le chemin de l'orthodoxie, stabilisant les dépenses et relevant les impôts pour finalement étouffer la croissance. La liberté budgétaire que nous offre, pour un an au moins, la politique monétaire est l'opportunité de maintenir l'économie privée sous assistance. Tout le temps nécessaire.

Par **Jean-Francis Pécresse**

Il ne faut pas retirer trop vite les perfusions posées sur les entreprises et les salariés.

Lire nos informations
Page 6

RETROUVEZ
L'ÉDITO ÉCONOMIQUE
DE **FRANÇOIS VIDAL**
TOUS LES JOURS
À 7H10

Les Echos
SUR
RADIO CLASSIQUE

Et votre journée devient plus belle.

DERNIÈRE **HEURE**

Procès du Mediator : 8,2 millions d'euros d'amende requis contre le groupe Servier

JUSTICE – En plus de cette amende, le parquet a requis mardi une peine de trois ans de prison ferme contre l'ex-numéro 2 du groupe pharmaceutique dans l'affaire du scandale sanitaire du Mediator. Contre l'Agence de sécurité du médicament, poursuivie pour avoir tardé à suspendre la commercialisation du médicament, l'accusation a requis une amende de 200.000 euros.
Plus d'information sur lesechos.fr

Attentat de Nice : un procès aux assises pour neuf personnes

TERRORISME – Quatre ans après l'attentat sur la promenade des Anglais, à Nice, le 14 juillet 2016, le parquet national antiterroriste a demandé le renvoi de neuf personnes aux assises. Le Tunisien de 31 ans, qui avait fauché 86 personnes, a été abattu par la police le soir des faits. Le parquet estime dans son réquisitoire, selon des éléments dont a eu connaissance l'AFP mardi, que cet attentat a été *« longuement mûri »* et *« minutieusement préparé »*. Mais son mobile, toutefois, reste incertain.

Covid-19 : peu de transmission dans les écoles par les enfants

SANTÉ – Les enfants de 6 à 11 ans transmettent peu le Covid-19 à l'école, que ce soit aux autres élèves ou aux adultes, selon une étude française de l'Institut Pasteur, rendue publique mardi. Ces travaux viennent confirmer d'autres observations similaires, même si leurs résultats restent préliminaires puisqu'ils n'ont pas encore été publiés dans une revue scientifique. L'étude a été réalisée dans six écoles primaires de Crépy-en-Valois (Oise), ville très touchée par l'épidémie en février-mars.

L'Egypte sur la voie du déconfinement

SANTÉ – Le Premier ministre égyptien, Moustafa Madbouli, a annoncé mardi la réouverture partielle des cafés et des lieux de culte à partir de samedi. A compter du 27 juin, le couvre-feu ne sera plus en vigueur que de minuit à 4 heures. Cinémas, cafés et restaurants vont rouvrir mais seulement à 25 % de leurs capacités et fermeront à 22 heures. Les commerces pourront rester ouverts jusqu'à 21 heures. Les mosquées et églises pourront ouvrir leurs portes en semaine. Les prières principales demeureront suspendues le week-end.

LA PHOTO **DU JOUR**

LE MUSÉE D'ORSAY A ROUVERT SES PORTES Le Musée d'Orsay a mis fin mardi à trois mois d'un confinement douloureux. Il a rouvert avec l'inauguration de l'exposition James Tissot (1836-1902), l'ambigu moderne, l'un des événements attendus du printemps culturel parisien. L'entrée se fait uniquement sur réservation, avec port du masque à partir de onze ans et jauges différentes selon les espaces. Un dispositif très restrictif qui réduit à moins de 5.000 visiteurs les prévisions de fréquentation par jour, contre environ 13.000 à la même époque l'an dernier. *Photo Thomas Coex / AFP*

LA MÉTÉO

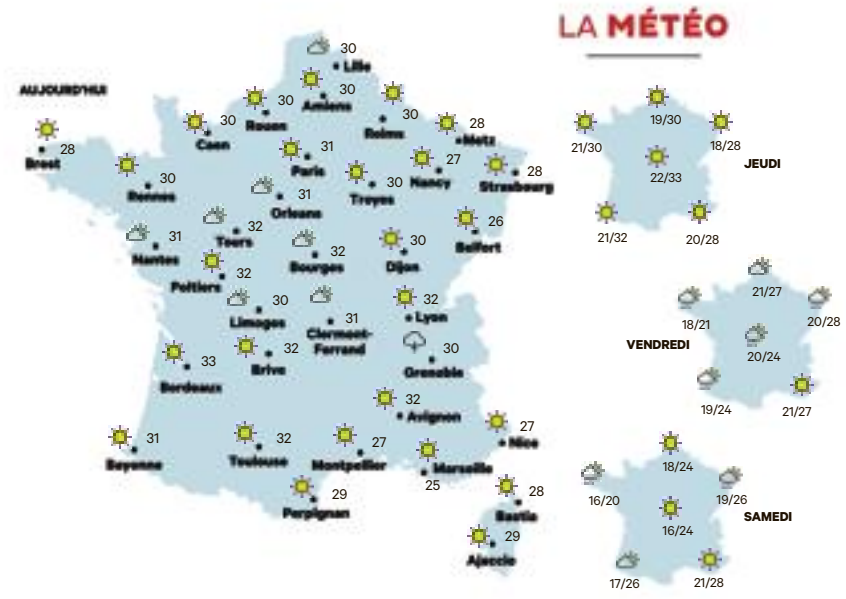

ALLEURS	CE JOUR	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
AMSTERDAM	17/27	18/27	20/29	18/24	17/23
ATHÈNES	19/26	19/29	21/29	21/28	20/30
BERLIN	14/26	19/27	19/29	20/31	22/28
BRUXELLES	17/29	17/29	19/30	18/25	17/24
DUBAI	28/41	30/41	31/42	32/41	31/43
FRANCFORT	16/26	16/26	18/29	20/27	20/29
HONGKONG	29/31	29/31	29/31	29/31	28/31
ISTANBUL	18/25	19/25	21/24	21/24	20/25
LONDRES	18/31	20/29	20/26	16/21	16/20
MADRID	22/32	21/34	20/30	19/31	20/34
MILAN	21/31	20/28	20/29	21/31	22/33
MOSCOU	16/25	14/27	18/29	20/29	22/27
NEW YORK	23/29	22/28	21/30	22/31	25/31
RIO DE JANEIRO	17/27	17/29	19/28	19/25	19/21
SAN FRANCISCO	14/17	13/17	14/17	14/16	13/17
SHANGHAI	25/31	25/28	24/30	26/28	25/32
SINGAPOUR	25/27	25/28	26/32	25/32	26/32
SYDNEY	7/15	9/16	10/17	9/16	11/14
TOKYO	21/24	21/27	22/24	22/30	23/27
TORONTO	15/21	14/23	17/28	20/25	19/27
ZURICH	14/25	13/26	14/28	17/27	18/27

avec la chaîne météo
LA MEILLEURE INFO MÉTÉO
TV Web Appli

Les Echos Entreprises & Marchés

CAC 40 5.017,68 points 1,3939 % | **DOW JONES** 26.248,64 points 0,8595 % | **EURO/DOLLAR** 1,1321 $ 0,2923 % | **ONCE D'OR** 1.768,9 $ 0,4001 % | **PÉTROLE (BRENT)** 43,22 $ 0,4649 %

Mercredi 24 juin 2020
www.lesechos.fr

DEVISES | EUR/GBP 0,9037 | EUR/JPY 1,2052 | EUR/CHF 1,0687 | GBP/USD 1,2529 | USD/JPY 1,0644 | USD/CHF 0,944 **TAUX** | EONIA -0,461 | LIFFE EURIBOR 3 MOIS -0,4 | OAT 10 ANS -0,1766 | T-BONDS 10 ANS 0,6363

Coronavirus : l'Allemagne se reconfine en partie à cause de son abattoir géant

SANTÉ

Ninon Renaud
@NinonRenaud
—Correspondante à Berlin

L'Allemagne sera-t-elle victime d'une nouvelle vague de coronavirus à cause de son industrie de la viande ultra-compétitive ? C'est la crainte générale outre-Rhin. Le premier abattoir du pays constitue désormais le plus gros foyer d'infection du pays depuis le début de la crise sanitaire. Le week-end dernier, quelque 6.139 employés de l'abattoir de Rheda-Wiedenbrück, en Rhénanie-du-Nord-Westphalie (entre Dortmund et Hanovre), ont été testés : plus de 1.300 résultats se sont révélés positifs au coronavirus. Le site, appartenant au groupe Tönnies, emploie même cinq des six malades hospitalisés en soins intensifs dans la région.

Dans l'urgence, les autorités ont fermé écoles et crèches de la région, mis en quarantaine le personnel et fermé l'abattoir pour deux semaines, tandis que la Bundeswehr est venue en renfort pour multiplier les tests dans les alentours. L'objectif est de briser la chaîne d'infection pour éviter que ce nouveau foyer ne se propage dans le reste du pays dont le taux de reproduction du virus a bondi bien au-dessus de 1 à 2,88. Face à l'ampleur des infections, le premier ministre du Land, Armin Laschet, a finalement décidé mardi le confinement de l'ensemble du canton de Gütersloh et de ses 360.000 habitants.

Ina Fassbender/AFP

Le week-end dernier, 6.139 employés de l'abattoir de Rheda-Wiedenbrück, en Rhénanie-du-Nord-Westphalie (entre Dortmund et Hanovre), ont été testés : plus de 1.300 résultats se sont révélés positifs au coronavirus.

La classe politique demande des comptes à Tönnies

Baron du secteur outre-Rhin avec 20 % de part de marché et un chiffre d'affaires en hausse de 10 % l'an passé à 7,3 milliards d'euros, le patron de Tönnies a présenté ses excuses et promis de « *faire évoluer cette industrie* ». Une promesse trop tardive aux yeux du ministre du Travail, Hubertus Heil, qui martèle que sa confiance dans le groupe familial « *est nulle* ». Le ministre a exigé une responsabilité civile de Tönnies alors que le coprésident du groupe parlementaire des Verts, Anton Hofreiter, appelle à un boycott des produits de la société et exige que son dirigeant assume les dommages sur sa fortune personnelle. Clemens Tönnies est accusé de ne pas avoir respecté les règles d'hygiène. Face aux multiplications d'infections dans les abattoirs, la Rhénanie-du-Nord-Westphalie avait décidé, en mai, de tester jusqu'à 20.000 employés du secteur. Le fils d'un ancien boucher a néanmoins traîné les pieds, évoquant des problèmes de protection de données pour conserver les adresses des salariés. Une défense qui n'a fait qu'enflammer la classe politique et relancer la question des conditions de travail dans le secteur.

Les conditions de travail en question

Angela Merkel prend la question « *très au sérieux* ». Le gouvernement a prévu, en mai, d'augmenter la fréquence des contrôles de sécurité au travail, d'alourdir les amendes et de définir des conditions d'hébergement des travailleurs étrangers vivant souvent dans des logements collectifs et exigus.

Il est aussi prévu d'interdire les contrats de sous-traitance afin que les abattoirs ne puissent plus fermer les yeux sur les conditions de travail de ces salariés recrutés dans l'est et le sud de l'Europe. Ils représentent entre 50 et 80 % des équipes dans le secteur. Face à la gravité de la situation, Hubertus Heil a promis, lundi, un paquet législatif dès cet été pour une entrée en vigueur avant le 1er janvier 2021, comme visé initialement. ■

Les Français ont placé 5 milliards d'euros sur leur Livret A en mai

ÉPARGNE

Eric Benhamou
ebanhamou@lesechos.fr

La collecte sur les livrets reste toujours aussi soutenue même si elle marque un ralentissement par rapport au pic historique du mois d'avril. Selon les chiffres de la Caisse des Dépôts (CDC), le Livret A et le livret de développement durable et solidaire (LDDS) ont enregistré en mai une collecte nette de 5,14 milliards d'euros, un montant multiplié par trois par rapport à l'année précédente. Depuis janvier, la collecte cumulée atteint 22,44 milliards d'euros et l'encours sur les deux produits dépasse 433 milliards d'euros à la fin mai. Sur le seul Livret A, elle flirte avec les 4 milliards d'euros, pour un montant cumulé depuis le début de l'année de 17,5 milliards.

En dépit du déconfinement amorcé le 11 mai, les ménages font preuve d'un certain attentisme, privilégiant toujours l'épargne à la consommation. Et, depuis le début de la crise sanitaire, la quasi-totalité des flux d'épargne se sont orientés sur les comptes à vue et les livrets, au détriment notamment de l'assurance-vie, qui ne semble plus bénéficier de son statut de produit rémunérateur et garanti. Paradoxalement, les actions ont également profité de cette période, malgré l'aversion traditionnelle au risque des Français.

> « Il ne faut pas s'attendre à ce que ce surcroît d'épargne soit largement dépensé par les ménages », souligne Alain Tourdjman (BPCE).

« *C'est une épargne plus consentie que forcée face à des perspectives incertaines et il ne faut pas s'attendre à ce que ce surcroît d'épargne soit largement dépensé par les ménages* », souligne Alain Tourdjman, directeur des études et de la prospective de BPCE, la maison mère des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne. En clair, le taux d'épargne, qui pourrait atteindre les 30 % au second trimestre (20 % au premier trimestre), devrait certes se tasser dans les mois à venir, mais demeurer à des niveaux bien supérieurs à ce qu'il était avant la crise. La Banque de France anticipe ainsi un « excédent » d'épargne de plus de 100 milliards d'euros d'ici à la fin de l'année.

Un mouvement contrasté

Toutefois, observe Alain Tourdjman, ce mouvement n'est pas généralisé. Selon le dernier baromètre de l'épargne et des placements de BPCE, réalisé fin avril, un gros tiers des épargnants interrogés ont en effet déclaré avoir augmenté leur épargne alors qu'une proportion équivalente a reconnu avoir puisé dans leur épargne pour effectuer des dépenses.

Finalement, ce sont ceux qui ont été les moins touchés par la crise, c'est-à-dire les plus aisés ou ceux qui ont pu travailler à domicile, qui ont le plus épargné. Toutefois, une écrasante majorité des Français (89 %) souhaitent épargner davantage à l'avenir, quel que soit leur profil. Mieux, alors que l'épargne de précaution domine largement les flux, près de 40 % des Français estiment qu'elle n'est pas suffisante pour faire face à la crise ou aux difficultés à venir. ■

l'essentiel

Prix, investissements, stress hydrique… le nouveau casse-tête de l'eau
La France reste un des pays d'Europe où l'eau est la moins chère, mais le corollaire est un sous-investissement chronique dans ses infrastructures et son réseau fuit. // P. 16

iStock

Vers une chute de 25 % du marché automobile européen en 2020
L'Acea vient de revoir drastiquement à la baisse ses prévisions sur le marché européen pour cette année, en raison de la crise du coronavirus. Les experts ne tablent pas sur un retour au niveau de 2019 avant 2025. // P. 19

Apple abandonne Intel pour équiper ses Mac de processeurs maison
Après avoir embarqué les puces d'Intel pendant quatorze ans, Tim Cook a annoncé qu'un modèle de Mac équipé de processeurs maison serait commercialisé d'ici à la fin de l'année. // P. 22

Nantes est devenue le deuxième front des start-up parisiennes
Dans la foulée de l'arrivée de Doctolib, la sixième ville de France se place en antichambre des start-up parisiennes cherchant un deuxième bassin de recrutement. // P. 24

LES ENTREPRISES **CITÉES**

Airbus 17, 40
Apple 22
Arjowiggins 24
AXA 25
Axiom Space 17
BMW 19
BNP Paribas 25
Covéa 25
Crédit Agricole 25, 40
Crédit Mutuel 25
De Beers 30
Dottori 24
Fujitsu 20
Intel 22
Jaguar Land Rover 19
Kuiper 17
Lallemand Animal Nutrition 24
Le partenariat 24
Mars, 18
Michelin 40
Muddy Waters Research 28
OneWeb
Open Fiber 21
Peugeot 40
Proxinvest 28
Purina 18
Renault 19, 40
Schréder 24
Société Générale 40
SoftBank 21
SpaceX 17
Suez 16
TCI Fund Management 28
Telecom Italia 21
Thales Alenia Space 17
T-Mobile 21
TSMC 22
Vinci 40
Wirecard 28

André pourrait être sauvé par son ancien patron

DISTRIBUTION

Antoine Boudet
@Aboudet

Les chaussures André pourraient échapper à la liquidation judiciaire. Sa maison mère, Spartoo, avait annoncé, le 17 juin, ne pas être sur les rangs pour reprendre sa filiale, mise en redressement judiciaire en avril dernier. Et aucun dossier de reprise de l'activité n'avait alors été déposé sur le bureau du cabinet FHB, désigné administrateur judiciaire par le tribunal de commerce de Grenoble. Ce qui faisait craindre le pire aux quelque 410 salariés de cette marque historique, créée en 1896.

Chevalier blanc

Mais alors que ce lundi 22 juin se profilait comme date limite de remise des offres, voilà qu'un chevalier blanc est apparu, en la personne de François Feijoo. Ce professionnel du secteur, qui a quitté la direction d'Eram à la fin de l'année dernière après sept ans de bons et loyaux services, connaît bien André pour l'avoir dirigé de 2005 à 2013 au sein du groupe Vivarte. Selon nos informations, l'offre déposée est la seule proposant une reprise de l'activité de chausseur. Les autres dossiers remis à l'administrateur ne concernent que des reprises de magasins au coup par coup.

François Feijoo propose, lui, de reprendre 48 des 188 magasins de la chaîne (hors affiliés), et quelque 220 personnes sur les près de 410 salariés. Contacté par « Les Echos », ce dernier a confirmé son offre. « *Je ne pouvais me résoudre à voir disparaître André !* » lance-t-il. Sans préciser les détails de son dossier, il indique travailler à boucler son tour de table, auprès d'investisseurs.

« *C'est un chausseur, il connaît le métier* », se réjouit le délégué syndical CGT, Christophe Martin, interrogé par « Les Echos ». François Feijoo avait été appelé en 2005 au chevet du « chausseur sachant chausser » par Georges Plassat, alors à la tête de Vivarte. Son équipe avait réussi en un an à ramener André à la profitabilité.

Christophe Martin, convoqué devant le tribunal de commerce de Grenoble le 1er juillet prochain, ira y défendre l'offre de son ancien patron. Et avec les autres représentants du personnel, il entend interpeller Bercy pour soutenir ce dossier. La décision du tribunal est attendue le 24 juillet. La reprise dans ce périmètre nécessiterait de mettre sur la table de 12 à 14 millions d'euros. ■

Prix, investissements, stress hydrique… le nouveau casse-tête de l'eau

● La France reste un des pays d'Europe où l'eau est la moins chère, mais le corollaire est un sous-investissement chronique dans ses infrastructures et son réseau fuit.
● Le pays est aussi en retard dans la réutilisation des eaux usées, malgré le stress hydrique.

ENVIRONNEMENT

Myriam Chauvot
mchauvot@lesechos.fr

Pas trop cher… mais souffrant toujours des mêmes problèmes : le service français d'eau et d'assainissement ne s'améliore pas, faute d'investir suffisamment dans les infrastructures, montre l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement dressé par l'Office français de la biodiversité (OFB). Tout ne va pas mal : l'OFB décerne un satisfecit à la qualité de l'eau du robinet, jugée excellente avec un taux de conformité microbiologique de 98 % malgré le défi de la pollution agricole (pesticides et nitrates).

De même, la facture de l'usager augmente peu. La France reste un des pays les moins chers en Europe. France entière, le prix moyen (eau potable et assainissement confondus) ressort à 4,08 euros le mètre cube, contre 4,03 euros un an auparavant. Soit 490 euros par an (40,80 euros par mois) pour une consommation moyenne (120 m³). Avec toutefois des disparités, notamment géographiques. Les services d'eau les plus chers sont en Bretagne (4,82 euros/m³) et dans les Hauts-de-France (4,60 euros/m³), tandis que les moins chers sont en Provence-Alpes-Côte d'Azur (3,58 euros/m³) et dans le Grand Est (3,81 euros/m³).

Pour faire face au stress hydrique grandissant, la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau (FP2E) propose la réutilisation des eaux usées, pour l'irrigation agricole, voire la consommation humaine après traitement adéquat. *Photo Laurent Grandguillot/AFP*

Consommer moins

Cela ne préjuge pas de la facture finale des usagers car tout dépend de leur consommation. Or, si les Français sont sobres dans les régions Grand Est, Rhône-Alpes et Pays de la Loire, malgré des prix moyens inférieurs à la moyenne nationale, les usagers de Provence-Alpes-Côte d'Azur, d'Ile-de-France et de Corse « *supportent une facture élevée (entre 500 et 550 €/an), due à des consommations parmi les plus élevées de France* », note l'OFB. Il faudrait pourtant consommer moins pour protéger la ressource.

Par ailleurs, le corollaire d'une eau peu chère est un sous-investissement dans les infrastructures, car c'est la facture d'eau qui les finance. Sur ce front, les points noirs français demeurent. En un an, il n'y a eu aucune amélioration du taux de fuites. Il était toujours, en janvier 2018, de 20 % de l'eau injectée dans le réseau, soit un litre sur cinq de perdu. Ces pertes « *représentent près de 1 milliard de mètres cubes par an, l'équivalent de la consommation annuelle d'environ 18,5 millions d'habitants* », souligne l'OFB. 10 % des usagers relèvent même d'un service d'eau dont le taux de fuite excède 44 %.

Plan de relance vert

En cause : un renouvellement insuffisant des canalisations vieillissantes. En 2017, le taux de renouvellement des réseaux d'eau potable a été de 0,61 %, contre 0,59 % en 2016. A ce rythme, il faudra plus d'un siècle pour renouveler l'ensemble du réseau national. « *Il faut porter les investissements dans l'eau de 6 milliards d'euros par an en moyenne actuellement à 8 ou 9 milliards, pour doubler le taux de renouvellement des canalisations et investir dans les usines d'eau* », souligne Frédéric Van Heems, président de la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau (FP2E), qui regroupe les opérateurs privés.

C'est une des sept propositions de la FP2E pour un plan de relance vert. Une autre proposition, face au stress hydrique grandissant, est la réutilisation des eaux usées, pour l'irrigation agricole, voire la consommation humaine après traitement adéquat. « *La France est en retard sur l'Espagne ou l'Italie qui réutilisent déjà 15 % de leurs eaux usées, il est temps de s'y mettre* », commente le patron de la FP2E.

Il salue, à ce titre, le caractère pionnier du projet Jourdain développé par Vendée Eau pour recycler les eaux usées de la station des Olonnes et réalimenter ainsi l'usine locale d'eau potable. L'appel d'offres pour choisir l'opérateur est en cours. Mais pour l'heure, l'exemple reste assez isolé. ■

20 %

LE TAUX DE FUITE
en janvier 2018.
10 % des usagers relèvent même d'un service d'eau dont le taux de fuite excède 44 %.

Un milliard de mètres cubes partis en fuites

Malgré le décret « fuites », pris en 2012, le rendement des réseaux d'eau n'a guère fait de progrès. Les gestionnaires de réseaux en délégation de service public s'acquittent légèrement mieux que les réseaux en régie des dispositions de ce texte.

Joël Cossardeaux
@JolCossardeaux

L'étanchéité des réseaux d'eau potable est toujours aussi imparfaite. Sur un peu plus de 5,1 milliards de mètres cubes mis en distribution en 2017, 1 milliard se sont perdus en route. « *L'équivalent de la consommation annuelle de 18,5 millions de personnes* », souligne Sophie Portela, cheffe de projet services publics d'eau et d'assainissement à l'Office français de la biodiversité.

Selon le rapport de l'Observatoire Eaufrance, le rendement moyen des services d'eau potable sur la France entière, c'est-à-dire la différence entre les volumes d'eau consommés et ceux injectés, n'a quasiment pas bougé ces dernières années. Il s'est élevé à 79,8 % en 2017, contre 79,9 % en 2016. Idem pour ce qui est du respect des conditions fixées par le décret « fuites » de janvier 2012 pour atteindre un rendement minimum : 18 % des 5.401 services d'adduction enquêtés par l'Observatoire n'étaient pas dans les clous en 2017. C'est ni plus ni moins la même proportion que celle observée l'année précédente.

> « Globalement, il y a encore beaucoup d'efforts à fournir et d'investissements à réaliser. »
> **SOPHIE PORTELA**
> Cheffe de projet services publics d'eau et d'assainissement à l'OFB

Pris en application des lois Grenelle de l'environnement de 2009 et 2010, le décret « fuites » permet d'établir un niveau de rendement minimum que chaque réseau est jugé en mesure d'atteindre. A Paris, le rendement atteint est de l'ordre de 90 %. Un très bon score qui n'empêche pas le réseau de la capitale de laisser s'enfuir environ 20 millions de mètres cubes d'eau chaque année, soit environ 2 % des pertes pour la « France entière ».

« *Globalement, il y a encore beaucoup d'efforts à fournir et d'investissements à réaliser* », explique Sophie Portela. Le décret « fuites » est là pour jouer les aiguillons. Il impose aux autorités de chaque réseau d'établir un plan d'action en partant d'un descriptif détaillé de l'infrastructure existante. Un préalable indispensable pour déterminer la nature des investissements – de la simple réparation au renouvellement complet – à conduire, leur localisation précise et leur programmation.

Un travail de connaissance imposé par l'Etat et dont les gestionnaires de réseaux en délégation de service public s'acquittent légèrement mieux que les réseaux en régie, selon l'Office français de la biodiversité. ■

La France teste les paiements pour services environnementaux

Les agences de l'eau et Eau de Paris se lancent dans le paiement des agriculteurs pour services environnementaux. Objectif : réduire le taux de pesticides et de nitrates dans l'eau, ou encore les ruissellements.

Pesticides, nitrates… afin de protéger sa ressource en eau des pollutions, la France commence à tester une nouvelle formule prévue par le plan biodiversité de 2018 : les paiements pour services environnementaux (PSE), destinés à soutenir les agriculteurs adoptant des pratiques plus environnementales. « *La qualité des eaux de rivières s'est améliorée depuis dix ans, mais ce n'est pas le cas des eaux souterraines, ce qui renvoie aux pratiques des agriculteurs et il fallait trouver de nouveaux leviers* », explique la directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie, Patricia Blanc. A la clé, 150 millions d'euros (issus de la facture d'eau des usagers) à engager entre 2020 et 2024 par les six agences de l'eau et Eau de Paris.

Obligation de résultat

Le principe n'est pas nouveau, mais jusqu'à présent il passait par la « mesure agroenvironnementale et climatique » (MAEC). Or, elle s'est révélée inadaptée aux spécificités locales et peu efficace car trop complexe. « *Contrairement aux MAEC qui sont des obligations de moyens, avec les PSE nous allons rémunérer sur les résultats, sans dire à l'agriculteur comment il doit faire* », résume Patricia Blanc. « *Les PSE sont des contrats de six ou sept ans comportant une obligation de résultat et des contrôles seront effectués tous les ans sur le taux de nitrates dans le sol* », renchérit la directrice générale adjointe d'Eau de Paris, Estelle Desarnaud.

Chaque PSE a ses propres objectifs. Quand ils portent sur les nitrates, leur taux dans le sol sera mesuré chaque année à l'automne avant les grandes pluies hivernales qui entraîne les nitrates dans l'eau des zones de captage des usines de potabilisation. La mesure des pesticides est plus compliquée. La dégradation chimique rend difficile de les mesurer dans le sol et « *selon la pluviosité, leur concentration dans l'eau varie, notre objectif est donc une réduction de 40 % à 50 % des pesticides épandus* », explique, par exemple, Manon Zakeossian chez Eau de Paris.

La formule séduit

Les PSE constituant une aide publique, il fallait l'aval de Bruxelles. Le gouvernement l'a obtenu mi-février, un mois après Eau de Paris, qui avait conçu le premier son propre régime. Depuis, les appels à candidatures ont été lancés auprès du monde agricole et visiblement, la formule séduit. L'agence Seine Normandie recense déjà sur son territoire douze syndicats d'eau ayant des projets de PSE, dont celui du Roumois (Normandie). Précurseur, il a été mis en place dès 2019 sur 60 % de son territoire avant l'aval de l'Europe, son aide ne dépassant pas le plafond des 100.000 euros.

> Certains PSE, moins courants, portent sur l'épuration.

Il y a deux semaines, Eau de Paris avait reçu 57 candidatures et sélectionnera le 25 juin les PSE attribués. Sa sélection sera annuelle et dès maintenant, les candidatures « *représentent plus de 10 % des 87.000 de surfaces agricoles éligibles, pour des aides pouvant aller, selon les cas, de 130 à 450 euros par hectare et par an* », résume Estelle Desarnaud. Certains PSE, moins courants, portent sur l'épuration. C'est le cas d'un projet expérimental retenu par l'agence de l'eau Artois-Picardie et porté par Suez. « *Son objectif est de réduire les débordements de réseaux d'épuration causés par le ruissellement de l'eau depuis les surfaces agricoles lors des fortes pluies, en remettant des haies, des noues (fossés) et en changeant les pratiques agricoles* », explique le directeur commercial Hauts-de-France chez Suez, Xavier Aguirre.

Le PSE suscite beaucoup l'intérêt, reste à prouver son efficacité. Il faudra attendre les prochaines campagnes de mesures annuelles sur les PSE démarrant cette année. Dans l'immédiat, « *notre objectif,* explique Patricia Blanc, *est que les PSE se généralisent et pour cela, qu'ils intègrent la nouvelle Politique agricole commune* » prévue l'an prochain.

— ***M. C.***

Faillite de OneWeb : l'Europe en passe de perdre une nouvelle bataille spatiale

- Les investisseurs intéressés par une reprise de OneWeb ont jusqu'au 26 juin pour remettre leurs offres.
- Les Européens ne seraient pas parvenus à formuler une offre de reprise, malgré les enjeux stratégiques du dossier.

ESPACE

Anne Bauer
@annebauerbrux

La planète entière a regardé ce dossier de constellation spatiale, dont l'ambition est de distribuer Internet sur l'ensemble du globe. *Photo Getty Images*

Les investisseurs intéressés par la reprise de OneWeb, le projet de constellation de minisatellites en orbite basse lancé par l'homme d'affaires américain Greg Wyler, ont jusqu'au 26 juin pour déposer leurs offres. La société qui permettrait de se connecter de n'importe où à Internet a été placée sous la protection du chapitre 11 de la loi sur les faillites américaine le 27 mars, faute d'obtenir de nouveaux prêts de son principal financier, le japonais SoftBank, qui a englouti quelque 2 milliards de dollars dans le projet. Tous les opérateurs de la planète ont regardé le dossier et le jeu reste ouvert.

« La valeur de OneWeb réside essentiellement dans ses droits de fréquences, car le design de ses satellites est déjà obsolète et il reste de nombreux soucis dans la réception au sol », explique un opérateur de satellites. Alors que SpaceX déploie à un train d'enfer sa propre constellation Starlink, OneWeb n'a lancé que 74 satellites, et aurait besoin de 2 milliards de dollars pour son déploiement. Aucun des opérateurs de satellites traditionnels, comme Eutelsat, SES ou Intelsat, n'a les moyens de se lancer dans l'aventure, alors même que le monde entier commence à se poser des questions sur la nouvelle bagarre qui se joue en orbite basse.

Une bataille américaine

Car, à ce stade, les trois projets de constellations destinées au broadband sont américains. Et même si aucun n'a encore démontré sa viabilité économique, l'idée de leurs promoteurs est bien de saturer l'espace de manière hégémonique. SpaceX a déjà déployé 460 satellites et a déposé des demandes auprès de l'Union internationale des télécommunications (UIT) pour 35.000 de plus. Jeff Bezos, de son côté, prépare tranquillement sa constellation Kuiper à lancer à partir de ses futures fusées New Glenn. Certains spéculent donc sur des offres de SpaceX ou d'Amazon, dont le seul but serait de tuer définitivement le projet OneWeb, le plus « européen » des trois, puisque ses satellites sont conçus et fabriqués par Airbus et leurs lancements assurés par Arianespace.

OneWeb déclarait avoir au moins 1 milliard de dollars d'actifs. Les opérateurs parlent, eux, du dixième de cette valeur. De fait, comme l'explique l'UIT, qui répartit les fréquences, la qualité du dossier OneWeb est d'avoir été le premier à demander des fréquences. Derrière, SpaceX doit s'assurer que ses satellites ne brouilleront pas les émissions de ceux de OneWeb. Puis Kuiper doit émettre sans brouiller les précédents. Si un nouveau projet s'installait, il devrait le faire dans les interstices des trois précédents, etc. *« Le projet OneWeb est mauvais, mais ses fréquences sont intéressantes car elles ont une priorité sur SpaceX et les projets suivants »*, explique un opérateur. La bande négociée par OneWeb est exclusive jusqu'au 1er janvier 2026, elle offre donc la seule issue pour devancer SpaceX.

> Celui qui détiendra le ciel à l'horizon 2030 deviendra un opérateur de télécoms majeur.

Divergences entre les industriels européens

C'est pourquoi certains opérateurs spatiaux français sont montés au créneau à Bruxelles pour tenter de mobiliser une offre européenne. Car, si la compétitivité des constellations n'est pas encore prouvée, la technologie évolue à toute vitesse, et il est probable que celui qui détiendra le ciel à l'horizon 2030 deviendra un opérateur de télécommunications majeur. L'Amérique est sûre d'être dans la course, la Chine a les moyens de déployer sa propre constellation et l'Europe aurait intérêt, comme le plaidait le patron d'Arianespace, Stéphane Israël, à avoir aussi une constellation. Si elle attend 2030 pour se lancer, elle risque d'arriver trop tard, ont plaidé les entreprises spatiales françaises, au premier rang desquelles Eutelsat, en se déclarant prête à faire une offre sur OneWeb pour peu que les institutions européennes apportent des garanties sur leur volonté d'investir à l'avenir dans une nouvelle infrastructure spatiale de télécommunications à côté de son réseau de satellites de navigation (Galileo) et de son réseau Copernicus de satellites d'observation.

Mais, si l'idée n'a pas été écartée à Bruxelles, le projet s'est avéré, selon nos informations, trop compliqué à monter, faute de convergence entre les intérêts de Thales, de Safran et d'Airbus, et d'un soutien harmonisé au niveau institutionnel. Les acteurs du spatial en Europe sont trop éclatés, et personne n'a eu le temps de prendre le leadership. *« Il manque un général de Gaulle de l'industrie spatiale »*, résume un acteur. De fait, le CNES ne croit pas beaucoup au projet, l'ESA était plutôt partante de même que Thierry Breton. Mais Airbus a d'autres chats à fouetter avec la crise aéronautique, et Thales mise plutôt sur le projet de constellation de Telesat. A long terme, le spatial reste un enjeu stratégique. Mais le 26 juin, la liste des repreneurs de OneWeb, s'il y en a, risque de ne pas être très « européenne ». Reste à savoir quelle sera la réaction des Etats-Unis, si elle est essentiellement chinoise. ■

La Chine met la touche finale à son « GPS » maison

La Chine a lancé le dernier satellite de son système de navigation Beidou, concurrent du GPS.

Le GPS a un nouveau concurrent de poids. Mardi, la Chine a en effet placé en orbite le dernier satellite de son système de navigation concurrent du GPS américain, du Galileo européen et du Glonass russe. Le système Beidou est désormais composé de 30 satellites et est opérationnel sur la terre entière alors que jusque-là le « GPS chinois », en service commercial depuis 2012, avait d'abord couvert la zone Asie-Pacifique puis avait progressivement étendu sa couverture. Beidou, tire son nom de la constellation de la Grande Ourse.

Si leurs applications civiles sont bien connues – guidage, envoi de données, positionnement pour l'industrie minière ou l'agriculture, etc. –, ces systèmes de navigation par satellite peuvent aussi avoir un usage militaire et servir au guidage de missiles de très haute précision.

Un « grand événement »

Pour la Chine, le lancement de Beidou mardi est donc un *« grand événement »* qui lui permet de se *« rendre indépendante des systèmes américain et européen »*, note Jonathan McDowell, astronome au Centre Harvard-Smithsonian pour l'astrophysique, aux Etats-Unis. Avec sa constellation terminée, la Chine peut se mettre à l'abri d'une éventuelle coupure de GPS décidée par les Etats-Unis en cas d'hypothétique conflit entre les deux puissances.

Depuis le lancement du programme dans les années 1990, plus de 100.000 scientifiques, ingénieurs et techniciens ont participé à la conception du système de navigation. Le tout premier satellite Beidou avait été lancé en 2000. Ses services sont utilisés en Chine dans les taxis, les bus, les voitures particulières et, bien sûr, par les smartphones.

Plusieurs dizaines de pays, comme le Pakistan, la Thaïlande, le Laos ou encore Brunei utilisent par ailleurs déjà officiellement le système, selon les médias d'Etat chinois. *« La plupart des smartphones sous Android fonctionnent avec un positionnement multimode qui reçoit simultanément les signaux GPS, Beidou, Glonass et Galileo afin d'améliorer la précision du positionnement »*, souligne Chen Lan, analyste pour le site GoTaikonauts.com, spécialisé dans le programme spatial chinois.

Une meilleure précision

La marge d'erreur du système de navigation au niveau mondial est de 10 mètres en version civile, selon les données officielles. Une précision qui lui permet d'espérer grignoter des parts de marché face au GPS. Même si, selon Jonathan McDowell, le système américain devrait conserver sa domination *« lors des dix, voire des vingt années à venir »*.

L'enjeu financier est important. Le secteur de la navigation par satellite devrait peser cette année en Chine 400 milliards de yuans (50 milliards d'euros), selon un haut responsable cité par un média officiel. ■

Thales Alenia Space va construire la première « chambre spatiale » privée

Le constructeur de satellites franco-italien a été désigné par Axiom Space pour construire le module d'habitat de sa future « station spatiale privée ».

Thales Alenia Space (TAS), filiale de Thales (67 %) et de Leonardo (33 %), annonce sa participation à la nouvelle aventure de la « privatisation » progressive de la Station spatiale internationale (ISS) voulue par les Etats-Unis. TAS vient ainsi de remporter une commande auprès d'Axiom Space, start-up américaine basée à Houston. Fondée par l'ancien directeur des programmes de l'ISS, Michael Suffredini, elle a pour but de développer les voyages privés spatiaux vers celle-là. La jeune pousse a confié aux équipes de TAS la réalisation des deux premiers éléments pressurisés : le module d'habitat et le module de jonction qui formeront cette première « station spatiale 100 % privée ». Axiom Space réunit dans son conseil une grande partie du Bottin mondain de la Nasa. Il a, de fait, été sélectionné en janvier par l'agence spatiale pour développer un module commercial pour la Station. Son but, créer une « station Axiom » arrimée dans un premier temps à l'ISS, mais détachable si besoin à terme. Elle sera destinée à tous ceux, milliardaires ou entreprises, qui souhaitent faire un séjour dans l'espace, que ce soit pour des recherches ou du tourisme. En bons communicants, la Nasa et Axiom ont déjà fait rêver d'éventuels clients en annonçant avoir choisi Philippe Starck pour dessiner l'intérieur des capsules.

Deux départs par an pour trois « astronautes privés »

Cette station contiendra un module de nœud (le couloir qui permet de s'attacher à la maison ISS et de circuler entre les pièces), un module d'habitat pour un équipage de trois astronautes, un module à grandes fenêtres pour visualiser la Terre et une installation de recherche et de fabrication. Dès octobre 2021, Axiom veut commercialiser des vols sur la capsule Dragon Crew de SpaceX à destination de l'ISS, à raison de deux départs par an pour trois « astronautes privés». Et dès 2024, la start-up espère accrocher à l'ISS sa propre station et y organiser des séjours.

Etape cruciale pour la Nasa

« Le travail d'Axiom pour développer une destination commerciale dans l'espace est une étape cruciale pour la Nasa afin de répondre à ses besoins à long terme de formation d'astronautes, de recherche scientifique et de démonstrations technologiques en orbite basse », déclarait l'administrateur de la Nasa, Jim Bridenstine, lors de la présentation de son initiative de commercialisation en orbite terrestre basse. L'agence veut concentrer ses efforts sur l'exploration lointaine et multiplie ainsi les contrats au secteur privé tant pour la fourniture des vols spatiaux commerciaux à l'ISS que pour organiser une transition afin de confier de plus en plus l'ISS au secteur privé.

Pour les équipes de TAS à Turin, cela signifie dans l'immédiat la construction du premier module d'habitat privé de l'histoire spatiale. La société franco-italienne sera responsable du design, du développement et de l'assemblage des structures primaires. Lesquelles seront envoyées à Houston pour y être intégrées à la Station. L'expérience de TAS en matière de modules pressurisés a prévalu.

C'est en effet à Turin qu'ont été fabriqués près de la moitié des volumes pressurisés de l'ISS, dont l'emblématique Cupola et la structure du laboratoire Columbus. TAS a aussi construit les modules pressurisés des cargos ravitailleurs de l'ISS. L'entreprise a acquis une expérience qui lui ouvre la voie aux multiples projets américains de missions habitées dans l'espace. Thales Alenia Space vient d'être sélectionné au sein du consortium mené par Dynetics pour participer à la compétition pour un futur système d'atterrissage lunaire pour les Etats-Unis. — ***A. B.***

à suivre

Jean-Claude Moschetti/RÉA

Relance : GRDF souhaite accélérer ses travaux, et demande plus de biométhane

ÉNERGIE GRDF, le gestionnaire du réseau de distribution de gaz, souhaite accélérer ses travaux liés à la sécurité ou encore encourager le développement du biométhane, dans des propositions pour participer à la relance économique. La filiale d'Engie veut investir 36 millions d'euros supplémentaires sur 2020-2021 pour accélérer les programmes de renouvellement de canalisations et de branchements. GRDF propose aussi *« d'accélérer la production »* de biométhane, produit notamment à partir de déchets agricoles, estimant possible d'atteindre 12 TWh de capacité installée en 2023.

Air France : premier accord de départ volontaires pour les pilotes

AÉRIEN Le principal syndicat de pilotes d'Air France, le SNPL AF, a donné son feu vert à un accord de rupture conventionnelle collective (RCC), qui doit permettre jusqu'à 403 départs volontaires parmi les 4.217 pilotes de la compagnie. Et ce dès le mois d'août. Plus rapide à mettre en œuvre qu'un plan de départs volontaires classiques, cet accord de RCC est ouvert à tous les pilotes d'Air France et de Transavia pouvant justifier d'une ancienneté minimale de dix ans, avec des quotas par type d'appareils. Priorité sera toutefois donnée à ceux qui sont les plus proches de la retraite. Un accord du même genre est en cours de négociations pour les personnels de cabine.
Plus d'informations sur lesechos. fr/

annonces judiciaires & légales

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

COMMUNE DE BAGNEUX

AVIS DE MISE A DISPOSITION PAR VOIE ELECTRONIQUE
relative au permis de construire n° PC 092007 19A0045
à BAGNEUX

Du vendredi 10 juillet 2020 au lundi 10 août 2020

Par arrêté n° ARR_2020_082 du 18 juin 2020, le Maire de BAGNEUX a prescrit la mise à disposition de la demande de permis de construire sollicitée par la SNC LES MATHURINS A BAGNEUX

Le projet consiste en la réalisation de deux ensembles immobiliers comprenant 323 logements et 3 commerces en pied d'immeuble s'inscrivant dans la phase 1 de l'opération d'aménagement O'Mathurins (lots D2-D3)

Conformément à l'article L.122-1-1 du code de l'environnement, la présente mise à disposition a pour objet d'assurer l'information et la participation du public lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement. Les observations et propositions qui seront recueillies concernant le permis de construire permettront à l'autorité compétente, à savoir la ville de BAGNEUX, de disposer de tous les éléments nécessaires à son information pour prendre sa décision.

La mise à disposition se déroulera du vendredi 10 juillet 2020 9h au lundi 10 août 2020 17h, soit pendant 32 jours consécutifs.

Le dossier sera mis à disposition par voie électronique sur le site du projet à l'adresse suivante : www.o-mathurins-bagneux.fr et accessible via un lien mis en ligne sur le site internet de la ville de Bagneux, à l'adresse suivante www.bagneux92.fr.

Une demande de consultation du projet sur support papier peut être présentée au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation fixé ci-dessus, en mairie de BAGNEUX, 57 Avenue Ravera, 92 220 BAGNEUX.

L'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale sur l'évaluation environnementale du 14 février 2020 est consultable sur le site internet de la DRIEE Ile de France, à l'adresse suivante : http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/

Le dossier comprend notamment l'étude d'impact actualisée, l'avis de l'autorité environnementale et des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet, le résumé non technique de l'étude d'impact actualisée du projet, le bilan de la concertation préalable au permis d'aménager et le dossier du permis de construire sollicité

Des informations peuvent être demandées sur ce dossier auprès :

- de la personne responsable du projet, Madame Marie Hélène Amiable, Maire de Bagneux, par l'intermédiaire de la Direction de l'Aménagement Urbain de la mairie de Bagneux, aux horaires habituels d'ouverture du service et auprès de Monsieur Florian Druon (florian.druon@mairie-bagneux.fr ; tel : 01 42 31 60 82)

- de LA SNC LES MATHURINS A BAGNEUX, Monsieur Alexandre BANGOU (alexandre.bangou@realestate.bnpparibas, tel mob : 06.31.08.81.20)

Pendant la durée de la mise à disposition, le public pourra consigner ses observations, propositions ou contre-propositions par voie électronique à l'adresse suivante : **MADPC.19A0045@mairie-bagneux.fr**

Madame le Maire de la ville de BAGNEUX, dont les coordonnées sont 57 avenue Henri Ravera, 92220 BAGNEUX, statuera sur la demande de permis de construire dans un délai qui ne peut être inférieur à quatre jours à compter de la date de la clôture de la consultation, sauf en cas d'absence d'observations et propositions.

Au plus tard, à la date de la publication de la décision de madame le Maire et pendant une durée minimale de trois mois, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision seront rendus publics, par voie électronique à l'adresse suivante www.bagneux92.fr

Le Maire de Bagneux
Marie Hélène Amiable

EP 20-235 enquete-publique@publilegal.fr

La ligne de référence est de 40 signes en corps minimal de 6 points didot.
Le calibrage de l'annonce est établi de filet à filet.
Les départements habilités sont 75, 78, 91, 92, 93, 94, 95 et 69.

L'an passé, Mars a acheté une clinique par semaine en Europe jusqu'à en avoir plus de 300. Un millier de vétérinaires et infirmières ont rejoint le réseau en 2019. *Photo iStock*

Mars mise sur les cliniques vétérinaires en Europe

● Le géant de la confiserie et de l'alimentation animale américain étoffe, à vive allure, le réseau européen de cliniques vétérinaires Anicura, acquis en 2018.
● En France, le réseau a été doublé, mais il reste encore très modeste.
Une diversification très lucrative pour le groupe familial américain.

ANIMAUX

Marie-Josée Cougard
@CougardMarie

De la croquette à la clinique vétérinaire il n'y a qu'un pas. Et l'américain Mars, plus connu pour sa barre chocolatée, que pour son poids colossal dans l'industrie du pet food (Royal Canin, Pedigree, Whiskas…), l'a franchi. Chaussé de bottes de sept lieues. En Europe, après les Etats-Unis.

Après s'être offert VCA, le plus grand réseau américain de cliniques vétérinaires (800) il y a trois ans pour 9,1 milliards de dollars, alors qu'il détenait déjà Banfield Pet Hospital et BluePearl Veterinary, le géant de l'agroalimentaire a mis la main en 2018 sur Anicura, un réseau de cliniques vétérinaires d'origine suédoise. Une opération cette fois à 2 milliards d'euros pour 200 cliniques. Et en deux ans, son réseau européen s'est enrichi de plus de 100 nouveaux établissements. L'an passé, Mars a ainsi acheté une clinique par semaine sur le Vieux Continent, jusqu'à en avoir plus de 300, qui soignent 3 millions d'animaux de compagnie chaque année. *« AniCura connaît un développement rapide au niveau européen qui va s'accélérer dans les prochaines semaines »*, commente le groupe. Mi-juin, c'est la Belgique qui a fait son entrée dans le réseau avec 5 cliniques.

Un marché d'avenir

Au total, Mars en détient 2.600 dans le monde. Autant dire que le soin vétérinaire est devenu une priorité et un gisement important de croissance pour le confiseur. *« C'est un axe de diversification, totalement séparé de la production de croquettes du groupe. D'ailleurs nos établissements n'en vendent pas tous »*, affirme le directeur général d'Anicura en France, Pierre Tardif. Dans l'Hexagone, le nombre d'établissements a doublé cette année, mais il reste très modeste, avec 7 unités et 250 salariés. Cinq d'entre elles ont un service d'urgence ouvert en permanence. Deux sont des centres hospitaliers universitaires.

Le potentiel hexagonal est énorme compte tenu des 14 millions de chats et 7 millions de chiens. Pourtant le groupe affirme ne pas tant viser un nombre de cliniques qu'une technologie. *« Nous opérons à cœur ouvert. Nous avons un département d'oncologie et disposons de matériel très sophistiqué comme les scanners et les IRM »*, explique Pierre Tardif. L'objectif est d'offrir *« des soins que d'autres ne prodiguent pas. Notre stratégie ne vise pas à être le plus grand mais le plus technique »*. C'est d'ailleurs, outre sa croissance annuelle de 40 %, ce qui a séduit le géant américain dans Anicura lorsqu'il l'a acheté. Le groupe suédois avait investi 123 millions d'euros en recherche, équipements et formation entre 2011 et 2018, et réinvesti tous les profits dans l'entreprise.

Mars, lui, a prévu de dépenser un quart du chiffre d'affaires (20 millions d'euros) en France dans la modernisation et l'agrandissement de ses cliniques. La croissance organique ressort à 15 %. En Europe, l'industrie vétérinaire est en pleine transformation. De nouvelles technologies émergent, les vétérinaires se spécialisent et les infrastructures se complexifient. *« La France est très loin des Etats-Unis et du Japon, où les cliniques emploient couramment 300 praticiens »*, observe le dirigeant de la filiale française.

« La gestion d'établissements de cette taille s'avère complexe pour des praticiens qui ne sont pas spécialisés sur ces aspects. Anicura les décharge des tâches administratives et les accompagne dans leurs projets. Ils accélèrent leur développement, tout en conservant leur indépendance », affirme-t-on chez Mars.

À NOTER
Un millier de vétérinaires et d'infirmières ont rejoint le réseau Anicura en Europe en 2019.

Chats et chiens : l'alimentation des animaux de compagnie monte en gamme

La naturalité, l'attention accrue à la liste des ingrédients et la montée en puissance du haut de gamme sont au menu du marché dynamique du « petfood ». Avec le souci d'entretenir le lien avec tous les profils d'acheteurs.

Clotilde Briard
@ClotildeBriard

Les Français n'ont jamais été autant aux petits soins pour leurs précieux chiens et chats. Et scrutent toujours plus leur alimentation. S'ils ont Yuka pour leur propre nourriture transformée, ils disposent désormais de l'application Gamelle, s'ils veulent se pencher davantage sur la composition de ce qu'ils donnent à manger à leurs animaux.

Cette recherche du produit le plus adapté se traduit dans le dynamisme du marché. Au global, en incluant la grande distribution, les animaleries, les jardineries, les vétérinaires et les éleveurs, il est estimé à près de 3,3 milliards d'euros et s'afficherait en hausse de 6 %. Avec une place non négligeable prise par l'e-commerce. Pour les seules grandes et moyennes surfaces, drive inclus, les différents segments, y compris pour les rongeurs ou les oiseaux, ont généré un chiffre d'affaires de 2,19 milliards d'euros, en progression de 3,8 % sur les douze derniers mois, au 31 mai 2020, selon Iri.

Quel que soit le circuit, les produits continuent à se sophistiquer. A l'image de Pro Plan LiveClear, tout juste lancé par Purina, qui fait partie du groupe Nestlé. Cet aliment pour chats permet de réduire les allergènes sur les poils et les squames, pour faciliter la vie des personnes allergiques les côtoyant.

« Cela a nécessité dix ans de recherche. L'innovation adaptée à la segmentation de la consommation est l'un des leviers forts de croissance, avec la "premiumisation", qui permet de répondre à des besoins de plus en plus pointus. Il est aussi important de disposer d'un large spectre de marques », juge la directrice générale de Purina France, Isabelle Taillandier.

Croquettes à base d'insectes

L'entreprise domine le marché de la grande distribution avec 42,2 % à fin avril. Tous circuits confondus, elle revendique la place de leader avec 30,6 %, juste devant Mars, qui possède notamment la griffe Royal Canin. L'an dernier, Purina s'est lancée dans le bio en grande distribution avec sa marque Beyond, qui s'appuie sur la naturalité. *« Le bio reste petit en grande distribution mais il a vocation à grandir. Il existe souvent un décalage entre le moment où émerge une tendance dans l'alimentation humaine et où elle se développe pour les animaux »*, constate Isabelle Taillandier.

En 2020, Beyond arrive sur le terrain du « sans céréales » pour faciliter la digestion, et Gourmet sur celui de la naturalité. Chez Mars, sur le segment de la naturalité, le dernier-né, Crave, est une gamme de croquettes riches en viande, sans céréales ni produits laitiers ni colorants ou conservateurs artificiels.

Au gré des différents circuits, la palette des propositions est large. Tomojo s'est ainsi spécialisé dans les croquettes à base d'insectes et de poudres de végétaux. Après les chiens, elle les propose maintenant aux chats.

Entretenir le lien avec leur maître fait aussi partie des grands enjeux pour les marques de « pet food ». Pendant le confinement, Ultima proposait ainsi des playlists à écouter avec son animal et des tutoriels pour réaliser à la maison des jouets pour eux. ■

Vers une chute de 25 % du marché automobile européen en 2020

AUTOMOBILE

L'Acea vient de revoir drastiquement à la baisse ses prévisions sur le marché européen pour cette année, en raison de la crise du coronavirus.

Les experts ne tablent pas sur un retour au niveau de 2019 avant 2025.

Anne Feitz
@afeitz

Contraction record attendue cette année sur le marché automobile européen
En millions d'immatriculations de voitures particulières (hors Royaume-Uni)

« LES ÉCHOS » / SOURCE : AECA / PHOTO : ISTOCK

Les constructeurs commencent à mettre des chiffres sur la crise sans précédent provoquée par l'épidémie de Covid-19. L'Association des constructeurs européens (Acea) a annoncé mardi tabler désormais sur une chute de 25 % des ventes de véhicules neufs particuliers dans l'Union européenne cette année (hors donc le Royaume-Uni). Elle estime que les immatriculations s'élèveront à 9,6 millions, soit près de 3 millions de moins qu'en 2019 (12,8 millions).

Du jamais-vu dans l'histoire de l'industrie auto du Vieux Continent. En termes de volumes, le secteur reviendra à son niveau de 2013, qui arrivait après six années consécutives de baisse liées à la crise financière de 2008-2009. *« Il est urgent de mettre en place des incitations ou des primes à la casse en Europe, pour créer une demande indispensable pour des voitures neuves »*, a insisté le directeur général de l'Acea, Eric-Mark Huitema.

Pour l'heure, les pays européens sont partis en ordre dispersé sur le sujet : la France, l'Espagne et l'Allemagne ont lancé de vastes plans de soutien, ciblant notamment les voitures les moins polluantes, tandis que le Royaume-Uni et l'Italie n'ont pas bougé pour le moment. L'impact de telles incitations reste controversé : elles sont accusées de créer un effet d'aubaine et de simplement décaler l'effondrement des ventes dans le temps.

Mais il s'agit aussi d'éviter une hécatombe à court terme. L'association sectorielle britannique SMMT, qui tenait mardi sa conférence annuelle, a averti que la crise sanitaire, aggravée par la perspective d'un Brexit sans accord, pourrait provoquer 25.000 suppressions de postes dans le pays, menaçant un emploi sur six dans le secteur. Le ralentissement avait déjà commencé l'an dernier sur certains marchés : les ventes de voitures particulières ont chuté de 6,6 % en 2019 dans le monde, un recul essentiellement lié à la Chine et aux Etats-Unis. En Europe, elles progressaient encore de 1,2 %. Mais, dès janvier, l'Acea prévoyait une baisse de 2 % sur le Vieux Continent pour 2020.

Ralentissement dès l'an dernier

Le coronavirus est venu doucher ces prévisions. Les usines et les concessionnaires ont dû fermer pendant six à sept semaines, provoquant une dégringolade des immatriculations européennes : –55 % en mars, –76 % en avril, –52 % en mars. Soit –41,5 % sur les cinq premiers mois de 2020.

Les consultants spécialisés ne sont guère plus optimistes que l'Acea. LMC Automotive table sur une baisse de 24 %, AlixPartners sur un recul de plus de 30 % (y compris Royaume-Uni et Russie). *« Le marché européen mettra des années à retrouver ses volumes »*, estime Laurent Petizon, chez AlixPartners. *« Nous tablons sur une croissance moyenne de 7,7 % par an entre 2020 et 2025, mais même à ce niveau, les ventes seront alors inférieures à celles de 2019. »*

Malgré le plan de soutien lancé par le gouvernement, le marché français ne fera pas d'étincelles. *« Juin devrait être globalement stable. Les ventes sont tirées par les particuliers, avec un effet certain des bonus et des primes »*, avance François Roudier, du Comité des constructeurs français d'automobile (CCFA). Le dirigeant reste toutefois prudent sur l'ensemble de l'année. *« On fera entre –20 % et –30 % »*, risque-t-il.

Suppressions de postes

Pour les entreprises du secteur, c'est donc une période noire qui s'annonce. Fitch estime que les revenus des constructeurs européens baisseront de 15 % cette année. AlixPartners a calculé que d'ici à 2022, ce sont 47 millions de ventes cumulées qui manqueront aux industriels dans le monde, soit 1.300 milliards de dollars de revenus et 220 milliards de profits.

> « Il est urgent de mettre en place des incitations ou des primes à la casse en Europe, pour créer une demande indispensable pour des voitures neuves. »
>
> **ERIC-MARK HUITEMA**
> Directeur général de l'Association des constructeurs européens (Acea)

Les constructeurs ont commencé à annoncer des plans d'économies, passant notamment par des réductions d'emplois. Au Royaume-Uni, Jaguar Land Rover, Aston Martin, Bentley et McLaren vont supprimer au total 6.000 postes. Le groupe allemand BMW a aussi annoncé 6.000 suppressions d'emplois (essentiellement outre-Rhin) et le non-renouvellement de 10.000 contrats d'intérimaires. En Espagne, Nissan veut fermer son usine de Barcelone, qui emploie 3.000 salariés. Et Renault, plombé par des difficultés avant même la crise sanitaire, va supprimer 15.000 emplois dans le monde, dont 4.600 dans l'Hexagone. ■

Sucre : Cristal Union réduit ses pertes et verdit ses activités

AGROALIMENTAIRE

Le deuxième sucrier français a réduit ses pertes de 10 % au cours de l'exercice annuel clos le 31 janvier.

Le groupe coopératif table sur « un redressement sensible en 2020-2021 ».

Marie-Josée Cougard
@CougardMarie

Cristal Union n'est pas sorti du rouge, mais ce n'est plus qu'une question de mois, selon ses dirigeants. La perte (–89 millions d'euros) du groupe coopératif sur l'exercice 2019-2020 clos le 31 janvier provient pour l'essentiel d'un exceptionnel (–61 millions d'euros) lié à sa restructuration en France. Cette dépense a été entièrement provisionnée sur l'exercice passé. Le chiffre d'affaires, de près de 1,6 milliard d'euros, est en recul de 6 % par rapport à l'exercice précédent. Mais l'Ebitda a fait un bond, passant de 10 millions d'euros à 63 millions d'euros. La dette est maîtrisée à 409 millions d'euros.

Le groupe est confiant dans l'avenir. Il table sur *« un redressement sensible en 2020-2021 grâce à de solides perspectives sur le marché européen »*. Cristal s'estime à l'abri des vicissitudes du marché mondial, où il ne réalise que 13 % de son activité. Alors que les cours mondiaux se sont effondrés, les prix européens sont restés stables. En outre, il a *« peu souffert du Covid »*. Les outils destinés à la production d'éthanol se sont *« du jour au lendemain »* mis à produire de l'alcool pharmaceutique (840.000 litres par jour) pour fabriquer du gel hydroalcoolique. Les ventes de sucre aux enseignes de la distribution ont augmenté de 50 %.

Reprendre des parts de marché

Cristal a fermé les sucreries de Toury (Eure-et-Loir) et de Bourdon (Puy-de-Dôme), *« sans perdre de production »*, et partiellement arrêté l'activité de conditionnement à Erstein (Bas-Rhin). Réorganisé, le deuxième sucrier français dispose d'un outil industriel *« remis dans la norme des coûts de production et de la compétitivité européenne »*, selon Jean-François Javoy, secrétaire général chargé des finances. Il s'estime en position pour reprendre des parts de marché en Europe. La rémunération des planteurs sera augmentée de 22,73 euros la tonne sur l'exercice 2019-2020 à 23 euros. Un quart des betteraves contractualisées seront payées 25 euros grâce à un mécanisme de prime de fidélité.

Pour le groupe, l'exercice écoulé a été celui de la *« réorientation »*. L'objectif annoncé est clairement celui de la décarbonation à 100 % d'ici à 2030 pour se mettre en ligne avec la prochaine politique européenne et son « green deal ». Cristal a investi 65 millions d'euros dans son outil industriel afin de préparer de nouvelles offres et de gagner en rentabilité.

Le groupe veut augmenter la production d'éthanol. L'effondrement du prix du baril de pétrole et, par voie de conséquence celui de l'alcool carburant, ne l'a pas échaudé. *« Il suffit de regarder la circulation sur le périphérique parisien pour savoir que la consommation de carburant a repris »*, dit Alain Commissaire, le directeur général. Il vend l'éthanol au prix de 550 euros le mètre cube comme avant le plongeon du baril.

> L'objectif annoncé est clairement celui de la décarbonation à 100 % d'ici à 2030.

Cristal Union va développer une offre d'alcool bio sur son site d'Arcis-sur-Aube (Aube), très attendue par le marché. Il s'est doté de trois chaufferies de biomasse, ainsi que de deux unités de biogaz. La production d'alimentation animale sera transformée en biomasse à vocation énergétique en déshydratant la matière première. Le groupe veut également proposer des engrais organiques à l'avenir à ses adhérents. Produire du biogaz en méthanisant la pulpe de betterave et utiliser l'énergie solaire pour ne plus avoir recours à l'énergie fossile. La production de sucre bio démarre à 3.000 tonnes. Elle doublera chaque année. La marque Daddy est proposée en sachet Kraft entièrement recyclable. ■

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES

PRÉFET DU CALVADOS
Liberté Égalité Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE A LA DÉLIVRANCE DU PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LE PROJET DE RECONSTRUCTION DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE (CHU) DE CAEN NORMANDIE (OPÉRATION ANTICIPÉE) SUR LA COMMUNE DE CAEN

Par arrêté préfectoral du 12/06/2020, la demande du permis de construire pour le projet de reconstruction du CHU de Caen Normandie (Calvados) par l'établissement public « Centre Hospitalier Universitaire Caen Normandie », personne morale et maître d'ouvrage, sis Avenue de la Côte de Nacre – CS 30 001 – 14 033 CAEN cedex 9, doit faire l'objet d'une procédure d'enquête publique.

Cette enquête sera ouverte du vendredi 10 juillet au lundi 10 août 2020 inclus à 16h30.

L'opération anticipée, qui doit se dérouler entre 2020 et fin 2022, consiste en la réalisation du pôle logistique – pharmacie – administration (LPA) et la construction du bâtiment Biologie (BIO). Elle comprend en outre la réalisation au Nord-Est du site d'un parc de stationnement des véhicules de services du CHU et d'un bâtiment technique. Elle prévoit la création d'environ 24 000 m² de surface de plancher.

Consultation du dossier d'enquête

Le dossier d'enquête publique ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, pourront être consultés du vendredi 10 juillet au lundi 10 août 2020 :

– sur support papier et sur un poste informatique aux adresses, jours et horaires suivants :

Lieux	Jours et horaires
DDTM du Calvados (siège de l'enquête) 10, boulevard général Vanier 14 000 CAEN	Sur rendez-vous au 02-31-43-16-00 : – du lundi au jeudi : de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h30 – le vendredi : de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h00
Communauté Urbaine Caen-la-mer 16 rue Rosa Parks 14 000 CAEN	– du lundi au jeudi : de 8h30 à 17h30 – le vendredi : de 8h30 à 16h30

– sur le site internet de l'État dans le département : http://www.calvados.gouv.fr/

– sur le site de la société « PREAMBULES »: https://www.registre-dematerialise.fr/1960

Pendant la durée de l'enquête publique, toute information sur le projet pourra être demandée à la personne ressource, représentant le maître d'ouvrage, Monsieur Pierre GILBERT, Directeur adjoint de la reconstruction du CHU de Caen-Normandie et à l'adresse : Avenue de la Côte de Nacre – 14 033 CAEN – Téléphone : 02 31 06 45 11 – Courriel : reconstruction@chu-caen.fr

Par ailleurs, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique au siège de cette enquête à l'adresse suivante : la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) – Service urbanisme et risques – 10, boulevard général Vanier – CS 75 224 – 14 052 CAEN Cedex 4 – ou par courriel sous le lien suivant : ddtm@calvados.gouv.fr

Rencontres avec le commissaire enquêteur

L'enquête publique sera conduite par Monsieur Marcel VASSELIN, Cadre de l'industrie, retraité, en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assurera trois (3) permanences au siège de la DDTM du Calvados, 10, boulevard général Vanier – CS 75 224 – 14 052 CAEN Cedex 4, selon les plages horaires suivantes :

- le vendredi 10 juillet 2020 de 9h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête publique),
- le mercredi 22 juillet de 13h30 à 16h30,
- le lundi 10 août 2020 de 13h30 à 16h30 (clôture de l'enquête publique).

Des entretiens téléphoniques avec le commissaire enquêteur pourront également être effectués sur rendez-vous en contactant préalablement, aux horaires habituels d'ouverture, la DDTM du Calvados au : 02-31-43-15-92.

Recueil des observations du public

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations, propositions ou contre-propositions écrites :

– par voie électronique sous le lien : https://www.registre-dematerialise.fr/1960

– dans les registres établis sur feuillets non mobiles côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, disponibles aux adresses et horaires ci-dessus,

– par courrier papier et/ou déposé, pendant toute la durée de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur, Monsieur Marcel VASSELIN, au siège de l'enquête à l'adresse de la DDTM du Calvados rappelée ci-avant,

– par mail à l'adresse suivante : enquete-publique-1960@registre-dematerialise.fr

Pendant toute la durée d'enquête, les observations du public seront consultables sur le registre dématérialisé et dans les registres tenus à disposition du public aux adresses, jours et horaires précisés ci-dessus.

Le rapport, les avis et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête dans les mairies de CAEN, d'HEROUVILLE SAINT CLAIR, près de la communauté urbaine de CAEN LA MER et au siège de l'enquête.

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication du rapport, avis et des conclusions du commissaire enquêteur à la DDTM du Calvados.

De même, ces documents seront consultables, pendant un an, sur le site internet de l'État dans le département et sur le site dédié à la consultation du public, via les liens rappelés ci-dessus.

Cette procédure s'achève avec la décision du Préfet relative au permis de construire de l'opération anticipée de reconstruction du CHU de CAEN, compétence État en application du Code de l'urbanisme.

NE PAS RECOUVRIR AVANT LE LUNDI 10 AOÛT 2020 INCLUS À 16H30

Après trois semaines, StopCovid peine toujours à prouver son efficacité

● L'application de traçage des malades lancée par le gouvernement n'a permis d'alerter que 14 personnes à risque, et seuls 1,9 million de Français l'ont téléchargée, soit moins de 3 % de la population.
● Le secrétaire d'Etat au Numérique, Cédric O, compte sur une nouvelle version, disponible jeudi, pour dissiper les critiques.

CORONAVIRUS

Raphaël Balenieri
@RBalinieri
et ***Sébastien Dumoulin***
@sebastiendmln

Trois semaines après son lancement, l'application StopCovid peine toujours à prouver son efficacité. Le secrétaire d'Etat chargé du Numérique, Cédric O, a lui-même tiré un bilan contrasté de cet outil mardi. Certes, « *l'application fonctionne bien* » et la confidentialité des données a été assurée. Mais StopCovid n'a permis d'identifier que 14 Français potentiellement porteurs du virus. Un chiffre très faible, que le ministre justifie par « *la baisse de la prévalence du Covid* » en France, mais qui s'explique aussi par le faible taux d'utilisation, alors même que le déconfinement aurait dû générer un intérêt pour StopCovid.

Au global, seulement 1,9 million de personnes ont téléchargé StopCovid, soit moins de 3 % des Français. Or il faudrait un taux d'utilisation minimal d'au moins 10 % pour que l'outil soit efficace. Parmi ce 1,9 million de personnes, seuls 68 porteurs du Covid-19 ont renseigné l'application.

Tout ça pour ça ? Pour le ministre, StopCovid reste utile, surtout dans la perspective d'une deuxième vague. Tout l'enjeu, désormais, va être d'obtenir plus de téléchargements, en communiquant davantage dans les « clusters » comme la Guyane. Les médecins pourraient également faciliter le téléchargement en fournissant un code QR à leurs patients atteints du virus. Un scénario qui avait déjà été proposé par Orange, selon nos informations, mais qui n'avait pas été retenu, étant jugé trop sensible politiquement.

Le secrétariat d'Etat chargé du numérique fait aussi face à une vague de désinstallations. Depuis son lancement, 460.000 personnes ont supprimé StopCovid, mais le rythme s'est accéléré, avec « *plusieurs dizaines de milliers* » de désinstallations par jour.

La réouverture des restaurants et des écoles a certes fait baisser le niveau d'inquiétude, détournant logiquement les Français de l'application. Mais l'intérêt pour StopCovid a aussi reculé après la publication, le 15 juin, d'un article sur Mediapart accusant l'application de collecter davantage de données qu'annoncé.

Un appel d'offres à la rentrée

A l'origine, le gouvernement avait assuré que StopCovid n'enverrait vers un serveur central que les crypto-identifiants des personnes ayant été en contact pendant plus de 15 minutes à moins d'un mètre. Mais dans les faits, StopCovid a été contraint de faire remonter davantage d'informations (quand, par exemple, des personnes restent à proximité pendant plusieurs quarts d'heures d'affilée).

> StopCovid a été contraint de faire remonter davantage d'informations que les crypto-identifiants des personnes en contact pendant plus de 15 minutes à moins d'un mètre.

La CNIL s'est saisie du problème, qui pourrait violer le RGPD européen. Elle devrait rendre un avis « *dans les prochains jours* ». Le gouvernement a malgré tout pris les devants. La deuxième version de l'appli, disponible dès jeudi, embarquera des « filtres » limitant les informations remontant vers le serveur central.

Autre changement : le système Captcha permettant de vérifier que l'utilisateur n'est pas un robot sera désormais fourni par Orange (qui travaille sur StopCovid depuis le début avec cinq autres industriels français) et non plus par Google.

Cédric O a également tenté d'éteindre la polémique sur la rémunération des prestataires après la saisine du procureur de la République par Anticor. L'association de lutte contre la corruption avait reproché au ministre de ne pas avoir passé d'appels d'offres avant d'attribuer le contrat de l'hébergement de l'application à Outscale, une filiale de Dassault Systèmes. Il s'agit simplement « *d'un signalement, pas d'une enquête* », a balayé le secrétaire d'Etat.

Pour autant, là aussi, le ministre a donné des gages. Alors qu'un montant de plusieurs centaines de milliers d'euros avait été d'abord évoqué, le coût de l'hébergement ne devrait finalement pas dépasser 40.000 euros par mois jusqu'en décembre, au profit d'Outscale. La maintenance et le développement (entre 60.000 et 80.000 euros par mois) seront assurés dans un premier temps uniquement par la start-up Lunabee.

A la rentrée, Capgemini pourrait cependant obtenir une partie du marché, mais uniquement après un appel d'offres. Orange et Withings continueront de travailler en pro bono. Le coût global pourra cependant augmenter en cas de deuxième vague à l'automne. ■

Pour Cédric O, sécrétaire d'Etat en charge du Numérique, Stopcovid « fonctionne bien ». *Photo Ludovic Marin/AFP*

Le Japon lance le superordinateur le plus puissant du monde pour lutter contre le Covid-19

Fugaku, le nouveau supercalculateur d'un centre de recherche de Kobe, vient de doubler les machines américaines et chinoises. Il s'appuie sur une conception originale portée par Fujitsu et ARM, une filiale de SoftBank.

Yann Rousseau
@yann-rousseau
—Correspondant à Tokyo

Alors que les Etats-Unis et la Chine se livraient ces dernières années un intense duel pour développer le supercalculateur le plus puissant de la planète, un centre de recherche japonais vient de reléguer les deux nations aux places d'honneur en lançant la machine la plus rapide du monde. Dans un communiqué, l'institut public Riken, basé à Kobe, a annoncé qu'il était désormais en tête des principaux classements internationaux traquant les capacités des différents calculateurs de la planète, dont le Top 500 compilé par le site américain de référence.

L'ordinateur Fugaku, conçu avec le géant nippon Fujitsu et des composants du groupe ARM (propriété de SoftBank), dispose désormais d'une puissance de calcul 2,8 fois supérieure à celle de l'ancien leader de ce segment, le supercalculateur IBM Summit, abrité au laboratoire national d'Oak Ridge, dans le Tennessee. Un autre système IBM occupe la troisième place de cette « compétition », quand les deux plus rapides supercalculateurs chinois se retrouvent, eux, en quatrième et cinquième position de ce classement mis à jour deux fois par an.

Des équipes de recherche Covid-19 déjà invitées

Développée dans le cadre d'un projet national estimé à près de 1 milliard de dollars, la machine de l'institut Riken doit permettre aux chercheurs de faire du calcul de haute performance pour valider des simulations ou répondre à des énigmes scientifiques. Ils peuvent permettre de décrypter des codes militaires, de modéliser des évolutions du climat ou de construire des applications s'appuyant sur l'IA.

Officiellement, le superordinateur de Kobe ne sera pleinement fonctionnel qu'au second trimestre 2021. Mais ses concepteurs ont déjà annoncé qu'ils avaient invité des laboratoires médicaux à se servir de ses capacités de calcul phénoménales pour accélérer, dès cette année, leurs recherches sur le Covid-19.

Plusieurs équipes ont déjà utilisé Fugaku pour modéliser la circulation des gouttelettes respiratoires, éventuellement chargées en Covid-19, dans des espaces clos. D'autres ont cherché à agréger les résultats de l'ensemble des médicaments utilisés pour soigner les patients infectés afin d'isoler les thérapies les plus efficaces. « *L'une des missions les plus importantes de Fugaku, c'est justement de protéger le bien-être des citoyens en utilisant cette puissance massive de calcul* », justifie Satoshi Matsuoka, le directeur du centre Riken pour les sciences informatiques.

Si Fugaku régale le Japon, qui n'avait plus « classé » de supercalculateur au sommet du palmarès mondial depuis plusieurs années, il pourrait aussi doper l'influence de plusieurs de ses entreprises qui ont opté pour une conception distincte des autres machines. Le superordinateur utilise une combinaison de dizaines de milliers de puces A64FX de Fujitsu basée sur des composants de la société ARM, très efficaces énergiquement et habituellement installés dans des smartphones. La plupart des autres calculateurs travaillent, eux, avec des microprocesseurs plus gourmands en énergie et initialement venus du monde du PC.

> Fugaku est aussi en tête du classement Green500, qui note les machines les plus « économes » du marché.

Fugaku est ainsi aussi en tête du classement Green500, qui note les machines les plus « économes » du marché, avec sa capacité à générer 16,9 gigaflops (1 gigaflops vaut 1 milliard d'opérations en virgule flottante par seconde) par watt consommé. « *Fugaku illustre un changement radical dans le type de calcul qui était traditionnellement utilisé dans ces puissantes machines* », explique dans un communiqué Rene Haas, l'un des cadres d'ARM, qui espère que la performance convaincra d'autres géants du secteur à opter pour ses puces. ■

A Moscou, la révolte après la déferlante d'amendes

Les autorités ont profité du confinement pour tester les nouvelles technologies de géolocalisation. Bilan contrasté.

Benjamin Quénelle
@benjamin-quenelle
—Correspondant à Moscou

Avec le déconfinement à Moscou, la colère gronde parmi les milliers d'habitants qui, rattrapés par les applications de tracing, se retrouvent à payer des amendes pour non-respect de règles strictes et ubuesques. Pendant près de deux mois de confinement, la mairie a recouru au digital et à la géolocalisation pour contrôler les déplacements et limiter la propagation du virus. Le programme « monitoring social » a suivi les Moscovites infectés. Et un système de QR Codes a orchestré la distribution de laissez-passer requis pour raisons professionnelles ou personnelles.

La mairie argue que ces plateformes et applications ont joué un rôle essentiel pour éviter à Moscou le scénario catastrophe de la pandémie. Mais failles techniques et abus de traçage se sont multipliés. Plus de 54.000 amendes ont été envoyées aux 70.000 Moscovites surveillés par le « monitoring social ». Plusieurs habitants portent aujourd'hui plainte, assurant avoir été géolocalisés à tort à l'extérieur de leur appartement : certains sont simplement sortis vider leur poubelle, d'autres n'ont pas donné un certificat qui ne pouvait être reçu qu'en allant dans un hôpital au risque de recevoir… une amende pour non-respect du confinement.

Les critères de conformité étaient si vastes et complexes qu'ils étaient parfois impossibles à respecter. L'exigence d'envoyer régulièrement des selfies, permettant à l'application de suivre à la trace les malades et de vérifier leur auto-isolement, s'est par exemple avérée excessive. Des Moscovites ont reçu des amendes pour ne pas avoir répondu sur-le-champ à une demande de selfie envoyée… en pleine nuit. Quant au système de QR, il y a eu aussi de nombreuses défaillances. Des automobilistes, persuadés d'avoir respecté les critères d'enregistrement puis de limitation de vitesse, se sont tout de même retrouvés avec des « douloureuses » à payer.

La défiance est grande

« *Les défaillances seront corrigées, les technologies perfectionnées. Cette surveillance électronique pendant la pandémie n'annonce rien de bon pour le futur* », s'inquiète Sarkis Darbinian, expert de Roskomsvoboda, principale organisation défendant un Internet libre. A Moscou, la mairie affirme que les données collectées pendant le coronavirus seront effacées. Mais la défiance est d'autant plus grande qu'aucun mécanisme ne permet de le vérifier.

Et les informations sur le calendrier de ces annulations sont contradictoires. Les autorités assurent par ailleurs ne pas prévoir l'extension de ces applications pour d'autres contrôles. Mais beaucoup craignent au contraire qu'elles n'aient utilisé la pandémie comme un test grandeur nature pour ensuite accroître la surveillance des citoyens ordinaires. « *Par exemple, les autorités évoquent régulièrement la création de passeports digitaux* », rappelle Sarkis Darbinian. « *Ces passeports auraient toutes les informations sur un citoyen : ses empreintes digitales, vocales et… faciales.* » ■

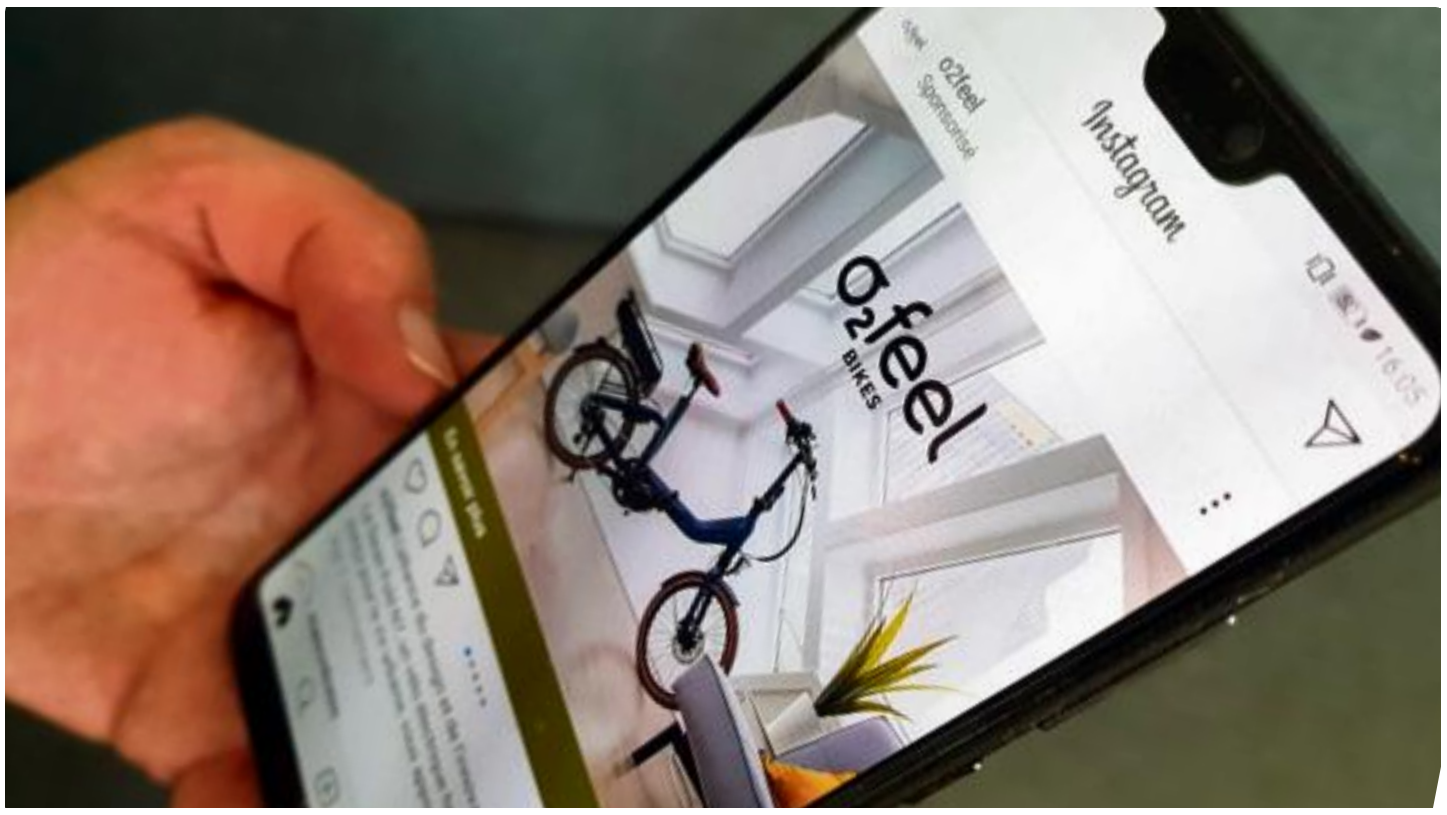

La publicité numérique hors celle des médias traditionnels ne reculera « que » de 2,4 % en 2020. *Photo Les Echos*

La pub numérique « pure » capte la moitié du marché publicitaire

● Selon GroupM, les pure players de l'Internet et les plateformes vont dépasser les 50 % du marché publicitaire en 2020.
● En cause : la chute de la publicité sur les médias traditionnels liée au coronavirus.

PUBLICITÉ

Nicolas Madelaine
@NLMadelaine

La publicité générée par les acteurs pure players du numérique va franchir un cap historique à la faveur de la crise, qui pénalise les médias traditionnels. Selon GroupM, elle devrait ainsi passer la barre des 50 % dans le monde pour la première fois en 2020.

Une évolution qui s'explique non seulement par le fort recul de la publicité « traditionnelle » mais aussi par le fait que, dans son rapport, « This Year, Next Year » de juin, la filiale de WPP a retiré pour la première fois de ses calculs évaluant la publicité numérique celle générée par les médias traditionnels sur leurs extensions Internet. Elle en conclut que, dans cette nouvelle définition, la publicité des acteurs uniquement actifs sur le digital va atteindre, en 2020, 54 % d'un marché mondial de la publicité de 517 milliards de dollars (60 % en 2024), contre 48 % l'an dernier. Hors effets de la campagne présidentielle américaine et le gros allant bien sûr aux plateformes comme Facebook, Google, Alibaba, Amazon…

> La publicité numérique bénéficie de l'e-commerce, dont l'essor s'est encore accentué pendant le confinement.

Son concurrent Magna (filiale d'IPG) va plus loin. Il estime que la publicité numérique au sens large va peser 56 % du total de 540 milliards en 2020 et que, comme les plateformes Facebook, Amazon et Google pèsent jusqu'à 80 % de ce total en Europe et en Amérique du Nord, elles ont elles-mêmes dépassé les 50 % du total dans ces régions ou sont en passe de le faire, explique Vincent Létang, spécialiste de ces questions chez Magna.

A moins que la décision récente de sociétés comme North Face ou Patagonia de faire en juillet la grève des publicités sur Facebook pour protester, à l'appel de plusieurs associations, contre l'attitude de la société de Mark Zuckerberg face aux propos haineux ou racistes ne fasse boule de neige. Mais on en est très loin. La publicité numérique bénéficie de l'e-commerce, dont l'essor s'est encore accentué pendant le confinement.

Marché en baisse de 12 % en 2020

GroupM prévoit en tout cas une baisse globale du marché de la publicité de 12 % en 2020 en raison du coronavirus. La publicité à la télévision devrait s'effondrer de 18 %, celle à la radio de 23 %, de la presse de 26 %, des magazines de 22 % et de l'affichage de 25 %. La publicité numérique hors celle des médias traditionnels ne reculera « que » de 2,4 % (de 5,4 % pour Google).

La publicité numérique des médias traditionnels représente, elle, 31 milliards, soit 13 % de la publicité qu'ils génèrent. Son poids devrait augmenter lentement, à 16 % en 2024, selon GroupM.

Toute la question est désormais de savoir comment la publicité va rebondir. GroupM pense que les 586 milliards du marché mondial en 2019 ne seront atteints à nouveau qu'en 2022, pour aller à 633 milliards en 2024. Pour les médias traditionnels, la question est de savoir dans quelle mesure la crise va accélérer le mouvement vers le numérique. Pour la télévision par exemple, l'écosystème français pense qu'elle va bien se remettre de 2020, mais les analystes pour la télévision américaine sont plus pessimistes. ■

Ouverture des Etats Généraux de la Publicité

Les Etats Généraux de la Publicité s'ouvrent mardi. La communication responsable devrait y tenir une place importante, aux côtés de son rôle clef dans l'économie.

Véronique Richebois
@vrichebois

Souvent évoqués, appelés par les vœux des professionnels, les premiers Etats Généraux de la Publicité s'ouvrent mardi dans un contexte sensible, marqué par le Covid-19, la crise mais aussi les critiques portées par les différentes associations anti-pub. Sous l'impulsion de Mercedes Erra, présidente de l'Association pour les actions de la Filière Communication, et de Franck Gervais, président de l'Union des Marques (UDM) et directeur général Europe du groupe Accor, ils se tiendront jusqu'en février 2021.

Un marché de 50 milliards d'euros

Souvent sous-estimé en termes de poids économique, le secteur pris au sens le plus large, en intégrant communication interne et externe, pèse « *environ 50 milliards d'euros d'investissements annuels et 700.000 emplois* », insiste Franck Gervais, dont l'Union des Marques regroupe 235 entreprises.

« *Un premier pas avait déjà été franchi en 2016, lorsqu'Emmanuel Macron, alors Ministre de l'Economie sous François Hollande, avait identifié l'existence de filières industrielles mais d'aucune filière dans les services, alors qu'elles constituent 50 % de l'activité* », indique Mercedes Erra. « *Il a choisi trois univers, dont les services à la personne et la communication. Cette mise en avant était importante pour nous, car la communication reste mal comprise et son rôle dans l'économie méconnu.* »

D'où l'idée, en juillet 2019, d'organiser ces premiers États Généraux de la Communication autour de trois grandes thématiques. D'abord, celle du sens de la consommation, au cœur des récentes polémiques. Le 9 juin, vingt-deux associations ont publié un rapport visant à encadrer l'industrie de la communication, espérant voir leurs propositions reprises dans le débat public dès 2020. Parmi ces propositions, poser des limites à la « surconsommation » qu'entraîne la publicité et à sa place jugée excessive dans l'espace public ; lutter contre les stéréotypes véhiculés par la publicité ; mettre fin au «blanchiment d'image» des multinationales par la publicité…

La publicité moteur de la relance

La seconde thématique se concentrera sur la répartition de la valeur au sein de la chaîne. Les bonnes règles de la relation avec les partenaires y seront abordées. L'effet de levier de la publicité s'avère en effet déterminant dans la relance de l'économie : un euro investi en communication génère en moyenne 7,85 euros de PIB en France. « *Après le Covid, 58 % des gens estiment que l'on ne sortira de la crise que si les marques continuent de jouer un rôle* », reprend le Directeur Général Europe d'Accor. « *Ce qui signifie aussi que le sujet de la marque doit prendre une place beaucoup plus importante dans l'agenda des Comex et dans la gouvernance même des entreprises.* » « *Il faut placer la communication à un niveau plus élevé, à hauteur de ses réels enjeux* », ajoute Mercedes Erra.

Mais impossible d'écarter la primauté croissante des GAFA dans le digital. Ce qui amène, de façon presque automatique, la troisième thématique à se focaliser sur les contenus, anciens et nouveaux : « *Au moment où le monde de la communication se projette dans une ère nouvelle, quel équilibre va régir cet écosystème des médias, entre acteurs français et grandes plateformes américaines ? Comment marquera-t-on la séparation de la publicité et du rédactionnel, comment s'assurera-t-on du respect du citoyen, de l'internaute et du consommateur ? Il y a là des interrogations profondes sur le respect en termes médias de la démocratie, et sur les problématiques d'intrusion relatives aux data, qui ne sont pas résolues… La problématique des contenus de marques dans une ère digitale est sans doute l'une des plus complexes* », indiquent Mercedes Erra et Franck Gervais, qui redoutent que « le monde d'après » n'oublie l'essentialité du sens. « *Chaque média a un rôle, à commencer par les médias historiques* »

À NOTER
Les Etats Généraux de la Publicité travaillent à élaborer sur un plan d'action sur trois ans qui devrait voir le jour en 2021.

SoftBank va sortir de T-Mobile

TÉLÉCOMS

Deutche Telekom principal actionnaire de l'opérateur télécoms va pouvoir contrôler jusqu'à 51% du capital.

Yann Rousseau
@yannsan
—Correspondant à Tokyo

Cherchant à redresser ses finances et son cours de Bourse après une année compliquée par les lourdes pertes de son Vision Fund, le conglomérat technologique japonais SoftBank a annoncé, mardi, qu'il venait d'enclencher le plan de cession de sa participation dans T-Mobile US, permettant ainsi à Deutsche Telekom, qui est déjà le principal actionnaire de l'opérateur télécoms américain, de contrôler jusqu'à 51 % de son capital. SoftBank avait récupéré l'équivalent de 24 % de T-Mobile US suite à la fusion en début d'année de cet opérateur avec son concurrent Sprint, que le groupe japonais contrôlait depuis 2013. En ne conservant à terme que 1 % de l'opérateur, il pourrait à l'issue d'une série de transactions encaisser jusqu'à 32 milliards de dollars.

Cession d'actifs

N'ayant plus d'ambition sur le marché américain de la téléphonie mobile, le groupe, emmené par Masayoshi Son, prévoit d'abord de céder directement les deux tiers des 304,6 millions de titres qu'il possède actuellement à T-Mobile US, à un prix qui sera rapidement défini. L'opérateur américain prévoyant ensuite de remettre ces actions sur le marché via une offre publique ou des placements privés.

Par ailleurs, SoftBank va offrir à Deutsche Telekom AG, qui contrôle T-Mobile, des options d'achats portant sur plus de 100 millions de titres de l'opérateur américain. La société nippone va également vendre 5 millions d'actions à Marcelo Claure, un proche lieutenant de Masayoshi Son. Cet homme d'affaires, qui occupe le poste de directeur des opérations de SoftBank, avait été propulsé à la tête de Sprint en 2014 pour assainir ses comptes et négocier la fusion avec T-Mobile. S'il a gardé un siège au conseil d'administration de l'opérateur après le rapprochement, il a pris la tête, fin 2019 à la demande de Son, de WeWork, le spécialiste américain de coworking qui continue de perdre énormément d'argent.

A l'issue de ces différentes transactions, SoftBank ne devrait théoriquement conserver que 4,8 millions d'actions T-Mobile mais il aura en grande partie complété son grand programme de cession d'actifs afin de réduire son endettement. « *Etant donné la situation actuelle où l'on craint une deuxième et une troisième vague de propagation de Covid-19, le groupe SoftBank estime qu'il doit encore accroître ses réserves de trésorerie* », a encore justifié la société mercredi. S'il pointe la crise économique qui vient, le groupe prévoit aussi d'utiliser une partie des capitaux récupérés pour financer un grand plan de rachat de ses propres actions. Masayoshi Son reste convaincu que les investisseurs ne comprennent pas sa stratégie et sous-estiment grandement la valeur de l'action SoftBank Group cotée à Tokyo. ■

Le gouvernement italien pourrait monter au capital de Telecom Italia

TÉLÉCOMS

Le fondateur du M5S souhaite que la Caisse des dépôts égale Vivendi au capital de TIM et contrôle un réseau unique d'Internet à très haut débit.

Olivier Tosseri
@oliviertosseri
—Correspondant à Rome

La pandémie de Covid-19 a une fois de plus démontré que l'Italie devait au plus vite combler son retard dans l'Internet à très haut débit. Les exemples n'ont pas manqué du développement du télétravail pendant la période de confinement aux enseignants qui n'ont pu dispenser de cours faute d'une couverture adéquate du territoire. De quoi raviver le débat sur les discussions entre Telecom Italia (TIM) et Enel pour rapprocher le réseau de fibre optique à haut débit de l'opérateur téléphonique et celui de son concurrent Open Fiber, filiale de l'Enel. Un projet qui est perçu favorablement par Luigi Gubitosi, l'administrateur délégué de TIM et par le gouvernement italien. Ce dernier éviterait de redondants et coûteux investissements grâce à un réseau à très haut débit unique.

Sur son blog, Beppe Grillo, le fondateur du M5S, principale force de la coalition gouvernementale, exige de « *surmonter l'absurde dualisme entre TIM et Open Fiber. La création d'un réseau unique doit être centrée sur la Caisse des dépôts (CDP), qui en aura le contrôle.* » La CDP est un acteur essentiel dans ce dossier. Elle détient 50 % d'Open Fiber en propriété conjointe avec Enel et possède également une participation d'un peu moins de 10 % dans TIM, ce qui en fait déjà le deuxième actionnaire du groupe derrière le français Vivendi.

Vivendi actionnaire n°1

Mais pour Beppe Grillo ce n'est pas suffisant. Il propose que la part de la CDP dans TIM soit au moins égale à celle de Vivendi qui détient 23,94 %. Le seuil imposant le lancement d'une OPA étant à 25 %. « *L'idée est bonne* », a commenté le président du Conseil Giuseppe Conte, qui rappelle néanmoins que si c'était le cas la CDP devrait affronter d'autres sociétés sur le marché. Pas uniquement des français et pas seulement pour le contrôle de l'opérateur téléphonique.

La semaine dernière, le fonds d'infrastructures australien Macquarie a fait une offre pour racheter tout ou partie de la part d'Enel dans Open Fiber. Le Parti démocrate, l'autre force de la coalition gouvernementale, est réservé sur la proposition de Beppe Grillo. « *Il faut une vraie discussion sur le sujet qui ne peut être l'objet d'un simple post sur Internet* », dit-il. ■

Apple abandonne Intel pour équiper ses Mac de processeurs maison

COMPOSANTS

Après avoir embarqué les puces d'Intel pendant quatorze ans, Tim Cook a annoncé lundi qu'un modèle de Mac équipé de processeurs maison serait commercialisé d'ici à la fin de l'année.

Les nouveaux composants permettront d'utiliser les applications de l'iPhone et de l'iPad sur la nouvelle gamme d'ordinateurs.

Anaïs Moutot
@AnaisMoutot
—Correspondante à San Francisco

« *Un jour véritablement historique pour Apple.* » Après avoir embarqué les puces d'Intel pendant quatorze ans, Tim Cook a annoncé lundi que les Mac seraient bientôt dotés de processeurs maison. Le PDG d'Apple s'est exprimé dans une vidéo préenregistrée à l'occasion de la réunion annuelle des développeurs, entièrement en ligne cette année à cause de la pandémie de coronavirus. Les nouveaux composants permettront d'utiliser les applications de l'iPhone et de l'iPad sur la nouvelle gamme d'ordinateurs. Une étape supplémentaire dans la stratégie de l'entreprise visant à « *bâtir une architecture commune à toutes les lignes de produits facilitant la conception d'applications pour la totalité de l'écosystème* », a expliqué Johny Srouji, le vice-président d'Apple chargé des technologies hardware.

Les premiers modèles avec des « Apple Silicon » seront commercialisés d'ici à la fin de l'année, mais la transition complète prendra deux ans. Une période pendant laquelle Apple continuera de sortir des ordinateurs équipés des processeurs de la firme de Santa Clara. Les nouveaux matériaux sont fondés sur l'architecture d'ARM Holdings. Ce géant britannique des semi-conducteurs, racheté par le japonais SoftBank en 2016, dessine déjà les puces des iPhone et des iPad.

Les premiers modèles avec des « Apple Silicon » seront commercialisés d'ici à la fin de l'année, mais la transition complète prendra deux ans, a annoncé Tim Cook. *Photo Reuters*

1 à 2 milliards de dollars d'économies par an

« *Nous avons livré 2 milliards de puces sur dix ans et maintenant nous apportons cette expertise au Mac* », a mis en avant Johny Srouji, évoquant une hausse de la performance accompagnée d'une baisse de la consommation d'énergie. Les très bons résultats du fondeur taïwanais TSMC, qui produit déjà les puces pour iPhone et iPad, ont poussé Apple à réduire sa dépendance par rapport à Intel. « *Les MacBook passent seulement maintenant aux puces Intel 10 nanomètres, alors que ça fait déjà presque deux ans que les iPhone et iPad ont une gravure TSMC de 7 nanomètres* », note la banque d'affaires Bernstein. Selon elle, l'internalisation du processus permettra à Apple d'économiser 1 à 2 milliards de dollars par an.

Le groupe californien devra cependant éviter l'écueil d'autres fabricants d'ordinateurs. Lenovo, Samsung et Microsoft ont lancé des PC utilisant l'architecture ARM sans grand succès car les applications développées pour le système d'Intel fonctionnaient mal sur ces machines. Lundi, Apple a mis en avant la duplication des logiciels déjà effectuée par Microsoft (Word, PowerPoint…) et Adobe. « *La réalité pratique de compiler des applications prendra du temps pour beaucoup de développeurs* », met cependant en garde Geoff Blaber, analyste chez CCS Insight.

Ergonomie de l'iPhone

Alors que ses relations avec les développeurs se sont tendues ces derniers jours, l'étendue de son pouvoir sur l'App Store (validation, commission…) étant décriée par un nombre croissant d'entre eux et faisant l'objet d'une enquête antitrust de la Commission européenne, la société de Cupertino a annoncé quelques gestes d'apaisement après la conférence. Elle prévoit notamment d'améliorer son processus d'appel en cas d'accusation de violation des règles du magasin d'application et la possibilité de challenger ses lois.

La société a aussi présenté les nouvelles versions de ses systèmes d'exploitation d'iPhone, d'iPad et de Mac. L'ergonomie de l'iPhone a notamment été repensée avec des « widgets » rectangulaires, la capacité à regarder une vidéo tout en accomplissant d'autres tâches et une nouvelle application de traduction en 11 langues. « *Beaucoup des mises à jour semblent pensées pour rattraper les fonctionnalités déjà présentes sur des smartphones Android* », juge Ben Wood, chef de la recherche de CCS Insight.

Apple continue cependant de se distinguer de plus en plus en termes de protection de la vie privée. La fonctionnalité limitant la possibilité de collecter des informations sur la navigation des internautes, installée dans son navigateur Safari en 2017, est étendue aux applications mobiles. Leur fiche dans l'App Store doit aussi désormais inclure une description précise de leurs pratiques dans ce domaine. ■

annonces judiciaires & légales

Le Maire de Boulogne-Billancourt

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Avis d'ouverture d'une enquête publique préalable au permis de construire portant sur un projet de construction d'un ensemble immobilier à usage de bureaux, d'habitation et de commerce, sur l'îlot D5 de la ZAC Seguin-Rives-de-Seine à Boulogne-Billancourt

En application des dispositions de l'arrêté du Maire en date du 22 juin 2020, il sera procédé :

du 10 juillet 2020 à partir de 8h30 jusqu'au 11 août 2020 à 17h30,

soit pendant une durée de 33 jours consécutifs, à une enquête publique sur la demande de la SCCV BOULOGNE D5, Maître d'ouvrage, sise 167 quai de la Bataille de Stalingrad, 92867 Issy-Les-Moulineaux cedex, pour la construction d'un ensemble immobilier à usage de bureaux, d'habitation et de commerce sur l'îlot D5 de la ZAC Seguin-Rives-de Seine.

Par décision rendue le 8 juin 2020, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise a désigné Monsieur Jean-Jacques MINARD, en qualité de commissaire-enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête publique et le registre d'enquête permettant à chacun de consigner éventuellement ses observations au cours des 4 permanences suivantes :

- Mairie de Boulogne-Billancourt – Direction de l'Urbanisme Réglementaire – 2ème étage – 26, avenue André Morizet :
  - **le jeudi 16 juillet 2020 de 13h30 à 17h30 ;**
  - **le vendredi 17 juillet 2020 de 8h30 à 12h30 ;**
  - **le jeudi 23 juillet 2020 de 14h00 à 19h00 ;**
  - **le lundi 3 août 2020 de 8h30 à 12h30.**

De plus, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public lors de permanences téléphoniques de vingt minutes, à réserver par le biais du site dédié à l'enquête publique http://ilot-d5-zac-seguin-boulogne-billancourt.enquetepublique.net, dans les créneaux indiqués ci-dessous :

- **le mardi 21 juillet 2020, de 13h30 à 17h30 ;**
- **le mardi 28 juillet 2020, de 13h30 à 17h30.**

Pendant toute la durée de l'enquête un exemplaire du dossier contenant notamment l'étude d'impact, l'avis de l'Autorité Environnementale et le mémoire en réponse à cet avis produit par le responsable de projet, ainsi qu'un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur et ouvert par lui, seront mis à la disposition du public aux jours, lieu et horaires suivants :

- Mairie de Boulogne-Billancourt – Direction de l'Urbanisme Réglementaire – 2ème étage – 26, avenue André Morizet :
  - du lundi au mercredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 ;
  - le jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00 ;
  - le vendredi de 8h30 à 16h30 ;
  - le samedi de 9h00 à 12h00 ;

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier sera également consultable sur un poste informatique situé dans les locaux de la mairie aux jours et heures habituelles d'ouverture au public.

Au plus tard à compter de la date d'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée, les pièces du dossier seront également mises à disposition du public sur le site dédié :

http://ilot-d5-zac-seguin-boulogne-billancourt.enquetepublique.net

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions pourront être consignées par le public sur le registre d'enquête mis à disposition en mairie de Boulogne-Billancourt.

Elles pourront par ailleurs être envoyées par voie postale à l'attention du Commissaire enquêteur, avec la mention *« Enquête publique Permis de construire Ilot D5 - Ne pas ouvrir »* à l'adresse suivante : Hôtel de Ville de Boulogne-Billancourt, Direction de l'Urbanisme Réglementaire, 26 avenue André Morizet, 92100 Boulogne-Billancourt.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que celles portées sur le registre d'enquête seront consultables au siège de l'enquête et sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet dédié du projet :

ilot-d5-zac-seguin-boulogne-billancourt.enquetepublique.net

Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions sur le registre d'enquête dématérialisé disponible à l'adresse suivante :

ilot-d5-zac-seguin-boulogne-billancourt.enquetepublique.net

Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Le présent avis d'enquête publique sera publié par les soins du Maire de Boulogne-Billancourt, et en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département des Hauts-de-Seine.

Dans les mêmes conditions, cet avis sera publié sur le site internet de la Ville de Boulogne-Billancourt à l'adresse suivante :

https://www.boulognebillancourt.com/ma-ville/urbanisme-et-grands-projets/enquetes-publiques

et par voie d'affiches dans la Commune de Boulogne-Billancourt.

Dans les mêmes conditions, le responsable du projet, procèdera à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour sa réalisation.

Le rapport et les conclusions du commissaire d'enquêteur seront tenus à disposition du public, à réception et pendant un an suivant la clôture de l'enquête publique, à la mairie de Boulogne-Billancourt, aux jours et heures habituelles d'ouverture au public. Ils pourront aussi être consultés sur le site internet suivant :

https://www.boulognebillancourt.com/ma-ville/urbanisme-et-grands-projets/enquetes-publiques

À l'issue du délai d'instruction, le Maire de Boulogne-Billancourt prendra sa décision sur la demande de permis de construire déposée par la SCCV BOULOGNE D5 : soit un accord assorti le cas échéant de prescription(s), soit une décision de refus.

Dès la publication du présent arrêté, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique en adressant une demande auprès de Monsieur le Maire de Boulogne-Billancourt, 26 avenue André Morizet 92100 Boulogne.

Toute information concernant le projet de construction de cet ensemble immobilier pourra être sollicitée auprès du responsable du projet :

SCCV BOULOGNE D5
Monsieur COURTAIGNE Olivier
Directeur Général Adjoint
167, quai de la Bataille de Stalingrad
92867 Issy-les-Moulineaux cedex

Le Maire
Pierre-Christophe BAGUET

EP 20-234 enquete-publique@publilegal.fr

La ligne de référence est de 40 signes en corps minimal de 6 points didot.
Le calibrage de l'annonce est établi de filet à filet.
Les départements habilités sont 75, 78, 91, 92, 93, 94, 95 et 69.

Intel souffrira peu de cette défection

Alors que le marché des processeurs pour serveurs informatiques grossit sans cesse, Intel est de moins en moins dépendant des ordinateurs pour le grand public.

Florian Dèbes
@FL_Debes

L'abandon d'Intel par Apple pour équiper ses Mac de processeurs maison est-il une catastrophe pour le numéro un mondial des microprocesseurs CPU ? A vrai dire, pas franchement, c'est surtout une déconvenue symbolique qui ne lui coûte pas très cher, même après quatorze années de vie commune.

D'abord, Apple est un client parmi d'autres pour Intel. D'après les analystes de Wall Street, le fondeur de Santa Clara ne tire « que » 3 milliards de dollars de recettes en fournissant les CPU des ordinateurs du groupe de Cupertino. Soit moins de 5 % de ses 72 milliards de dollars de recettes de l'année 2019.

Surtout, contrairement à la perte du contrat qui liait Intel à la marque à la pomme dans les modems pour smartphones jusqu'à l'année dernière, ce revers ne boute pas l'entreprise de Santa Clara en dehors du marché. Loin de là. Même sans vendre à Apple, Intel continuera de se tailler la part du lion (plus de 70 % du marché) dans l'univers des processeurs pour ordinateurs portables.

Intel haut de gamme dans les serveurs

Par ailleurs, les revenus et les profits d'Intel ne dépendent plus autant que par le passé de sa capacité à placer son logo « Intel Inside » sur les ordinateurs du grand public. Sur les trois premiers mois de l'année, l'entreprise dirigée par Bob Swan a même généré davantage de recettes avec ses puces destinées aux serveurs informatiques qu'en vendant des microprocesseurs pour les PC et les Mac. Une première !

Destinées aux géants de l'informatique en ligne, ces puces haut de gamme dégagent une meilleure marge opérationnelle que les CPU classiques (50 % contre 36 %) et affichent une croissance plus rapide (+43 % contre +14 %). « *Intel ne versera pas beaucoup de larmes sur la perte de la petite part d'Apple dans une activité à plus faible marge* », considérait, Jean-Louis Gassée, un ancien dirigeant de la marque à la pomme, désormais coauteur d'une newsletter tech très lue, la « Monday Note ».

Intel souligne d'ailleurs qu'Apple reste l'un de ses clients, notamment pour les processeurs sur les serveurs d'iCloud, la plateforme d'hébergement de messages, de contact et de photos d'Apple. « *Intel reste concentré pour livrer l'expérience PC la plus avancée* », indique l'entreprise dans une communication aux journalistes.

Défaut de logiciels PC sur ARM

A la peine dans la course technologique face à TSMC, le roi américain du silicium sait toutefois qu'il sera attendu au tournant dans les semaines à venir. Le choix d'Apple pourrait donner des idées à d'autres fabricants d'ordinateurs lassés des retards de livraison.

Mais Intel peut se rassurer. Jusqu'ici, les premières tentatives de PC sur puces ARM n'ont pas convaincu en raison d'un défaut de logiciels compatibles. Microsoft et ses partenaires s'y sont cassé les dents à plusieurs reprises au cours de la décennie écoulée. Même Apple joue la prudence : en parallèle de ses nouveaux Mac avec puces ARM, l'entreprise dirigée par Tim Cook va encore sortir dans les deux ans à venir des modèles sur technologie Intel. ■

Comment Nantes est devenue le deuxième front des start-up parisiennes

ÉCOSYSTÈME

Dans la foulée de l'arrivée de Doctolib, la sixième ville de France se place en antichambre des start-up parisiennes cherchant un deuxième bassin de recrutement. Le tissu économique diversifié garde aussi du ressort pour faire émerger des projets endogènes.

Emmanuel Guimard
@emmanuel-guimard
—Correspondant à Nantes

Le Palace est, avec l'île de Nantes, un des deux points d'ancrage des 350 start-up de la métropole nantaise. *Photo OheStudio William Jezequel*

L'arrivée de Doctolib, avec la promesse de 500 emplois, conforte Nantes parmi les destinations favorites des entreprises parisiennes du numérique cherchant un deuxième pôle pour accompagner leur essor. C'est d'abord un nouveau gisement de compétences que vient chercher la licorne française spécialisée de la prise de rendez-vous médicaux. Car, des écoles nantaises, sort chaque année un bon millier d'ingénieurs et de techniciens, même si un tel volume ne suffit pas à combler la demande.

Doctolib, qui a prospecté une dizaine d'autres villes, n'est pas le premier à s'intéresser à Nantes. Avant lui, le franco-américain Talend, expert de la qualification de données, ou la fintech Nickel ont, eux aussi, recruté sur place d'importants contingents d'informaticiens. Ce dernier va d'ailleurs poursuivre sa montée en puissance, au rythme de 75 emplois nouveaux par an pendant quatre ans.

Equipes pionnières

D'autres valeurs montantes ont récemment essaimé à Nantes. Si leurs effectifs sont plus modestes, leur potentiel de développement et leur degré d'expertise semblent prometteurs. C'est le cas de la fintech Pretto. Le Palace, inauguré en début d'année en plein centre-ville, est l'une des plateformes d'accueil privilégiée des nouveaux venus. Cet espace privé de 3.200 mètres carrés, proposant 400 postes de travail dans le cadre assez prestigieux d'une ancienne banque, héberge depuis peu une équipe de Visage Jobs, une start-up californienne développant une plateforme numérique de recrutement ciblé. Cette dernière installe à Nantes une équipe pionnière de 7 ingénieurs de R&D, devant créer des liens avec l'écosystème local de recherche en l'intelligence artificielle. L'effectif devrait s'étoffer.

C'est aussi Le Palace qu'a choisi Veepee et, plus récemment, l'assurance-santé en ligne Alan, pour régionaliser des équipes techniques. L'endroit est aussi la nouvelle base technologique de Figaro Classifieds, filiale d'édition numérique du quotidien. L'autre point d'ancrage des nouvelles start-up est l'île de Nantes, quartier récent où se trouve La Cantine. Cette dernière va bientôt se déplacer sur le site voisin des anciennes halles industrielles d'Alstom, en cours de réhabilitation, en plein cœur de l'effervescent « quartier de la création » où le pôle numérique de l'université vient aussi de s'installer.

> « Nous avons un écosystème devenu mature, avec plusieurs générations d'entreprises qui se connaissent et qui s'ouvrent mutuellement leurs portes. »
> **ADRIEN POGGETTI**
> Directeur de La Cantine

Levées de fonds

Ces implantations ne sauraient faire oublier le vivier endogène de start-up à l'instar de Mr Suricate qui a levé 2 millions d'euros pendant le confinement pour accompagner sa technologie de détection de bugs sur les sites Web. Récemment Shopopop, l'application communautaire de livraison entre particuliers, a mobilisé 4 millions d'euros et Beekast, 5 millions pour son système optimisant les réunions.

« *La crise a favorisé l'essor de ces entreprises développant des innovations dans la mobilité, l'alimentaire, le quotidien* », note Anaïs Vivion, présidente de La French Tech Nantes.

Adrien Poggetti, directeur de La Cantine, estime à 33 millions d'euros le montant total des levées de fonds communiquées par les start-up nantaises depuis le début de l'année, la jauge annuelle se situant autour de 100 millions d'euros. Il estime à près de 350 le nombre de start-up sur l'agglomération. « *Nous avons un écosystème devenu mature avec plusieurs générations d'entreprises qui se connaissent et qui s'ouvrent mutuellement leurs portes* », dit-il.

Mathieu Le Gac, cofondateur du Palace, confirme cet « *esprit collectif, d'ouverture* », mais il estime cependant que Nantes n'a pas encore « *cette génération d'entrepreneurs sachant redéployer son argent dans les entreprises en émergence* ». Les levées de fonds en amorçage restent un maillon faible et un facteur limitant l'apparition de nouveaux projets.

« Tech for good »

La source n'est pourtant pas tarie selon Jean-François Balducchi, directeur d'Atlanpole. La technopole nantaise tient le rythme de 30 projets lancés chaque année, lesquels génèrent une quinzaine de start-up. « *Nantes a l'avantage de ne pas être monomoteur mais de faire naître des projets liés au "manufacturing", aux énergies, à la santé, la mobilité, l'agriculture, la mer ou les industries culturelles et créatives* », soutient Jean-François Balducchi. Ces axes sont justement ceux de Nantes Saint-Nazaire Développement dans sa politique de prospection sélective.

« *On n'est plus dans l'attractivité tous azimuts* », souligne Nicolas Debon, directeur de l'agence, évoquant un cœur de cible autour de « l'industrie du futur » et la « santé du futur ». Dans ce domaine, l'une des belles prises de Nantes fut le parisien Owkin, spécialiste de la traçabilité, ayant levé 25 millions d'euros cette année. Nantes revendique aussi une prédilection pour les « techs for good », marotte de l'entrepreneur américain Rob Spiro dont l'accélérateur Innovation Machine a rassemblé 4,5 millions d'euros l'an dernier avec des rejetons comme JHO, spécialiste des produits de protection intime en coton biologique, qui vient de lever 2 millions d'euros. ■

Pretto installe 50 experts crédit dans la Cité des Ducs

La fintech proposant un nouveau modèle de courtage de prêt immobilier en ligne installe à Nantes, une base commerciale. Le vivier de compétences est la raison première de cette implantation.

Les dix premiers salariés nantais de Pretto ont encore de la place sur leur vaste plateau de bureaux d'Euronantes Gare, mais l'effectif va rapidement s'étoffer. La fintech parisienne envisage une cinquantaine d'emplois à Nantes dans les 18 mois. Ce pourrait être davantage par la suite, selon Pierre Chapon, qui a cofondé en 2017 cette start-up, experte du courtage de prêt immobilier en ligne, avec Renaud Pestre. « *Nantes sera un deuxième pilier, nous avons voulu bénéficier le plus tôt possible d'un deuxième bassin d'emploi dynamique que nous allons faire grandir en parallèle de Paris,* explique le dirigeant. *Nous allons investir dans les compétences et la formation sur le long terme.* »

Algorithme et data

Pretto, qui a levé 8 millions d'euros l'an dernier auprès des fonds Alven, Blackfin et Kernel, est l'une des valeurs montantes revisitant le courtage en crédit immobilier. Elle mise sur un modèle tout en ligne via sa plateforme fondée sur un algorithme qui se nourrit en permanence de données. Il permet à l'utilisateur d'estimer sans identification préalable le taux auquel il peut prétendre. Quelques minutes suffisent à entrer les données pour une réponse instantanée. Il est possible de jouer sur les curseurs de la durée de remboursement et le montant de son apport personnel.

> L'expert du courtage de prêt immobilier en ligne a voulu bénéficier le plus tôt possible d'un deuxième bassin d'emploi dynamique, mais veut grandir en parallèle à Paris.

Dès lors, l'utilisateur peut déclencher quand il le souhaite un rendez-vous avec un expert crédit. A Nantes, c'est essentiellement ces profils commerciaux qui seront recrutés. L'entreprise, dans son ensemble, emploie aujourd'hui 100 personnes, dont une moitié d'experts crédit et l'autre sur les fonctions support et technique.

50.000 simulations par mois

L'approche en ligne est donc couplée avec des conseillers salariés délivrant par téléphone un conseil homogène, là où d'autres acteurs travaillent avec des indépendants ou des franchisés. « *Le choix du salariat est très important à l'heure où de nombreux secteurs font le chemin inverse, vers ce que l'on a appelé l'ubérisation* », poursuit le dirigeant.

La plateforme recueille ainsi de 50.000 à 60.000 simulations de crédit par mois « *générant de 100 à 150 rendez-vous mensuels dans l'agenda de nos experts crédit* », mentionne Thibault Papin, qui conduit le développement de l'implantation nantaise. De là, l'entreprise concrétise « *plusieurs centaines de prêts par mois* », précise Pierre Chapon, qui évoque le rythme d'un doublement annuel de l'activité de Pretto, qui est récemment passé sur un modèle payant (950 euros) auquel s'ajoute un pourcentage du montant du crédit versé par la banque. — ***E. G.***

Le canadien Dottori relance l'usine sarthoise d'Arjowiggins

PAYS DE LA LOIRE

La liquidation de cette papeterie, en 2019, a laissé 570 salariés sans emploi.

Le groupe canadien veut reconstituer une partie de l'effectif pour des projets d'économie circulaire.

Emmanuel Guimard
— Correspondant à Nantes

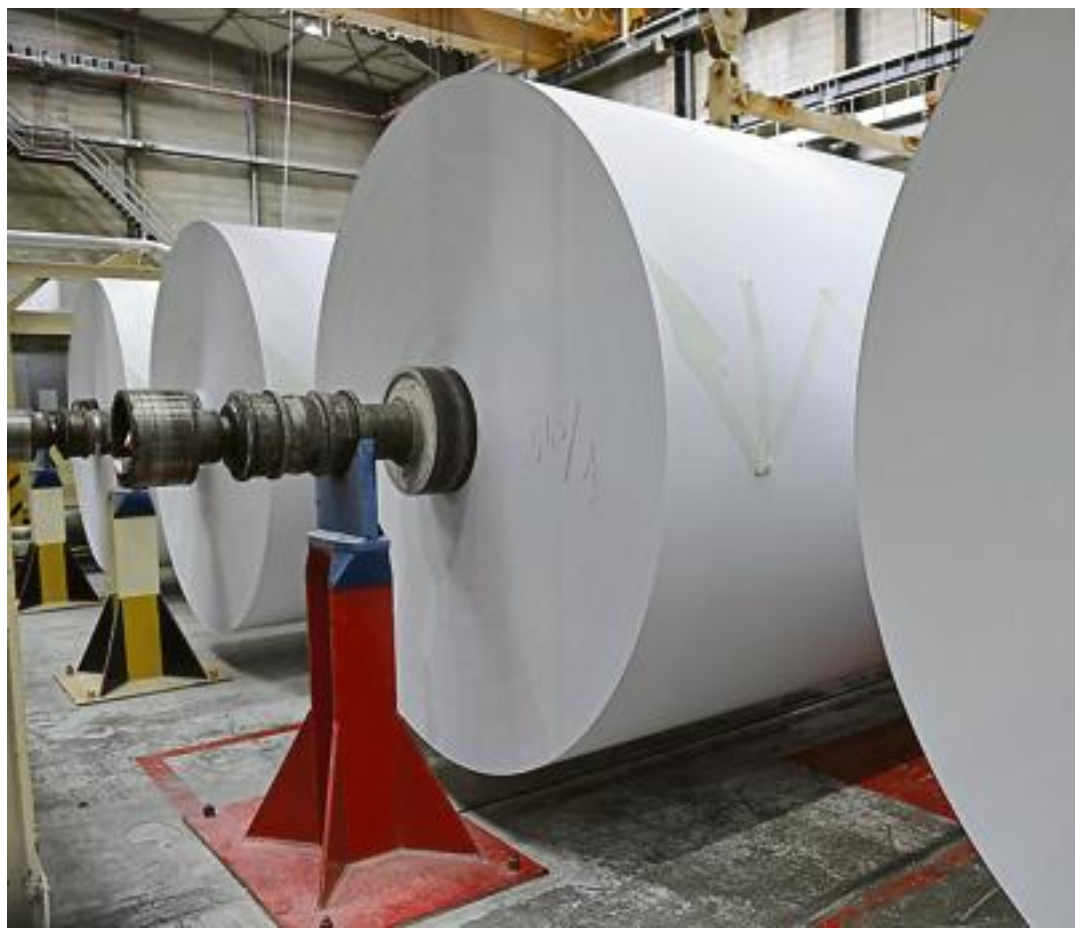

Avant sa fermeture, l'usine produisait 250.000 tonnes de papiers spécialisés. *Photo Gilles Rolle/RÉA*

La relance de l'usine Arjowiggins Papiers Couché de Bessé-sur-Braye, dans la Sarthe, est un dénouement presque inespéré, après l'échec de plusieurs projets de reprise locaux, faute d'investisseurs.

Vendredi dernier, le tribunal de commerce de Nanterre a autorisé la société Paper Mill Industries (PMI), entité française du groupe canadien Dottori, à reprendre ce site industriel papetier, inactif depuis sa mise en liquidation judiciaire, le 29 mars 2019. Propriété du groupe Sequana, cette vaste usine produisait 250.000 tonnes de papiers spécialisés, dont des papiers d'écriture et d'impression, d'étiquettes et d'emballages, des papiers transfert pour t-shirts, ou des papiers laminés, dont ceux utilisés pour les cartes à jouer. L'usine employait encore 566 salariés au moment de sa fermeture, tous licenciés.

Recyclage

PMI compte récréer 240 emplois sur place d'ici à 2025, en donnant la priorité aux ex-salariés de l'usine. Selon Pierre Petit, président de PMI, le groupe entend investir près de 25 millions d'euros sur place dans de nouvelles productions de niche. Il envisage en particulier la fabrication de papier fiduciaire sécurisé, destiné à l'impression de monnaies ou de documents officiels de type passeport. Une autre activité porterait sur la transformation d'une matière minérale en un papier haut de gamme résistant à l'eau et aux bactéries. Un autre process sera mis en place pour transformer les fibres textiles provenant de grandes marques en papier vélin, de grand luxe ou filigrané. L'étendue du site permet aussi d'envisager une activité de conduite d'engins et de ponts roulants, en lien avec un lycée de la région, ainsi qu'une activité de maintenance d'équipements lourds.

A terme, la fabrication d'éléments de construction de type lamellé-croisé (CLT) est aussi envisagée. Le groupe construit actuellement en Ontario une unité pour ce matériau en plein essor. Ces productions, dit-il, s'inscriront dans une « *démarche d'économie circulaire minimisant les impacts écologiques* ». Qui plus est, le repreneur veut faire naître un incubateur destiné à l'accueil de start-up porteuses de projets innovants liés à l'industrie papetière.

Il est précisé que la société Berivo, crédit bailleur des énormes machines industrielles qui dorment sur le site depuis un an, a accepté de suspendre leur vente sans contreparties pour permettre la reprise du site dans les meilleures conditions. Ces lignes ne serviront toutefois pas au repreneur qui envisage des projets partenaires sur le site pour les remettre en service.

Soulagement

PMI est une filiale du groupe montréalais Dottori, fondée en 1972 par l'industriel Frank Dottori et évoluant dans l'industrie forestière, du bois au papier. Ce groupe, réalisant un chiffre d'affaires de 400 millions de dollars canadiens avec 500 salariés, est aujourd'hui dirigé par son fils James Dottori, qui était désireux de développer une activité en France, en partie pour des raisons familiales.

Ce projet de reprise est vécu comme un soulagement, localement, la fermeture de l'usine avait créé un grand vide dans ce territoire rural isolé des autres bassins d'emplois. Des moyens particuliers avaient été mis en œuvre, dont des études de marché, l'Etat ayant aussi mobilisé plus de 4 millions d'euros pour financer une cellule d'appui exceptionnelle de formation. ■

Le belge Schréder transfère sa production française vers l'Espagne

CENTRE-VAL-DE-LOIRE

Le spécialiste belge des luminaires extérieurs Schréder stoppe la production en France et supprime 101 postes dans son usine de Saint-Florent-sur-Cher (Cher), qu'il cherche à revendre.

Stéphane Frachet
— Correspondant à Tours

Le directeur des opérations du groupe Schréder a fait le déplacement : lors d'un CSE vendredi dernier, Patrick Geerts a annoncé au personnel l'arrêt de la production des grandes séries dans l'usine Comatelec de Saint-Florent-sur-Cher (Cher). Cette ETI familiale belge fabrique des luminaires pour la voirie et l'éclairage urbain. La production hexagonale sera transférée dans une usine près de Madrid, en Espagne.

Le plan social sera négocié dès la fin du mois : 93 postes seront supprimés en production. Seuls 8 postes seront conservés et transférés au siège de la filiale française à Villepinte (Seine-Saint-Denis). Mais les syndicats doutent que des employés veuillent déménager en région parisienne.

Compétition européenne

Schréder s'engage à maintenir 27 personnes dans cette vaste usine de Saint-Florent-sur-Cher pour la personnalisation des commandes et la logistique du marché français. « *Le marché de l'éclairage extérieur se durcit, et notre usine française n'est plus assez compétitive face à la concurrence qui est mondiale* », explique la direction, qui évalue sa surcapacité à 30 %. Les ventes en France subissent déjà des baisses de prix qui ne peuvent que s'intensifier avec la crise actuelle, poursuit en substance la direction, qui s'engage à chercher un repreneur pour le site industriel situé près de Bourges.

Du côté des syndicats, on tablait sur la reprise, mais on se doutait que la situation était très délicate, puisque l'entreprise a déjà ajusté l'effectif, passant de 220 à 130 entre 2018 et 2020.

La solidité du marché français, qui lui a permis d'atteindre 100 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2018, n'a pas convaincu l'actionnaire de conserver le site. « *Nous n'imaginions pas un arrêt de production* », déplore un représentant du personnel, qui veut batailler pour obtenir des indemnités substantielles. « *C'est un groupe qui dégage des bénéfices* », poursuit-il.

Basé à Liège, Schréder emploie 2.600 personnes sur 35 sites dans le monde. Ses autres usines européennes sont en Espagne, en Hongrie et au Portugal, où il a créé un centre d'innovation partagée avec l'Université de Lisbonne sur la smart city. Il produit aussi des éclairages en Ukraine, en Afrique du Sud et en Chine. Il vient de s'implanter en Australie et en Nouvelle-Zélande en acquérant deux PME locales d'éclairage. ■

Lallemand Animal Nutrition automatise le comptage des levures

INNOVATEURS
LE PARTENARIAT

Date de création : 1988
Directeur général : Yannig Le Treut
Effectif : 400 personnes
Secteur : levures

Laurent Marcaillou
— Correspondant à Toulouse

On incorpore des levures dans les aliments du bétail pour augmenter la production de lait, éviter la diarrhée des porcelets… Le fabricant de levures Lallemand Animal Nutrition, à Toulouse, division du groupe canadien Lallemand, vient de mettre au point avec le CEA un système de comptage des levures vivantes dans l'alimentation. Après avoir vendu les levures aux fabricants d'aliments, l'entreprise vérifie si elles restent vivantes dans le produit transformé. Pour cela, elle dépose de l'aliment dilué sur un gel nutritif et mesure le développement des colonies de probiotiques, de visu ou avec un appareil. Mais cette solution prend trois ou quatre jours, le temps que les probiotiques se multiplient.

En revanche, la nouvelle technologie Numcell ne dure que de 6 à 12 heures et est automatique. En fait, le CEA a adapté sa technique d'imagerie sans lentille utilisée pour compter les cellules vivantes dans les laboratoires pharmaceutiques.

> La nouvelle technologie Numcell permet un gain de temps conséquent pour l'analyse des échantillons.

Une lampe à LED envoie une lumière semi-cohérente qui est diffractée par les micro-organismes. Cela forme un motif holographique qui est capturé par un capteur d'image CMOS. Avec ce signal, un logiciel d'intelligence artificielle reconstruit l'image de l'intégralité de l'échantillon pour quantifier les micro-organismes, qu'il reconnaît à leurs différences de structures.

Compter aussi les bactéries

Pendant trois ans, le CEA Tech à Toulouse, le CEA-Leti à Grenoble et le centre de R&D de Lallemand Animal Nutrition ont affiné la technologie pour observer un large éventail de cellules utiles afin d'étudier les cultures biologiques d'aliments pour animaux. Le système permet aussi de détecter des événements difficiles à percevoir avec un microscope standard. « *Il y avait beaucoup de challenges à relever à cause des différences de taille, de forme et de capacité des cellules à diffracter la lumière*, explique Mathieu Castex, directeur de la R&D de Lallemand Animal Nutrition. *Et nous n'étudions pas une solution pure, mais des aliments qui contiennent d'autres micro-organismes.* » Après ce prototype, les partenaires cherchent maintenant à accroître le débit du système et à compter d'autres micro-organismes comme les bactéries. « *Un appareil à haut débit pourrait être commercialisé aux fabricants d'aliments, qui analyseraient tous les échantillons qu'ils veulent* », ajoute Mathieu Castex. ■

En Alsace, les entreprises veulent plus d'investissements

GRAND EST

Les PME souhaitent une relance des programmes d'achat des collectivités, ainsi qu'une campagne de communication pour redorer l'image de l'Est de la France.

Coralie Donas
— Correspondante à Strasbourg

Les entreprises alsaciennes qui se sont retrouvées au cœur rouge de la pandémie française cherchent un second souffle. Comme ailleurs, elles ont profité des dispositifs nationaux, comme le prêt garanti par l'Etat (PGE), mais les collectivités ont également multiplié les soutiens locaux. Les petites entreprises et associations alsaciennes ont ainsi pu se tourner vers le fonds « résistance » de la région Grand Est, doté de 44 millions d'euros et distribué sous forme d'avances remboursables. « *C'était très rapide ! La demande se fait sur une plateforme Internet, et le financement, 10.000 euros dans notre cas, est arrivé environ un mois après* », témoigne Noémie Flecher, cogérante de No & Jo, un studio d'animation strasbourgeois (64.000 euros de chiffres d'affaires en 2019) qui fait aussi de la formation et des ateliers pour les enfants.

Accompagnement technique

Ces coups de pouce pourtant ne suffisent plus, à écouter les entrepreneurs. En complément du volet financier, Noémie Flecher souhaiterait un accompagnement technique. « *En tant qu'entreprise recevant du public, il nous manque des informations sur ce qu'il est autorisé de faire ou pas.* » L'Eurométropole de Strasbourg a aussi voté un budget de 750.000 euros de soutien au commerce, à l'artisanat, au tourisme et à l'événementiel, et des exonérations de loyers à hauteur de 200.000 euros pour les TPE. Pour le Medef, ces dispositifs ne permettent pas de toucher toutes les entreprises du territoire. « *Les entreprises qui ont des bailleurs privés ne pourront pas bénéficier de l'exonération* », illustre Olivier Klotz, président du Medef Alsace.

Pour traverser la crise, Sébastien Braun, associé de Passe Muraille, une agence de communication événementielle strasbourgeoise de 12 personnes qui a réalisé 3,2 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2019, s'est appuyé sur le chômage partiel, le report des cotisations sociales et le PGE. « *Plus que de l'argent, ce que j'attendrais, au niveau local, c'est un plan de relance pour le secteur de l'événementiel. Les acteurs publics pourraient par exemple s'appuyer sur les entreprises de la filière pour les prochains événements* », appuie Sébastien Braun.

Philippe Llerena, président de la CPME du Bas-Rhin, compte sur les politiques locales pour investir sur le long terme. « *Il faut refaire un point sur chaque secteur pour déterminer ceux à soutenir en priorité. Autre sujet, l'image de l'Alsace, qui était en zone rouge, a été durement touchée. Le point fort des politiques locales, c'est de pouvoir relancer la communication d'un territoire.* » ■

Pertes d'exploitation : le régulateur met les assureurs sous pression

● Au terme d'une enquête, l'ACPR estime que 7 % des entreprises assurées disposent explicitement ou possiblement de contrats couvrant contre les dommages financiers créés par le confinement pendant la pandémie.
● Le régulateur invite les assureurs à passer des provisions et à répondre aux demandes des assurés.

ASSURANCE

Solenn Poullennec
@SolennMorgan

Prière de ne pas tergiverser. Mardi, le gendarme des assurances, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), qui s'est penché sur l'épineux problème de l'indemnisation des pertes d'exploitations subies par les PME du fait du confinement, a estimé que 7 % des entreprises étudiées disposaient d'un contrat les couvrant possiblement ou explicitement dans les circonstances actuelles. Le régulateur appelle les assureurs à passer des provisions en conséquence et, surtout, à répondre rapidement et clairement aux réclamations et aux demandes des clients sur ces contrats.

Conçus pour aider financièrement les assurés qui subissent une baisse de chiffre d'affaires, ces contrats de pertes d'exploitation souscrits par environ une entreprise française sur deux sont, depuis le début du confinement, au cœur de vives polémiques entre les assureurs et leurs clients. Ils ont aussi divisé les assureurs. Nombre d'entrepreneurs touchés de plein fouet, comme des restaurateurs, auraient aimé voir ces assurances fonctionner avec la crise. La plupart du temps, les assureurs ont fait valoir que cela n'était pas possible.

Le gendarme des assurances a mené l'enquête pour remettre de l'ordre dans les débats sur la prise en charge de pertes d'exploitation par les assureurs. *Photo Romain Gaillard/RÉA*

Remettre de l'ordre

Cependant, certains assureurs, comme Covéa, ont reconnu qu'une partie de leurs contrats d'assurance ouvraient droit à une indemnisation en temps de pandémie. D'autres, comme le Crédit Mutuel, ont assuré que ce n'était pas le cas, mais ont proposé une aide financière à leurs clients touchés par la crise. Confrontés aux déclarations divergentes des assureurs, des clients n'ont pas hésité à porter le fer devant les tribunaux pour obtenir une indemnisation. Sous l'œil bienveillant de Bercy, le gendarme des assurances avait décidé, début mai, de lancer une « enquête » sur le marché des pertes d'exploitation.

Ses résultats, publiés mardi, doivent permettre de remettre de l'ordre dans les déclarations des assurés et des assureurs et d'y voir plus clair sur les risques encourus par ces derniers. Et ce, même si le débat est devenu moins brûlant avec la levée du confinement. Sur la base d'un échantillon représentatif, l'ACPR estime que seulement 3 % des assurés concernés sont couverts explicitement en cas de pandémie et que cette couverture est exclue pour 93 % d'entre eux. De quoi conforter les assureurs. En revanche, pour 4 % des assurés couverts par l'analyse, les contrats contiennent des clauses *« ne permettant pas de conclure avec certitude à une absence de garantie*, précise l'ACPR. *Dans ces cas, seule une interprétation du juge serait de nature à lever toute incertitude. »* Même si le nombre de contrats litigieux apparaît relativement réduit (plus de 46.000), l'ACPR invite les assureurs à prendre la question très au sérieux.

Délais raisonnables

D'autant qu'en cas de doute sur un contrat, le Code civil prévoit une interprétation *« contre celui qui l'a proposé »*, glisse le régulateur en bas de page. Concrètement, les assureurs sont priés de passer des provisions. Ils sont par ailleurs tenus d'exécuter les conventions *« de bonne foi »*, de répondre *« dans des délais raisonnables aux demandes d'information des assurés »*, d'*« expliciter les éventuels refus de garantie » et être « particulièrement vigilants» aux réclamations.* ■

AXA enterre la hache de guerre avec le restaurateur Stéphane Manigold

Après avoir fait condamner AXA, le propriétaire de restaurants Stéphane Manigold a trouvé un accord financier avec l'assureur et renonce à d'autres poursuites.

« Nous sommes heureux. » L'œuvre en néon qui décore les murs du restaurant, récemment rouvert, de Stéphane Manigold semble résumer à elle seule la situation. Après avoir gagné une première bataille judiciaire contre AXA, le restaurateur parisien a annoncé mardi avoir trouvé un accord avec l'assureur pour compenser une partie des dommages financiers subis par ses restaurants pendant le confinement.

« Cela va permettre d'avoir un peu de trésorerie d'avance, de faire face à la baisse de chiffre d'affaires et surtout de ne pas faire de plan social dans un premier temps », se félicite Stéphane Manigold, président du groupe Eclore. Le propriétaire de plusieurs restaurants, qui avait obtenu en justice que l'assureur l'indemnise à hauteur de 45.000 euros, ne précise pas le montant de la transaction. Il assure en revanche qu'il n'engagera plus de poursuites contre AXA.

Un conflit emblématique

L'assureur avait promis de faire appel de la décision, mais y renonce finalement. Un porte-parole explique toutefois que l'analyse du groupe, sur le fond, n'est pas changée. AXA a notamment argué que le contrat de Stéphane Manigold couvre les fermetures administratives décidées du fait de problèmes particuliers à l'établissement, comme des problèmes d'hygiène, mais pas le cas du confinement.

Cet accord met fin à un conflit emblématique des débats qui secouent le secteur de l'assurance sur les contrats d'assurance des pertes d'exploitation depuis le début de la pandémie. Les entrepreneurs veulent être couverts au moins pour une partie de la baisse de leur activité. Les assureurs jugent que les contrats ne le prévoient généralement pas. Plusieurs entreprises ont décidé de porter l'affaire en justice.

> L'assureur estime que le coût des sinistres en assurance-dommages pourrait s'élever à 1,2 milliard d'euros cette année en raison de la crise.

Mardi, le gendarme des assurances a confirmé sur la base d'un échantillon que, pour environ 93 % des assurés, les garanties des pertes d'exploitation ne fonctionnaient pas en cas de pandémie. Le régulateur a cependant souligné que, dans environ 4 % des cas, les clauses *« ne permettent pas de conclure avec certitude à une absence de garantie »*.

Le message ne passera certainement pas inaperçu du côté d'AXA. Son patron, Thomas Buberl, avait expliqué que *« moins de 10 % »* des contrats d'assurance de restaurateurs du groupe pouvaient faire l'objet de débats et assuré qu'il cherchait à trouver des compromis avec les clients concernés. *« Aujourd'hui, nous sommes satisfaits, nous sommes arrivés déjà à 600 accords sur quelque 1.700 clients concernés par le même type de contrat*, explique un porte-parole. *Nous espérons rapidement ne plus avoir de litiges »*.

En juin, le groupe a estimé que le coût des sinistres en assurance-dommages pourrait s'élever à 1,2 milliard d'euros cette année en raison de la crise. *« Les impacts les plus significatifs proviendront des lignes d'assurance perte d'exploitation et annulation d'événements »*, a-t-il précisé.
— ***S. P.***

BNP Paribas pousse les feux dans le capital-investissement

PRIVATE EQUITY

La banque de la rue d'Antin veut porter de 2 à 4 milliards d'euros ses investissements en fonds propres dans les PME et les ETI à horizon 2024.

Edouard Lederer
@EdouardLederer

C'est une petite musique que les banques jouaient déjà avant la crise du coronavirus, mais ces prochains mois elle va se faire entendre à plein volume. Depuis 2019, elles annoncent les unes après les autres leur intention de redonner du muscle à leurs activités de capital-investissement, comprendre l'investissement direct, en fonds propres, dans les PME et les ETI.

Après Crédit Agricole et Crédit Mutuel, BNP Paribas a annoncé mardi son intention de se développer dans le capital-investissement en doublant son portefeuille de 2 milliards d'euros investis (dans plus de 1.000 entreprises) à 4 milliards à horizon 2024. Cette tendance, qu'on observe aux Etats-Unis, devrait s'accélérer dans le contexte de la crise liée au coronavirus. *« On sent qu'il y a un besoin rapide de recapitaliser les entreprises. C'est une nécessité pour notre tissu économique »*, explique Alain Breffeil, directeur de la clientèle entreprises chez BNP Paribas en France.

« Une réponse à notre niveau »

Ce métier très rentable avait été délaissé après la crise de 2007-2008 par une majorité de banques en raison de son coût élevé en fonds propres suite à un changement de régulation. Il est revenu en grâce car les frontières se sont estompées entre crédit, dette et accompagnement en fonds propres. La sortie de crise lui donnera de nouveaux arguments : depuis le mois de mars, les prêts garantis par l'Etat ont permis de soutenir massivement la trésorerie des entreprises. Mais, pour les soutenir plus durablement, des réflexions sont engagées et un dispositif massif de soutien en fonds propres est à l'étude. En attendant, *« nous apportons une réponse à notre niveau »*, suggère Alain Breffeil. Dans le détail, le groupe entend investir entre 3 et 15 millions d'euros en minoritaire, dans une logique de capital-développement, sans se fixer d'horizon de sortie précis, à la différence des fonds classiques. *« Notre engagement est dans la durée »*, insiste Alain Breffeil. L'établissement qui *« n'a pas vocation à prendre les clés »* veut privilégier trois leviers de développement : les stratégies d'internationalisation, la transformation numérique et la transition énergétique de ces entreprises.

Un outil de conquête

Il s'agira pour partie d'un outil de conquête pour la banque de la rue d'Antin, qui affirme déjà *« accompagner »* une PME sur trois et deux ETI sur trois. La banque – qui investira principalement via ses entités BNP Paribas Développement et BNP Paribas Principal Investments – sourcera les PME auprès de son réseau mais aussi auprès de fonds trop petits pour investir seuls ou en répondant à des appels d'offres.

Ces contributions des banques en fonds propres restent à ce stade limitées en volumes. L'an dernier, Crédit Agricole affichait 3,6 milliards d'euros investis (dont 2,6 milliards en propre) dans 1.000 entreprises, Crédit Mutuel réunissant 3 milliards de capitaux dans 350 entreprises. A titre de comparaison, le secteur a réalisé 19,3 milliards d'euros d'investissement dans plus de 2.300 entreprises, selon les chiffres de France Invest, l'association française du capital-investissement. ■

L'endettement des entreprises, principal risque pour la reprise

- Le risque lié à l'endettement est davantage du côté des PME françaises que des grands groupes.
- L'endettement net du CAC 40 diminue depuis 2011.
- Les entreprises les plus endettées ne sont pas nécessairement les plus fragiles.

DETTE

Sophie Rolland
@Sorolland

Depuis plusieurs années, la Banque de France pointe la hausse de l'endettement des entreprises. Aujourd'hui, elle tire la sonnette d'alarme. Le niveau élevé de dette des entreprises et des ménages est *« le risque le plus fort »* pour la reprise, a estimé mardi Sylvie Goulard, sous-gouverneure de l'institution, à l'occasion de la présentation du rapport d'évaluation des risques du système financier français.

L'épidémie de Covid-19 a frappé un tissu économique fragilisé par l'excès de dette. *« Le choc de trésorerie est d'autant plus critique que les entreprises opéraient avec une trésorerie tendue »*, souligne le rapport. Les PME disposaient de deux mois de chiffre d'affaires en réserve de trésorerie, contre trois mois pour les ETI et quasiment quatre pour les grands groupes. Un certain nombre d'entre elles ont été contraintes de solliciter un endettement supplémentaire.

« L'augmentation de l'endettement des entreprises est susceptible de dégrader la solvabilité de nombre d'entre elles », poursuit la Banque de France. De quoi compromettre la sortie de crise. *« Une hausse marquée des défaillances d'entreprises pourrait à son tour induire une augmentation des créances douteuses au bilan des banques, freinant la dynamique du crédit, nécessaire à la reprise économique »*, ajoute Sylvie Goulard. L'analyse de la structure financière des géants du CAC 40 confirme que le risque est davantage du côté des PME, même si certaines situations individuelles se tendent dans le contexte de crise, notamment chez Renault et, dans une moindre mesure, chez Peugeot et Accor.

Leviers financiers

L'endettement net (la trésorerie est soustraite de la dette brute) des quarante premières capitalisations de la Bourse de Paris (hors sociétés financières) n'a quasiment cessé de diminuer depuis 2011, selon des chiffres compilés par EY. Il est remonté en 2019, à 199 milliards d'euros, mais *« cette hausse est essentiellement liée à l'application des normes comptables IFRS 16, qui considère les loyers futurs des contrats de location comme de la dette », selon Nicolas Klapisz, chez EY.* Six entreprises ont même abordé 2020 avec une trésorerie nette positive : Airbus, Hermès, L'Oréal, Peugeot, Renault et ST Microelectronics.

Les plus endettées ne sont pas nécessairement les plus fragiles. La dette nette de Total (27,7 milliards d'euros) est à la mesure de la taille du groupe et les ratios financiers restent sains. Engie avec 25,9 milliards d'euros de dette a vu son profil financier se dégrader pendant la crise. Pour les agences de notation, il est désormais à la limite de la catégorie triple B. Orange affiche toujours 25,5 milliards d'euros de dette mais le groupe de télécommunication revient de loin. Au début des années 2000, son endettement évoluait autour d'une quarantaine de milliards. Dans le cas de Vinci, l'endettement de 21,7 milliards d'euros est supérieur aux fonds propres mais la structure des revenus lui permet de conserver une notation financière solide (dans le bas de la catégorie simple A).

Les leviers financiers plus élevés que la moyenne chez Engie et Veolia, où la dette nette représente huit années de résultat opérationnel, s'expliquent par les investissements importants que ces entreprises de services aux collectivités ont dû réaliser. La situation est particulièrement tendue chez Veolia, qui s'est rendetté ces dernières années et où la dette nette représente 180 % des fonds propres. La dette du spécialiste de l'eau et du traitement des déchets reste néanmoins de bonne qualité, pour les agences de notation (catégorie d'investissement). Ce n'est pas le cas de Renault, seul membre du CAC 40 à avoir basculé en catégorie spéculative avec la crise du Covid-19. *« En moyenne, le "gearing"* [dette nette rapportée aux fonds propres] *cumulé des sociétés du CAC 40 a baissé de 54 % en 2008, à 41 % en 2010, 30 % en 2015 et 24 % en 2018. Il est remonté à 29 %, en 2019, du fait de la nouvelle norme comptable. »* Par ailleurs, la dette nette représente en moyenne deux années de résultat opérationnel, ce qui reste très raisonnable.

À NOTER
En Bourse, les entreprises notées AA progressent de 19 % depuis le début de l'année, alors que les « BBB » perdent près de 12 % et que les « BB » reculent de 19 %, selon AlphaValue.

Lire « Crible »
Page 40

La dette des sociétés du CAC 40
A fin 2019 (hors foncières et sociétés financières)

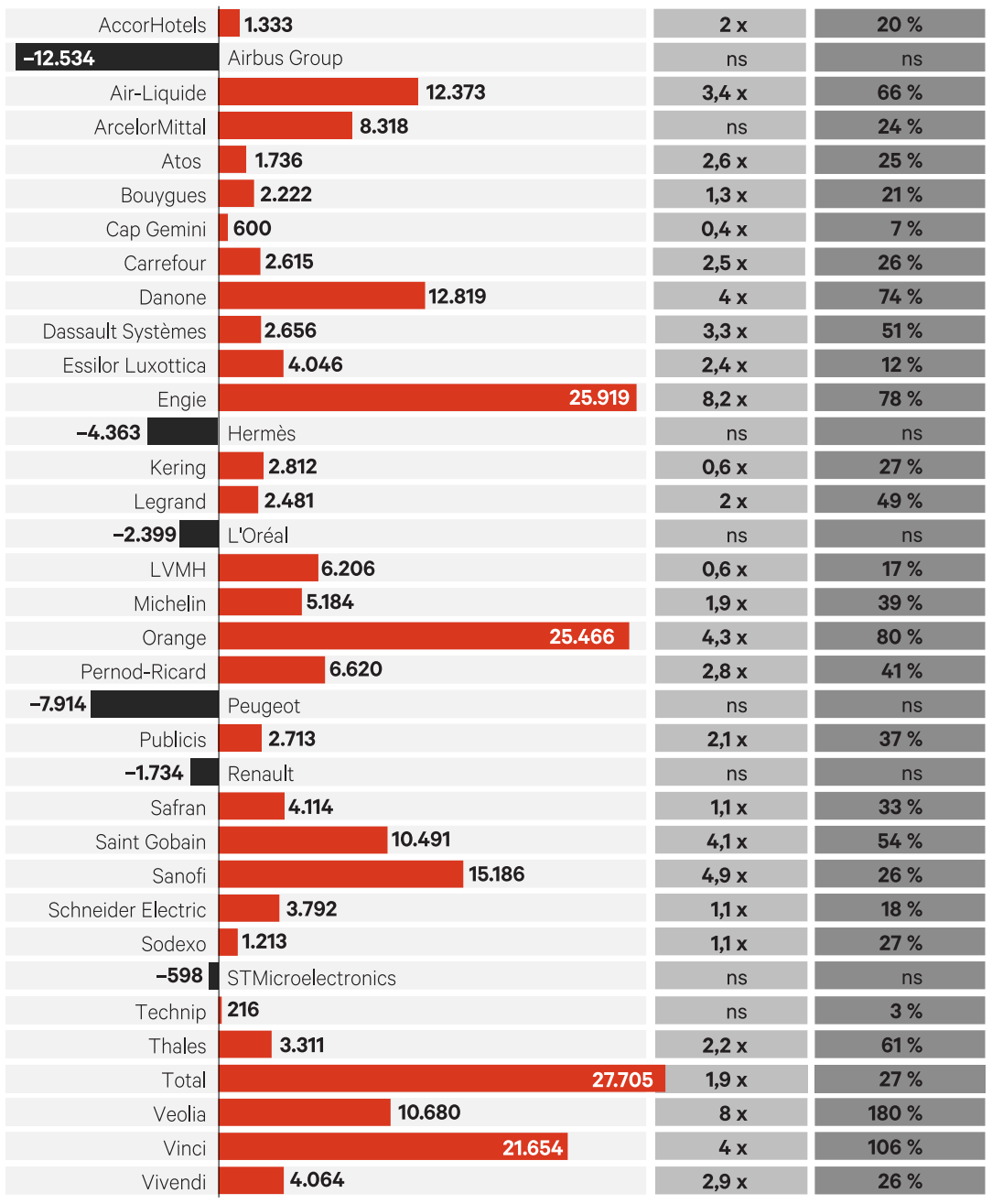

« LES ÉCHOS »/ SOURCE : EY

Ruée sur le marché obligataire

Les grands groupes français ont déjà levé 75 milliards d'euros depuis janvier, soit une hausse de 75 % par rapport à l'ensemble de l'année 2019 sur le marché obligataire. Principale raison de cette frénésie, des besoins de financements liés à la crise du Covid, et le soutien sans faille de la BCE.

Guillaume Benoit
@gb_eco

Cela paraît incroyable. Depuis le début de la crise du coronavirus, alors que les compagnies aériennes ont cloué la majorité de leurs avions au sol, Airbus a pu lever 6 milliards d'euros en deux opérations sur le marché obligataire : 3,5 milliards le 31 mars, en plein pic de la pandémie, puis 2,5 milliards d'euros début juin. L'avionneur est loin d'être le seul à avoir sollicité les investisseurs. Total (5 milliards d'euros), Pernod Ricard (2 milliards d'euros), Engie (3,25 milliards), et bien d'autres se sont rués sur les marchés ces dernières semaines. Quelques – très rares – exceptions mises à part, tous les emprunteurs habituels sont venus sur le marché.

Résultat, le volume total levé par les entreprises françaises depuis le 1er janvier atteint d'ores et déjà 75 milliards d'euros. *« C'est 75 % de plus que le montant émis sur l'ensemble de 2019*, témoigne Blaise Bourdy chez Société Générale. *Nous nous dirigeons vers une année record. »* A eux seuls, les émetteurs tricolores ont généré 24 % des 314 milliards d'euros d'obligations placées en 2020 loin devant leurs homologues allemands (20 %) et américains (14 %).

Cette frénésie actuelle, même si elle est hors norme, n'est pas surprenante. Depuis longtemps, les grands groupes ont adopté le marché obligataire. *« Le financement de marché des sociétés non financières s'est développé en France ces dix dernières années, passant de 30 % de l'encours de dette en 2009 à 37 % à fin avril 2020,* confirme ainsi la Banque de France dans son rapport sur les risques du système financier français. *Cette évolution est notamment portée par les grandes entreprises pour lesquelles le financement non bancaire atteint en moyenne plus de 88 % de la dette totale au bilan à fin 2019. »*

> Pour la Banque de France, cette dépendance des grands groupes au marché obligataire n'est pas sans risque.

Pour les émetteurs, le marché obligataire est effectivement devenu très attractif ces dernières années. Et particulièrement depuis 2016, lorsque la Banque centrale européenne a inclus la dette de marché des entreprises bien notées dans son grand programme destiné à lutter contre la déflation. *« L'arrivée de la BCE, qui achète de gros volumes d'obligations entreprises, a donné une grande profondeur au marché et a considérablement baissé les coûts de financement »*, explique Blaise Bourdy.

Les entreprises savent qu'elles peuvent désormais lever des montants très importants, et de façon très flexible, en divisant leurs opérations en tranches de maturité différentes pour étaler leurs remboursements, ce qui est plus difficile dans le cadre de financements bancaires. Quant au coût moyen, il s'établit aujourd'hui à environ 1 % pour une entreprise notée dans la catégorie BBB – la majorité des emprunteurs – contre 4,5 % en 2012 et 2 % en 2015. Certaines entreprises mieux notées ont même pu se financer à taux négatifs, gagnant ainsi de l'argent en s'endettant ! Début juin, Schneider a concédé un rendement de 0,08 % pour ses obligations à 3 ans. A cette tendance de fond, la crise du coronavirus est venue apporter une motivation supplémentaire. Si quelques groupes ont utilisé le marché obligataire pour refinancer des acquisitions, la plupart ont cherché à sécuriser des lignes de financement pour les deux années à venir, afin de passer la crise.

Pour la Banque de France, cette dépendance des grands groupes au marché obligataire n'est pas sans risque. *« L'accès aux ressources de marché peut se tarir ou se renchérir lorsque les incertitudes économiques ou financières incitent les investisseurs à exiger une rémunération du risque plus élevée »*, avertit-elle dans son rapport. Le marché n'est pas resté fermé très longtemps après le choc de l'annonce du confinement. Mais avant que la BCE ne dégaine son programme d'urgence pandémie (PEPP), les coûts d'emprunt avaient doublé sur le marché obligataire. ■

314
MILLIARDS D'EUROS
d'obligations ont été placées en 2020. A eux seuls, les émetteurs tricolores en ont généré 24 %.

La dégradation de la situation des plus endettées s'accélère

Près de la moitié des entreprises françaises évaluées par Moody's pourraient voir leur note baisser dans la deuxième partie de l'année et en 2021.

La sortie du confinement n'empêchera pas la structure financière des entreprises françaises de continuer de se détériorer au cours des dix-huit prochains mois. *« Elles émergent affaiblies du confinement et vont maintenant devoir affronter une crise économique importante »*, explique Vincent Gusdorf chez Moody's. Près de la moitié des notes des sociétés françaises évaluées par l'agence américaine sont assorties d'une « perspective négative », une proportion particulièrement élevée par rapport à décembre 2019 (20 %) ou 2018 (15 %). Le rythme des dégradations a donc toutes les chances de s'accélérer dans la deuxième partie de l'année puis en 2021.

Les entreprises les plus touchées seront celles qui sont déjà notées en catégorie spéculative. Plus la solvabilité d'une entreprise est dégradée, plus sa situation se détériore rapidement. En Europe, Moody's estime que le taux défaut des sociétés avec une dette high yield (à haut rendement car risquée) devrait passer de 2 % en 2019 à 6 % en mai 2021. *« Outre la dégradation de leur solvabilité, 15 % des entreprises que nous notons ont des problèmes de liquidité »*, ajoute Vincent Gusdorf.

Sur les 45 décisions négatives (dégradation de note, de perspective ou mise sous surveillance) prises par Moody's ces trois derniers mois, près de 80 % ont concerné des entreprises en high yield. SoLocal, Novartex (La Halle) et Technicolor, en difficulté depuis longtemps, sont quasiment en défaut, avec des notes tombées à Caa3 sous perspective négative.

Autre catégorie d'entreprises particulièrement affectées par la pandémie : les sociétés de services. Cassini, la maison mère de l'organisateur de Salons Comexposium, est passée de B2 à B3. Fragilisé, le spécialiste de la restauration collective Elior est tombé de Ba2 à Ba3. De même, Casper, la maison mère de la chaîne low cost B&B Hotels est désormais à Caa1 (au bord du défaut). Quant à Europcar, il a dégringolé de trois crans, à Caa1 aussi.

> Les entreprises les plus touchées seront celles qui sont déjà notées en catégorie spéculative.

« Même si les mesures gouvernementales vont limiter l'augmentation du nombre de défauts, les entreprises dont les modèles d'activité sont fragilisés pourraient avoir du mal à obtenir de nouveaux financements. » Parmi les grandes entreprises, selon Moody's, *« Renault, CMA-CGM, Castorama et Brico Dépôt, FNAC Darty, Europcar et Constellium ont obtenu des prêts garantis par l'Etat, mais Novartex, par exemple, n'a pas été retenu. »*
— ***S. Ro.***

« Il faudra laisser aux créanciers privés le soin de sélectionner les entreprises viables »

L'endettement élevé des grandes entreprises peut-il constituer un frein à la reprise ?
A court terme, l'endettement des grandes entreprises n'est pas un problème. Elles ont accumulé de la dette ces dernières années, mais c'était en partie l'objectif de la politique de taux bas. Et si une entreprise estime qu'elle optimise mieux sa structure financière avec un rating triple B plutôt que double A, c'est elle que cela regarde. A moyen terme en revanche, c'est un élément à surveiller. Les entreprises lourdement endettées peuvent se montrer plus frileuses en matière d'investissement. Mais, en réalité, la question n'est pas tant celle du niveau d'endettement que celle de la capacité à renégocier la dette en cas de besoin. C'est le problème auquel les petites entreprises très endettées risquent d'être confrontées. Pour les créanciers, il est souvent plus simple de renoncer à renégocier la dette et de laisser l'entreprise fermer. Le vrai danger est celui de la multiplication des faillites et des liquidations. C'est pour cela que la dette des PME m'inquiète plus à court terme que celle des grandes entreprises.

Les dispositifs comme les prêts garantis par l'Etat ou le report de charges augmentent in fine l'endettement et détériorent la solvabilité des entreprises. N'est ce pas une façon de reporter le problème plutôt que de le résoudre ?
Ces solutions permettent de traverser la crise mais pas d'en sortir. En effet, si les fonds propres d'une entreprise sont insuffisants, les banques et les autres créanciers n'auront pas envie de la refinancer. C'est pourquoi il serait intéressant pour l'Etat de créer une « prime à la continuation » pour limiter la casse. Par exemple, si les créanciers acceptent de rallonger la durée de leurs crédits, l'Etat accepte d'étendre encore plus les échéances des cotisations patronales. Ou alors, s'ils acceptent une annulation partielle de dette, l'Etat renonce à une créance encore plus importante. Par contre, si les créanciers privés ne parviennent pas à un accord et mettent l'entreprise en faillite, l'Etat doit faire valoir tous ses droits. L'idée est de créer une incitation à la conciliation pour préserver les entreprises viables.

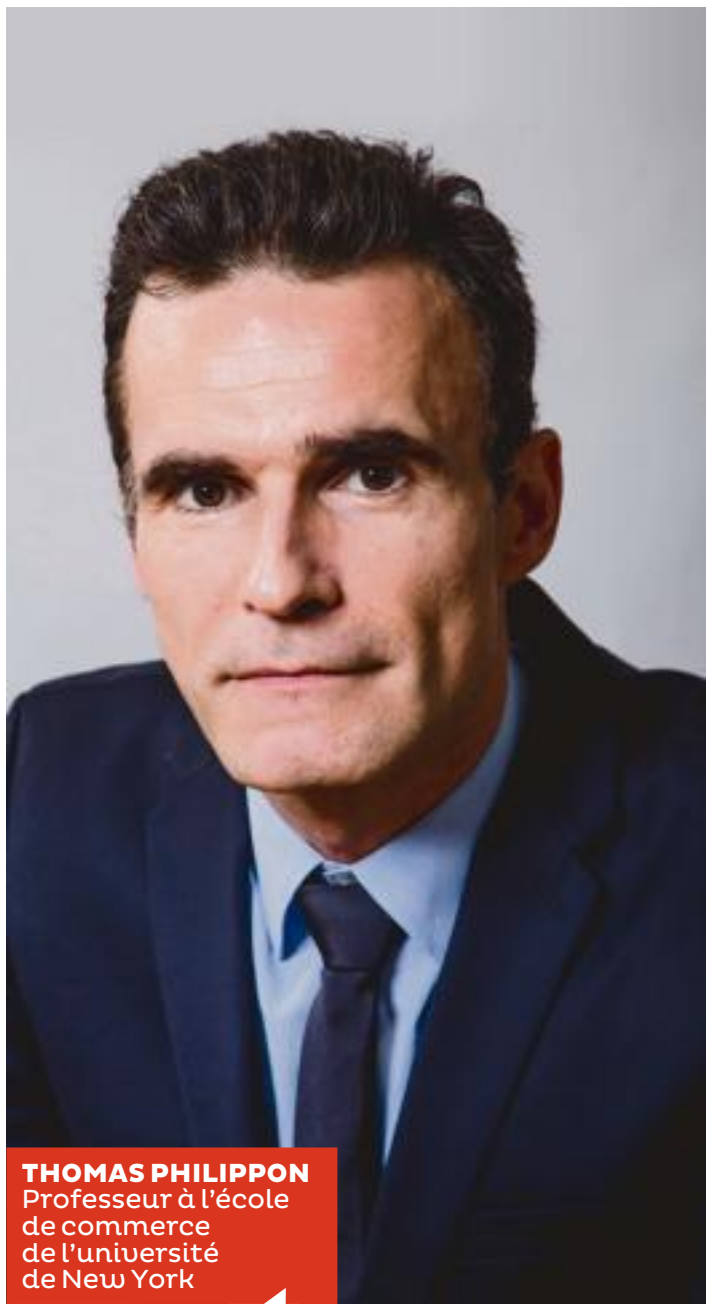

THOMAS PHILIPPON
Professeur à l'école de commerce de l'université de New York

« Pour les créanciers, il est souvent plus simple de renoncer à renégocier la dette et de laisser l'entreprise fermer. »

Ne risque-t-on pas de gonfler le bataillon des entreprises zombies ?
Il faut se rendre compte de l'étendue du travail requis. Environ 350.000 PGE ont été signés en France. L'Etat n'a de toute façon pas la capacité d'analyser finement tous les cas de défaillance à venir, et il faudra laisser aux créanciers privés le soin de sélectionner les entreprises viables. Le système que je propose n'empêcherait pas les faillites, mais il limiterait leur multiplication. La sélection opérée par les créanciers évite qu'on se retrouve avec un grand nombre d'entreprises zombies.

Les programmes d'achat de dette obligataire par les banques centrales ont incité les entreprises à lever des montagnes de dette ces derniers mois. Ces politiques ne sont-elles pas pousse-au-crime ?
Les grandes entreprises se sont précipitées sur le marché obligataire pour se constituer un matelas de trésorerie assez épais pour traverser la crise, ce qui est plutôt sage. Par la suite, il est probable qu'elles préfèrent « rouler » cette dette plutôt que de la rembourser, mais, compte tenu des taux obtenus, leur ratio d'endettement baissera naturellement, sous l'effet de l'inflation et de la croissance de leurs actifs.
Propos recueillis par S. Ro.

Pourquoi les sociétés françaises empruntent plus que les autres

Les entreprises françaises ont continué à s'endetter après 2008. Ce phénomène s'explique par leur faible rentabilité et leur volonté de disposer d'un matelas de cash de précaution.

Guillaume de Calignon
@gcalignon

Il y a bien une spécificité française depuis 2008 et elle ne concerne pas seulement la dette publique. Alors que la faillite de Lehman Brothers et ses conséquences dramatiques ont poussé les entreprises de la plupart des pays développés à se désendetter, ce n'est pas le cas des entreprises françaises. Selon la Banque de France, la dette des sociétés non financières de l'Hexagone représentait 73,5 % du PIB du pays à la fin de l'année, contre 55 % en 2008. C'est plus que les entreprises italiennes, espagnoles, allemandes et près de 13 points de PIB de plus que la moyenne de la zone euro.

Comment expliquer ce phénomène ? D'abord, les entreprises françaises ont fait des réserves de cash ces dernières années. Ainsi, si l'on rapporte la dette nette, c'est-à-dire la dette dont on retranche les dépôts bancaires et les placements mobilisables à court terme, alors le taux d'endettement des entreprises françaises est moins élevé et l'augmentation par rapport aux sociétés des autres pays européens est aussi moindre. En clair, *« les entreprises se sont endettées pour accumuler des liquidités et titres de court-terme »*, expliquent la Banque de France dans une étude publiée mardi. *« Après la crise de 2008, les entreprises ont vu l'accès aux marchés financiers se fermer très vite. Elles ont donc décidé de mettre de l'argent de côté par précaution, une sorte de matelas de sécurité »*, selon Patrick Artus, chef économiste de Natixis. *« Net des liquidités et plus largement des actifs détenus, le taux d'endettement apparaît ainsi relativement contenu au sein des entreprises françaises »*, estimait l'Insee il y a deux ans.

Ensuite, la rentabilité des entreprises françaises est plutôt faible par rapport à celles des autres pays. Or, elles continuent à investir beaucoup. Leur taux d'investissement est en constante augmentation depuis 2009. Conséquence, leur capacité d'autofinancement est inférieure à 100 %. Elles manquent donc de fonds propres et ont besoin de s'endetter pour financer leurs investissements. Et, pour l'instant, elles le font assez aisément car les banques ont continué à prêter à leurs clients. Ce qui a aussi permis aux entreprises françaises de profiter des taux bas pour optimiser leur coût de financement. Enfin, avec ce matelas de cash à moindre coût, *« les entreprises veulent aussi avoir une somme mobilisable très vite pour saisir toute opportunité d'acquisition »*, selon Patrick Artus. Il s'agit là surtout des grandes entreprises. Et c'est peut-être là précisément que se trouve la spécificité française. La France compte beaucoup de multinationales. L'Hexagone est le quatrième pays de la planète par le nombre d'entreprises figurant dans le classement Fortune 500 qui regroupe les 500 plus grosses entreprises du monde, devant l'Allemagne, le Royaume-Uni et la Suisse.

Les multinationales, nombreuses en France, s'endettent pour financer des acquisitions à l'étranger.

En cas de crise, la valeur de ces actifs pourrait bien dégringoler…

Envolée du crédit

Cette caractéristique ne facilite pas la compréhension du problème de l'endettement des entreprises car elle implique une façon particulière de fonctionnement. *« Certaines grandes entreprises internationales peuvent s'endetter au niveau de leur tête de groupe pour ensuite redistribuer les fonds à leurs filiales étrangères et financer ainsi des activités à l'étranger »*, remarque la Banque de France. Rapporter cette dette au PIB peut donc induire en erreur puisque le PIB ne prend pas en compte le rendement des actifs des multinationales françaises, ces derniers se trouvant à l'étranger. Il existe toutefois un risque : que les entreprises surpaient des acquisitions à l'étranger. En cas de crise, la valeur de ces actifs pourrait bien dégringoler et précipiter les entreprises françaises dans des difficultés financières.

Reste qu'avec le Covid-19, l'endettement des entreprises va grimper pour pallier l'absence momentanée de chiffre d'affaires. Les crédits aux grands groupes se sont envolés de 13,5 % sur un an en avril et de 9 % pour. Or, les entreprises n'auront aucun actif à mettre face à cette hausse de la dette. Le besoin de fonds propres des entreprises françaises, déjà fort avant le Covid-19, n'en sera que plus urgent. ■

Des banques ont tenté de revoir leurs tarifs à la hausse pendant la crise du Covid-19

Face aux besoins de financement urgents des entreprises, certains établissements ont tenté de revoir à la hausse leurs conditions tarifaires. Les grands groupes appellent à plus de transparence.

Anne Drif
@ANNDRIF

A Londres, des banques sont soupçonnées par le régulateur de profiter de la faiblesse des entreprises, en pleine crise, pour conditionner leurs prêts à des commissions très élevées sur d'autres services. L'Autorité de contrôle prudentiel française assure qu'il s'agit de « pratiques britanniques », mais la fébrilité est palpable. *« Les banques sont venues en soutien,* dit Priscilia Bouton Peignoux, de l'Association française des trésoriers d'entreprise (Afte). *Mais cette crise est aussi l'occasion pour un certain nombre de banques européennes de relever leurs marges et de revoir leurs conditions, après cinq années où, en compétition avec les banques américaines, elles délivraient des crédits à la limite de la rentabilité. »*

Le moment est critique pour les entreprises en difficulté. L'obtention du premier méga-prêt garanti français à Air France pour 4 milliards d'euros avait notamment donné lieu à un vrai bras de fer entre les banques et l'Etat. La coprésidente de la commission financements de l'Afte appelle à une clarification de la tarification des banques : *« Certains établissements entrent via des lignes de trésorerie et veulent compenser leur prix d'entrée en accroissant leurs marges sur des émissions obligataires et les marchés actions parfois dans des proportions significatives. Dans la relation globale, les effets de compensation rendent la tarification peu lisible. »*

Didier Philouze, responsable du conseil en dette chez Redbridge, corrobore. Les banques ont privilégié leurs clients historiques. *« Les situations les plus problématiques ont concerné des entreprises jugées peu stratégiques par des banques »*, indique-t-il. Celles-ci ont cherché à monnayer leur soutien de façon plus opportuniste. Par exemple, pour des prêts bancaires peu risqués, les commissions d'arrangement et coordination ont pu dans certains cas être doublées voire triplées. *« C'est un haut de fourchette comparé à des niveaux de prix très tirés pré-Covid, et les niveaux absolus ne sont donc pas scandaleux, mais cet opportunisme intervient au pire moment »*, juge le consultant. Les banques françaises ne sont pas rémunérées pour instruire et octroyer les prêts garantis et le font à prix coûtant, rappelle-t-on à ce sujet à Bercy.

Mais les trésoriers ont la mémoire longue. *« Certaines banques absentes lors des temps de restructurations pensent pouvoir se repositionner quand l'horizon s'éclaircit. Elles se trompent le plus souvent. Elles ne peuvent pas revenir dans le pool des banques relationnelles »*, souligne Jérôme Guttieres, coprésident de la commission financements de l'Afte.

Malgré les écarts entre banques, l'effort de financement réalisé dans l'urgence demeure important, même en dehors des prêts garantis. *« Nous sommes intervenus dans 90 % des 90 milliards d'euros de crédits syndiqués en Europe entre la mi-mars et mai,* précise Renaud-Franck Falce, responsable marchés de capitaux chez BNP Paribas. *A de nombreuses occasions, nous n'avions tout simplement pas de concurrence car toutes les banques n'étaient pas en capacité de garantir la bonne fin de ces transactions de plusieurs milliards de financement sur leur bilan. »* Et ce soutien a permis de rouvrir d'autres segments de financement pour les émetteurs, sur les marchés obligataires, dit-il.

Pour des prêts bancaires peu risqués, les commissions d'arrangement et coordination ont pu dans certains cas être doublées voire triplées.

Compte tenu des tensions sur le marché, il peut y avoir eu un surcoût par rapport aux conditions précrise, *« mais les modalités de facturation du crédit bancaire étaient très en deçà de ce que reflétaient celles du marché obligataire »*, ajoute Renaud-Franck Falce. Le soutien des banques a servi de ciment à la relation avec les grands groupes, *« mais en aucun cas à tirer parti en matière tarifaire à ce moment critique pour les entreprises »*. ■

Berlin s'inquiète des retombées du scandale Wirecard

● L'ex-patron du spécialiste des paiements s'est rendu aux autorités judiciaires lundi soir.
● Le ministre des Finances Olaf Scholz a promis des règles de surveillance plus strictes et s'inquiète de l'image du pays.

PAIEMENT

Ninon Renaud
@NinonRenaud
— *Correspondante à Berlin*

Jusqu'où ira le séisme judiciaire et politique provoqué par Wirecard en Allemagne ? Après que la fintech, ex-star du DAX, a reconnu lundi que le 1,9 milliard d'euros introuvables dans son bilan n'existait sans doute pas, la justice allemande a arrêté son patron déchu, Markus Braun. L'ancienne vedette du marché des paiements numériques s'est livrée d'elle-même aux autorités, a précisé le parquet de Munich. Celui-ci avait lancé un mandat d'arrêt à l'encontre de ce dernier pour avoir « gonflé » artificiellement le bilan de Wirecard, en vue de le rendre « *plus attractif pour les investisseurs et les clients* ».

Jusqu'ici discrète face à ce scandale qui rappelle celui d'Enron aux Etats-Unis, la classe politique dirigeante allemande est montée au créneau pour tenter de limiter les dégâts que représente ce scandale en termes d'image et de confiance des investisseurs pour la place de Francfort. « *Nous nous serions attendus à une telle situation n'importe où, mais pas en Allemagne*, a déclaré le ministre de l'Economie, Peter Altmaier. *Nous ne pouvons pas permettre à des entreprises individuelles de détruire la réputation d'une industrie entière et donc de nuire au pays.* »

Markus Braun, qui a démissionné vendredi de Wirecard, s'est rendu à la justice avant d'être libéré mardi, une fois acquittée une caution de cinq millions d'euros. *Photo Michael Dalder/Reuters*

« Questions critiques »

Le ministre des Finances, Olaf Scholz, a de son côté jugé que des « *questions critiques* » se posaient sur la surveillance de Wirecard, « *notamment en matière de comptabilité et de contrôle de bilan* ». « *Ici, les auditeurs et les autorités de contrôle ne semblent pas avoir été efficaces* », a-t-il observé.

Le patron du gendarme financier allemand (BaFin), Felix Hufeld, qui avait fait son mea culpa la veille, devra s'expliquer devant la commission des finances du Bundestag la semaine prochaine. « *Nous devons rapidement clarifier la manière dont nous devons modifier nos dispositions réglementaires, afin de pouvoir surveiller de manière complète, rapide et efficace les entreprises aussi complexes soient-elles* », a promis .

> « Nous devons rapidement clarifier la manière dont nous devons modifier nos dispositions réglementaires afin de pouvoir surveiller de manière complète, rapide et efficace les entreprises. »
> **FELIX HUFELD**
> Patron de la BaFin

D'autres arrestations pourraient suivre

Après son arrestation lundi soir, Markus Braun a été libéré mardi, une fois acquittée une caution de 5 millions d'euros et l'engagement de se présenter une fois par semaine devant la police. L'affaire ne fait que commencer : les enquêteurs soupçonnent une large fraude dans le cadre de laquelle Markus Braun aurait agi avec d'« *autres auteurs* » au siège de l'entreprise bavaroise.

Le parquet de Munich enquêtait déjà sur l'ensemble du directoire de la fintech depuis début juin, mais les dernières découvertes sur les comptes présumés fictifs aux Philippines n'ont fait qu'amplifier leurs soupçons. Selon deux sources proches du dossier citées par Reuters, le ministère public envisage ainsi d'émettre un mandat d'arrêt à l'encontre de Jan Marsalek, limogé lundi de son poste de directeur général adjoint de Wirecard.

Fuite en avant ou folie des grandeurs de ses dirigeants ? Ils auraient même, selon Bloomberg, envisagé en fin d'année dernière un rapprochement avec Deutsche Bank sous le nom de code « Panther ». Une étude de McKinsey datée de novembre dernier, commandée par Wirecard, aurait conclu que la « *proposition de valeur des unités combinées* » transformerait « *fondamentalement le système financier* » et pourrait dégager 6 milliards d'euros supplémentaires de bénéfices annuels d'ici à 2025. Deutsche Bank aurait rapidement mis fin aux discussions. ■

> Les dirigeants auraient même envisagé en fin d'année dernière un rapprochement avec Deutsche Bank sous le nom de code « Panther ».

Les vendeurs à découvert profitent de la débâcle boursière de la fintech

Des hedge funds ont gagné plus, entre 2,2 et 2,6 milliards de dollars, en pariant sur le plongeon du titre. Certains alertent depuis des années sur les zones d'ombre du groupe allemand.

Nessim Aït-Kacimi
@NessimAitKacimi

Pour les vendeurs à découvert, Wirecard est le « Enron allemand », en référence au groupe américain en faillite en 2001 après la révélation d'un vaste scandale. Ils ont gagné entre 2,2 et 2,6 milliards de dollars cette année en pariant sur la chute des actions et la débâcle de la fintech allemande. Et ont commencé à gagner de l'argent à partir de la mi-mars. Mardi, l'action Wirecard rebondissait de 18,8 %, à 17,16 euros à la clôture. Elle perd 85 % depuis le début de l'année.

Onze hedge funds (Maverick, Marshall Wace…) ont déclaré aux autorités allemandes des positions vendeuses à découvert significatives sur le titre Wirecard, représentant au moins 0,5 % de son capital. Sept l'ont fait vendredi quand l'action a plongé. La plus forte position vendeuse (2,18 % du capital) a été prise par Coatue, le hedge fund de Philippe Laffont spécialisé dans le secteur technologique.

TCI Fund Management, le hedge fund activiste de Chris Hohn, parie sur la chute de l'action de Wirecard depuis la fin du mois d'avril. En mai, l'activiste avait porté l'affaire devant la justice allemande en déposant plainte contre le management de l'entreprise sur des suspicions de fraude. Le groupe avait rétorqué en qualifiant la plainte de « *manœuvre tactique de la part d'un vendeur à découvert* ».

« *Depuis plus d'une décennie, les vendeurs à découvert ont émis des doutes sur le niveau de valorisation des actions de Wirecard* », rappelle Samuel Pierson, d'IHS Markit. Près de 18 % du capital est vendu à découvert, plaçant Wirecard au 5e rang des actions européennes les plus ciblées par les vendeurs à découvert. Ces derniers doivent emprunter des titres pour les vendre à découvert et les racheter ensuite avec un profit ou une perte. Le taux d'emprunt est très volatil et a fortement grimpé. Il dépasse les 15 % compte tenu de la forte demande. Sur Twitter, James Chanos, le célèbre vendeur à découvert, a raillé le manque d'efficacité des auditeurs de Wirecard. « *Ce groupe n'a probablement jamais été profitable* », a-t-il ajouté à l'agence Bloomberg.

> « Depuis plus d'une décennie, les vendeurs à découvert ont émis des doutes sur le niveau de valorisation des actions de Wirecard. »
> **SAMUEL PIERSON**
> Chez IHS Markit

« Tendance à regarder ailleurs »

Les vendeurs à découvert critiquent la décision du régulateur allemand, la BaFin, d'avoir interdit la vente à découvert sur Wirecard l'année dernière après un plongeon de 40 % du titre. Le régulateur souhaitait contrer une « *menace sérieuse* » à la confiance des marchés dans la « *détermination appropriée* » du cours de la société. C'était la première fois que le régulateur suspendait la vente à découvert sur un titre. Il le faisait auparavant sur un secteur, comme les banques lors de la crise de 2008.

Les vendeurs à découvert estiment que le régulateur a fait gagner du temps à Wirecard en repoussant l'heure de vérité. Son cours avait rebondi de 4 % durant les deux mois de l'interdiction de la vente à découvert, mais il avait repris le chemin de la baisse à partir du mois de septembre. Dans une interview à GlobalCapital fin mai, Carson Block, le fondateur de Muddy Waters Research, connu en France pour avoir ciblé le groupe Casino, critiquait l'attitude des autorités allemandes qui ont « *tendance à regarder ailleurs* » quand leurs entreprises, grosses pourvoyeuses d'emplois locaux, commettent des fautes. Les pays rigoureux et au-dessus de tout soupçon sont dangereux, estime-t-il, car on pense à tort « *que l'on peut faire confiance à tout le monde* ».

Des cabinets de recherche comme Viceroy, Zatarra et des sociétés de gestion comme Quintessential Capital Management ont alerté les investisseurs depuis des années sur les zones d'ombre et les anomalies du modèle de développement de Wirecard. ■

Proxinvest change de main

GOUVERNANCE

Pierre-Henri Leroy, qui a créé l'agence de conseil en vote en 1995, a cédé la majorité du capital à un banquier, Alain Demarolle.

Laurence Boisseau
@boisseaul

C'est la fin d'une époque. Proxinvest, la seule agence de conseil en vote française, concurrente des géants américains ISS et Glass Lewiss, change de main. A 70 ans, Pierre-Henri Leroy a vendu la majorité du capital de son agence, créée en 1995. Cet ancien dirigeant du Crédit Lyonnais, intarissable sur les « *opérations abusives de fusions, d'acquisitions, de rachats d'actions* », « *la trop grande opacité des conventions réglementées* » et « *les détournements de fonds* », a cédé ses titres à un autre banquier français, Alain Demarolle.

Inspecteur des finances, Alain Demarolle est passé chez Salomon Smith Barney et Bear Stearns à Londres et à New York avant de devenir conseiller économique de Dominique de Villepin, puis de Christine Lagarde à Bercy. De 2014 à 2016, il a été président de la chambre de compensation britannique LCH Clearnet SA. Depuis, il est président du conseil d'administration de My Money Bank, spécialisé dans le rachat de crédit et détenu par le fonds d'investissement Cerberus.

Ce rachat devrait rassurer ceux qui craignaient que l'agence de conseil en vote ne passe sous pavillon étranger. Quand Vigeo Eiris, agence française pionnière dans l'analyse des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dirigée par Nicole Notat, figure du syndicalisme français, a été cédée à l'américain Moody's, en avril 2019, cela avait suscité l'émotion. D'autant que, peu de temps après, Beyond Ratings, autre société indépendante d'évaluation des risques ESG, a été vendue au London Stock Exchange, opérateur de la Bourse de Londres. Pour Proxinvest, plusieurs pistes avaient été évoquées, comme une reprise par un pool d'investisseurs. La Caisse des Dépôts, un temps intéressée par une prise de participation, a abandonné l'idée.

Création d'un conseil d'administration

Alain Demarolle semble en mesure de développer cet outil essentiel à la place de Paris. A l'occasion de l'opération, Proxinvest va se doter d'un conseil d'administration, qui accueillera Sonia Criseo, directrice régionale chez Euler Hermes, Jean-Philippe Hottinguer, président du conseil de surveillance de la banque Hottinguer, et Pierre Mongin, ancien PDG de la RATP et secrétaire général d'Engie.

Loïc Dessaint, à qui Pierre-Henri Leroy a confié la direction opérationnelle de Proxinvest en 2014, est confirmé à son poste de directeur général délégué. Proxinvest qui compte une dizaine de salariés, réalise un chiffre d'affaires de près de 1 million d'euros, et son résultat net est compris entre 50.000 et 100.000 euros. Il a une trentaine de clients, parmi lesquels les principaux gestionnaires d'actifs de la place comme Amundi, BNP AM, Groupama AM, AXA IM, Moneta, et de gros investisseurs institutionnels comme l'Erafp ou l'Ircantec. ■

L'excellence de la e-santé à la française impose une modernisation du parcours de soin.

Par Olivier THIERRY, CEO de Qare

La crise sanitaire de ces derniers mois, difficile et éprouvante à bien des niveaux, a paradoxalement contribué à une avancée du rapport des Français à la médecine et à l'accès aux soins. Ils étaient 44% à envisager le recours à la téléconsultation de manière prioritaire en cas de problème de santé il y a un an, ils sont désormais 56% à l'évoquer*. Accélérée par la crise sanitaire, l'adoption de la téléconsultation doit se poursuivre et s'inscrire en tant que pratique pérenne des professionnels de santé au cœur des parcours de soins coordonnés du patient.

Face à la pandémie, les adaptations ponctuelles et temporaires de la réglementation décidées par le Gouvernement - notamment des avenants 6 et 8 à la convention médicale qui définissent l'inscription de la téléconsultation dans le parcours de soins et leurs conditions de remboursement – ont été favorablement accueillies par les patients, les praticiens et leurs représentants. S'inscrivant en complémentarité de l'activité présentielle, les solutions de téléconsultation ont contribué à contenir les risques de contamination ou les déplacements inopportuns et ont assuré une continuité de l'accès aux soins et du suivi des maladies chroniques, quelle que soit la localisation géographique du patient.

Durant son intervention devant le Conseil national du numérique le 18 juin dernier, Olivier Véran a annoncé la prolongation des dispositions prises quant aux possibilités de remboursement des téléconsultations liées au Covid-19 jusqu'à décembre 2020. Une décision pleine de sens que nous saluons et qui, nous l'espérons, inaugure une nouvelle ère pour notre secteur.

Par ailleurs, nous, acteurs de la téléconsultation, souhaitons continuer de faire évoluer la relation patient-médecin à l'aune de cette sortie de crise sanitaire. Comment ? En levant les dispositions qui semblent, aujourd'hui, aller à contre-sens du progrès du monde médical et technologique.

Plus précisément, les dispositions de l'avenant 8 à la convention médicale stipulent le besoin d'une connaissance préalable du patient par le médecin pour que la téléconsultation soit éligible au remboursement : patient et médecin se trouvent dans l'obligation de se voir en présentiel, au moins une fois par an ou, en cas d'indisponibilité du médecin traitant ou du médecin spécialiste, le patient doit téléconsulter auprès d'un médecin « proche », rattaché à une organisation coordonnée territoriale (à l'heure actuelle, l'exception mais pas la règle). Si tel n'est pas le cas, la téléconsultation n'est pas remboursée. Alors qu'une consultation présentielle « en dehors du parcours de soins coordonnés », serait, elle, prise en charge à 30% par l'Assurance Maladie Obligatoire et à 30% par l'Assurance complémentaire (la "mutuelle") du patient, ne laissant à la charge de ce dernier que 40% du montant de la consultation.

Le retour à cette réglementation contraignante à la fin de l'année porterait un coup sévère à l'avancée des usages de la télémédecine pour le développement de laquelle nous militons. Nous devons soutenir l'ensemble des médecins de nos territoires, y compris ceux qui ne sont pas rattachés à une organisation coordonnée territoriale. Nous devons également clarifier la situation pour les patients. Ceux-ci sont dans l'attente de la modernisation du système qui leur permettra d'avoir accès à une offre médicale renforcée et beaucoup plus fluide.

Chez Qare, nous pensons que le temps est venu d'inscrire durablement la téléconsultation dans les mœurs des Français. Cette volonté s'inscrit dans la droite lignée du rapport dédié à la e-santé publié par l'Institut Montaigne le 18 juin dernier, qui recommande « de conserver, au-delà de la pandémie, la dérogation à l'obligation pour le médecin qui pratique la consultation à distance de connaître préalablement le patient. La téléconsultation doit être considérée comme une consultation classique». En tant qu'acteur français pionnier de la téléconsultation, nous ne pouvons qu'abonder dans le sens de l'Institut. L'émergence d'un acteur français de la téléconsultation ne doit plus être une utopie, nous devons en faire une réalité face à l'hégémonie des grandes plateformes aux capitaux internationaux qui se positionnent, progressivement, sur le secteur de la santé. Il en va d'un enjeu souverain : concèderons-nous à convier ces données, si précieuses, à des acteurs aux pratiques parfois obscures ?

Nous n'avons cessé, depuis notre création, de poursuivre un seul objectif : celui d'être les bâtisseurs de la santé de demain en développant une solution qui réponde tant aux besoins des médecins qu'à ceux des patients. Avec la prorogation des dispositifs de remboursement, nous sommes plus que jamais convaincus de la pertinence de cette vision, et souhaitons qu'elle puisse être la plus globale et inclusive possible. Professionnels de santé, décideurs politiques, patients, acteurs de la e-santé, il nous revient de construire ce nouvel écosystème plus cohérent et plus équitable, afin de répondre au besoin de modernisation de ce système exceptionnel qu'est celui de la France.

* Source : sondage BVA pour la Fondation APRIL – Mai 2020

RÉALISATION **14HAUSSMANN**

Qare

De Beers : le fondateur rattrapé par son passé colonialiste

MATIÈRES PREMIÈRES

Un mouvement demande le déboulonnement de la statue de Cecil Rhodes à l'entrée de l'université d'Oxford.

Etienne Goetz
@etiennegoetz

« Un diamant est éternel », paraît-il. C'est moins vrai pour une statue, fût-elle de Cecil Rhodes, fondateur du géant des pierres précieuses De Beers. Dans le sillage des manifestations antiracistes à travers la planète, le passé de Cecil Rhodes, figure de la colonisation britannique en Afrique au XIXe siècle, a resurgi. Au point qu'à Oxford, un groupe demande le déboulonnement de sa statue à l'entrée de l'Oriel College. Rhodes y a fait ses études et sa fondation finance une prestigieuse bourse, dont l'un des plus célèbres bénéficiaires est l'ancien président américain Bill Clinton. La campagne « Rhodes must fall » (Rhodes doit tomber) connaît une seconde vie outre-Manche. Alors que l'Oriel College avait, en 2015, refusé de démonter la statue, il s'est aujourd'hui montré favorable à la constitution d'une commission d'enquête indépendante sur les *« questions importantes »* soulevées par la statue de cet homme politique.

Dans les manuels d'histoire, Cecil John Rhodes est lié à l'expansion de l'Empire britannique en Afrique. *Photo Andy Couldridge/Reuters*

Dans les manuels d'histoire, Cecil John Rhodes est lié à l'expansion de l'Empire britannique en Afrique. Une caricature le montre en train d'enjamber tout le continent africain qu'il voulait soumettre à la domination de la *« première race au monde »*, du Caire au Cap. Ce fils de révérend anglais né en 1853, ayant essentiellement œuvré en Afrique du Sud et dans la région, a donné son nom à deux pays : la Rhodésie du Nord et du Sud, actuellement la Zambie et le Zimbabwe.

Premier ministre de la colonie du Cap de 1890 à 1896, il a fait en sorte que les lois les plus favorables aux groupes miniers soient adoptées. C'est aussi son gouvernement qui a introduit des conditions minimales pour exercer le droit de vote, excluant de fait les populations noires. Les critères d'attribution de la bourse Rhodes ne mentionnent toutefois à aucun moment la notion de race.

Dans les manuels d'école de commerce, Cecil Rhodes reste l'un des plus brillants hommes d'affaires que l'histoire du capitalisme ait connus. Quand il rejoint son frère après les premières découvertes de diamants dans la région de Kimberley, il comprend vite qu'il est bien plus rentable de vendre du matériel que de creuser des trous. Une fois qu'il s'est constitué une petite fortune, il rachète des concessions minières jusqu'à contrôler près de 90 % de la production de diamants. En 1888 il fonde De Beers Consolidated. L'homme à la santé fragile – il meurt à 48 ans – a ensuite développé un système de distribution, créant un gigantesque monopole sur les diamants permettant de contrôler les prix pendant près d'un siècle.

Ce fils de révérend anglais a donné son nom à deux pays : la Rhodésie du Nord et du Sud.

Après la chute de l'URSS, le concurrent russe Alrosa a gagné des parts de marché, ravissant la première place à De Beers. ■

carnet

EN PARTENARIAT AVEC nomination
nomination.fr

DISPARITION

par **Catherine Dupeyron** *– Correspondante à Jérusalem avec* **J. H-R.** *à Paris*

Zeev Sternhell, historien israélien, spécialiste de l'extrême droite

Thomas Coex/AFP

Il était grand, souriant, francophile, engagé. L'historien, spécialiste de la droite nationaliste en Europe, et en France en particulier, Zeev Sternhell, s'est éteint dimanche à l'âge de 85 ans. A ses étudiants, il laisse le souvenir d'un professeur aussi humain que captivant. *« A l'Université hébraïque de Jérusalem, j'ai pu apprécier sa rigueur, son humour, admirer son intelligence et son érudition,* se souvient l'un d'eux, le journaliste israélien Dror Sullaper. *Lorsque, sur ce même campus, j'ai été grièvement blessé par une bombe du Hamas, il est venu me voir dans ma chambre d'hôpital. Visiblement ému, il y est resté plus d'une heure. »* Car Zeev Sternhell était un homme, tout à la fois, *« intense, passionné et émouvant »*, témoigne Dominique Moïsi, chroniqueur aux « Echos » et conseiller à l'Institut Montaigne, qui débattait encore avec lui en décembre, à Jérusalem.

Une thèse sur le nationalisme français

Il naît en Pologne en 1935. Son père meurt de mort naturelle à l'aube de la Seconde Guerre mondiale, mais sa mère et sa sœur sont assassinées par les nazis. Lui vivra caché avec un oncle en Ukraine, avant de rejoindre, en 1946, une tante à Avignon. C'est là, en Provence, qu'il découvre la culture française. Le français deviendra sa première langue d'écriture. Il rédige, d'ailleurs, sa thèse sur « Maurice Barrès et le nationalisme français » à l'Institut d'études politiques de Paris sous la direction du politologue Jean Touchard.

Mais son pays, celui qu'il a choisi, c'est Israël. Sioniste il est, sioniste il restera. Il y part en 1951 dans un kibboutz. Officier combattant, réserviste dans l'armée israélienne, il participe à quatre guerres, celles de 1956, 1967, 1973 et de 1982. Ce qu'il n'a jamais renié. Dailleurs, dans un entretien qu'il m'avait accordé en 2003, il disait : *« L'antisionisme revient à nier le droit à l'existence des Juifs, parce que l'histoire nous a montré qu'il était très facile de tuer les Juifs quand ils n'avaient pas de structure étatique. » « Zeev était un modèle,* résume Dan Avnon, son collègue à l'Université hébraïque de Jérusalem, où l'intellectuel enseigna durant quarante ans après y avoir, lui-même, étudié. Professeur dès 1969, Zeev Sternhell y dirigea aussi, de 1974 à 1978, le département de sciences-politiques. *« Il combinait l'excellence académique avec un engagement profond envers la société et le pays »*, poursuit Dan Avnon. Son engagement était politique et moral. Dès la fin des années 1970, Zeev Sternhell critique les prémices de la colonisation, participe à la création de l'ONG La Paix maintenant et commence une longue carrière d'éditorialiste dans le quotidien de gauche « Haaretz ». Ses tribunes – la dernière date du 31 janvier 2020 – lui valurent nombre d'ennemis en Israël.

Fragilité de la démocratie

En 2008, alors qu'il a reçu le Prix d'Israël, la plus haute distinction du pays, il est la cible d'un attentat commis par un colon devant chez lui. Par miracle, il n'est que légèrement blessé, mais il y voit un signe. *« Cet acte nous enseigne la fragilité de la démocratie israélienne »*, dit-il alors. Une idée qu'il développa souvent ces dernières années. *« Aucune société n'est génétiquement immunisée contre les phénomènes dont l'Europe a été victime. C'est la leçon historique de base de notre génération »*, expliquait-il.

L'historien ne cessait de dénoncer les dérives de la politique israélienne d'aujourd'hui. *« Il y a quelque chose de tragique dans sa vie,* note cependant Dominique Moïsi. *Ses avertissements, qui devaient nous vacciner de notre histoire, ont été vains, et ses espoirs ne se sont pas réalisés de manière positive. Une double page, avec sa disparition, s'est ainsi tournée. Ce fut un fervent partisan de la paix, ce qui supposait l'existence de deux Etats* [israélien et palestinien, NDLR]. *Cette option paraît tragiquement fermée. »* ■

ENTREPRISES

ARTE FRANCE
Bruno Patino
a été nommé président du directoire en remplacement de Véronique Cayla.

Bruno Patino, 55 ans, diplômé de Sciences Po, de l'Essec et de l'Insead, est depuis 2015 le responsable éditorial d'Arte. Il devint en 2000 directeur général du Monde interactif puis PDG du Monde interactif et de « Télérama » de 2003 à 2008. Il a dirigé France Culture de 2008 à 2010 puis fut directeur général délégué aux antennes et développements numériques de France Télévisions. Il est l'auteur de « La Civilisation du poisson rouge ».

AIR FRANCE-KLM
Henri de Peyrelongue
sera directeur général adjoint commercial ventes, à compter du 1er juillet, membre du comité exécutif du groupe.

Henri De Peyrelongue, 56 ans, ancien élève de l'Ecole des Ponts et Chaussées, est directeur du commercial planning d'Air France-KLM depuis 2016. Entré chez Air France en 1992, il a notamment pris la tête du revenue management de la compagnie en 2000 avant d'être senior vice président Air France-KLM chargé du programme en 2008. Cinq ans plus tard, il avait intégré la direction commerciale comme senior vice président Europe-Afrique du Nord.

BCG
Benjamin Entraygues
Jean-François Lahet
Vanessa Lyon
deviennent directeurs associés seniors du Boston Consulting Group.

Benjamin Entraygues, 43 ans, diplômé de l'Essec, est responsable régional du centre d'expertise principal investors & private equity pour l'Europe de l'Ouest, l'Afrique et l'Amérique du Sud. Il a travaillé quinze ans chez Roland Berger notamment comme senior partner au sein de l'activité private equity. C'est en 2017 qu'il a rejoint le BCG.

Jean-François Lahet, 47 ans, ingénieur et titulaire d'un MBA de l'Insead, a officié chez Kearney Interactive en 1997, puis chez Arthur Andersen dès 1999. Il est entré au BCG comme chef de projet en 2004. Il est responsable de la relation avec l'Insead au niveau mondial pour BCG.

Vanessa Lyon, 43 ans, est une ancienne élève de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées a œuvré chez L'Oréal avant d'intégrer le BCG en 2005. Depuis 2018, elle est membre du comité exécutif France et responsable du digital et du développement commercial. Elle est aussi responsable au niveau mondial l'offre « BOT » (Build-Operate-Transfer Digital Capabilities).

SYNDICAT PROFESSIONNEL

SNRT
Patrick Labrune
accède à la présidence du Syndicat national des résidences de tourisme et appart'hôtels.

Patrick Labrune, 61 ans, juriste de formation, diplômé de l'IAE Paris-Sorbonne Business School, préside Goelia, qu'il a créé en 2001. Auparavant, il avait fondé Vacantel. Il a également assuré la direction générale de Maeva/Vacantel.

Ils sont nés un 24 juin

- **David Alaba,** footballeur, 28 ans.
- **Jeff Beck,** guitariste, 76 ans.
- **Anita Desai,** écrivain, 83 ans.
- **Daniel Dewavrin,** ancien président de l'UIMM, 84 ans.
- **Max Ehrich,** acteur, 29 ans.
- **Olivier Faujour,** PDG de Smartbox, 55 ans.
- **Myriam Ferran,** directrice de Cognizant, ex-présidente de CFA Society France, 45 ans.
- **Thomas Georgeon,** directeur général de la Société de la Tour Eiffel, 45 ans.
- **Julia Kristeva,** psychanalyste et écrivain, 79 ans.
- **Hervé Louboutin,** créateur du Nouvel Ouest, du Prix Combourg et de l'Académie Chateaubriand, 69 ans.
- **Lionel Messi,** footballeur, 33 ans.
- **Patrick Mispolet,** ex-PDG France du groupe Orangina Schweppes, fondateur d'Omega Invest, 62 ans.
- **Nathalie Paillarse,** CEO de Ex Voto, 57 ans.
- **Olivia Putman,** designer, 56 ans.
- **Nick Woodman,** fondateur de GoPro, 45 ans.

Envoyez vos nominations à carnetlesechos@nomination.fr

Les Echos

Les Echos est une publication du Groupe Les Echos
PRINCIPAL ASSOCIÉ UFIPAR (LVMH)
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL **Pierre Louette**
DIRECTRICE GÉNÉRALE PÔLE LES ECHOS **Bérénice Lajouanie**
DIRECTEUR DÉLÉGUÉ **Bernard Villeneuve**
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
& PRÉSIDENT DE LA SAS LES ECHOS **Pierre Louette**
Edité par Les Echos, SAS au capital de 794.240 euros RCS 582 071 437
10, boulevard de Grenelle, CS10817, 75738 Paris Cedex 15
Tél. : 01 87 39 70 00. www.lessechos.fr

ÉDITRICE **Marie Van de Voorde-Leclerq**
ÉDITRICE ADJOINTE **Clémence Callies**
DIRECTEUR DES DÉVELOPPEMENTS ÉDITORIAUX DU PÔLE LES ECHOS **Henri Gibier**
DIRECTEUR DES RÉDACTIONS **Nicolas Barré**
DIRECTEURS DÉLÉGUÉS DE LA RÉDACTION **Dominique Seux** et **François Vidal**
RÉDACTEURS EN CHEF
David Barroux (Entreprises)
Julie Chauveau (Entreprises)
Elsa Conesa (Finance et Marchés)
Daniel Fortin (Magazine, Opinions et Innovation)
Arnaud Le Gal (Les Echos Entrepreneurs et opérations spéciales)
Etienne Lefebvre (France et international)
Clémence Lemaistre (Information digitale)
Lucie Robequain (France, International et Enquête)
Marie-Christine Sonkin (Patrimoine)
DIRECTEUR DE CRÉATION
Fabien Laborde
DIRECTRICE ARTISTIQUE
Marion Moulin
EDITORIALISTES
Cécile Cornudet, Jacques Hubert-Rodier, Eric Le Boucher, Jean-Francis Pécresse, Jean-Marc Vittori, Sabine Delanglade, Laurent Flallo, Sylvie Ramadier (Le Crible)
LES ECHOS EXECUTIVES
RÉDACTRICE EN CHEF **Muriel Jasor**
LES ECHOS WEEK-END
DIRECTEUR DE LA RÉDACTION
Henri Gibier
RÉDACTEURS EN CHEF **Laura Berny, Karl De Meyer et Mariana Reali**
DIRECTRICE ARTISTIQUE **Cécile Texeraud**
SÉRIE LIMITÉE
RÉDACTRICE EN CHEF **Frédérique Dedet**
DIRECTRICE ARTISTIQUE
Clarice Fensterseifer
DIRECTEUR DE LA DIFFUSION ET DU MARKETING CLIENTS
Etienne Porteaux
DIRECTEUR STRATÉGIE ET COMMUNICATION **Fabrice Février**
PUBLICITÉ Les Echos Le Parisien Médias
Tél. : 01 87 39 78 00.
PRÉSIDENTE **Corinne Mrejen**
DIRECTEUR GÉNÉRAL **Philippe Pignol**
DIRECTRICE PUBLICITÉ FINANCIÈRE **Céline Vandromme**
DIRECTRICE PUBLICITÉ COMMERCIALE **Emmanuelle Denis**

SERVICE ABONNEMENTS LES ECHOS 4, rue de Mouchy 60438 Noailles Cedex. Tél. : 01 70 37 61 36 du lundi au vendredi de 9 h à 18 h. **IMPRESSION** L'Imprimerie (Tremblay-en-France), Midi Libre (Montpellier). TIRAGE DU 23 JUIN 2020 : **56.907 exemplaires.** Origine du papier : France. Taux de fibres recyclées : 100%.
Ce journal est imprimé sur du papier porteur de l'Ecolabel européen sous le numéro FI/37/002. Eutrophisation : P_{tot} 0.013kg/tonne de papier Membre de membre ACPM OJD CPPAP : 0421 c 83015.
Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse de l'éditeur (loi du 11 mars 1957)

euronext

SÉANCE DU 23 - 06 - 2020
CAC 40 : 5017,68 (1,39 %) NEXT 20 : 10271,23 (0,94 %)
CAC LARGE 60 : 5530,31 (1,35 %)
CAC ALL-TRADABLE : 3863,85 (1,32 %)
DATE DE PROROGATION : 25 JUIN

A : Indicateur acompte, solde ou total du dividende. **BPA** : Bénfice par action. **PER** : Price Earning Ratio. Les plus hauts et plus bas ajustés sont sur l'année civile. Les valeurs classées par ordre alphabétique sont regroupées en trois classes de capitalisation signalées par les lettres **A** pour les capitalisations supérieures à 1 milliard d'euros, **B** pour les capitalisations comprises entre 1 milliard d'euros et 150 millions d'euros et **C** pour les capitalisations inférieures à 150 millions d'euros. ■ : Valeurs de l'indice CACNext20. ◆ : Valeurs de l'indice CACLarge60. ▲ : Valeurs de l'indice CACMid60. △ : Valeurs de l'indice CACSmall. Les bénéfices par action : source FacSet JCF Estimates. **Mise en ligne intégrale des informations réglementées sur www.lesechos-comfi.fr**

CAC 40

VALEURS MNÉMO / INFO / OST ISIN / DEVISE / DATE DÉTACH. / DIV		OUV VOL. NB TITRES	CLOT + HAUT + BAS	% VEIL % MOIS % 52 S.	% AN + HAUT AN + BAS AN	BPA PER RDT
ACCOR (AC) ◆	A	25,41	**25,43**	**+ 1,11**	**- 39,09**	
		1547814	26,45	+19,28	42,24	
FR0000120404	10/05/19 1,05	270.673.406	25,29	- 29,83	20,15	
AIR LIQUIDE (AI) ◆	A	128,25	**129,05**	**+ 1,34**	**+ 2,26**	
		984631	129,5	+ 9,97	140,7	
FR0000120073	11/05/20 2,7	473.435.070	127,8	+ 16,02	94,86	2,09
AIRBUS GROUP (AIR) ◆	A	68,1	**66,76**	**- 0,74**	**- 48,84**	3,4
		3046980	69,29	+23,54	139,4	19,66
NL0000235190	20/04/20 1,53	784.166.861	66	- 45,63	48,12	2,47
ARCELORMITTAL (MT) ◆	A	9,54	**9,771**	**+ 4,93**	**- 37,53**	
		7746164	9,869	+18,94	16,85	
LU1598757687	16/05/19 0,15	1.102.809.772	9,442	- 35,93	5,98	
ATOS SE (ATO) ◆	A	75,4	**75,3**	**+ 1,05**	**+ 1,32**	
		495524	76,38	+16,06	82,46	
FR0000051732	03/05/19 1,7	107.157.905	74,8	+ 4,67	43,26	
AXA (CS) ◆	A	18,702	**18,82**	**+ 1,49**	**- 25,05**	
		7036030	19,186	+22,77	25,615	
FR0000120628	02/05/19 1,34	2.417.695.373	18,548	- 19,07	11,844	7,6
BNP PARIBAS (BNP) ◆	A	35,53	**36,31**	**+ 3,45**	**- 31,27**	
		5014774	36,965	+27,96	54,22	
FR0000131104	25/05/20 3,1	1.249.798.561	35,215	- 11,55	24,505	8,54
BOUYGUES (EN) ◆	A	28,63	**29,18**	**+ 3,62**	**- 22,97**	
		1557626	29,84	+13,1	41,32	
FR0000120503	05/05/20 2,6	379.918.503	28,61	- 9,12	22,27	
CAP-GEMINI (CAP) ◆	A	99,76	**100,55**	**+ 1,85**	**- 7,67**	
		427936	102,15	+16,38	120,9	
FR0000125338	03/06/20 1,35	169.449.699	99,66	- 2,57	51,78	1,89
CARREFOUR (CA) ◆	A	14,59	**14,82**	**+ 2,03**	**- 0,87**	
		3361370	14,85	+12,23	16,915	
FR0000120172	08/06/20 0,23	807.265.504	14,5	- 12,82	12,095	
CREDIT AGRICOLE (ACA) ◆	A	8,186	**8,4**	**+ 3,94**	**- 35,01**	
		7793656	8,532	+21,88	13,8	
FR0000045072	18/05/20 0,7	2.884.688.712	8,112	- 19	5,7	8,33
DANONE (BN) ◆	A	63,8	**64,5**	**+ 1,38**	**- 12,72**	
		1643277	64,6	+ 5,43	75,16	
FR0000120644	11/05/20 2,1	686.120.806	63,48	- 13,77	50,26	3,26
DASSAULT SYSTEMES (DSY) ◆	A	153,05	**152,5**	**+ 0,23**	**+ 4,06**	
		220301	154	+ 7,09	164,15	
FR0000130650	28/05/20 0,7	264.254.319	152,4	+ 10,03	105	0,46
ENGIE (ENGI) ◆	A	11,295	**11,215**	**+ 1,04**	**- 22,12**	1,21
		6132360	11,48	+14,18	16,795	9,30
FR0010208488	21/05/19 0,8	2.435.285.011	11,155	- 16,93	8,626	
ESSILORLUXOTTICA (EI) ◆	A	117,95	**118**	**+ 1,33**	**- 13,11**	
		714362	118,35	+ 6,88	145	
FR0000121667	26/04/18 1,53	437.533.516	116,6	+ 6,12	86,76	
HERMES INTL (RMS) ◆	A	744,4	**751**	**+ 1,1**	**+ 12,73**	
		52920	754	+ 7,62	788,2	
FR0000052292	28/04/20 3,05	105.569.412	744	+ 19,21	516	0,47
KERING (KER) ◆	A	498	**497,6**	**- 0,38**	**- 14,97**	
		309953	502,9	+17,66	614,9	
FR0000121485	23/06/20 4,5	126.279.322	492,9	- 3,6	348,55	0,9
L.V.M.H. (MC) ◆	A	383,2	**390,65**	**+ 3,1**	**- 5,69**	
		664637	392,4	+ 9,95	439,05	
FR0000121014	06/12/19 2,2	505.027.339	381,8	+ 6,07	278,7	0,56
LEGRAND (LR) ◆	A	65,6	**66,32**	**+ 1,87**	**- 8,7**	
		446033	66,36	+12,33	77,94	
FR0010307819	01/06/20 1,34	266.945.149	65,34	+ 2,95	45,91	2,02
L'ORÉAL (OR) ◆	A	278,1	**280,6**	**+ 1,41**	**+ 6,29**	
		539055	282,3	+13,1	283,1	
FR0000120321	26/04/19 3,85	559.278.611	277,5	+ 9,91	196	1,37
MICHELIN (ML) ◆	A	91,36	**93,34**	**+ 3,09**	**- 14,45**	
		636042	94,1	+ 7,56	112,8	
FR0000121261	21/05/19 3,7	178.635.074	90,9	- 17,54	68	3,96
ORANGE (ORA) ◆	A	10,545	**10,515**	**+ 0,29**	**- 19,86**	
		8432014	10,665	+ 2,29	13,545	
FR0000133308	02/06/20 0,2	2.660.056.599	10,445	- 24,49	8,84	1,9
PERNOD-RICARD (RI) ◆	A	141,75	**142,75**	**+ 0,78**	**- 10,45**	
		325706	143,7	+ 7,37	171,1	
FR0000120693	25/11/19 1,94	265.421.592	141,3	- 12,32	112,25	1,36
PEUGEOT (UG) ◆	A	14,04	**14,865**	**+ 7,48**	**- 30,21**	
		6866555	14,945	+28,98	22,01	
FR0000121501	02/05/19 0,78	904.828.213	13,815	- 31,43	8,878	
PUBLICIS GROUPE (PUB) ◆	A	28,95	**29,2**	**+ 2,28**	**- 27,65**	
		1235161	30,26	+18,65	43,7	
FR0000130577	25/06/19 2,12	240.438.556	28,72	- 39,12	20,94	7,26
RENAULT (RNO) ◆	A	21,355	**22,365**	**+ 6,4**	**- 46,98**	
		3370238	22,895	+30,03	43,365	
FR0000131906	30/04/20 1,1	295.722.284	21,11	- 60,17	12,77	
SAFRAN (SAF) ◆	A	94,1	**95,12**	**+ 1,69**	**- 30,9**	
		1141008	96,72	+25,69	152,3	
FR0000073272	27/05/19 1,82	427.235.939	93,26	- 27,86	51,1	
SAINT-GOBAIN (SGO) ◆	A	31,28	**31,34**	**+ 0,06**	**- 14,14**	
		1661014	32,04	+16,9	37,255	
FR0000125007	10/06/19 1,33	544.683.718	30,72	- 7,88	16,408	
SANOFI (SAN) ◆	A	93,43	**93,29**	**+ 0,28**	**+ 4,1**	
		2464899	93,62	+ 7,4	95,06	
FR0000120578	04/05/20 3,15	1.256.103.874	91,88	+ 20,1	67,65	3,38
SCHNEIDER ELECTRIC (SU) ◆	A	96,62	**97,6**	**+ 1,88**	**+ 6,67**	
		1073973	98,04	+15,78	105,5	
FR0000121972	05/05/20 2,55	567.068.555	96,28	+ 23,7	61,72	2,61
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (GLE) ◆	A	14,556	**14,942**	**+ 4,39**	**- 51,82**	
		6914848	15,184	+20,11	32,23	
FR0000130809	27/05/19 2,2	853.371.494	14,386	- 32,24	11,346	
STMICROELETRONICS (STM) ◆	A	23,92	**24,33**	**+ 2,79**	**+ 1,5**	0,23
		2264078	24,66	+10,84	29,44	107,06
NL0000226223	22/06/20 0,04	911.204.420	23,89	+ 62,42	13,73	0,17
TELEPERFORMANCE (RCF) ◆	A	219	**220,9**	**+ 1,7**	**+ 1,61**	
		154934	222,8	- 2,08	246,8	
FR0000051807	20/04/20 2,4	58.719.000	218,1	+ 26,66	150,3	0,86
THALES (HO) ◆	A	73,02	**73,28**	**+ 1,67**	**- 20,8**	
		357032	74,74	+18,19	99,96	
FR0000121329	12/05/20 2,05	213.181.224	72,6	- 31,32	52,5	
TOTAL (FP) ◆	A	35,62	**36,185**	**+ 2,12**	**- 26,45**	
		6064534	36,42	+10,76	50,93	
FR0000120271	30/03/20 0,68	2.615.060.337	35,25	- 26,33	21,12	1,88
UNIBAIL-R/WFD (URW) ◆	A	55,66	**54,5**	**- 1,09**	**- 61,25**	
		1622804	57,34	+31,96	142,05	
FR0013326246	24/03/20 5,4	138.472.385	53,66	- 59,37	40,64	
VEOLIA ENV. (VIE) ◆	A	20,65	**20,61**	**+ 0,34**	**- 13,07**	
		1678659	21,05	+13,74	29,09	
FR0000124141	12/05/20 0,5	567.266.539	20,47	- 4,23	16,015	2,43
VINCI (DG) ◆	A	84,9	**83,1**	**- 1,29**	**- 16,06**	
		1888983	85,08	+ 8,15	107,35	
FR0000125486	23/06/20 1,25	606.212.714	82,4	- 8,72	54,76	1,5
VIVENDI (VIV) ◆	A	23,15	**23,45**	**+ 2,05**	**- 9,18**	
		2927005	23,47	+19,52	26,42	
FR0000127771	21/04/20 0,6	1185.514.861	23,06	- 5,18	16,6	2,56
WORLDLINE (WLN) ▲	A	71,06	**71,2**	**+ 1,05**	**+ 12,75**	
		720044	72,36	+10,08	77,7	
FR0011981968		182.807.552	70,96	+ 12,57	36,36	

SRD VALEURS FRANÇAISES

VALEURS MNÉMO / INFO / OST ISIN / DEVISE / DATE DÉTACH. COUPON / DIV		OUV VOL. NB TITRES	CLOT + HAUT + BAS	% VEIL % MOIS % 52 S.	% AN + HAUT AN + BAS AN	BPA PER RDT
A.S.T. GROUPE (ASP) △	C	2,65	**2,67**	**- 0,37**	**- 25,63**	
		2394	2,7	+13,14	4,05	
FR0000076887	19/06/19 0,25	12.903.011	2,65	- 35,12	1,82	
AB SCIENCE (AB) △	B	9,26	**9,33**	**+ 1,41**	**+ 73,42**	
		281611	9,56	+10,41	11	
FR0010557264		41.597.243	9,03	+110,61	4,81	
ABC ARBITRAGE (ABCA) △	B	6,88	**6,83**	**- 0,15**	**+ 1,94**	
		19756	6,88	+ 3,96	6,96	
FR0004040608	23/04/20 0,1	58.512.053	6,76	+ 7,73	5,05	1,46
ABIVAX (ABVX) △	B	21,85	**22,3**	**+ 7,73**	**- 1,11**	
		94686	22,3	+ 9,85	25	
FR0012333284		12.151.939	21,25	+177,71	10,4	
ACTIA GROUP (ATI) △	C	2,485	**2,47**	**- 0,6**	**- 42,69**	
		5996	2,52	+20,19	4,625	
FR0000076655	12/06/19 0,1	20.099.941	2,47	- 40,19	1,8	4,05
ADOCIA (ADOC) △	B	8,51	**8,53**	**+ 0,35**	**- 13,84**	
		4397	8,71	+ 5,83	16,18	
FR0011184241		6.960.069	8,51	- 59,38	5,6	
AÉROPORTS DE PARIS (ADP) ▲	A	98,1	**96,65**	**- 0,97**	**- 45,12**	
		81945	101,3	+22,11	179,2	
FR0010340141	06/12/19 0,7	98.960.602	96	- 39,02	70,7	
AIR FRANCE-KLM (AF) ■◆	A	4,395	**4,278**	**- 1,79**	**- 56,89**	
		5437456	4,474	+18,7	10,27	
FR0000031122	14/07/08 0,58	428.634.035	4,278	- 44,67	3,504	
AKKA TECHNOLOGIES (AKA) ▲△	B	30,8	**30,6**		**- 48,61**	
		37127	31,3	+36,3	62,273	
FR0004180537	28/06/19 0,49	20.291.990	30,35	- 42,76	16,945	2,29
AKWEL (AKW) △	B	13,88	**15**	**+ 8,07**	**- 25,74**	
		22808	15,24	+17,74	20,8	
FR0000053027	08/06/20 0,2	26.741.040	13,82	- 9,42	8,8	1,3
ALBIOMA (ABIO) ▲△	B	36,1	**35,55**	**- 0,84**	**+ 36,73**	
		65425	36,95	+12,5	36,95	
FR0000060402	11/06/20 0,35	31.320.533	35,4	+ 59,42	22,85	0,99
ALD (ALD) ▲	A	8,4	**8,51**	**+ 2,78**	**- 38,51**	
		193945	8,57	-10,89	14,2	
FR0013258662	29/05/20 0,63	404.103.640	8,29	- 35,53	6,29	7,4
ALPES (CIE DES) (CDA) △	B	19,56	**19,4**	**+ 0,83**	**- 35,01**	
		8990	19,8	+26,63	30,95	
FR0000053324	10/03/20 0,7	24.510.101	19,26	- 24,66	13,2	3,61
ALSTOM (ALO) ■◆	A	42,95	**43,13**	**+ 1,65**	**+ 2,13**	
		728490	43,29	+ 9,86	50,64	
FR0010220475	15/07/19 5,5	226.859.068	42,43	+ 4,18	29,73	
ALTAREA (ALTA)	A	140	**138,8**	**- 0,14**	**- 31,46**	
		2380	142,4	+25,27	210	
FR0000033219	29/05/19 12,75	16.700.762	138,2	- 22,97	103,2	
ALTEN (ATE) ▲	A	77,65	**79,1**	**+ 1,87**	**- 29,69**	
		53729	80,35	+13,32	119	
FR0000071946	20/06/19 1	34.178.944	77,65	- 21,37	54,5	
AMPLITUDE SURG. (AMPLI) △	C	1,5	**1,495**		**- 11,54**	
		15171	1,525	+26,16	1,85	
FR0012789667		47.804.841	1,495	- 27,07	0,92	
AMUNDI (AMUN) ▲	A	69,15	**70,45**	**+ 3,07**	**+ 0,79**	
EX-DS 15/03/17		193916	70,6	+14	78,55	
FR0004125920	24/05/19 2,9	202.163.305	68,7	+ 17,32	43,82	
ARCHOS (JXR) △	C	0,043	**0,042**	**- 1,63**	**- 60,56**	
		780519	0,043	- 9,64	0,115	
FR0000182479		145.183.473	0,042	- 79,61	0,031	
ARKEMA (AKE) ■◆	A	85,1	**84,2**	**+ 0,33**	**- 11,09**	
		233532	85,76	+15	95,66	
FR0010313833	25/05/20 2,2	76.736.476	83,62	+ 4,26	42,5	3,21
ARTMARKET.COM (PRC) △	C	7,88	**8,02**	**- 1,72**	**- 15,67**	
		7006	8,22	+60,08	10,1	
FR0000074783		6.651.515	7,86	- 37,93	5,01	
ASSYSTEM (ASY)	B	22,4	**22,6**	**+ 2,26**	**- 30,03**	
OPA 24/11/17		2820	22,75	+10,78	34,65	
FR0000074148	17/06/19 1	15.668.216	22,2	- 33,33	16,58	4,43
ATARI (ATA) △	C	0,286	**0,289**	**+ 0,35**	**- 12,31**	
		218760	0,295	+ 0,87	0,36	
FR0010478248		267.782.050	0,286	- 21,93	0,17	
AUBAY (AUB) △	C	27,75	**29,7**	**+ 8,59**	**- 11,21**	
		25572	30,25	+18,33	34,2	
FR0000063737	15/05/20 0,27	13.193.296	27,75	- 3,57	15,32	0,91
AVENIR TELECOM (AVT) △	C	0,021	**0,021**	**- 0,48**	**+ 71,31**	
		29066147	0,022	+ 4,5	0,029	
FR0000066052	21/10/11 0,05	768.797.338	0,021	- 59,96	0,005	
AXWAY SOFTWARE (AXW) △	B	17,75	**18**	**+ 1,12**	**+ 45,16**	
		2514	18	+20,81	18,4	
FR0011040500	02/07/19 0,4	21.225.381	17,2	+ 40,63	10,55	
BAINS MER MONACO (BAIN)	B	51,8	**52,2**	**+ 2,35**	**- 9,06**	
		739	53	+ 0,38	67,6	
MC0000031187	26/09/14 0,01	24.516.661	51,4		44	
BÉNÉTEAU (BEN) △	B	6,73	**6,875**	**+ 2,38**	**- 36,52**	
		55086	6,955	+23,21	10,9	
FR0000035164	12/02/20 0,23	82.789.840	6,685	- 31,01	4,9	3,35
BIC (BB) ▲	A	44,9	**44,5**	**+ 0,36**	**- 28,23**	
		68617	44,9	- 1,02	66,05	
FR0000120966	01/06/20 2,45	45.532.240	44,26	- 31,54	41,86	5,51
BIGBEN INT. (BIG) △	C	11,5	**11,58**	**+ 1,58**	**- 27,81**	
		18885	11,7	+ 3,02	17,1	
FR0000074072	24/07/19 0,2	19.718.503	11,46	- 3,5	8,1	1,73
BIOMÉRIEUX (BIM) ▲	A	118,6	**119,9**	**+ 1,52**	**+ 51,1**	
		90442	120,7	-10,25	138	
FR0013280286	04/06/19 0,35	118.361.220	118	+ 57,97	75	0,29
BOIRON (BOI) △	A	36,65	**36,45**	**- 0,41**	**+ 0,14**	
		14034	37	+11,13	37,15	
FR0000061129	02/06/20 1,05	17.545.408	35,7	- 2,41	26,75	2,88
BOLLORÉ (BOL) ▲	A	2,88	**2,912**	**+ 2,54**	**- 25,14**	
		1659402	2,96	+15,92	3,996	
FR0000039299	04/06/20 0,04	2.946.208.874	2,854	- 25,33	2,01	1,37
BONDUELLE (BON) △	B	21,75	**21,3**	**- 0,7**	**- 8,58**	
		10147	21,75	- 2,07	23,9	
FR0000063935	06/01/20 0,5	32.538.340	21,2	- 27,92	16,58	2,35
BUREAU VERITAS (BVI) ■◆	A	19,565	**19,45**	**- 0,33**	**- 16,38**	
		857566	19,85	+ 5,65	26,01	
FR0006174348	20/05/19 0,56	452.092.988	19,37	- 10,49	15,165	
BURELLE SA (BUR)	A	568	**562**	**- 1,06**	**- 31,3**	
		31	570	+ 8,49	842	
FR0000061137	03/06/20 15	1.757.623	562	- 34,35	407	2,67
CARMILA (CARM) △	C	12,54	**12,66**	**+ 0,64**	**- 36,7**	
		52343	12,82	+26,6	20	
FR0010828137	21/05/19 1,5	136.561.695	12,5	- 15,49	8,69	
CASINO (CO) ▲	A	33,49	**33,59**	**+ 1,76**	**- 19,45**	
		207323	33,73	+ 3,96	42,85	
FR0000125585	09/05/19 1,56	108.426.230	32,68	+ 11,97	27,92	4,64
CATANA GROUP (CATG) △	C	2,355	**2,27**	**- 2,99**	**- 47,58**	
		194139	2,365	+13,61	4,49	
FR0010193052		30.514.178	2,26	- 14,18	1,7	
CGG (CGG) ▲	A	1,029	**1,069**	**+ 5,89**	**- 63,07**	
		14390630	1,073	+12,36	3,121	
FR0013181864		709.966.218	1,012	- 36,44	0,76	
CHARGEURS (CRI) △	C	13,8	**14,06**	**+ 1,74**	**- 18,63**	
		84639	14,16	-13	24,1	
FR0000130692	04/05/20 0,2	24.003.377	13,64	- 23,25	7,9	
CHRISTIAN DIOR (CDI)	A	374,8	**380,6**	**+ 2,48**	**- 16,68**	
EX D OP 08/06/17		6458	381,8	+ 7,21	479,8	
FR0000130403	06/12/19 31,4	180.507.516	374,2	- 16,17	252,4	1,21
CNP ASSURANCES (CNP) ▲	A	9,9	**10,19**	**+ 3,98**	**- 42,53**	
		1405964	10,46	+13,47	18,17	
FR0000120222	26/04/19 0,89	686.618.477	9,88	- 49,15	5,3	
COFACE (COFA) ▲	A	6,07	**6**		**- 45,31**	
		355080	6,23	+29,45	12,51	
FR0010667147	22/05/19 0,79	152.031.949	5,98	- 30,76	4,448	
COLAS (RE)	A	117	**116,5**	**+ 0,43**	**- 17,26**	
		1034	118	+ 4,02	143	
FR0000121634	04/05/20 6,4	32.654.499	116	- 14,34	90	5,49
COVIVIO (COV) ▲	A	68,5	**66,8**	**- 1,11**	**- 33,99**	
		283533	69,05	+34,3	112,2	
FR0000064578	27/04/20 4,8	94.488.052	66	- 27,51	38,84	
COVIVIO HOTELS (COVH)	A	18,4	**18,5**	**+ 0,82**	**- 35,09**	
		797	18,8	+11,11	30	
FR0000060303	13/05/20 1,55	132.547.616	18,35	- 28,29	16	
DASSAULT AV. (AM) ▲	A	819,5	**820**	**+ 0,31**	**- 29,91**	
		9681	835	+17,39	1192	
FR0000121725	22/05/19 21,2	8.348.703	808	- 34,87	624	
DBV TECHNOLOGIES (DBV) ▲	B	9,99	**10,28**	**+ 5,33**	**- 47,63**	
		591859	10,76	+24,53	25,44	
FR0010417345		54.927.187	9,855	- 31,47	3,5	
DERICHEBOURG (DBG) △	B	2,634	**2,606**	**- 0,15**	**- 28,6**	
		216961	2,646	- 2,91	3,784	
FR0000053381	07/02/20 0,11	159.397.489	2,586	- 19,07	2,07	4,22
DEVOTEAM (DVT) △	C	75,9	**78,5**	**+ 4,25**	**- 16,93**	
		7128	78,8	+17,34	96	
FR0000073793	03/07/19 1	8.332.407	75,8	- 20,3	47,25	
EDENRED (EDEN) ■◆	A	39,04	**39,46**	**+ 1,73**	**- 14,4**	
		587655	39,91	+10,84	51,56	
FR0010908533	13/05/20 0,7	246.583.351	38,93	- 10,8	29,74	2,18
EDF (EDF) ■◆	A	8,1	**8,114**	**+ 0,87**	**- 18,27**	
EX-DS 7/03/17		2603665	8,276	+ 8,97	13,61	
FR0010242511	14/05/20 0,33	3.103.621.086	8,05	- 28,79	5,978	
EIFFAGE (FGR) ■◆	A	82,34	**82,06**	**+ 0,56**	**- 19,55**	
		329058	84,18	+ 7,83	111,75	
FR0000130452	18/05/20 2,8	99.601.884	81,4	- 7,55	44,65	3,41
EKINOPS (EKI) △	C	6,14	**6,16**	**+ 0,33**	**- 6,81**	
		18969	6,2	+ 1,82	6,8	
FR0011466069		24.628.580	6	+ 74,5	3,67	
ELIOR (ELIOR) ▲	A	5,825	**5,78**	**+ 0,26**	**- 55,88**	
		785500	6,025	+18,3	13,83	
FR0011950732	07/04/20 0,29	174.125.268	5,715	- 52,47	4,072	5,02
ELIS (ELIS) ▲	A	10,45	**10,72**	**+ 3,18**	**- 42,05**	
		819784	10,88	+ 7,96	19	
FR0012435121	27/05/19 0,37	221.793.981	10,38	- 32,11	5,375	
EOS IMAGING (EOSI) △	C	1,336	**1,36**	**+ 1,64**	**- 38,6**	
		122609	1,4	+ 6,25	2,9	
FR0011191766		26.569.946	1,33	- 2,02	1,18	
ERAMET (ERA) ▲	A	32,74	**33,7**	**+ 3,63**	**- 26,48**	
		80427	34,07	+20,36	47,18	
FR0000131757	29/05/19 0,6	26.635.884	32,38	- 38,46	18,665	
ERYTECH PHARMA (ERYP) △	B	9,1	**9,1**	**+ 0,33**	**+ 35,82**	
		29134	9,31	+25,34	11,46	
FR0011471135		17.940.035	9,02	+ 46,77	2,8	
ESI GROUP (ESI) △	C	34,9	**35,2**		**+ 8,31**	
		2445	35,6	+18,52	41	
FR0004110310		6.019.592	34	+ 13,55	24,6	
EURAZEO (RF) ▲	A	46,9	**47,1**	**+ 1,2**	**- 22,79**	
		80897	47,86	+11,56	67,05	
FR0000121121	08/05/19 1,25	78.629.243	46,4	- 25,3	35,6	
EUROFINS SCIENTIFIC (ERF) ■◆	A	576,4	**572,4**	**- 0,45**	**+ 15,82**	
		55797	581,4	- 0,69	620,2	
FR0000038259	03/07/19 2,45	18.903.525	566,4	+ 52,23	393	0,5
EUROPCAR GROUPE (EUCAR) △	B	2,444	**2,38**	**- 2,46**	**- 45,09**	
		3236191	2,476	+72,09	4,688	
FR0012789949	21/05/19 0,26	163.884.278	2,26	- 60,23	1,22	
EUTELSAT COM. (ETL) ▲	A	8,954	**8,83**	**+ 0,82**	**- 39,06**	
		1534236	8,99	- 1,98	14,825	
FR0010221234	21/11/19 1,27	232.774.635	8,722	- 44,69	7,996	14,38
EXEL INDUSTRIES (EXE)	B	37,8	**37,9**	**+ 0,27**	**- 18,67**	
		121	38,7	- 9,33	47,8	
FR0004527638	13/02/19 1,14	6.787.900	37,8	- 29,55	31	
FAURECIA (EO) ■◆	A	33,03	**34,1**	**+ 4,96**	**- 29**	
		672427	35,16	+ 2,96	49,49	
FR0000121147	31/05/19 1,25	138.035.801	32,88	- 12,99	20,58	
FDJ (FDJ) ▲	A	30,9	**30,01**	**- 2,69**	**+ 25,96**	
		336840	31,06	+ 7,22	32,18	
FR0013451333		191.000.000	30,01	+ 53,9	18,3	
FFP (FFP) △	A	66,6	**68,5**	**+ 3,01**	**- 34,13**	
		13892	69,3	+11,02	105,6	
FR0000064784	22/05/20 2,15	24.922.589	66,6	- 28,27	42,15	3,14
FIGEAC AERO (FGA) △	B	4,1	**4,1**	**- 1,21**	**- 55,91**	
		23216	4,25	+60,16	9,69	
FR0011665280		31.839.473	4,1	- 65,6	2,48	
FIN. ODET (ODET)	A	670	**680**	**+ 3,66**	**- 13,04**	
		215	690	+19,3	810	
FR0000062234	04/06/20 1	6.585.990	660	- 18,07	497	0,15
FNAC DARTY (FNAC) ▲	A	37,28	**37,3**	**+ 0,81**	**- 29,36**	
		80900	37,8	+46,85	53,85	
FR0011476928		26.598.464	36,74	- 41,81	16,29	
FONCIÈRE LYONNAISE (FLY)	A	68,6	**68,8**		**- 6,78**	
		44	69,4	+ 1,47	83,4	
FR0000033409	21/04/20 2,65	46.528.974	68,6	- 0,58	58	
GECI INTERNATIONAL (GECP) △	C	0,038	**0,038**	**+ 1,06**	**+ 16,46**	
		165511	0,038	+ 4,37	0,07	
FR0000079634	01/10/01 0,1	214.582.625	0,038	- 60,04	0,018	
GECINA (GFC) ■◆	A	115,4	**114**	**- 0,7**	**- 28,57**	
		110184	116	+10,14	183,6	
FR0010040865	04/03/20 2,8	76.411.605	113,1	- 15,68	88,5	
GENFIT (GNFT) ▲	B	5,44	**5,49**	**+

Les Echos
FLOTTES D'ENTREPRISE

PANORAMA Le redémarrage des parcs professionnels se passe mieux qu'anticipé et les services innovants proposés par les loueurs pourraient donner naissance à de nouvelles formes de mobilité.

Les flottes d'entreprise en route vers « le monde d'après »

Jean-Pierre Lagarde

Nous sommes surpris par la vitesse de redémarrage des flottes d'entreprise, constate Grégoire Chové, directeur général Europe du loueur Arval. *Mi-mai, nous étions à 110 % de notre niveau d'activité pour les prestations de gestion du parc liées à l'entretien des véhicules restés à l'arrêt pendant plusieurs semaines.* » Mais pour ce loueur longue durée, qui gère en France une flotte de 350.000 véhicules, ce retour à la route de son parc ne se traduit pas encore par un retour des commandes de véhicules neufs à un niveau comparable à l'avant-Covid.

« *La tendance est la même dans l'ensemble des pays européens,* souligne Grégoire Chové. *Dans les grandes entreprises où le télétravail a été la règle, l'activité s'est poursuivie et l'on enregistre un recul de 40 %. Pour les petites entreprises, en revanche, la chute a été plus prononcée, atteignant jusqu'à –80 % au cœur de la crise.* » Face à cette baisse d'activité, Grégoire Chové souligne que le loueur a accordé des facilités de paiement à ses clients en jouant la synergie avec sa maison mère BNP Paribas. « *L'économie est encore sous perfusion, mais nous n'enregistrons pas de signes d'un mouvement massif de restitution de véhicules,* explique-t-il. *En France, il est encourageant de constater que le marché du véhicule d'occasion se maintient en volume et en valeur.* »

Même démarche chez le loueur ALD Automotive, qui gère un parc de 550.000 véhicules en France. « *Sur le plan opérationnel, l'accompagnement commercial s'est poursuivi vers la gestion de la trésorerie avec des loyers de location décalés dans le temps pour nos clients qui en faisaient la demande,* indique Fabrice Denoual, directeur général délégué. *De même, des allongements de contrats ont été proposés, mais les prêts de l'Etat ainsi que le chômage partiel soutenu par les pouvoirs publics ont permis de garantir le niveau de solvabilité de la plupart des entreprises.* »

Chez certains loueurs, l'accompagnement commercial s'est focalisé sur la gestion de la trésorerie. *iStock*

Une démarche similaire est enregistrée parmi les constructeurs automobiles. « *Nous enregistrons un peu moins de 10 % de demandes de prolongation de contrats de location longue durée auprès de nos clients,* explique Hugues de Laage, directeur de PSA Corporate Sales. *Cela porte sur des extensions de quatre à six mois permettant de lisser le montant des loyers. Dans le même temps, nous avons revu notre dispositif commercial afin de soulager la trésorerie de nos clients.* »

MAÎTRISER LE RECUL

Aujourd'hui, le marché des ventes de véhicules aux entreprises reprend des couleurs. « *En mai, les ventes B to B étaient en baisse de 47 % pour les voitures particulières et de 33 % pour les véhicules utilitaires,* explique Hugues de Laage. *Ce qui serait catastrophique en temps normal devient positif, notamment après l'effondrement des ventes de 90 % enregistré en avril. Désormais, on sent une reprise des livraisons et des sollicitations commerciales et, en juin, le recul des ventes aux flottes ne devrait plus être que de 25 %.* » Pour Hugues de Laage, la baisse du marché B to B cette année devrait être limitée à 20 %. Autre pronostic avancé par Arval : « *Le marché 2020 se traduit par une baisse des commandes de 20 % sur le premier semestre et, compte tenu de la demande, le second semestre se situera entre –25 % et –30 %. Cette perspective,* explique Grégoire Chové, *prend en compte la recherche de réduction des coûts à laquelle se livrent les entreprises, mais également les demandes de prolongation des contrats. Car les véhicules en parc dans les entreprises vont être amenés à parcourir moins de kilomètres qu'auparavant en raison du développement du télétravail.* »

ACCÉLÉRATEUR GOUVERNEMENTAL

Dans ce contexte, chacun se réjouit des mesures du gouvernement prises en faveur des ventes de véhicules propres. Ainsi, pour Grégoire Chové, « *les mesures incitatives du gouvernement vont favoriser les ventes de véhicules électriques aux entreprises. A cela se combine la demande des entreprises qui, pour faire face au déconfinement, souhaitent des solutions de mobilité pour tous les collaborateurs et pas uniquement ceux qui disposent d'un véhicule de fonction* ».

> Les mesures incitatives du gouvernement vont favoriser les ventes de véhicules électriques aux entreprises.

De même, précise Fabrice Denoual, « *la période devient plus propice à des échanges approfondis avec nos clients sur la structure de leur parc, afin d'aller vers des choix de modèles plus adaptés à l'usage qui en sera fait* ». ALD Automotive va aussi proposer de nouveaux services à partir d'un réseau de centres de mobilité, dont le premier site pilote ouvrira très bientôt à Tours. Ainsi, pour répondre aux demandes de mobilité nouvelles de ses clients, ce loueur va proposer des solutions de location de moyenne durée plus flexibles et répondant aux incertitudes économiques actuelles. Il envisage aussi de proposer des vélos à assistance électrique en location longue durée aux entreprises. ■

LE MARCHÉ ET LE CHOC DU CONFINEMENT EN TROIS DONNÉES CLÉS

iStock

2020 : L'ANNÉE DES VOITURES HYBRIDES RECHARGEABLES Après en avoir été écartés dans la loi de finances, les véhicules hybrides rechargeables bénéficient à nouveau d'un bonus écologique de 2.000 euros lorsque leur autonomie est supérieure à 50 km, leurs émissions de CO_2 compris entre 20 et 50 g/km et pour un coût d'acquisition inférieur à 50.000 euros (prix TTC remisé). Pour les entreprises, cet avantage fiscal accordé aux modèles hybrides rechargeables s'ajoute à la gratuité de la carte grise et à l'exemption de taxe sur les véhicules de société (TVS).

iStock

LLD : IMMATRICULATIONS EN BAISSE DE 23 % Selon le syndicat des loueurs Sesamlld, les immatriculations de véhicules en location longue durée (LLD) ont représenté 116.967 unités au premier trimestre 2020. Soit une baisse de 23 % par rapport à la même période de 2019. Les voitures chutent de –20,5 % avec 91.643 immatriculations tandis que les acquisitions de véhicules utilitaires baissent de –25 % à 16.457 unités. Au premier trimestre, les acquisitions de véhicules en location longue durée ont représenté 27 % de l'ensemble du marché automobile français.

iStock

LES VENTES DE VOITURES AUX ENTREPRISES EN RECUL DE 39 % Sur les cinq premiers mois de l'année, les achats de véhicules par les entreprises sont en recul de 39 % avec 222.480 unités. En comparaison, le marché automobile global est en repli de 47 % avec 605.111 immatriculations. Sur cette période, les motorisations alternatives restent les seules à afficher des immatriculations en hausse : +25 % pour les hybrides et +4,56 % pour les modèles électriques. A noter que sur le seul mois d'avril, les modèles hybrides ont progressé de 160 %.

ENJEUX Le groupe fait partie des ETI pionnières en matière de responsabilité environnementale.

Léa Nature : objectif zéro diesel à fin 2021

Valérie Froger

Léa Nature, fabricant de produits bio et naturels (450 millions d'euros de chiffre d'affaires, 1.600 salariés), s'est engagée depuis 2015 dans un plan de mobilité « douce ». Au-delà d'une politique RSE poussée (la société a d'ailleurs été reconnue entreprise à mission environnementale en octobre 2019), l'ETI rochelaise fait évoluer son parc auto avec des voitures propres.

« *Notre flotte est composée de 400 véhicules, dont 170 sont destinés à la force de vente. Depuis cinq ans, les véhicules diesel sont peu à peu remplacés par des véhicules électriques, hybrides et/ou essence. Notre objectif est d'atteindre zéro diesel d'ici à fin 2021* », détaille Thierry Lasvergnas, directeur du Pôle gestion commerciale et des Facility Services. Aujourd'hui, 80 % des 170 voitures de société réservées aux commerciaux sont propres et le renouvellement de la flotte se porte automatiquement sur des modèles hybrides achetés auprès de Toyota, Lexus, Kia, Renault et Peugeot.

« Notre flotte est composée de 400 véhicules, dont 170 sont destinés à la force de vente. Pour nous, l'hybride est une étape vers l'électrique. »

THIERRY LASVERGNAS
Directeur du Pôle gestion commerciale et des Facility Services chez Léa Nature.

Léa Nature

Nouvelles offres et réseau

« *Les constructeurs français sont encore peu nombreux à proposer ce type de véhicules. Notre flotte est principalement composée de modèles Toyota et Lexus mais, dans quelques mois, nous espérons renouveler notre parc avec des voitures françaises* », indique Thierry Lasvergnas. Avec, si possible, une évolution vers l'électrique, tout en tenant compte des contraintes inhérentes à celui-ci, en tout cas tant que le réseau de recharge ne se sera pas sensiblement développé sur l'ensemble des territoires. « *Pour l'heure, l'autonomie est une contrainte, car nos commerciaux se déplacent sur des secteurs larges, parfois éloignés. Pour l'instant, nous avons peu de véhicules électriques, hormis quelques ZOE disponibles au siège de l'entreprise à Périgny. Il y a aussi le problème du recyclage des batteries. Mais nous y viendrons : pour nous, l'hybride est une étape vers l'électrique* », anticipe le directeur du Pôle gestion commerciale et des Facility Services.

Une idée largement défendue par ce groupe familial et son président fondateur, Charles Kloboukoff. En 2014, ce patron engagé a été le premier à se faire livrer une Tesla (modèle S) sur le département de la Charente-Maritime. Il a, depuis, converti son entreprise aux valeurs vertes et à la mobilité décarbonée. ■

CAS D'ÉCOLE

L'électrique, un confort de conduite indéniable

Plus de 30.000 kilomètres par an à sillonner la région parisienne ! Justine Le Corre, artisan confiturière depuis 2018 à Jouars-Pontchartrain, dans les Yvelines, accumule les heures de route au volant de son Kangoo électrique. « *Je fais beaucoup de livraisons à Paris*, explique la jeune femme. *Je travaille avec une trentaine de distributeurs : épiceries communautaires, supérettes, boulangeries… Une fois par semaine, je me fournis à Rungis et auprès de producteurs locaux du département. Je vends également le week-end sur les marchés de Chatou et de Saint-Germain-en-Laye. J'avais besoin d'un véhicule ni trop grand, pour pouvoir circuler facilement en ville, ni trop petit, pour stocker mes pots de confiture et cagettes de fruits.* »

Profitant d'une aide de l'Etat de 6.000 euros et d'une subvention de la région Ile-de-France du même montant en 2018, Justine Le Corre n'a pas hésité à investir les 13.000 euros restant pour s'offrir un véhicule neuf. « *Certes, les véhicules électriques sont chers à l'achat, mais les avantages sont nombreux. Il n'y a pas de bruit de moteur, cela me permet de passer mes appels téléphoniques professionnels en roulant. C'est également économique à l'utilisation ; je fais en moyenne 100 kilomètres par jour. Il faut juste penser à recharger les batteries. J'ai fait installer une borne électrique dans mon atelier de fabrication.* » Pour la jeune confiturière, qui a réalisé 55.000 euros de chiffre d'affaires en 2019, rouler à l'électricité permet aussi de défendre le côté écolo de son activité. « *Je valorise un savoir-faire et je privilégie les circuits courts. Je me sens responsable de l'impact que mon activité peut engendrer.* » Une question de valeurs bien plus que d'économies pour Justine Le Corre, qui a réussi à se maintenir à flot pendant le confinement. « *Les petits commerces avec lesquels je travaille ont vu leur demande exploser. J'ai été extrêmement démarchée, et j'ai poursuivi mes livraisons, heureuse de participer, à mon échelle, à la baisse de pollution en région parisienne.* » **V. F.**

Les « flottes vertes » investissent dans leur ravitaillement

Les entreprises déploient des bornes et des stations de recharge ou d'approvisionnement pour soutenir le développement de leurs parcs de véhicules électriques ou au gaz.

Bruno Mouly

Pour accompagner la croissance de leurs parcs de véhicules électriques et hybrides rechargeables, les entreprises s'équipent tambour battant de bornes de recharge. Elles scellent souvent des partenariats avec des spécialistes qui proposent la fourniture et l'exploitation de bornes intelligentes et connectées associées à un logiciel de gestion de rechargement des véhicules et de disponibilité des bornes. Le groupe Orange a ainsi conclu un accord avec la start-up Ze-Watt qui porte sur la mise en œuvre d'un outil logiciel de gestion, l'installation de bornes et leur maintenance. Le groupe s'est équipé de 200 bornes connectées Ze-Watt, qui s'ajoutent aux 400 de l'espagnol Circontrol. « *Au total, 600 points de charge sur une soixantaine de sites couvrent nos 1.080 véhicules électrifiés dont la moitié est 100 % électrique* », résume Patrick Martinoli, directeur délégué Innovation Projet de la flotte d'Orange. Ze-Watt fournit un badge d'accès aux bornes pour charger les véhicules et une application mobile qui donne aux utilisateurs une visibilité sur leur disponibilité. Son logiciel de gestion des rechargements est suffisamment évolutif pour absorber 3.500 points de charge supplémentaires prévus par Orange d'ici à 2025, afin de couvrir une flotte programmée à cette échéance de 7.000 véhicules électrifiés.

Le groupe La Poste a déboursé près de 10 millions d'euros en dix ans pour déployer 7.000 bornes sur ses 2.000 sites.

Le groupe La Poste, qui revendique une flotte de 7.500 véhicules électriques, a lui déboursé près de 10 millions d'euros en dix ans pour déployer 7.000 bornes sur ses 2.000 sites. « *C'est le fruit d'un partenariat qui arrive à terme avec Bouygues Energies & Services et Spie CityNetworks. On a lancé un appel d'offres pour le renouvellement de 3.000 bornes standards* », dévoile Olivier Bombe, chargé des infrastructures et des énergies de la branche Services-courrier-colis.

Hydrogène et GNV en progression

Les flottes de véhicules à hydrogène se développent aussi avec le déploiement de stations de recharge. La jeune pousse HysetCo, créée par Air Liquide, producteur de gaz industriels, Idex, acteur de l'efficience énergétique, Step, la société de taxis électriques parisienne, et le constructeur Toyota, exploite, via la Step, une flotte d'une centaine de taxis Hype à hydrogène à Paris et sa région. Cela, grâce à l'appui de quatre stations de recharge à Paris, aux aéroports d'Orly et de Roissy-Charles de Gaulle et aux Loges-en-Josas (Yvelines). « *On va installer en 2020 deux autres stations de recharge à la porte de Saint-Cloud et proche de Paris, ainsi que deux autres en 2021 pour accompagner les besoins des 500 taxis Hype supplémentaires prévus fin 2020* », révèle Mathieu Gardies, président d'HysetCo et de la Step.

Les flottes de camions au gaz (GNV, gaz naturel pour véhicule) ne sont pas en reste. Les transporteurs nouent des partenariats avec les gaziers pour ravitailler sur des stations dédiées leurs véhicules en gaz naturel liquéfié (GNL) ou en gaz naturel compressé (GNC). Le groupe Jacky Perrenot, premier transporteur français pour la grande distribution, a ainsi passé un accord avec Engie, Air Liquide, Naturgy et Primagaz pour ravitailler sa flotte de 550 camions GNL et GNC sur trois stations dédiées. « *Nos accords avec les gaziers portent sur notre engagement sur un volume annuel de gaz conséquent* », explique Philippe Givone, son PDG. Le ravitaillement des camions en gaz s'effectue à l'aide de cartes « carburant » des gaziers partenaires. De même, XPO Logistics, qui dispose d'une flotte de 170 camions au gaz, a scellé un partenariat avec GNVert (filiale d'Engie) et d'autres gaziers pour se ravitailler en GNL. ■

10 hybrides rechargeables ou électriques de 100 à 500 euros de loyer mensuel

CLASSEMENT Aides à la reprise du marché automobile et avantages fiscaux ne peuvent qu'inciter les entreprises à investir dans des voitures de fonction proposant des émissions de CO_2 ultra-réduites, voire nulles. Nous avons sélectionné dix modèles de référence, classés par tranche de loyer, pour un budget raisonnable en location longue durée.

VOITURES ÉLECTRIQUES

Entre 100 et 200 euros de loyer mensuel

Skoda

SKODA CITIGO EIV

De la place pour 4 sans se gêner, une construction plus que robuste, un style contemporain et une taille réduite : la Skoda Citigo est l'archétype de la citadine réussie. Et comme l'adjonction d'un moteur électrique lui va à ravir (265 kilomètres d'autonomie !) et que son prix s'affiche d'emblée parmi les meilleurs du marché… Il n'y a plus qu'à foncer.

L'EXTRATERRESTRE : **CITROËN AMI**

PORTRAIT ENVIRONNEMENTAL, FISCAL ET FINANCIER

CO_2 0 g/km
Carburant 0 l/100 km –Electricité
Bonus 7.000 euros
Revente Facile (estimation)
Prix facial 21.600 euros
Loyer à viser +/-170 euros/mois

Entre 200 et 300 euros de loyer mensuel

Opel

OPEL CORSAe Sélection

Sœur jumelle de la Peugeot 208, la nouvelle Corsa profite des mêmes atouts techniques. Sous son capot, on retrouve donc avec la même joie un moteur électrique dont les batteries promettent jusqu'à 330 kilomètres d'autonomie sans se traîner (136 ch.) et entouré de modernité (écran de 7 pouces, freinage automatique d'urgence, etc.). Pourquoi se priver ?

COUP DE CŒUR : **MINI ÉLECTRIQUE**

PORTRAIT ENVIRONEMEMENTAL, FISCAL ET FINANCIER

CO_2 0 g/km
Carburant 0 l/100 km - Electricité
Bonus 7.000 euros
Revente Très facile (estimation)
Prix facial 29.900 euros
Loyer à viser +/-240 euros/mois (bonus inclus)

Entre 300 et 400 euros de loyer mensuel

Kia

KIA e-Niro

Un look de SUV, un gabarit ni trop grand ni trop petit pour couvrir le plus d'usages possible et une autonomie de… 450 kilomètres. Le Kia e-Niro ne manque ni d'allure, ni de performances ! La première étape idéale pour se convertir à l'électrique sans trop faire de compromis, d'autant que question budget (comme son frère signé Hyundai), c'est la fête !

COUP DE CŒUR : **FIAT 500 ÉLECTRIQUE**

PORTRAIT ENVIRONNEMENTAL, FISCAL ET FINANCIER

CO_2 0 g/km
Carburant 0 l/100 km - Electricité
Bonus 7.000 euros
Revente Très facile (estimation)
Prix facial 37.000 euros
Loyer à viser +/-300 euros/mois (bonus inclus)

SUR LE WEB

Diaporama
Cinq nouveautés électriques chez des constructeurs généralistes.

Electriques et hybrides
La saison des bonnes affaires.

VOITURES HYBRIDES RECHARGEABLES

Entre 300 et 400 euros de loyer mensuel

Citroën

CITROËN C5 AIRCROSS PHEV

Divertissant, rassurant, élégant… Le C5 Aircross n'a jamais manqué d'arguments. En mariant essence et électricité (225 ch de puissance cumulée) il n'en devient donc que plus charmant avec un entrain de GTI pour une consommation sous les 2l/100 km et une autonomie à la force des batteries de… 55 kilomètres. D'autant plus sympas que ses tarifs figurent parmi les meilleurs du marché. Go !

LA BONNE AFFAIRE : **BMW SÉRIE 2 ACTIVE TOURER 225XE**

PORTRAIT ENVIRONNEMENTAL, FISCAL ET FINANCIER

CO_2 33 g/km
Carburant 1,7 l/100 km – Essence et Electricité
Bonus 2.000 euros
Revente Très facile (estimation)
Prix facial 39.950 euros
Loyer à viser +/-390 euros/mois

Entre 400 et 500 euros

Volvo

VOLVO XC40 T5 TWIN ENGINE

En matière de système hybride rechargeable, Volvo est un expert avec pas loin de 3 modèles présents au catalogue qui ont enraciné le succès de la marque en France. Pareillement motorisé (50 kilomètres d'autonomie pour 262 ch…) et doté d'un gabarit réduit sans se départir de l'esprit Volvo, le XC40 « Plug In » a donc tout pour réussir comme ses sœurs.

LA BONNE AFFAIRE : **DS7 E-TENSE GRAND CHIC**

PORTRAIT ENVIRONNEMENTAL, FISCAL ET FINANCIER

CO_2 38 g/km
Carburant 1,8 l/100 km – Essence et Electricité
Bonus 0 euros
Revente Très facile
Prix Facial 45.600 euros
Loyer à viser +/-450 euros/mois

Les critères de sélection : le loyer comme juge de paix

Le recours au classement par loyer mensuel s'inscrit dans le cadre d'un financement en Location longue durée dédié aux entreprises (les offres dédiées aux particuliers sont souvent moins avantageuses) pour un kilométrage de 45.000 kilomètres sur trois ans (normes parmi les plus souvent constatées). Par ailleurs, le marché du financement en LLD étant ultra-concurrentiel et fluctuant, notre classement s'en remet à des tranches de loyers, comme repères des offres attractives. Aussi étonnant que cela puisse paraître, il n'est pas rare, en effet, de constater des disparités importantes de loyers d'un établissement à l'autre ; les calculs des valeurs de revente (avec l'émergence des nouvelles énergies et le durcissement des contraintes environnementales et fiscales) étant devenus un casse-tête, le recours à un courtier en LLD n'est pas inutile. L'occasion d'apprendre de la bouche de professionnels qu'un loyer est considéré comme intéressant lorsque les mensualités correspondent à plus ou moins 1 % du prix total du modèle… Pour le reste et afin de départager des modèles électriques et Plug-In jouissant chacun de la fiscalité la plus avantageuse, l'image de marque s'avère plus que jamais un critère.

Les Echos ENTREPRISES & COLLECTIVITÉS
SPÉCIAL ÎLE-DE-FRANCE

Le Campus Condorcet prend ses quartiers à Paris

La construction de cette « cité des Sciences Humaines », à cheval sur Aubervilliers et Paris, redémarre avec le lancement de la partie parisienne du chantier universitaire. La consultation publique s'ouvre jusqu'en juillet.

Laurence Albert
*@L_Albert_*

Le chantier du Campus Condorcet, vaste « cité des humanités et des sciences sociales » de 6,5 hectares, en gestation au nord de Paris, est reparti de plus belle. La préfecture d'Ile-de-France vient de lancer une consultation par voie électronique (participation du public par voie électronique, PPVE), ouverte jusqu'au 10 juillet, portant sur la construction d'un bâtiment de 25.000 mètres carrés. Il s'agit de la partie « parisienne » du campus, porte de la Chapelle, jusqu'ici restée en sommeil. Elle aura vocation à accueillir 4.000 personnes dont 3.500 d'étudiants de licence et master, transfuges de l'université Paris 1 (sites de Panthéon et Tolbiac).
Imaginé par l'architecte Françoise Mauffret, l'édifice de cinq étages abritera des salles de cours, des amphithéâtres, un restaurant, une résidence étudiante et un jardin-patio.
« *L'équipement aura vocation à s'ouvrir sur la ville, en mettant des amphithéâtres à disposition pour des événements culturels* », précise le directeur général du Campus Condorcet, David Bérinque. L'ouvrage coûtera 69 millions d'euros, financé à parts égales par la Ville de Paris, la Région Ile-de-France et l'Etat, les trois chevilles ouvrières de cet ambitieux projet scientifique et universitaire lancé il y a dix ans.

Photo Vincent Bourdon

UNIVERSITÉ. Sur cet emplacement, Porte de la Chapelle (XVIIIe arrondissement), s'élèvera un bâtiment de 25.000 m².

Les travaux se poursuivent à Aubervilliers

La Mairie de Paris, propriétaire du terrain, a donné cet automne son feu vert au permis de construire. Le confortement des sols a démarré. Ne reste désormais que la consultation citoyenne à mener avant de lancer les travaux fin 2020 pour une livraison en 2025.
La reconversion de cette ancienne gare aura cependant pris plus de temps que prévu. Le bâtiment a été un temps affecté à l'accueil des migrants, arrivés en masse dans la capitale fin 2017. Evacués du bâtiment fin 2019, la plupart ont quitté le quartier. Cette nouvelle étape parisienne ne signe pas pour autant la fin des travaux de l'autre côté du périphérique. Nettement plus vaste, le site d'Aubervilliers abrite le gros des 11 bâtiments du programme, soit 12.000 personnes. 2.000 d'entre eux sont rentrés en septembre.
Ralenti par la crise sanitaire, le Grand Equipement Documentaire d'Elisabeth Porzamparc, exceptionnelle bibliothèque qui accueillera un million d'ouvrages sera complètement opérationnelle à la rentrée 2021. Il devrait finalement conserver son nom d'origine. Le chantier du bâtiment de l'école des Hautes études en Sciences Sociales (EHESS), redémarré depuis le déconfinement, sera achevé en 2021. Reste à savoir si l'EHESS, désormais convaincue qu'elle doit complètement quitter le boulevard Raspail, parviendra à obtenir la construction d'un deuxième bâtiment pour son siège. « *La demande a été faite. Nous attendons les arbitrages qui seront faits en fin d'année dans le cadre de la préparation du nouveau contrat de plan Etat-Région* », précise David Bérinque. Ce CPER devrait aussi acter la phase II du chantier. Quelque 160.000 mètres carrés de locaux auront été bâtis lors de l'acte 1, moyennant 340 millions d'euros. Il en faudrait donc 250 pour bâtir les 100.000 mètres carrés restants. Une addition que l'Etat aura peut-être à cœur de faire baisser en vendant une partie du patrimoine universitaire parisien vacant comme elle l'a fait pour l'Institut d'Etudes Démographiques. Reste à savoir, aussi, qui viendra y prendre ses quartiers. L'école Pratique des Hautes études (EPHE), fer de lance du projet, a déjà réservé sa place. La direction du Campus, observe, elle, que les réticences initiales générées par ce départ de Paris s'estompent au fil des années. Le projet a pris de l'envergure, le métro est là. La direction a fait montre de pédagogie. Et la nouvelle génération de chercheurs semble prête à faire quelques kilomètres supplémentaires pour obtenir enfin de bonnes conditions de travail. ■

Le chiffre

340
millions d'euros
Le coût de l'acte I du chantier, soit la construction de 160.000 mètres carrés de locaux.

GRAND PARIS. Le montant du marché d'approvisionnement électrique remporté par Engie Solutions avoisine les 36 millions d'euros. *Photo Romain Gaillard/RÉA*

93 Engie Solutions remporte plusieurs marchés du Grand Paris Express

Le marché des travaux de production et de fourniture d'alimentation électrique d'une partie des futures lignes 16 et 17, qui traverseront la Seine Saint-Denis, vient d'être attribué au groupe.

Engie Solutions affirme sa présence dans les chantiers du Grand Paris Express. Le groupe vient de remporter le marché des travaux de production et de fourniture d'alimentation électrique de plusieurs tronçons des lignes 16 et 17. Soit 30 kilomètres de voie, 10 gares, et un centre d'exploitation, entre Saint-Denis Pleyel et Clichy-Montfermeil d'une part, et Le Bourget et Gonesse de l'autre. Les futurs trains du Grand Paris Express fonctionneront sous une tension électrique de 1.500 Vcc. Engie Solutions fournira cette alimentation depuis le réseau public de distribution jusqu'aux rames. Le montant de ce marché « Traction » lancé par la Société du Grand Paris (SGP) avoisine les 36 millions d'euros.
Le début des travaux est prévu pour septembre 2021. « *La mise en service de ces lignes devant impérativement s'achever en 2024 en raison de la tenue des Jeux Olympiques, nous avons dû imaginer un mode opératoire innovant, basé sur du pré-montage dans nos ateliers, et qui minimisera notre temps passé sur le chantier. C'est peut-être ce qui a fait la différence pour remporter ce marché* », indique Emmanuelle Brisemur, directrice adjointe en charge des infrastructures de transport.

Une vitrine pour Engie Solutions

Engie Solutions ne s'en cache pas : les chantiers du Grand Paris Express, d'envergure internationale, constituent une vitrine de choix. Associé à Nokia au sein d'un groupement, le groupe a remporté à la mi-mars le marché de déploiement d'un réseau mobile privé, s'appuyant sur une technologie dite de large bande évolutive (LTE) sur les lignes 15, 16 et 17. Ce réseau mobile, proche du modèle 4G, est une solution permettant le transport de données, voix, et images. Les agents d'exploitation qui vont intervenir sur ces nouvelles lignes, dépourvues de conducteurs, pourront ainsi communiquer, accéder aux images de vidéosurveillance embarquées dans les rames ou faire de la télémaintenance sans quitter les couloirs du métro. Quelque 200 kilomètres de nouvelles lignes sont concernés.
Alors que la Société du Grand Paris lance, en cette période de sortie de crise, de nouveaux marchés publics, Engie Solutions aspire également à se positionner sur ceux des lignes 15 est, Ouest et 18. — ***L. A.***

92// HAUTS-DE-SEINE

Crise sanitaire : le plan de relance du département est voté

Les mesures concernent les populations les plus fragiles ainsi que les PME et les TPE qui ont perdu du chiffre d'affaires du fait de la crise sanitaire.

Dominique Malécot
@DMalecot

Réunie le 12 juin sous la présidence de Georges Siffredi, l'assemblée départementale des Hauts-de-Seine a voté un budget supplémentaire largement consacré à son plan de soutien de 77 millions d'euros destiné à lutter contre les effets de la crise sanitaire. Les grandes masses de ce plan comprennent 37,3 millions d'euros de mesures de solidarité dont 18 millions d'euros d'aide aux bénéficiaires de la prime d'activité. Le soutien aux entreprises absorbe pour sa part 12 millions d'euros. Les aides aux communes s'élèvent à 16,5 millions d'euros tandis que la lutte contre la fracture numérique et le décrochage scolaire bénéficie de 900.000 euros.

Les 18 millions d'aides aux bénéficiaires de la prime d'activité concernent 66.000 foyers résidant dans les communes des Hauts-de-Seine qui vont ainsi être aidés à payer leurs charges.

10 millions pour les TPE et PME

Le département a aussi prévu un dispositif de soutien aux entreprises artisanales et aux TPE-PME impactées par la crise sanitaire du Coronavirus. Il déploie 10 millions d'euros en soutien aux petites entreprises, pour leur permettre de pérenniser leur activité et faciliter leur redémarrage. La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI 92) et la Chambre de Métiers et d'Artisanat (CMA 92), s'associent à ce dispositif d'intérêt général. Elles apportent leur contribution et expertise. En effet, la CCI 92 ou la CMA 92, selon le cas, évaluera les éléments présentés sur la plateforme dédiée de la CCI 92 ou de la CMA 92 et transmettra les dossiers au département pour validation.

Le dispositif s'applique aux entreprises de moins de 20 salariés, ou sans salarié dans certains secteurs en tension. Elles doivent être immatriculées au RCS de la CCI 92 et ou répertoire des Métiers de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine, avant le 30 septembre 2019. Ces entreprises doivent avoir leur siège et exercer leur activité dans les Hauts-de-Seine. Le montant de l'aide est de 50 % de la perte de chiffre d'affaires ou des dépenses engagées en lien avec la crise sanitaire. L'aide varie entre 2.000 euros et 10.000 euros correspondant à un minimum de perte ou de dépenses de 4.000 euros.

Le conseil départemental doit en outre voter le 6 juillet prochain en commission permanente une contribution de 2 millions d'euros au titre du fonds de solidarité national piloté par la Région Ile-de-France. Il vise plus particulièrement les très petites entreprises, les micro-entrepreneurs, les professionnels libéraux et les associations. ■

94

Valenton : course contre la montre pour ouvrir le collège à la rentrée

Le collège intercommunal de Valenton espère rattraper son retard dans les travaux freinés par le Covid-19 pour parvenir à ouvrir à la rentrée 2021.

ÉDUCATION. **Le collège intercommunal de Valenton doit accueillir 700 élèves à la rentrée 2021.** *Illustration Archipente*

Marion Kindermans
@MaKindermans

La pose de la première pierre s'était déroulée sous les meilleurs auspices en février 2020. Mais le Covid-19 est venu ralentir de près de deux mois le chantier de construction du nouveau collège intercommunal de Valenton (Val-de-Marne). La question de son ouverture à la rentrée 2021 est désormais posée, plongeant dans l'incertitude les 700 élèves qui doivent y être accueillis. *« Le calendrier n'est pas encore sécurisé, mais nous travaillons avec les entreprises pour garantir une ouverture du collège dans les temps, nous faisons le maximum »*, indique Marie Charbuy, qui pilote le projet au département du Val-de-Marne.
Depuis le 11 mai, le chantier a repris dans le respect du protocole sanitaire. Les bâtiments commencent à être montés, les fondations et le dallage sont visibles. Pour aller plus vite, le département envisage de décaler des parties. Sur ce programme immobilier de 4.700 mètres carrés, un gymnase de 2.000 mètres carrés et 600 mètres carrés de logements doivent être érigés. Pour répondre à l'urgence, priorité est donnée à la construction des 30 salles de classe et aux locaux scolaires, le gymnase et les logements attendront.

Isolation

Mais en cas d'impossibilité, l'ouverture devra être reportée d'un an. Ce serait une mauvaise nouvelle pour la collectivité départementale qui finance à hauteur de 26 millions d'euros cet établissement, un des plus gros du 94, situé en REP (réseau d'éducation prioritaire). Il répond à un afflux de demandes de scolarisation depuis ces dernières années sur les trois communes de Valenton, Limeil-Brévannes et Villeneuve-Saint-Georges. Par ailleurs, le projet, dont le marché global de performance a été attribué au constructeur bois Maître Cube, est ambitieux en matière de conception. Après labellisation, il sera le premier collège d'Ile-de-France certifié passif, c'est-à-dire obéissant à trois critères principaux (être très bien isolé, sans pont thermique et être étanche à l'air). Ce n'est pas le seul projet dans les tuyaux, mais celui-ci est le plus avancé. Parmi les solutions permettant cette économie d'énergie : une centrale double flux qui permet de rafraîchir l'air avec des microgouttelettes d'eau ou des systèmes d'ouverture nocturne pour capter l'air frais.

Vitesse d'exécution

Sa conception en ossature bois – ce sera l'un des plus gros collèges d'Ile-de-France dans ce matériau – joue plutôt en la faveur de la vitesse d'exécution. *« L'usine Meha, qui réalise les structures en bois n'a pas fermé pendant le confinement, elle a donc pris de l'avance sur la préfabrication »*, précise la responsable du projet. Pour autant, le tout « bois » n'a pas été privilégié. Le plancher mixe bois et béton, ce dernier permettant par sa capacité d'inertie d'emmagasiner ou de libérer de la chaleur. Le béton est aussi présent en rez-de-chaussée pour sécuriser la structure en cas de remontées capillaires. La façade n'est pas en bois non plus, remplacée par un composite jugé plus pérenne. ■

78// YVELINES

Versailles ouvre trois grands axes cyclables

La ville du Roi-Soleil met en avant la petite reine avec le déploiement de trois nouveaux axes cyclables pérennes reliant des sites emblématiques.

Avec 85 km d'itinéraires cyclables, Versailles a été classée première en Ile-de-France dans le baromètre 2019 de la Fédération française des usagers de la bicyclette (FUB) pour la catégorie des villes franciliennes de 50.000 à 100.000 habitants. La commune se hisse à la troisième place au plan national.

Elle s'est en effet dotée dès 2008 d'un plan de circulations douces… et n'entend pas ralentir la cadence. Depuis le développement de la crise sanitaire, Versailles a élaboré trois nouveaux axes cyclables, avec le soutien de la région Ile-de-France. *« Nous mobilisons en tout 300 millions d'euros pour financer des voies cyclables sécurisées le long des itinéraires du RER, afin de faire du vélo un moyen de transport de masse en Ile-de-France »*, déclare Valérie Pécresse, présidente de la région Ile-de-France et d'Ile-de-France Mobilités.

Relier gares et écoles

Crise sanitaire oblige, les axes cyclables promis en 2020 par le candidat François De Mazières (réélu le 15 mars dernier) ont été réalisés beaucoup plus vite que prévu initialement !

Les trois nouveaux aménagements ne sont pas des aménagements provisoires, mais des itinéraires conçus pour rester. Ils servent notamment à relier les gares, les établissements scolaires et le centre historique de la ville, *« Début mai, nous avons anticipé la réduction de la capacité des transports collectifs en renforçant le réseau de pistes cyclables, pour avoir une alternative cyclable durable face à l'essor prévisible du trafic routier »*, souligne François de Mazières, maire de Versailles.

Le premier axe Nord-Sud de 2,8 km relie désormais les lycées et collège Saint-Jean-Hulst (3.000 élèves), à la gare Versailles-Chantiers, 2e plus grande gare d'Ile-de-France. Il dessert également la gare Versailles Rive-Droite, la place du Marché et la préfecture et l'Hôtel de Ville. Cette nouvelle voie doit aussi favoriser le « rapprochement » entre les quartiers Clagny-Glatigny et le plateau Saint-Antoine et ceux des Chantiers et de Porchefontaine, via le centre historique… Et permettre de traverser plus aisément les trois grandes avenues (de Saint-Cloud, de Paris et de Sceaux) du célèbre trident dessiné par Le Nôtre qui mènent au château.

> Les axes doivent favoriser le rapprochement entre quartiers.

Le deuxième axe, long de 3 km, démarre boulevard de la République-boulevard de la Reine en direction du domaine du Château. Cette piste connecte les quartiers de Jussieu-Petits-Bois et de Montreuil ainsi que la ville de Viroflay au domaine du Château en passant par le boulevard de la Reine. Elle est située sur la zone de trottoir actuelle, libérée du stationnement non réglementaire. Enfin, une grande voie est-ouest de 2,5 kilomètres sur l'axe Paris-Versailles a elle aussi vu le jour. Aménagée le long de la vaste avenue de Paris, elle permet de traverser la ville de Viroflay pour rejoindre le Château.

La suite de ce réseau, en cours d'aménagement, permettra dans les mois à venir d'atteindre Paris à vélo. Un itinéraire qui pourrait connaître son heure de gloire lors des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 dont 13 épreuves (équitation, cyclisme sur route et pentathlon) seront organisées au Château et en ville. — ***A. P.***

91// ESSONNE

La première « Maison de l'Essonne » ouvre à Viry-Châtillon

Pour rendre les services publics sociaux du département plus accessibles, le Conseil départemental a lancé des « Maisons de l'Essonne ». La première vient d'ouvrir à Viry-Châtillon.

Alain Piffaretti
@AlainPiffaretti

Sept maisons départementales doivent voir le jour dans les prochaines années. La première d'entre elles accueillera les usagers à partir du jeudi 18 juin à Viry-Châtillon. Deux autres maisons suivront dans les mois à venir.

Ces maisons regroupent au sein d'une même structure tous les services publics sociaux du département : solidarité et aides à l'insertion, soutien à la parentalité, suivi médical des enfants de moins de 6 ans… Sur place, les habitants peuvent être informés, suivis et accompagnés dans leurs démarches.

« C'est une étape clé de notre politique de modernisation des services publics visant à assurer un meilleur accompagnement des usagers, en particulier des plus fragiles au plus près de leurs besoins », assure François Durovray, le président du conseil départemental.

Des consultations possibles

L'infrastructure de Viry-Châtillon comprend trois pôles : enfance et familles, social, et protection maternelle infantile et de santé. Les usagers peuvent prendre rendez-vous avec un conseiller spécialisé (par exemple en économie sociale et familiale) pour l'accueil des bénéficiaires du RSA. L'offre permet aussi les consultations médicales durant et après la grossesse, des séances de préparation à la naissance, des conseils de puériculture, des consultations et vaccinations des enfants, des entretiens avec des psychologues, etc. *« Tous les Essonniens qui se présenteront dans ces structures généralistes auront accès à une information complète sur l'offre de services du département dans les domaines »*, indique également François Durovray.

Le nouveau lieu doit aussi assurer le recueil et l'évaluation d'informations préoccupantes (protection de l'enfance en danger), ou encore d'évaluation des aides (aux foyers en difficulté, à l'insertion). La Maison de l'Essonne de Viry-Châtillon est aussi la première structure départementale à proposer un espace numérique (cinq postes informatiques en accès libre) pour consulter les sites de la CAF, de Pôle Emploi ou encore de la CPAM. Deux agents sont présents pour aider les usagers à utiliser ces outils numériques. — ***A. P.***

95// VAL-D'OISE

Le futur centre commercial à l'arrêt

Le Village des Marques qui devait s'implanter à Groslay ne verra pas le jour prochainement. Le promoteur n'a pas présenté son projet à la commission d'aménagement commercial.

Plus une réévaluation qu'un abandon. C'est ainsi que la communauté d'agglomération Plaine-Vallée évoque l'avenir du centre commercial de 76 boutiques et 9 restaurants qui doit s'implanter à Groslay.

Le « Village » devrait s'étaler sur 13.000 mètres carrés à une quinzaine de kilomètres de Paris sur la D 301 (en nationale 1). Mais alors que le dossier de centre commercial devait être examiné par la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) le 10 juin dernier, le promoteur a décidé de ne pas le présenter. *« Il ne s'agit absolument pas d'une remise en cause définitive du projet,* estime Joël Boutier, maire de Groslay et vice-président de la communauté d'agglomération Plaine-Vallée, en charge des finances et de l'administration générale. *Le promoteur n'a pas soumis son dossier afin de l'adapter aux conséquences de la crise. Mais il reviendra plus tard devant la commission, avec une nouvelle mouture ».*

Ce repli devrait permettre au promoteur de réviser son dispositif en raison des conséquences de la crise sanitaire.

Concept différent

L'enjeu est d'importance pour la communauté d'agglomération, qui porte le projet d'aménagement de la zone d'activité des Monts du Val d'Oise depuis de nombreuses années. Ce site, dédié principalement aux PME et PMI, implanté sur 17 hectares, devrait accueillir à terme plus de 1.000 emplois. La ZAC initiée par la communauté d'agglo est aménagée par la Semavo (Société d'économie mixte départementale pour l'aménagement du Val-d'Oise). Or son équilibre financier dépend de l'implantation du centre commercial. *« Il s'agit d'une opération très importante avec environ 500 emplois à la clé »*, défend Joël Boutier. Ce dernier doit par ailleurs affronter les critiques de l'association Val-d'Oise Environnement (VOE) qui estime que le projet est en réalité abandonné. *« Il n'est plus adapté aux circonstances actuelles. D'autres centres commerciaux existent déjà dans le secteur, sans compter le développement du e-commerce. Au final, il risquerait de détruire plus d'emplois qu'il n'en créerait »*, estime Bernard Loup, président de Val-d'Oise Environnement et du Collectif pour le triangle de Gonesse. Les élus de Plaine-Vallée répliquent que *« le concept est radicalement différent des commerces ou centres commerciaux du secteur »*, déclare Joël Boutier. Le promoteur n'a pas souhaité répondre à nos questions. — ***A. P.***

RÉAGIR
FACE À UNE CRISE

AGIR
POUR PRÉPARER L'APRÈS

0,59€* par jour

- Le site et l'appli en illimité
- Le journal numérique en avant-première
- Les newsletters réservées aux abonnés

Reprenez un temps d'avance avec Les Echos.

abonnement.lesechos.fr

Les Echos

*dans le cadre d'un abonnement digital à 18€ par mois au lieu de 36€ par mois, soit 50% de réduction

appels d'offres

FOURNITURES

92 CCAS DE LA VILLE D'ANTONY

COLIS DE NOËL POUR LES SÉNIORS 2020

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Antony, Mme Véronique GABARD, Place de l'Hôtel de Ville, 92160 Antony, tél. : 01 40 96 73 52, courriel : Marchespublics@ville-antony.fr, adresse internet : https://www.ville-antony.fr/acces-aux-marches-publics-encours-
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs
Objet du marché : Colis de Noël pour les séniors 2020
Type de marché de fournitures : Achat
Lieu d'exécution et de livraison : Salle Henri Lasson - Passage du Square (côté marché), 92160 Antony
La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.
L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre avec un seul opérateur
Caractéristiques principales :
• Des variantes seront-elles prises en compte : oui
• Le présent marché a pour objet la confection et la livraison de colis de Noël pour personnes âgées comprenant deux formats : pour une personne et pour deux personnes (couple).
En application des articles R. 2162-13 et suivants du Code de la Commande Publique, cette consultation est un accord-cadre à bons de commande, passé dans les conditions suivantes :
- Montant minimum : 95 000 euro(s) HT ;
- Montant maximum : 213 000 euro(s) HT.
• Valeur estimée (HT) : 213000 euros (Euros)
• Descriptions concernant les achats complémentaires : Il n'est pas prévu d'options.
Prestations divisées en lots : non
Cautionnement et garanties exigés : Aucune retenue de garantie n'est prévue.
Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Sur fonds propres du CCAS
Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Conformément aux articles R. 2142-19 et R. 2142-20 du Code de la Commande Publique, les candidats peuvent se présenter soit en tant que candidat individuel, soit sous la forme d'un groupement conjoint ou d'un groupement solidaire.
La composition du groupement ainsi que son mandataire devront être présentés lors de la remise des offres. La recevabilité de la candidature sera analysée pour chaque entreprise, que le groupement soit solidaire ou conjoint. L'appréciation des capacités financières, professionnelles et techniques sera globale.
Chaque opérateur économique ne peut soumissionner qu'une seule fois, soit en qualité de candidat individuel, soit en qualité de mandataire, soit en qualité de cotraitant. Il ne peut donc pas cumuler les qualités.
L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : non
Marché réservé : Non
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :
• Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
• Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4)
• Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4)
Nombre de candidats :
• Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue (procédure négociée, dialogue compétitif) : Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier : NON
Marché public simplifié : NON.
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)
Type de procédure : Procédure adaptée
Date limite de réception des offres : 24 août 2020 à 12 h 00
Délai minimum de validité des offres : 150 jours à compter de la date limite de réception des offres.
Renseignements complémentaires : Délais d'exécution :
Dans le contexte sanitaire actuel, le présent marché est susceptible de faire l'objet de deux commandes et de deux livraisons distinctes, selon l'évolution de la situation d'ici la fin de l'année et de la possibilité pour le CCAS de maintenir ou non sa sortie de Noël.
Variantes :
Chaque candidat est autorisé à remettre une variante en plus de son offre de base. A ce titre, les candidats sont autorisés à proposer des qualités et marques de produits différents. Ils sont toutefois tenus de respecter le nombre et le type de produits indiqués au CCTP.
En cas de dépôt d'une offre de base et d'une offre variante, le candidat devra remettre, pour chaque offre, un acte d'engagement, des pièces financières, un mémoire technique et des échantillons distincts. Les pièces relatives à l'offre variante devront être clairement identifiées.
La qualité et l'étendue de la solution variante seront prises en compte, lors de l'analyse des offres, dans la notation de la valeur technique.
Négociations :
Dans un premier temps, le CCAS peut procéder à la régularisation des offres irrégulières (à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses) et/ou inacceptables au sens des articles R. 2152-1 et suivants du Code de la Commande Publique. La régularisation s'opérera durant un premier tour de négociations.
Dans un second temps, le CCAS se réserve le droit de procéder à un ou plusieurs tours de négociation supplémentaires avec les 3 premières offres. Les négociations pourront soit prendre la forme d'auditions en mairie ou au CCAS, soit d'une demande écrite. Elles pourront porter sur tous les aspects de l'offre et notamment le prix, la quantité, la qualité, le délai et les garanties de bonne exécution du marché.
A chaque tour de négociation, les candidats devront faire parvenir une offre négociée qui sera analysée en fonction des critères énoncés à l'article 4.2.2 du présent Règlement de Consultation.
Suite aux négociations, si le candidat ne remet pas de nouvelle offre négociée, son offre initiale est prise en compte pour l'analyse des offres.
Date d'envoi du présent avis à la publication : 18 juin 2020
Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : adresse internet : https://marches.maximilien.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=366355&orgAcronyme=d6d
Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés : SERVICE MARCHES PUBLICS, CCAS D'ANTONY, Place de l'Hôtel de Ville, 92160 Antony, tél. : 01 40 96 72 34, courriel : Marchespublics@ville-antony.fr
Informations complémentaires :
• La prestation n'est pas réservée à une profession particulière
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Cergy-pontoise, 2/4 bd de l'hautil, 95000 Cergy-pontoise, tél. : 01 30 17 34 00, télécopieur : 01 30 17 34 59, courriel : Greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr
Détails d'introduction des recours : Ordonnance n°2009-515 du 7 mai 2009
Décrets n°2009-1455 et n°2009-1456 du 27 novembre 2009
Ordonnance et décrets consultables sur le site http://www.legifrance.gouv.fr
Fiche de synthèse disponible sur http://www.economie.gouv.fr/daj/recours-contentieux

SERVICES

75 CDC HABITAT

ACCORD-CADRE D'AMO POUR DES OPÉRATIONS DE VEFA

AVIS DE MARCHÉ
SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR
I.1) Nom et adresses : GIE GRAND PARIS HABITAT, 33 avenue Pierre Mendès-France, F - 75013 Paris cedex 13, courriel : Marieange.millot@cdc-habitat.fr
Adresse principale : http://grandparishabitat.cdc-habitat.com
Adresse du profil d'acheteur : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp
I.2) Procédure conjointe
I.3) Communication : Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : http://www.achatpublic.com
Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées : par voie électronique via : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2020_9rttESG8-I,
I.4) Type de pouvoir adjudicateur : Autre : Esh
I.5) Activité principale : Autre : Logement et équipements collectifs.
SECTION II : OBJET
II.1) Etendue du marché
II.1.1) Intitulé : ACCORD-CADRE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR DES OPERATIONS DE VEFA
II.1.2) Code CPV principal : 71247000
II.1.3) Type de marché : Services.
II.1.4) Description succincte : Cet accord cadre doit permettre la mise en action de missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la prise en charge et de suivi des opérations VEFA LLI, LAC et LLS développées par Grand Paris Habitat pour le compte de CDC Habitat et CDC Habitat Social.
II.1.5) Valeur totale estimée
II.1.6) Information sur les lots :
Ce marché est divisé en lots : non.
II.2) Description
II.2.1) Intitulé
II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) : 71356200
II.2.3) Lieu d'exécution :
Code NUTS : FR10
Lieu principal d'exécution : Région Ile-de-France et Oise
II.2.4) Description des prestations : Le volume d'opération est estimé à ce stade à environ 300 opérations. Il est envisagé environ 20 marchés subséquents, chaque marché subséquent sera composé au maximum de 25 opérations.
La composition des marchés subséquents sera définie au stade de la mise en concurrence des marchés subséquents.
II.2.5) Critères d'attribution : Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.
II.2.6) Valeur estimée
II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique :
Durée en mois : 48
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui.
Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Le marché peut faire l'objet de 2 reconductions de 1 an, soit une durée totale d'accord-cadre de 4 ans au maximum
II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer
II.2.10) Variantes :
Des variantes seront prises en considération : non.
II.2.11) Information sur les options :
Options : non.
II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques
II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne : Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.
SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE
III.1) Conditions de participation
III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :
Liste et description succincte des conditions : Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats, de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de membres de plusieurs groupements, conformément à l'article R2142-21 du Code de la Commande Publique.
Voir règlement de consultation
III.1.2) Capacité économique et financière :
Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) : Chiffre d'affaires annuel minimum de l'équipe candidate : 500 000 Euros (H.T.).
III.1.3) Capacité technique et professionnelle :
Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation.
III.1.5) Informations sur les marchés réservés
III.2) Conditions liées au marché
III.2.1) Information relative à la profession
III.2.2) Conditions particulières d'exécution
III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché :
Obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de l'exécution du marché.
III.2.4) Marché éligible au MPS : non.
SECTION IV : PROCEDURES
IV.1) Description
IV.1.1) Type de procédure : Ouverte
IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique :
Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre avec plusieurs opérateurs.
Nombre maximal envisagé de participants à l'accord-cadre : 10
IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue
IV.1.6) Enchère électronique
IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :
Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui.
IV.2) Renseignements d'ordre administratif
IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure
IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 21/07/2020 à 12 h 00
IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés
IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français.
IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.
IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres :
Date : 22 juillet 2020 à 14 h 00
SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES
VI.1) Renouvellement : Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable
VI.2) Informations sur les échanges électroniques
VI.3) Informations complémentaires
VI.4) Procédures de recours
VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal de Paris, Parvis du Tribunal de Paris, F - 75859 Paris cedex 17, Tél : +33 1144325151
VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation
VI.4.3) Introduction de recours
VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours : Tribunal de Paris, Parvis du Tribunal de Paris, F - 75859 Paris cedex 17
VI.5) Date d'envoi du présent avis : 18 juin 2020

91 VILLE DE LONGJUMEAU

RÉGIE PUBLICITAIRE DU BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville de Longjumeau, Madame Le Maire, 6 bis rue Sohier 91160 Longjumeau. tél. : 0164545932, Courriel : achatpublic@longjumeau.fr, adresse internet : http://longjumeau.fr, profil d'acheteur : http://longjumeau.e-marchespublics.com.
Principale(s) activité(s)s du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques.
Objet du marché : régie publicitaire du bulletin d'information municipal.
L'avis implique un marché public.
Caractéristiques principales : Le présent marché de services confie au titulaire la régie publicitaire du bulletin d'information municipal.
La prestation comprend principalement :
- La prospection et la facturation des espaces publicitaires du bulletin d'information municipal,
- La confection et la production,
- La présentation,
- L'annonce au service communication,
- La transmission,
- La livraison,
- L'encaissement des sommes facturées et le reversement à la Ville du montant de la participation qui lui est due.
Quantités : Le titulaire, nommé régisseur, sera rémunéré d'un montant global et forfaitaire correspondant au minimum à 45% du montant total des insertions publicitaires commercialisées. Le titulaire garantit à la Ville le reversement d'un montant minimum annuel fixé à 15 000 euros TTC. A titre indicatif, il y a dix numéros par an (un seul numéro pour les mois décembre-janvier et de juillet et août). La diffusion se fait dans toutes les boîtes aux lettres et les lieux publics, soit environ 10 000 exemplaires par mois pour un tirage de 11 000. La Ville réserve 4 à 5 pages intérieures à la publicité.
Options : descriptions concernant les achats complémentaires : - La ville de Longjumeau se réserve la possibilité de recourir aux dispositions de l'article R. 2122-4 du code de la commande publique des articles pour la conclusion de marchés complémentaires pour des prestations non prévues initialement mais devenues nécessaires à l'exécution du service ou à la réalisation de l'ouvrage objet du marché, ou pour la réalisation de prestations similaires à celles du marché initial.
- La durée du marché est fixée à un an, reconductible à la date anniversaire dans les conditions indiquées au CCAP. La possibilité de reconduire le marché est une option.
Nombre de reconductions éventuelles : 3.
La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : non.
Prestations divisées en lots : non.
Durée du marché ou délai d'exécution : 12 mois à compter de la notification du marché.
Date prévisionnelle de début des prestations : 02 Septembre 2020
Cautionnement et garanties exigés : aucune garantie financière n'est exigée.
Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : financement sur la section de fonctionnement du budget communal.
Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : groupement conjoint ou solidaire. En cas de groupement conjoint, la ville impose que le mandataire soit solidaire pour l'exécution du marché de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur en application de l'article r2142-24 du code de la commande publique.
Conditions de participation :
Critères de sélection des candidatures : capacités économiques et financières, capacités techniques et professionnelles. ne seront pas retenus les candidats qui ne sont pas en mesure de soumissionner au regard des articles l2141-1, l2141-2, l2141-3, l2141-4, l2141-5, l2141-7, l2141-8, l2141-9, l2141-10 et l2141-11 du code de la commande publique, ceux qui n'ont pas fourni les pièces mentionnées à l'article l2142-1 du code susvisé, précisées à l'article 15 du rc, ou enfin ceux qui ne présentent pas de garanties professionnelles, techniques, économiques ou financières suffisantes, appréciées au regard de l'objet du marché public ou à ses conditions d'exécution
Situation juridique - références requises : suffisantes au regard des besoins de la ville pour ce marché
Capacité économique et financière - références requises : suffisantes au regard des besoins de la ville pour ce marché
Référence professionnelle et capacité technique - références requises : suffisantes au regard des besoins de la ville pour ce marché
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :
-Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire (si ces documents ne sont pas déjà demandés dans le cadre du formulaire DC2, ci-après)
-Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 ,46 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après.)
-Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après)
-Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail) (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après)
-Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après)
Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (renseignements à inscrire dans le formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public)
-Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années (déclaration à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public)
-Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique (documents à fournir en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public)
-Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)
-Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement.(disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)
-S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre (documents à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public)
Marché public simplifié : NON
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Type de procédure : procédure adaptée.
Date limite de réception des offres : 08 Juillet 2020 à 16:00.
Délai minimum de validité des offres : 120 jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.
Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :
Les dossiers sont intégralement et gratuitement téléchargeables sur le profil acheteur de la Ville : e-marchespublics.com
Conditions de remise des offres ou des candidatures :
Les offres devront parvenir à la personne publique avant la date limite figurant dans le présent document. Les dossiers qui parviendront après la date et l'heure fixées ci-dessus, ou ne respectant pas la forme de présentation prescrite seront éliminés. En vertu du code de la commande publique, la dématérialisation des communications et échanges d'informations s'applique à l'ensemble de la procédure de passation du marché public. A cet effet, les candidats devront obligatoirement remettre leur pli par transmission électronique sur le profil acheteur de la Ville, à l'adresse suivante : http://www.e-marchespublics.com
Date d'envoi du présent avis à la publication : 17 Juin 2020.
Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : mairie de Longjumeau
Correspondant : service communication 6 bis rue Léontine Sohier 91160 Longjumeau , tél. : 0164541908 , courriel : spiraud@longjumeau.fr , adresse internet : http://www.e-marchespublics.com .
Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Maire de Longjumeau, Direction achat public 6 bis rue Léontine Sohier 91160 Longjumeau , tél. : 0164541948 , courriel : achatpublic@longjumeau.fr , adresse internet : http://www.e-marchespublics.com .
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de versailles 56 avenue de saint Cloud 78000 Versailles , tél. : 0139205400 , courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr , adresse internet : http://www.ta-versailles.juradm.fr .
Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : tribunal administratif de Versailles 56 avenue de saint Cloud 78000 Versailles , tél. : 0139205400 , courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr , adresse internet : http://www.ta-versailles.juradm.fr .

93 VILLE D'ÉPINAY-SUR-SEINE

RAMASSAGE DES ANIMAUX ERRANTS ET DÉPIGEONNISATION

I. Identification de l'organisme qui passe le marché
Correspondant: Hervé CHEVREAU
Nom de l'organisme acheteur: Mairie d'Epinay-sur-Seine, Hôtel de Ville - 1-3 rue Quétigny , 93800 EPINAY-SUR-SEINE, Téléphone: +33 149719867, Courriel: servicemarches@epinay-sur-seine.fr, URL pouvoir adjudicateur: http://www.epinay-sur-seine.fr, URL profil d'acheteur: https://marches.maximilien.fr/
Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs: non
II. Description du marché
Nature de marché: Marché de Services
Objet du marché: Ramassage des animaux errants et dépigeonnisation
Lieu d'exécution ou de livraison: Plusieurs lieux
Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP): oui
III. Accord-cadre
L'avis concerne un marché public.
IV. Caractéristiques principales
Des variantes seront-elles prises en compte: non
Caractéristiques principales:
Marché de prestations de services de ramassage des animaux errants et dépigeonnisation sur le territoire de la commune d'Epinay-sur-Seine, comprenant deux lots :
Lot 1 : Ramassage, transport, accueil en fourrière et gestion des animaux blessés, morts, en divagation, errants et/ou dangereux,
Lot 2 : Contrôle et capture des pigeons en vue d'une régulation ponctuelle de leur population.
Information sur les options:
Options: Oui.
Description: Le lot comporte des reconductions.
Calendrier prévisionnel de l'exercice de ces options: 12 mois. (à compter de la notification du marché.)
Nombre de reconductions éventuelles: 3
V. Renseignements relatifs aux lots
Prestations divisées en lots: Oui.
Possibilité de présenter une offre pour: tous les lots
1 - Ramassage, transport, accueil en fourrière et gestion des animaux blessés, morts, en divagation, errants et/ou dangereux
Description succincte: Ramassage, transport, accueil en fourrière et gestion des animaux blessés, morts, en divagation, errants et/ou dangereux
Indications quant à une autre durée du marché ou à une autre date de commencement / d'achevement : à compter du 14/09/2020 et jusqu'au 13/09/2021
2 - Contrôle et capture des pigeons en vue d'une régulation ponctuelle de leur population
Description succincte: Contrôle et capture des pigeons en vue d'une régulation ponctuelle de leur population
Indications quant à une autre durée du marché ou à une autre date de commencement / d'achevement : à compter du 14/09/2020 et jusqu'au 13/09/2021
VII. Conditions relatives au marché
L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières: Non.
VIII. Conditions de participation
Situation juridique - références requises:
Le candidat peut présenter sa candidature sous forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. En cas de groupement de commande, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DUME complété.
Capacité économique et financière:
1. Imprimés DC1 et DC2 disponibles à l'adresse : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires
2. Si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
3. Preuve d'une assurance pour les risques professionnels
Référence professionnelle et capacité technique:
1. Une déclaration indiquant les effectifs avec la répartition femmes/hommes et les moyens mis en ouvre en faveur de l'égalité femmes-hommes, moyens annuels du candidat ou mis à la disposition du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années, ou au cours de(s) l'année(s), précédant l'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence, si l'entreprise a été créée depuis moins de trois années.
2. Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années avec d'autres collectivités, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire, ou, à défaut par une déclaration du candidat
3. Outillage, matériel et équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
La prestation est réservée à une profession particulière: Non.
Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms, et qualifications professionnelles des membres du personnel chargé de la prestation: non
XII. Critères d'attribution
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans les documents du marché.
Type de procédure : Procédure adapté
XIII. Conditions de délai
Date limite de réception des offres: 15/07/2020 Heure locale: 11h00
Délai minimum de validité des offres: 120 jours
XIV. Autres renseignements
Renseignements complémentaires:
Les offres peuvent uniquement être remises électroniquement.
Date limite d'obtention: 15/07/2020 Heure locale: 11h00
Documents payants: Non.
Le présent marché a un caractère périodique: Non.
Ce marché s'inscrit dans un projet / programme financé par les fonds communautaires: Non.
XV. Adresses complémentaires
Renseignement d'ordre administratif et technique:
Correspondant: Hervé CHEVREAU, Mairie d'Epinay-sur-Seine, Hôtel de Ville - 1-3 rue Quétigny , 93800 EPINAY-SUR-SEINE, Téléphone: +33 149719867, Courriel: servicemarches@epinay-sur-seine.fr, Adresse internet: http://www.epinay-sur-seine.fr
Adresse à laquelle les documents peuvent être obtenus:
Adresse internet: https://marches.maximilien.fr/
Adresse à laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus:
Correspondant: Caroline DAMPIERRE, Mairie d'Epinay-sur-Seine, Hôtel de Ville - 1-3 rue Quétigny , 93800 EPINAY-SUR-SEINE, Téléphone: +33 149717993, Courriel: caroline.dampierre@epinay-sur-seine.fr, Adresse internet: http://www.epinay-sur-seine.fr
XVI. Procédures de recours
Instance chargée des procédures de recours : Personne morale, Organisme, Etablissement: Tribunal Administratif de Montreuil, 7, rue Catherine Puig , 93558 MONTREUIL CEDEX, Téléphone: +33 149202000, Télécopieur: +33 149202099, Courriel: greffe.ta-montreuil@juradm.fr
Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Personne morale, Organisme, Etablissement: Tribunal Administratif de Montreuil, 7, rue Catherine Puig , 93558 MONTREUIL CEDEX, Téléphone: +33 149202000, Télécopieur: +33 149202099, Courriel: greffe.ta-montreuil@juradm.fr

95 VAL D'OISE HABITAT

EXPLOITATION ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THERMIQUES

AVIS DE MARCHÉ
SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR
I.1) Nom et adresses : Val d'Oise Habitat, 1 avenue de la palette CS20716, F - 95031 Cergy pontoise cedex, Tél : +33 14416459, courriel : Marches@valdoisehabitat.fr
Adresse du profil d'acheteur : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp
I.2) Procédure conjointe
I.3) Communication : Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2020_WV18ccZhdv
Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées : par voie électronique via : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2020_WV18ccZhdv,
La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles. Un accès direct non restreint et complet à ces outils et dispositifs est possible gratuitement à l'adresse : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp.
I.4) Type de pouvoir adjudicateur : Autre : Logement et développement collectif
I.5) Activité principale : Logement et équipements collectifs
SECTION II : OBJET
II.1) Etendue du marché
II.1.1) Intitulé : Exploitation et maintenance des installations thermiques (chauffage et eau chaude sanitaire), de type CPI avec fourniture P1-P2 et P3 pour la résidence

appels d'offres

suivante : PETIT BUSSY&MARGENCY à EAUBONNE
Numéro de référence :
Chauffage EAUBONNE
II.1.2) Code CPV principal : 50720000
II.1.3) Type de marché : Services.
II.1.4) Description succincte : Le marché est mixte, ils comprend : · Une partie forfaitaire pour l'exploitation et la maintenance des installations thermiques (chauffage et eau chaude sanitaire) de type CPI fourniture P1, P2 et P3. · Une partie à bons de commande pour les travaux urgents hors travaux P3 Montant minimum annuel : sans - Montant maximum annuel : 60 000 euro(s) HT
II.1.5) Valeur totale estimée
II.1.6) Information sur les lots :
Ce marché est divisé en lots : non.
II.2) Description
II.2.1) Intitulé
II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) : 50720000
II.2.3) Lieu d'exécution :
Code NUTS : FR108
II.2.4) Description des prestations : La présente consultation concerne : L'exploitation et la maintenance des installations thermiques (chauffage et eau chaude sanitaire), de type CPI avec fourniture P1-P2 et P3 pour la résidence suivante : PETIT BUSSY&MARGENCY à EAUBONNE- 386 logements.
II.2.5) Critères d'attribution :
Critère(s) de qualité :
- Valeur technique / Pondération : 55
Prix - Pondération : 45
II.2.6) Valeur estimée
II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique :
Durée en mois : 32
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non.
II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer
II.2.10) Variantes :
Des variantes seront prises en considération : non.
II.2.11) Information sur les options :
Options : non.
II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques
II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne : Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.
SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE
III.1) Conditions de participation
III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :
Liste et description succincte des conditions : Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner ;
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
III.1.2) Capacité économique et financière :
Liste et description succincte des critères de sélection : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des 3 derniers exercices disponibles
III.1.3) Capacité technique et professionnelle :
Liste et description succincte des critères de sélection : · Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ; · Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ; Ils fourniront à ce titre une liste d'exploitation de chaufferies et d'installations thermiques de bâtiments similaires.
Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) : · Une attestation de formation pour les interventions sur amiante (sous-section 4)
III.1.5) Informations sur les marchés réservés
III.2) Conditions liées au marché
III.2.1) Information relative à la profession
III.2.2) Conditions particulières d'exécution
III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché
III.2.4) Marché éligible au MPS
La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non.
SECTION IV : PROCEDURES
IV.1) Description
IV.1.1) Type de procédure : Ouverte
IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique :
Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre avec un seul opérateur.
IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue
IV.1.6) Enchère électronique
IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :
Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui.
IV.2) Renseignements d'ordre administratif
IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure
IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 30/07/2020 à 17 h 00
IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés
IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français.
IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.
IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres :
Date : 31 juillet 2020 à 09 h 00
Lieu : CERGY-PONTOISE
SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES
VI.1) Renouvellement :
Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable
VI.2) Informations sur les échanges électroniques
VI.3) Informations complémentaires :
Délai paiement : 30 jours, prix révisables, partie forfaitaire : paiement trimestriel, partie à BC : prestations réglées 1 fois admises. possibilité avance forfaitaire, budget de l'Office, monnaie : Euro, groupement solidaire souhaité. Critères liés à la candidature : capacité économique, financière, technique et professionnelle. Variante exigée n°1 : réalisation des travaux obligatoires DCE gratuit téléchargeable sur achatpublic.com. Rens adm et tech : achatpublic.com
VI.4) Procédures de recours
VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :
TA de Pontoise, 2 bd de l'Hautil, F - 95000 Pontoise, adresse internet : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp
VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation
VI.4.3) Introduction de recours :
Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Délais et procédures définis par le Code de la Commande Publique et le Code de Justice Administrative (Art L551-1 et suiv, et R421-2 et 3 CJA)
VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours
VI.5) Date d'envoi du présent avis : 19 juin 2020

TRAVAUX

75 CDC HABITAT

RÉFECTION DE L'ÉTANCHÉITÉ DE LA DALLE PARKING ET DES ÉVACUATIONS DES EAUX PLUVIALES

Identification de l'organisme qui passe le marché : Direction de la Maintenance, 20 place des Vins de France, 75610 Paris cedex 12
Objet du marché : La présente consultation concerne un marché de travaux de réfection de l'étanchéité de la dalle parking et des évacuations des eaux pluviales Résidence Val d'Osne située à Saint-Maurice.
Nombre et consistance des lots : Marché en lot unique
Procédure de passation : Procédure adaptée
Date limite de réception des offres : 22/07/20 à 12h00
Adresse Internet du profil acheteur : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2020_21tdsrTFEO
Date d'envoi de l'avis à l'organisme de publication : Le 23 juin 2020

92 VILLE D'ANTONY

AMÉNAGEMENT DU PARVIS DU THÉÂTRE

AVIS DE MARCHÉ
SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR
I.1) Nom et adresses : Ville d'Antony, point(s) de contact : Mme Lucianne FORAN, Hôtel de ville, Place de l'hôtel de ville, F - 92160 Antony, Tél : +33 140967237, courriel : Marchespublics@ville-antony.fr
Code NUTS : FR105
Code d'identification national : 219220002900011
Adresse(s) internet :
Adresse principale : https://www.ville-antony.fr
Adresse du profil d'acheteur : https://marches.maximilien.fr
I.2) Procédure conjointe
I.3) Communication :
Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : https://marches.maximilien.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=357959&orgAcronyme=d5w
Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : le ou les point(s) de contact susmentionné(s).
Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées : par voie électronique via : https://marches.maximilien.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=366293&orgAcronyme=d5w, au(x) point(s) de contact susmentionné(s).
I.4) Type de pouvoir adjudicateur : Autorité régionale ou locale
I.5) Activité principale : Services généraux des administrations publiques.
SECTION II : OBJET
II.1) Etendue du marché
II.1.1) Intitulé : Aménagement du parvis du Théâtre
Numéro de référence :
2020-VOM4300
II.1.2) Code CPV principal : 45000000
II.1.3) Type de marché : Travaux.
II.1.4) Description succincte : La présente consultation porte sur la réalisation des travaux d'aménagement du parvis du Théâtre, à Antony (92160). Ils portent sur la réalisation du parvis devant le bâtiment du théâtre, de la réfection de chaussée de la rue Maurice Labrousse et de la reconstruction d'une partie de la rue de l'église.
II.1.5) Valeur totale estimée :
Valeur hors TVA : 1300000 euros
II.1.6) Information sur les lots :
Ce marché est divisé en lots : non.
II.2) Description
II.2.1) Intitulé
II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) :
45000000
45222000
45233252
II.2.3) Lieu d'exécution :
Code NUTS : FR105
II.2.4) Description des prestations : La réalisation des travaux d'aménagement du parvis du Théâtre, à Antony (92160). Ils portent sur la réalisation du parvis devant le bâtiment du théâtre, de la réfection de chaussée de la rue Maurice Labrousse et de la reconstruction d'une partie de la rue de l'église.
II.2.5) Critères d'attribution :
Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.
II.2.6) Valeur estimée
II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique :
Durée en jours : 252
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non.
II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer
II.2.10) Variantes :
Des variantes seront prises en considération : non.
II.2.11) Information sur les options :
Options : non.
II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques
II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne :
Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.
II.2.14) Informations complémentaires :
La présente consultation est organisée selon la procédure adaptée, en application des articles R. 2123-4 et R.2131-12 2° du Code de la Commande Publique.
En cas d'infructuosité, il sera possible de recourir à une procédure négociée au sens de l'article R. 2122-2 du Code de la Commande Publique.
SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE
III.1) Conditions de participation
III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession
III.1.2) Capacité économique et financière :
Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation.
III.1.3) Capacité technique et professionnelle :
Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation.
III.1.5) Informations sur les marchés réservés
III.2) Conditions liées au marché
III.2.1) Information relative à la profession
III.2.2) Conditions particulières d'exécution
III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché
III.2.4) Marché éligible au MPS
La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non.
SECTION IV : PROCEDURES
IV.1) Description
IV.1.1) Type de procédure : Ouverte
IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique
IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue
IV.1.6) Enchère électronique
IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :
Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui.
IV.2) Renseignements d'ordre administratif
IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure
IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 05/08/2020 à 12 h 00
IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés
IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :
Français.
IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :
Durée en mois : 6 (à compter de la date limite de réception des offres).
IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres :
Date : 05 août 2020 à 12 h 00
SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES
VI.1) Renouvellement :
Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable
VI.2) Informations sur les échanges électroniques
VI.3) Informations complémentaires :
Le présent marché n'est pas alloti au motif qu'il n'est pas possible d'identifier des prestations distinctes.
Les candidats peuvent présenter une offre en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.
La composition du groupement ainsi que son mandataire devront être présentés lors de la remise des offres. La recevabilité de la candidature sera analysée pour chaque entreprise, que le groupement soit solidaire ou conjoint. L'appréciation des capacités financières, professionnelles et techniques sera globale.
Le marché est conclu pour une durée allant de sa date de notification, pour toute la période d'exécution des travaux et jusqu'à l'achèvement de toutes obligations en découlant, période de garantie incluse.
Le délai d'exécution est fixé à 252 jours calendaires, dont 56 jours calendaires de préparation. Les candidats peuvent proposer un délai plus court. Les candidats sont tenus de prendre toutes les diligences nécessaires pour permettre la réalisation des travaux dans la durée précitée.
La période de préparation du chantier sera indiquée par ordre de service. A titre indicatif et non contractuel, le démarrage du chantier est prévu le 2 janvier 2021.
Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres ou, le cas échéant, à compter de la date limite de réception des offres finales rendues suite aux négociations.
La Ville peut, durant un premier tour de négociation, procéder à la régularisation des offres irrégulières et/ou inacceptables au sens des articles R. 2152-1 et suivants du Code de la Commande Publique.
Dans un second temps, la Ville se réserve le droit de procéder à un ou plusieurs tours de négociation supplémentaires avec l'ensemble des candidats.
Les négociations pourront prendre la forme d'auditions en mairie et/ou d'une demande écrite.
Elles pourront porter sur tous les aspects de l'offre et notamment le prix, la quantité, la qualité, les échantillons, le délai et les garanties de bonne exécution du marché.
A chaque tour de négociation, les candidats devront faire parvenir une offre négociée qui sera analysée en fonction des critères énoncés à l'article 4.2.2 du présent Règlement de Consultation.
Suite aux négociations, si le candidat ne remet pas de nouvelle offre négociée, son offre initiale est prise en compte pour l'analyse des offres.
Les prestations du présent marché seront financées dans le cadre du budget de la Ville d'Antony et feront l'objet d'un mandat administratif.
Les modalités d'application des clauses de sûretés financières (avances et retenue de garantie) sont indiquées au sein du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).
VI.4) Procédures de recours
VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2/4 Boulevard de l'Hautil, F - 95000 Cergy-Pontoise, Tél : +33 130173400, courriel : Greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr, Fax : +33 130173459
VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation
VI.4.3) Introduction de recours :
Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Ordonnance n°2009-515 du 7 mai 2009
Décrets n°2009-1455 et n°2009-1456 du 27 novembre 2009
Ordonnance et décrets consultables sur le site http://www.legifrance.gouv.fr
Fiche de synthèse disponible sur http://www.economie.gouv.fr/daj/recours-contentieux
VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours
VI.5) Date d'envoi du présent avis : 19 juin 2020

95 VAL D'OISE HABITAT

RÉHABILITATION DES PARTIES COMMUNES ET DES PIÈCES HUMIDES DE 247 LOGEMENTS À SAINT PRIX

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Val d'Oise Habitat
Mme Natacha STILL, Responsable Commande Publique, 1 avenue de la palette CS 20716, 95031 Cergy pontoise cedex, tél. : 01 34 41 64 59, courriel : c.chaumulot@valdoisehabitat.fr, profil acheteur : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs
Objet du marché : Opération de réhabilitation des Parties Communes et des pièces humides des 247 logements résidence La Vallée à SAINT PRIX (95). L'opération est allotie en 7 lots.
Type de marché de travaux : exécution
La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.
L'avis implique un marché public
Caractéristiques principales :
- Variantes refusées
Prestations divisées en lots : oui
Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots
Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Délai paiement : 30 jours, paiement mensuel suivant avancement de travaux, prix actualisables, possibilité avance forfaitaire, budget de l'Office.
Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Forme solidaire souhaitée
L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : non
Conditions de participation :
- Critères de sélection des candidatures : Capacité financière, technique et professionnelle
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin
- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat : - Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise
Autres renseignements demandés :
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
- Certificat de qualifications : la preuve peut être apportée par tout moyen
Pour les lots 1 à 6 :
- Une attestation de formation sous-section 4 (Opérateur + encadrant),
Pour le lot 7 :
- Une attestation de formation pour les interventions sur amiante (sous-section 3) ou QUALIBAT 1552.
Marché public simplifié : NON.
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
- Valeur technique (60 %)
- Prix (40 %)
Type de procédure : Procédure adaptée
Date limite de réception des offres : 24 juillet 2020 à 17 h 00
Délai minimum de validité des offres : 5 mois à compter de la date limite de réception des offres.
Renseignements complémentaires : Délai global d'exécution : 17,75 mois à compter de l'OS, compris prépa de chantier de 2,5 mois mais hors congés payés et intempéries. Clause d'insertion sociale. 7 variantes exigées. Visite conseillée. A titre indicatif, l'opération de travaux débutera à compter d'OCOTBRE 2020. DCE gratuit téléchargeable sur achatpublic.com. Rens adm et tech : achatpublic.com
Date d'envoi du présent avis à la publication : 16 juin 2020
Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : adresse internet : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2020_XdzNs6IVTD
Instance chargée des procédures de recours : TA de Pontoise, 2 bd de l'hautil, 95000 Cergy
Détails d'introduction des recours : Délais et procédures définis par le Code de la Commande Publique et le Code de Justice Administrative (Art L551-1 et suiv, et R421-2 et 3 CJA)
Nature et désignation des lots :
Lot(s) 1 Plomberie/chauffage/ventilation
Lot(s) 2 Aménagement intérieur
Lot(s) 3 Electricité
Lot(s) 4 Menuiserie/Serrurerie
Lot(s) 5 Peinture et revêtement sol
Lot(s) 6 Ravalement
Lot(s) 7 Couverture

AUTRES AVIS

59 VILLE DE RONCQ

CRÉATION D'UN COMPLEXE DE COMMERCES DE BOUCHE

BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF

Objet du présent avis
La Commune de Roncq a été contactée par un aménageur qui souhaite créer un complexe de commerces de bouche sur un terrain de la Ville.
Le présent avis invite les porteurs de projets à minima comparables, à se manifester. En l'absence de manifestation d'intérêt concurrente avant le 1er août 2020, la Commune prévoit de s'engager avec le porteur de l'offre spontanée par la voie d'un Bail Emphytéotique Administratif.
Présentation des objectifs
L'objectif est de renforcer l'attractivité du Blanc-Four par l'accueil d'un pôle de proximité en phase avec les nouvelles attentes du consommateur, plus exigeant, plus sélectif, en recherche de qualité, de sécurité, de transparence, d'authenticité, de liens sociaux.
Un projet concurrent devrait dès lors afficher un concept qui participe à la dynamique du quartier par son offre plurielle de commerces de bouche sous un format de distribution qui répond aux attentes des consommateurs.
Candidature
Dans un 1er temps, une candidature « enrichie » est suffisante : la présentation du candidat et quelques mots sur le concept sont à adresser avant le 1er août 2020 à la Mairie de Roncq 18 rue du docteur Galissot ou par voie électronique sur le profil acheteur de la ville https://marchespublics596280.fr référence Occupation-AO205. Les candidats en phase avec les critères de sélection seront invités dans un 2nd temps à présenter plus amplement leur offre.
Pour retrouver l'annonce complète : RDV sur le profil acheteur de la ville https://marchespublics596280.fr référence Occupation-AO205.

AVIS D'ATTRIBUTION

93 VILLE DE LIVRY-GARGAN

ACHAT ET LIVRAISON DE FOURNITURES VÉGÉTALES

AVIS D'ATTRIBUTION
Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville de Livry-Gargan, Mme REYDANT, 3 place François-Mitterrand, 93891, Livry-Gargan cedex, tél. : 01-41-70-88-00, télécopieur : 01-45-09-21-15, Courriel : isabelle.reydant@livry-gargan.fr , adresse internet : https://www.livry-gargan.fr .
Objet du marché : Achat et livraison de fournitures végétales
Type de marché de fournitures : Achat.
Critères d'attribution retenus : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Type de procédure : Procédure adaptée
Attribution du marché ou du lot :
Numéro du marché ou du lot : 1. Fourniture de jeunes plants en micro motte, annuels et bisannuels
Nom du titulaire / organisme : GRAINES VOLTZ, 1 rue Edouard Branly 68000 COLMAR FR,
Date d'attribution du marché : 16 Juin 2020
Numéro du marché ou du lot : 2. Fourniture de graines annuelles et bisannuelles
Nom du titulaire / organisme : GRAINES VOLTZ, 1 rue Edouard Branly 68000 COLMAR FR,
Date d'attribution du marché : 16 Juin 2020
La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : oui.
L'avis concerne l'établissement d'un accord cadre.
Une enchère électronique a été effectuée : non.
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif, 7 rue Catherine Puig, 93100, Montreuil, tél. : 01-49-20-20-30, Adresse internet : https://www.montreuil.tribunal-administratif.fr .
Date d'envoi du présent avis à la publication : 18 Juin 2020

93 VILLE DE LIVRY-GARGAN

FOURNITURE, LIVRAISON, MONTAGE ET INSTALLATION DE MOBILIER SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

AVIS D'ATTRIBUTION
Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville de Livry-Gargan, Mme REYDANT, 3 place François-Mitterrand, 93891, Livry-Gargan cedex, tél. : 01-41-70-88-00, télécopieur : 01-45-09-21-15, Courriel : isabelle.reydant@livry-gargan.fr , adresse internet : https://www.livry-gargan.fr .
Objet du marché : Fourniture, livraison, montage et installation de mobilier scolaire et périscolaire pour les nouveaux locaux du groupe scolaire Jacob
Type de marché de fournitures : Achat.
Critères d'attribution retenus :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Type de procédure : Procédure adaptée
Attribution du marché ou du lot :
Numéro du marché ou du lot : 1. Mobilier scolaire et périscolaire
Nom du titulaire / organisme : DPC, 1 rue Pierre et Marie Curie 79300 BRESSUIRE FR,
Date d'attribution du marché : 17 Juin 2020
Numéro du marché ou du lot : 2. Mobilier restauration
Nom du titulaire / organisme : LAFA COLLECTIVITES, 40 avenue Georges Pompidou 15000 AURILLAC FR,
Date d'attribution du marché : 17 Juin 2020
La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : oui.
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif, 7 rue Catherine Puig, 93100, Montreuil, tél. : 01-49-20-20-30, Adresse internet : https://www.montreuil.tribunal-administratif.fr .
Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif, tél. : 0149202030, Adresse internet : https://www.montreuil.tribunal-administratif.fr .
Date d'envoi du présent avis à la publication : 19 Juin 2020

COMMENT PUBLIER VOS ANNONCES //
- Thomas BARRE : **01 87 39 84 40**
tbarre@lesechos.fr
- Par E-mail : **marchespublics@lesechos.fr**
- Par courrier au :
Dematis - 10 bd de Grenelle CS 10817 – 75738 PARIS CEDEX 15
Date limite de réception : le lundi midi pour une parution le mercredi suivant dans Les Echos Entreprises et Collectivités.

RESPONSABLES D'INFORMATIONS MARCHÉS
- Jenyfer BEFORT (01 55 80 73 22)
- Guillaume DESHOULIÈRES (01 55 80 73 21)
- Jean-Francis VINOLO (07 86 15 41 80)

Les Echos Entreprises & Collectivités
- Directeur : Régis LEGROS
- Directeur de Production & Logistique : Jérôme MANCELLON

Retrouvez l'ensemble de nos appels d'offres et attributions de marchés sur marches-publics.lesechos.fr

Les Echos

Retrouvez-nous sur **www.lesechos.fr**

Les chiffres de l'économie

// **Budget de l'Etat 2020 :** 399,2 milliards d'euros // **PIB 2019 :**2.479,4 milliards d'euros courants
// **Plafond Sécurité sociale :**3.428 euros/mois à partir du 01-01-2020 // **SMIC horaire :**10,15 euros à partir du 01-01-2020
// **Capitalisation boursière de Paris :**1.827,78 milliards d'euros (au 06-01-2020)
// **Indice des prix (base 100 en 2015) :**103,55 en décembre 2020 // **Taux de chômage (BIT) :**8,6 % au 3e trimestre 2019
// **Dette publique :**2.415,1 milliards d'euros au 3e trimestre 2019

crible

Effets secondaires garantis

La montée de la dette des entreprises n'est pas sans risque pour la croissance.

La montée de la dette des entreprises dans les économies avancées

En % du PIB

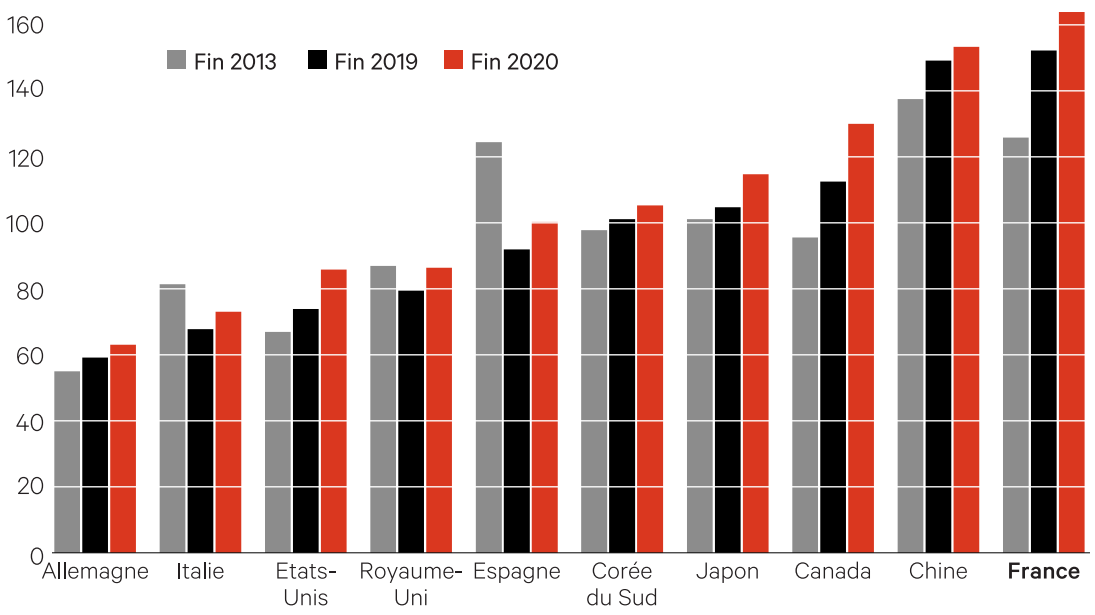

« LES ÉCHOS » / SOURCE : OXFORD ECONOMICS/HAVER ANALYTICS

Pour faire passer aux entreprises le cap du confinement et des mesures de distanciation physiques, le recours à la dette peut être salutaire. Son envolée dans les pays avancés (+10 points vers 95 % du PIB) s'annonce sensible, surtout en France et au Canada, prévoit Oxford Economics. Ses experts soulignent néanmoins les risques associés (« Soaring corporate debt is a risk to global growth »), l'une des explications de la révision en baisse de leurs attentes pour l'activité mondiale à long terme. Ils se réfèrent à des recherches ayant pointé un effet ralentisseur pour la croissance en général, et pour l'investissement en particulier. Et la « zombification » des sociétés – quand les profits couvrent difficilement les intérêts à payer – s'accentue (32 % des entreprises dans une dizaine de grands secteurs outre-Atlantique), une mauvaise nouvelle pour les gains de productivité.

L'envol du Panzer

Le cas de Lufthansa met à mal le modèle allemand du consensus.

Le palmarès de l'aérien européen

Depuis le 1er janvier, en euros

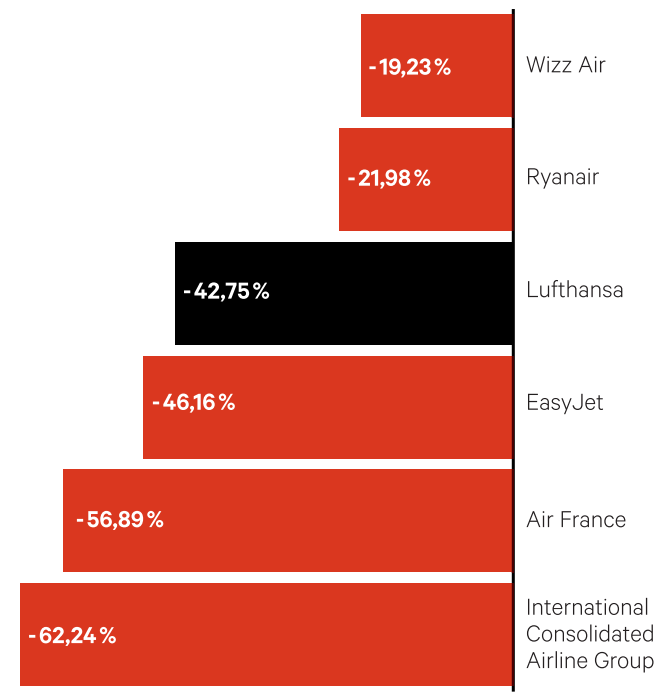

« LES ÉCHOS » / SOURCE : BLOOMBERG

Une compagnie aérienne européenne à la dérive, un bras de fer entre direction et syndicats, une main de l'Etat planant au-dessus du capital : il s'agit bien sûr de… Lufthansa ! A moins que ce ne soit Air France qui ressemble de moins en moins à l'empennage germanique : le syndicat des pilotes vient d'y donner son feu vert à un plan de départs volontaires. En revanche, de l'autre côté du Rhin, c'est l'enlisement. Le renversement de situation peut paraître étonnant pour celle qui posait ses hubs comme autant de drapeaux de conquête sur le Vieux Continent, et qui apparaît maintenant comme un contre-exemple du modèle allemand basé sur le consensus. La troisième grande fortune du pays, en devenant en deux mois le premier actionnaire de Lufthansa pour seulement 750 millions d'euros, a créé cette fracture à la faveur d'une base d'investisseurs largement constituée de petits porteurs qui expliquent, selon les analystes, un cours suspendu 40 % au-dessus de son altitude théorique dans les circonstances de la chute du trafic. Heinz Hermann Thiele est-il en quête d'une plus grande notoriété ou simplement d'un bon « coup » financier en imposant ses conditions à Berlin ? L'ancien commandant de chars, propriétaire du spécialiste du freinage ferroviaire Knorr-Bremse, détient en tout cas la clé de l'assemblée générale de jeudi pouvant potentiellement clouer ses avions au sol par une mise en faillite. Achtung ?

La sauce du big SPAC

Le gérant Bill Ackman se dote d'un véhicule coté pour chasser les licornes matures.

Quand on est en veine, pourquoi ne pas surfer sur l'air du temps ? Bill Ackman, fort de son « big short » sur la baisse des indices boursiers américains, profite de son aura retrouvée pour lancer le plus gros SPAC (« special purpose acquisition company ») jamais vu outre-Atlantique. Ces véhicules cotés, sans activité opérationnelle au départ mais gorgés de liquidités pour des acquisitions, donnent aux investisseurs boursiers une fenêtre sur le monde de l'investissement non coté, sans gros risque vu la liquidité de la cotation. Pershing Square Tontine Holdings pourrait se retrouver avec une cagnotte allant jusqu'à 6,45 milliards de dollars après son IPO, dont 3 milliards apportés par les fonds de la société de gestion de l'homme d'affaires new-yorkais, dont les actifs sous gestion ne dépassent pas 11 milliards. Un tel montant le fait chasser sur les terres du « private equity », mais probablement en complémentarité avec le « venture capital ». Il vise en effet des « licornes matures », dont le prix pourrait dépasser 25 milliards, vu la sauce financière de ces structures bien relevée par les effets de levier. Il s'était déjà illustré à Wall Street avec un SPAC plus petit, qui a combiné Burger King et Tim Hortons pour créer le groupe coté Restaurant Brands International. De quoi donner le blues à la Bourse de Paris, dont le SPAC phare Mediawan annonce simultanément un changement de dimension et une offre publique de rachat.

Pershing Square face à Restaurant Brands

Variation en % depuis le début de l'année, dividendes réinvestis

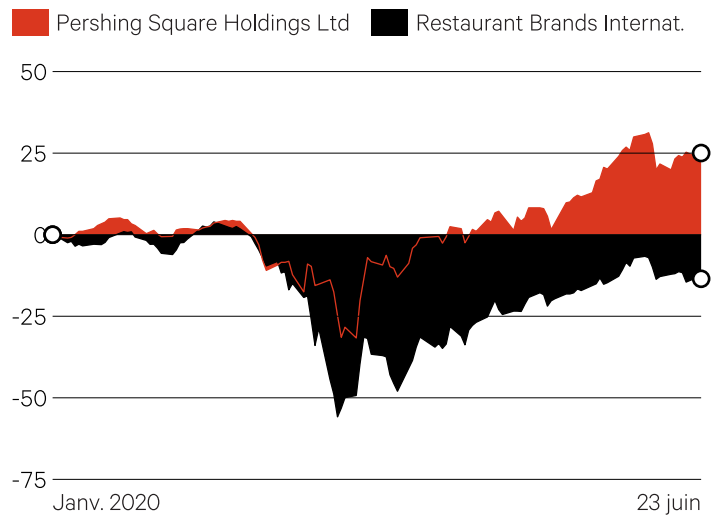

BLOOMBERG

Le CAC 40 s'offre un net rebond

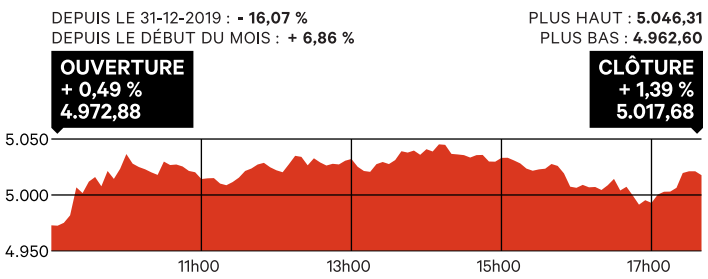

BLOOMBERG

● L'indice phare de la Bourse de Paris a fini sur un gain de 1,39 % à 5.017,68 points mardi. Ailleurs en Europe, la tendance était aussi à l'optimisme. Le Dax à Francfort a grimpé de 2,13 %, le Footsie à Londres s'est apprécié de 1,21 %. Les investisseurs ont réagi à des indicateurs économiques encourageants en Europe, ainsi qu'en France où l'indice avancé PMI signale de nouveau une expansion de l'activité.

Autre catalyseur, le tweet du président des Etats-Unis Donald Trump, qui a réaffirmé que l'accord commercial avec la Chine était « intact ». Quelques heures plus tôt son conseiller pour le commerce avait tenu des propos moins rassurants puis s'était ravisé. Du côté des valeurs, signe du regain d'appétit pour le risque, le secteur automobile a caracolé en tête du CAC 40. **Peugeot** s'est offert un gain de 7,48 % à 14,87 euros, tandis que **Renault** a grimpé de 6,40 % à 22,37 euros. De son côté, **Michelin** s'est apprécié de 3,09 % à 39,34 euros.

Le secteur bancaire a aussi eu le vent en poupe, bénéficiant du regain de confiance dans la reprise : **Société Générale** a gagné 4,39 % à 14,94 euros, **Crédit Agricole** 3,93 % à 8,40 euros et **BNP Paribas** 3,45 % à 36,31 euros. En revanche, au sein du CAC, **Vinci** a perdu 1,31 % et **Airbus** 0,74 %.

EN VUE

Markus Braun

En Allemagne, il y a les confinés et les déconfits. Jusque-là enviée pour sa gestion du coronavirus, l'Allemagne réintroduit le confinement dans l'ensemble du canton de Gütersloh. Voici donc 360.000 personnes qui ne pourront plus aller au bar, au cinéma, dans les musées. Confinés ! Tout ça parce qu'un foyer de contamination a été découvert dans le plus grand abattoir d'Europe. Ceux qui sont, à la fois, abattus et déconfits, ce sont les actionnaires de Wirecard.

En misant sur ce spécialiste des paiements en ligne, ils ont tiré la mauvaise carte. Deux milliards ont disparu de ses comptes, de quoi faire chuter sa valeur de 24 milliards à moins de deux. Sic transit. La fintech adulée du secteur devient son cauchemar. Elle a surfé sur l'emballement de l'e-commerce, son dirigeant a-t-il été grisé par la vitesse ? En attendant de le savoir, Markus Braun, propriétaire de 7 % du capital, a démissionné de la présidence du directoire. La vie de ce geek passionné n'a rien de flamboyant. Il aime l'opéra, le violon, ça tombait bien, il venait d'être arrêté avant d'être libéré sous caution.

Markus est né en 1969, année érotique. Rien à voir avec les débuts de Wirecard créée en 1999 pour assurer les paiements du porno en ligne. Diplômé en informatique, ce Viennois fut d'abord consultant chez KPMG, avant de rejoindre Wirecard en 2002 et d'en faire un leader mondial du paiement numérique. Ce fils d'enseignants aime jouer les professeurs. On s'arrachait dans les conférences ses prédictions sur l'avenir des systèmes de paiement, son adoption du col roulé noir à la Steve Jobs avait renforcé son allure de gourou. Plutôt que son col, n'aurait-il pas roulé ses actionnaires ?

Lire nos informations
Page 28

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2019 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements :
60 (4,46 €) - 75 (5,50 €) - 77 (5,25 €) - 78 (5,25€) - 91 (5,25 €) - 92 (5,50 €) - 93 (5,50 €) - 94 (5,50€) - 95 (5,25 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication de décembre 2018.

Enquête Publique

publilégal® AFFICHER-PUBLIER-COMMUNIQUER
1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris
www.enquetes-publiques.fr
Tél : 01.42.96.96.58

Le Maire de Boulogne-Billancourt

RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Avis d'ouverture d'une enquête publique unique préalable à la délivrance de deux permis de construire portant sur la construction de deux ensembles immobiliers à usage de bureaux et de commerce, sur la partie centrale de l'Ile Seguin, dans la ZAC Seguin-Rives-de-Seine à Boulogne-Billancourt

En application des dispositions de l'arrêté du Maire en date du 26 juin 2020, il sera procédé :

Du 15 juillet 2020 à partir de 8h30 jusqu'au 18 août 2020 à 17h30,

soit pendant une durée de 35 jours consécutifs, à une enquête publique unique sur les demandes de la société DEVELOPPEMENT BOULOGNE SEGUIN, responsable de projets, sise 59, rue Yves Kermen, 92100 Boulogne-Billancourt, pour la construction de deux ensembles immobiliers à usage de bureaux et de commerce sur la partie centrale de l'Ile Seguin, dans la ZAC Seguin-Rives-de-Seine.

Par décision rendue le 15 juin 2020, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise a désigné Monsieur Bernard AIMÉ, en qualité de commissaire enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête publique et le registre d'enquête permettant à chacun de consigner éventuellement ses observations au cours des 4 permanences suivantes :

- Mairie de Boulogne-Billancourt – Direction de l'Urbanisme Réglementaire –
2ème étage – 26, avenue André Morizet :

- **le mardi 21 juillet 2020 de 13h30 à 17h30 ;**
- **le jeudi 30 juillet 2020 de 8h30 à 12h30 ;**
- **le jeudi 13 août 2020 de 14h00 à 19h00 ;**
- **le mardi 18 août 2020 de 13h30 à 17h30.**

De plus, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public lors de permanences téléphoniques de vingt minutes, à réserver par le biais du site dédié à l'enquête publique http://partie-centrale-ile-seguin-zac-seguin-boulogne-billancourt.enquetepublique.net, dans les créneaux indiqués ci-dessous :

- **le mercredi 15 juillet 2020, de 8h30 à 12h30 ;**
- **le lundi 3 août 2020, de 8h30 à 12h30.**

Pendant toute la durée de l'enquête un exemplaire du dossier contenant notamment l'étude d'impact commune, l'avis de l'Autorité Environnementale, les mémoires produits par le responsable de projets et par la SPL Val-de-Seine Aménagement, ainsi qu'un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur et ouvert par lui, seront mis à la disposition du public aux jours, lieu et horaires suivants :

- Mairie de Boulogne-Billancourt – Direction de l'Urbanisme Réglementaire –
2ème étage – 26, avenue André Morizet :

- **du lundi au mercredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 ;**
- **le jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00 ;**
- **le vendredi de 8h30 à 16h30 ;**
- **le samedi de 9h00 à 12h00 ;**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier sera également consultable sur un poste informatique situé dans les locaux de la mairie aux jours et heures habituelles d'ouverture au public.

Au plus tard à compter de la date d'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée, les pièces du dossier seront également mises à disposition du public sur le site dédié :
http://partie-centrale-ile-seguin-zac-seguin-boulogne-billancourt.enquetepublique.net

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions pourront être consignées par le public sur le registre d'enquête mis à disposition en mairie de Boulogne-Billancourt.

Elles pourront par ailleurs être envoyées par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur, avec la mention *« Enquête publique Permis de construire Partie centrale de l'Ile Seguin - Ne pas ouvrir »* à l'adresse suivante : Hôtel de Ville de Boulogne-Billancourt, Direction de l'Urbanisme Réglementaire, 26 avenue André Morizet, 92100 Boulogne-Billancourt.

Les observations et propositions du public, transmises par voie postale ainsi que celles portées sur le registre d'enquête seront consultables au siège de l'enquête et sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet dédié aux projets :
partie-centrale-ile-seguin-zac-seguin-boulogne-billancourt.enquetepublique.net

Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions sur le registre d'enquête dématérialisé disponible à l'adresse suivante :
partie-centrale-ile-seguin-zac-seguin-boulogne-billancourt.enquetepublique.net

Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Le présent avis d'enquête publique sera publié par les soins du Maire de Boulogne-Billancourt, et en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département des Hauts-de-Seine.

Dans les mêmes conditions, cet avis sera publié sur le site internet de la Ville de Boulogne-Billancourt à l'adresse suivante :
https://www.boulognebillancourt.com/ma-ville/urbanisme-et-grands-projets/enquetes-publiques

et par voie d'affiches dans la Commune de Boulogne-Billancourt.

Dans les mêmes conditions, le responsable de projets, procèdera à l'affichage du même avis sur les lieux ou lieu du voisinage, des deux projets de construction.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, à réception et pendant un an suivant la clôture de l'enquête publique, à la mairie de Boulogne-Billancourt, aux jours et heures habituelles d'ouverture au public. Ils pourront aussi être consultés sur le site internet suivant :
https://www.boulognebillancourt.com/ma-ville/urbanisme-et-grands-projets/enquetes-publiques

À l'issue du délai d'instruction, le Maire de Boulogne-Billancourt prendra sa décision sur les deux demandes de permis de construire déposées par la société DEVELOPPEMENT BOULOGNE SEGUIN: soit un accord assorti le cas échéant de prescription(s), soit une décision de refus.

Dès la publication du présent arrêté, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique en adressant une demande auprès de Monsieur le Maire de Boulogne-Billancourt, 26 avenue André Morizet 92100 Boulogne-Billancourt.

Toute information concernant les projets de construction de ces ensembles immobiliers pourra être sollicitée auprès du responsable de projets :

DEVELOPPEMENT BOULOGNE SEGUIN
Monsieur GUEULLETTE Jean-François - Président
59, rue Yves Kermen - 92100 Boulogne-Billancourt

Le Maire
Pierre-Christophe BAGUET

EP 20-241 enquete-publique@publilegal.fr

publilégal® AFFICHER-PUBLIER-COMMUNIQUER
1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris
www.enquetes-publiques.fr
Tél : 01.42.96.96.58

Le Maire de Boulogne-Billancourt

RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Avis d'ouverture d'une enquête publique préalable au permis de construire portant sur un projet de construction d'un ensemble immobilier à usage de bureaux, d'habitation et de commerce, sur l'îlot D5 de la ZAC Seguin-Rives-de-Seine à Boulogne-Billancourt

En application des dispositions de l'arrêté du Maire en date du 22 juin 2020, il sera procédé :

du 10 juillet 2020 à partir de 8h30 jusqu'au 11 août 2020 à 17h30,

soit pendant une durée de 33 jours consécutifs, à une enquête publique sur la demande de la SCCV BOULOGNE D5, Maître d'ouvrage, sise 167 quai de la Bataille de Stalingrad, 92867 Issy-Les-Moulineaux cedex, pour la construction d'un ensemble immobilier à usage de bureaux, d'habitation et de commerce sur l'îlot D5 de la ZAC Seguin-Rives-de Seine.

Par décision rendue le 8 juin 2020, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise a désigné Monsieur Jean-Jacques MINARD, en qualité de commissaire-enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête publique et le registre d'enquête permettant à chacun de consigner éventuellement ses observations au cours des 4 permanences suivantes :

- Mairie de Boulogne-Billancourt – Direction de l'Urbanisme Réglementaire –
2ème étage – 26, avenue André Morizet :

- **le jeudi 16 juillet 2020 de 13h30 à 17h30 ;**
- **le vendredi 17 juillet 2020 de 8h30 à 12h30 ;**
- **le jeudi 23 juillet 2020 de 14h00 à 19h00 ;**
- **le lundi 3 août 2020 de 8h30 à 12h30.**

De plus, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public lors de permanences téléphoniques de vingt minutes, à réserver par le biais du site dédié à l'enquête publique http://ilot-d5-zac-seguin-boulogne-billancourt.enquetepublique.net, dans les créneaux indiqués ci-dessous :

- **le mardi 21 juillet 2020, de 13h30 à 17h30 ;**
- **le mardi 28 juillet 2020, de 13h30 à 17h30.**

Pendant toute la durée de l'enquête un exemplaire du dossier contenant notamment l'étude d'impact, l'avis de l'Autorité Environnementale et le mémoire en réponse à cet avis produit par le responsable de projet, ainsi qu'un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur et ouvert par lui, seront mis à la disposition du public aux jours, lieu et horaires suivants :

- Mairie de Boulogne-Billancourt – Direction de l'Urbanisme Réglementaire –
2ème étage – 26, avenue André Morizet :

- du lundi au mercredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 ;
- le jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00 ;
- le vendredi de 8h30 à 16h30 ;
- le samedi de 9h00 à 12h00 ;

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier sera également consultable sur un poste informatique situé dans les locaux de la mairie aux jours et heures habituelles d'ouverture au public.

Au plus tard à compter de la date d'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée, les pièces du dossier seront également mises à disposition du public sur le site dédié :
http://ilot-d5-zac-seguin-boulogne-billancourt.enquetepublique.net

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions pourront être consignées par le public sur le registre d'enquête mis à disposition en mairie de Boulogne-Billancourt.

Elles pourront par ailleurs être envoyées par voie postale à l'attention du Commissaire enquêteur, avec la mention *« Enquête publique Permis de construire Ilot D5 - Ne pas ouvrir »* à l'adresse suivante : Hôtel de Ville de Boulogne-Billancourt, Direction de l'Urbanisme Réglementaire, 26 avenue André Morizet, 92100 Boulogne-Billancourt.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que celles portées sur le registre d'enquête seront consultables au siège de l'enquête et sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet dédié du projet :
ilot-d5-zac-seguin-boulogne-billancourt.enquetepublique.net

Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions sur le registre d'enquête dématérialisé disponible à l'adresse suivante :
ilot-d5-zac-seguin-boulogne-billancourt.enquetepublique.net

Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Le présent avis d'enquête publique sera publié par les soins du Maire de Boulogne-Billancourt, et en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département des Hauts-de-Seine.

Dans les mêmes conditions, cet avis sera publié sur le site internet de la Ville de Boulogne-Billancourt à l'adresse suivante :
https://www.boulognebillancourt.com/ma-ville/urbanisme-et-grands-projets/enquetes-publiques

et par voie d'affiches dans la Commune de Boulogne-Billancourt.

Dans les mêmes conditions, le responsable du projet, procèdera à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour sa réalisation.

Le rapport et les conclusions du commissaire d'enquêteur seront tenus à disposition du public, à réception et pendant un an suivant la clôture de l'enquête publique, à la mairie de Boulogne-Billancourt, aux jours et heures habituelles d'ouverture au public. Ils pourront aussi être consultés sur le site internet suivant :
https://www.boulognebillancourt.com/ma-ville/urbanisme-et-grands-projets/enquetes-publiques

À l'issue du délai d'instruction, le Maire de Boulogne-Billancourt prendra sa décision sur la demande de permis de construire déposée par la SCCV BOULOGNE D5 : soit un accord assorti le cas échéant de prescription(s), soit une décision de refus.

Dès la publication du présent arrêté, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique en adressant une demande auprès de Monsieur le Maire de Boulogne-Billancourt, 26 avenue André Morizet 92100 Boulogne.

Toute information concernant le projet de construction de cet ensemble immobilier pourra être sollicitée auprès du responsable du projet :

SCCV BOULOGNE D5
Monsieur COURTAIGNE Olivier
Directeur Général Adjoint
167, quai de la Bataille de Stalingrad
92867 Issy-les-Moulineaux cedex

Le Maire
Pierre-Christophe BAGUET

EP 20-234 enquete-publique@publilegal.fr

Le Parisien

Pour acheter votre annonce en ligne sur le Parisien

Rendez-vous sur www.annoncesleparisien.fr

Un parcours simple, pratique et rapide de la rédaction de votre annonce au justificatif de parution

Plus de renseignement : 01 87 39 84 00

TEAM MEDIA

L'exubérance irrationnelle des marchés met au défi les vendeurs à découvert

● Sur fond de regain d'optimisme et remontée des cours, les marchés ont été moins réceptifs aux mauvaises nouvelles annoncées par les vendeurs à découvert malgré leurs coups d'éclat sur Wirecard et Luckin Coffee.
● Ils ciblent les entreprises chinoises et les profiteurs de la crise sanitaire.

La débâcle du groupe Wirecard a mis les vendeurs à découvert sur le devant de la scène. *Photo Lisi Niesner/Reuters*

FONDS D'INVESTISSEMENT

Nessim Aït-Kacimi
@NessimAitKacimi

Au premier semestre, une société cotée a été ciblée tous les deux jours par un activiste vendeur à découvert. Les traqueurs de fraude ont remporté des succès comme Wirecard, Luckin Coffee et Boohoo. Ces coups d'éclat leur ont apporté de la notoriété et des nouveaux clients. Ils ont redoré l'image des mal-aimés des marchés, colporteurs de mauvaises nouvelles.

Près d'une entreprise sur deux était américaine, 20 chinoises et 10 européennes selon le rapport semestriel de BreakoutPoint. Citron Research, Grizzly, J Capital, Muddy Waters, ShadowFall, Hindenburg ont été les lanceurs d'alerte les plus actifs. Leur activité a augmenté de 10 % par rapport à 2019.

Engouement boursier

Les vendeurs à découvert ont peiné à convaincre les marchés sur tous leurs « dossiers ». Malgré quelques plongeons, les hausses l'ont emporté sur les baisses, et les 91 actions incriminées ont progressé en moyenne de 9 % après la publication des rapports des activistes. Au premier semestre de 2019, elles baissaient de 9 %. « *La liquidité l'a emporté sur la logique* », avait résumé Carson Block, le fondateur de Muddy Waters. Le net rebond des actions au deuxième trimestre grâce à l'action massive des banques centrales a compliqué la tâche des vendeurs à découvert. Ces liquidités ont inondé le marché. Elles ont bénéficié à toutes les sociétés même les moins vertueuses et les plus généreusement valorisées. Elles ont créé des bulles comme sur la société Workhorse Group (véhicules utilitaires et professionnels électriques). Hindenburg estime que l'action pourrait perdre la moitié de sa valeur dans les mois à venir.

Le regain d'optimisme après la crise incite les vendeurs à découvert à délivrer des messages forts et très argumentés pour faire baisser un titre. Au premier trimestre, les marchés, très pessimistes, étaient de leur côté. Leur cible voyait son cours plonger de 4 % le jour de la publication de leur rapport et de 31 % à 55 % dans les semaines suivantes.

Le secteur des biotechnologies a connu un engouement boursier massif du fait de la crise sanitaire et des espoirs d'un vaccin. Certaines de ces entreprises vendent des rêves selon Culper Research qui met en garde contre CytoDyn et VBI Vaccines. « *Si vous échouez à vos débuts, essayez un vaccin contre le Covid-19* », avait-il titré à propos de cette dernière société, très populaire parmi les boursicoteurs de Robinhood. Les actions privilégiées par les spéculateurs amateurs de cette application sont un signe d'exubérance irrationnelle pour les vendeurs à découvert et donc un motif de plus pour parier sur leur chute, selon BreakoutPoint. Cette année, ce sont pourtant les particuliers qui ont été gagnants, le cours de VBI Vaccines ayant été multiplié par trois. Le secteur de la santé était déjà dans le collimateur des vendeurs à découvert en 2019 avec près d'un tiers des cibles (Inogen, Vanda Pharmaceuticals, Staar Surgical) au premier semestre.

« Eaux boueuses »

Sur les valeurs chinoises, les vendeurs à découvert ont rencontré un certain succès. Luckin Coffee, China Metal Resources Utilization, Canaan, Hebron Technology ont vu leur cours plonger. Le vendeur à découvert Muddy Waters a multiplié les alertes sur les risques et l'opacité problématique des sociétés chinoises cotées aux Etats-Unis. Il tire, d'ailleurs, son nom (eaux boueuses) d'un proverbe chinois : « *C'est dans les eaux boueuses que vous attrapez le plus de poissons.* » La société qui avait alerté sur Luckin Coffee, cible une autre entreprise chinoise, GSX Techedu, dans le secteur de l'éducation. Le cours de l'entreprise a été multiplié par près de quatre depuis le début de l'année mais pour Muddy Waters cette bulle est une illusion. Cette société est « *une coquille vide* », qui ment sur ses chiffres. Près de 80 % de ses utilisateurs n'existent pas selon le vendeur à découvert. ■

Les gérants responsables se mettent à « shorter »

BNP Paribas AM, la filiale de gestion d'actifs de la première banque française, se lance dans la vente à découvert sur des critères environnementaux.

Bastien Bouchaud
@BastienBouchaud

Et si la vente à découvert soutenait la transition écologique ? C'est la conviction de BNP Paribas AM, la filiale de gestion d'actifs de la première banque française, qui lance son fonds « Earth » ce mercredi. Comme la plupart des fonds intégrant des caractéristiques environnementales, sociales et promouvant une bonne gouvernance (ESG), il se donne pour objectif de dénicher les champions mondiaux de la transition écologique. Mais il compte également « shorter », c'est-à-dire parier sur une baisse de cours des entreprises les plus réticentes à améliorer leurs pratiques dans les secteurs de l'énergie, des matériaux, de l'alimentation et de l'industrie.

La technique de la vente à découvert a une réputation sulfureuse en France. Elle est associée à la spéculation et aux travers de la finance. Mais elle apparaît de plus en plus comme un outil utile pour la gestion responsable. Le hedge fund MAN la conçoit d'ailleurs comme telle. Si les entreprises les plus engagées dans la transition écologique sont amenées à faire mieux que le marché, les retardataires doivent logiquement sous-performer. De plus en plus d'entreprises sont par ailleurs visées par des controverses qui pèsent sur leurs cours de Bourse. Depuis 2013, ce sont 600 milliards de dollars de capitalisation boursière qui ont été effacés, d'après les équipes de recherche de Bank of America.

« *Les entreprises qui n'adoptent pas des pratiques écologiquement durables vont se retrouver avec de nombreux actifs exposés à une dépréciation et à des risques opérationnels plus importants* », explique Ulrik Fugmann, cogérant du fonds avec Edward Lees. Le secteur pétrolier est en train de se confronter à cette réalité : le britannique BP a récemment annoncé une dépréciation de ses actifs comprise entre 13 et 17,5 milliards de dollars. Les gérants comptent engager le dialogue avec les entreprises ciblées afin de les aider à améliorer leurs pratiques. D'autre part, ils souhaitent parier à la baisse sur les entreprises bénéficiant de l'engouement pour les secteurs « verts » sans être particulièrement innovantes.

> « Les entreprises qui n'adoptent pas des pratiques écologiquement durables vont se retrouver avec de nombreux actifs exposés à une dépréciation. »
> **ULRIK FUGMANN**
> Cogérant chez BNP Paribas AM

Les deux gérants, des anciens de Goldman Sachs, ont été recrutés l'an dernier par BNP Paribas AM pour développer sur cette stratégie. Le fonds débutera avec plus de 50 millions de dollars d'encours, en majorité issus du groupe BNP Paribas, avec un objectif de performance supérieur à 5 % par an et un niveau de risque élevé. Il comptera de 25 à 45 positions en portefeuille, dont environ 30 % de « shorts ». Il espère attirer en priorité des investisseurs institutionnels européens, comme des assureurs, des fonds de pension et des family offices. ■

annonces judiciaires & légales

Le Maire de Boulogne-Billancourt

RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Avis d'ouverture d'une enquête publique préalable au permis de construire portant sur un projet de construction d'un ensemble immobilier à usage de bureaux, d'habitation et de commerce, sur l'îlot D5 de la ZAC Seguin-Rives-de-Seine à Boulogne-Billancourt

En application des dispositions de l'arrêté du Maire en date du 22 juin 2020, il sera procédé :

du 10 juillet 2020 à partir de 8h30 jusqu'au 11 août 2020 à 17h30,

soit pendant une durée de 33 jours consécutifs, à une enquête publique sur la demande de la SCCV BOULOGNE D5, Maître d'ouvrage, sise 167 quai de la Bataille de Stalingrad, 92867 Issy-Les-Moulineaux cedex, pour la construction d'un ensemble immobilier à usage de bureaux, d'habitation et de commerce sur l'îlot D5 de la ZAC Seguin-Rives-de Seine.

Par décision rendue le 8 juin 2020, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise a désigné Monsieur Jean-Jacques MINARD, en qualité de commissaire-enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête publique et le registre d'enquête permettant à chacun de consigner éventuellement ses observations au cours des 4 permanences suivantes :

- Mairie de Boulogne-Billancourt – Direction de l'Urbanisme Réglementaire – 2ème étage – 26, avenue André Morizet :
  - **le jeudi 16 juillet 2020 de 13h30 à 17h30 ;**
  - **le vendredi 17 juillet 2020 de 8h30 à 12h30 ;**
  - **le jeudi 23 juillet 2020 de 14h00 à 19h00 ;**
  - **le lundi 3 août 2020 de 8h30 à 12h30.**

De plus, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public lors de permanences téléphoniques de vingt minutes, à réserver par le biais du site dédié à l'enquête publique http://ilot-d5-zac-seguin-boulogne-billancourt.enquetepublique.net, dans les créneaux indiqués ci-dessous :

- **le mardi 21 juillet 2020, de 13h30 à 17h30 ;**
- **le mardi 28 juillet 2020, de 13h30 à 17h30.**

Pendant toute la durée de l'enquête un exemplaire du dossier contenant notamment l'étude d'impact, l'avis de l'Autorité Environnementale et le mémoire en réponse à cet avis produit par le responsable de projet, ainsi qu'un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur et ouvert par lui, seront mis à la disposition du public aux jours, lieu et horaires suivants :

- Mairie de Boulogne-Billancourt – Direction de l'Urbanisme Réglementaire – 2ème étage – 26, avenue André Morizet :
  - du lundi au mercredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 ;
  - le jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00 ;
  - le vendredi de 8h30 à 16h30 ;
  - le samedi de 9h00 à 12h00 ;

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier sera également consultable sur un poste informatique situé dans les locaux de la mairie aux jours et heures habituelles d'ouverture au public.

Au plus tard à compter de la date d'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée, les pièces du dossier seront également mises à disposition du public sur le site dédié :

http://ilot-d5-zac-seguin-boulogne-billancourt.enquetepublique.net

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions pourront être consignées par le public sur le registre d'enquête mis à disposition en mairie de Boulogne-Billancourt.

Elles pourront par ailleurs être envoyées par voie postale à l'attention du Commissaire enquêteur, avec la mention *« Enquête publique Permis de construire Ilot D5 - Ne pas ouvrir »* à l'adresse suivante : Hôtel de Ville de Boulogne-Billancourt, Direction de l'Urbanisme Réglementaire, 26 avenue André Morizet, 92100 Boulogne-Billancourt.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que celles portées sur le registre d'enquête seront consultables au siège de l'enquête et sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet dédié du projet :

ilot-d5-zac-seguin-boulogne-billancourt.enquetepublique.net

Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions sur le registre d'enquête dématérialisé disponible à l'adresse suivante :

ilot-d5-zac-seguin-boulogne-billancourt.enquetepublique.net

Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Le présent avis d'enquête publique sera publié par les soins du Maire de Boulogne-Billancourt, et en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département des Hauts-de-Seine.

Dans les mêmes conditions, cet avis sera publié sur le site internet de la Ville de Boulogne-Billancourt à l'adresse suivante :

https://www.boulognebillancourt.com/ma-ville/urbanisme-et-grands-projets/enquetes-publiques

et par voie d'affiches dans la Commune de Boulogne-Billancourt.

Dans les mêmes conditions, le responsable du projet, procèdera à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour sa réalisation.

Le rapport et les conclusions du commissaire d'enquêteur seront tenus à disposition du public, à réception et pendant un an suivant la clôture de l'enquête publique, à la mairie de Boulogne-Billancourt, aux jours et heures habituelles d'ouverture au public. Ils pourront aussi être consultés sur le site internet suivant :

https://www.boulognebillancourt.com/ma-ville/urbanisme-et-grands-projets/enquetes-publiques

À l'issue du délai d'instruction, le Maire de Boulogne-Billancourt prendra sa décision sur la demande de permis de construire déposée par la SCCV BOULOGNE D5 : soit un accord assorti le cas échéant de prescription(s), soit une décision de refus.

Dès la publication du présent arrêté, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique en adressant une demande auprès de Monsieur le Maire de Boulogne-Billancourt, 26 avenue André Morizet 92100 Boulogne.

Toute information concernant le projet de construction de cet ensemble immobilier pourra être sollicitée auprès du responsable du projet :

SCCV BOULOGNE D5
Monsieur COURTAIGNE Olivier
Directeur Général Adjoint
167, quai de la Bataille de Stalingrad
92867 Issy-les-Moulineaux cedex

Le Maire
Pierre-Christophe BAGUET

EP 20-234

enquete-publique@publilegal.fr

La ligne de référence est de 40 signes en corps minimal de 6 points didot.
Le calibrage de l'annonce est établi de filet à filet.
Les départements habilités sont 75, 78, 91, 92, 93, 94, 95 et 69.

LES ECHOS SOCIÉTÉS - LE PUBLICATEUR LÉGAL - LA VIE JUDICIAIRE

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2020 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements :
60 (4,37 €) - 75 (5,39 €) - 77 (5,14 €) - 78 (5,14 €) - 91 (5,14 €) - 92 (5,39 €) - 93 (5,39 €) - 94 (5,39€) - 95 (5,14 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication de décembre 2019.

Avis d'Enquête Publique

publilégal® AFFICHER-PUBLIER-COMMUNIQUER
1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris
www.enquetes-publiques.fr
Tél : 01.42.96.96.58

Le Maire de Boulogne-Billancourt

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Avis de prolongation d'une enquête publique préalable au permis de construire portant sur un projet de construction d'un ensemble immobilier à usage de bureaux, d'habitation et de commerce, sur l'îlot D5 de la ZAC Seguin-Rives-de-Seine à Boulogne-Billancourt

Conformément à l'article 123-9 du code de l'environnement, ainsi qu'à la décision motivée du commissaire enquêteur, et en application des dispositions des arrêtés du Maire en date du 22 juin 2020 et du 28 juillet 2020, **l'enquête publique** portant sur la construction d'un ensemble immobilier à usage de bureaux, d'habitation et de commerce sur l'îlot D5 de la ZAC Seguin-Rives-de Seine, portée par SCCV BOULOGNE D5, Maître d'ouvrage, sise 167 quai de la Bataille de Stalingrad, 92867 Issy-Les-Moulineaux cedex, **initialement prévue du 10 juillet 2020 à partir de 8h30 au 11 août 2020 inclus, à 17h30, est prolongée de 15 jours, soit jusqu'au mercredi 26 août 2020 inclus, à 17h30.**

Durant la période de prolongation, les modalités d'organisation de l'enquête, de consultation du dossier d'enquête et celles concernant le dépôt des observations, prévues à l'arrêté communal du 22 juin 2020, mentionné ci-dessus, restent inchangées.

Par décision rendue le 8 juin 2020, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise a désigné Monsieur Jean-Jacques MINARD, en qualité de commissaire-enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête publique et le registre d'enquête permettant à chacun de consigner éventuellement ses observations au cours des 6 permanences suivantes, dont 2 supplémentaires :

- Mairie de Boulogne-Billancourt – Direction de l'Urbanisme Réglementaire – 2ème étage – 26, avenue André Morizet :

- **le jeudi 16 juillet 2020 de 13h30 à 17h30 ;**
- **le vendredi 17 juillet 2020 de 8h30 à 12h30 ;**
- **le jeudi 23 juillet 2020 de 14h00 à 19h00 ;**
- **le lundi 3 août 2020 de 8h30 à 12h30.**

Permanences supplémentaires :

- **le mardi 11 août 2020, de 13h30 à 17h30**
- **le jeudi 13 août 2020, de 13h30 à 17h30**

De plus, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public lors de permanences téléphoniques de vingt minutes, à réserver par le biais du site dédié à l'enquête publique **http://ilot-d5-zac-seguin-boulogne-billancourt.enquetepublique.net**, dans les créneaux indiqués ci-dessous :

- **le mardi 21 juillet 2020, de 13h30 à 17h30 ;**
- **le mardi 28 juillet 2020, de 13h30 à 17h30.**

Permanences téléphoniques supplémentaires :

- **le jeudi 20 août 2020, de 8h30 à 12h30.**
- **le mardi 25 août 2020, de 8h30 à 12h30.**

Pendant toute la durée de l'enquête un exemplaire du dossier contenant notamment l'étude d'impact, l'avis de l'Autorité Environnementale et le mémoire en réponse à cet avis produit par le responsable de projet, ainsi qu'un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur et ouvert par lui, seront mis à la disposition du public aux jours, lieu et horaires suivants :

- Mairie de Boulogne-Billancourt – Direction de l'Urbanisme Réglementaire – 2ème étage – 26, avenue André Morizet :

- **du lundi au mercredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 ;**
- **le jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00 ;**
- **le vendredi de 8h30 à 16h30 ;**
- **le samedi de 9h00 à 12h00 ;**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier sera également consultable sur un poste informatique situé dans les locaux de la mairie aux jours et heures habituelles d'ouverture au public.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les pièces du dossier seront également mises à disposition du public sur le site dédié : **http://ilot-d5-zac-seguin-boulogne-billancourt.enquetepublique.net**

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions pourront être consignées par le public sur le registre d'enquête mis à disposition en mairie de Boulogne-Billancourt.

Elles pourront par ailleurs être envoyées par voie postale à l'attention du Commissaire enquêteur, avec la mention « Enquête publique Permis de construire Ilot D5 - Ne pas ouvrir » à l'adresse suivante : Hôtel de Ville de Boulogne-Billancourt, Direction de l'Urbanisme Réglementaire, 26 avenue André Morizet, 92100 Boulogne-Billancourt.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que celles portées sur le registre d'enquête seront consultables au siège de l'enquête et sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet dédié du projet : **ilot-d5-zac-seguin-boulogne-billancourt.enquetepublique.net**

Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions sur le registre d'enquête dématérialisé disponible à l'adresse suivante : **ilot-d5-zac-seguin-boulogne-billancourt.enquetepublique.net**

Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Le présent avis de prolongation sera publié par les soins du Maire de Boulogne-Billancourt, et en caractères apparents, au plus tard à la date prévue initialement pour la fin de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département des Hauts-de-Seine.

Dans les mêmes conditions, cet avis sera publié sur le site internet de la Ville de Boulogne-Billancourt à l'adresse suivante : **https://www.boulognebillancourt.com/ma-ville/urbanisme-et-grands-projets/enquetes-publiques** et par voie d'affiches dans la Commune de Boulogne-Billancourt.

Dans les mêmes conditions, le responsable du projet, procèdera à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour sa réalisation.

Le rapport et les conclusions du commissaire d'enquêteur seront tenus à disposition du public, à réception et pendant un an suivant la clôture de l'enquête publique, à la mairie de Boulogne-Billancourt, aux jours et heures habituelles d'ouverture au public. Ils pourront aussi être consultés sur le site internet suivant : **https://www.boulognebillancourt.com/ma-ville/urbanisme-et-grands-projets/enquetes-publiques**

À l'issue du délai d'instruction, le Maire de Boulogne-Billancourt prendra sa décision sur la demande de permis de construire déposée par la SCCV BOULOGNE D5 : soit un accord assorti le cas échéant de prescription(s), soit une décision de refus.

Dès la publication du présent arrêté, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique en adressant une demande auprès de Monsieur le Maire de Boulogne-Billancourt, 26 avenue André Morizet 92100 Boulogne.

Toute information concernant le projet de construction de cet ensemble immobilier pourra être sollicitée auprès du responsable du projet :

SCCV BOULOGNE D5
Monsieur COURTAIGNE Olivier
Directeur Général Adjoint
167, quai de la Bataille de Stalingrad
92867 Issy-les-Moulineaux cedex

Le Maire
Pierre-Christophe BAGUET

EP 20-234 P enquete-publique@publilegal.fr

publilégal® AFFICHER-PUBLIER-COMMUNIQUER
1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris
www.enquetes-publiques.fr
Tél : 01.42.96.96.58

Le Maire de Boulogne-Billancourt

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Avis de prolongation d'une enquête publique unique préalable à la délivrance de deux permis de construire portant sur la construction de deux ensembles immobiliers à usage de bureaux et de commerce, sur la partie centrale de l'Ile Seguin, dans la ZAC Seguin-Rives-de-Seine à Boulogne-Billancourt

Conformément à l'article 123-9 du code de l'environnement, ainsi qu'à la décision motivée du commissaire enquêteur, et en application des dispositions des arrêtés du Maire en date du 26 juin 2020 et du 28 juillet 2020, **l'enquête publique unique** portant sur la construction de deux ensembles immobiliers à usage de bureaux et de commerce, sur la partie centrale de l'Ile Seguin, dans la ZAC Seguin-Rives-de-Seine à Boulogne-Billancourt, par la société DEVELOPPEMENT BOULOGNE SEGUIN, responsable de projets, sise 59, rue Yves Kermen, 92100 Boulogne-Billancourt, **initialement prévue du 15 juillet 2020 à partir de 8h30 au 18 août 2020 inclus, à 17h30, est prolongée de 15 jours, soit jusqu'au mercredi 2 septembre 2020 inclus, à 17h30.**

Durant la période de prolongation, les modalités d'organisation de l'enquête, de consultation du dossier d'enquête et celles concernant le dépôt des observations, prévues à l'arrêté communal du 26 juin 2020, mentionné ci-dessus, restent inchangées.

Par décision rendue le 15 juin 2020, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise a désigné Monsieur Bernard AIMÉ, en qualité de commissaire enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête publique et le registre d'enquête permettant à chacun de consigner éventuellement ses observations au cours des 6 permanences suivantes, dont 2 supplémentaires :

- Mairie de Boulogne-Billancourt – Direction de l'Urbanisme Réglementaire – 2ème étage – 26, avenue André Morizet :

- **le mardi 21 juillet 2020 de 13h30 à 17h30 ;**
- **le jeudi 30 juillet 2020 de 8h30 à 12h30 ;**
- **le jeudi 13 août 2020 de 14h00 à 19h00 ;**
- **le mardi 18 août 2020 de 13h30 à 17h30.**

Permanences supplémentaires

- **le vendredi 28 août 2020 de 8h30 à 12h30**
- **le mercredi 2 septembre 2020 de 13h30 à 17h30**

De plus, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public lors de permanences téléphoniques de vingt minutes, à réserver par le biais du site dédié à l'enquête publique **http://partie-centrale-ile-seguin-zac-seguin-boulogne-billancourt.enquetepublique.net**, dans les créneaux indiqués ci-dessous :

- **le mercredi 15 juillet 2020 de 8h30 à 12h30 ;**
- **le lundi 3 août 2020 de 8h30 à 12h30.**

Permanence téléphonique supplémentaire

- **le mercredi 24 août 2020 de 13h30 à 17h30.**

Pendant toute la durée de l'enquête un exemplaire du dossier contenant notamment l'étude d'impact commune, l'avis de l'Autorité Environnementale, les mémoires produits par le responsable de projets et par la SPL Val-de-Seine Aménagement, ainsi qu'un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur et ouvert par lui, seront mis à la disposition du public aux jours, lieu et horaires suivants :

- Mairie de Boulogne-Billancourt – Direction de l'Urbanisme Réglementaire – 2ème étage – 26, avenue André Morizet :

- **du lundi au mercredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 ;**
- **le jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00 ;**
- **le vendredi de 8h30 à 16h30 ;**
- **le samedi de 9h00 à 12h00 ;**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier sera également consultable sur un poste informatique situé dans les locaux de la mairie aux jours et heures habituelles d'ouverture au public.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les pièces du dossier seront également mises à disposition du public sur le site dédié : **http://partie-centrale-ile-seguin-zac-seguin-boulogne-billancourt.enquetepublique.net**

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions pourront être consignées par le public sur le registre d'enquête mis à disposition en mairie de Boulogne-Billancourt.

Elles pourront par ailleurs être envoyées par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur, avec la mention « Enquête publique Permis de construire Partie centrale de l'Ile Seguin - Ne pas ouvrir » à l'adresse suivante : Hôtel de Ville de Boulogne-Billancourt, Direction de l'Urbanisme Réglementaire, 26 avenue André Morizet, 92100 Boulogne-Billancourt.

Les observations et propositions du public, transmises par voie postale ainsi que celles portées sur le registre d'enquête seront consultables au siège de l'enquête et sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet dédié aux projets : **partie-centrale-ile-seguin-zac-seguin-boulogne-billancourt.enquetepublique.net**

Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions sur le registre d'enquête dématérialisé disponible à l'adresse suivante : **partie-centrale-ile-seguin-zac-seguin-boulogne-billancourt.enquetepublique.net**

Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Le présent avis de prolongation sera publié par les soins du Maire de Boulogne-Billancourt, et en caractères apparents, au plus tard à la date prévue initialement pour la fin de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département des Hauts-de-Seine.

Dans les mêmes conditions, cet avis sera publié sur le site internet de la Ville de Boulogne-Billancourt à l'adresse suivante : **https://www.boulognebillancourt.com/ma-ville/urbanisme-et-grands-projets/enquetes-publiques** et par voie d'affiches dans la Commune de Boulogne-Billancourt.

Dans les mêmes conditions, le responsable de projets, procèdera à l'affichage du même avis sur les lieux ou lieu du voisinage, des deux projets de construction.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, à réception et pendant un an suivant la clôture de l'enquête publique, à la mairie de Boulogne-Billancourt, aux jours et heures habituelles d'ouverture au public. Ils pourront aussi être consultés sur le site internet suivant : **https://www.boulognebillancourt.com/ma-ville/urbanisme-et-grands-projets/enquetes-publiques**

À l'issue du délai d'instruction, le Maire de Boulogne-Billancourt prendra sa décision sur les deux demandes de permis de construire déposées par la société DEVELOPPEMENT BOULOGNE SEGUIN: soit un accord assorti le cas échéant de prescription(s), soit une décision de refus.

Dès la publication du présent arrêté, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique en adressant une demande auprès de Monsieur le Maire de Boulogne-Billancourt, 26 avenue André Morizet 92100 Boulogne-Billancourt.

Toute information concernant les projets de construction de ces ensembles immobiliers pourra être sollicitée auprès du responsable de projets :

DEVELOPPEMENT BOULOGNE SEGUIN
Monsieur GUEULLETTE Jean-François - Président
59, rue Yves Kermen - 92100 Boulogne-Billancourt

Le Maire
Pierre-Christophe BAGUET

EP 20-241 P enquete-publique@publilegal.fr

En un an, les banques ont supprimé 2.000 distributeurs de billets

BANQUE

Le nombre d'automates a baissé de 4,1 % en 2019 en France métropolitaine, selon un rapport de la Banque de France.

Leur disparition s'accélère dans les zones les plus peuplées.

Romain Gueugneau
@romaingueugneau

La baisse s'accélère. A fin 2019, la France métropolitaine comptait 50.316 distributeurs de billets (DAB) en activité, selon des chiffres publiés jeudi par le ministère de l'Economie des Finances et de la Relance, et la Banque de France. Soit une diminution de 4,1 % en un an (–2.135 automates). Entre 2015 et 2018, la baisse était « limitée » à 1,8 % par an en moyenne.

« *Cette rationalisation s'inscrit dans le contexte de l'érosion de l'usage des espèces dans les transactions, sous l'effet des changements des modes de consommation et de paiement* », analyse la Banque de France, dans son rapport. La valeur des transactions en espèces ne cesse de diminuer chaque année, avec une baisse de 13,2 % entre 2012 et 2019. La crise du coronavirus aura encore accentué le phénomène, avec un bond des paiements sans contact. De nombreux pays ont d'ailleurs relevé le plafond autorisé pour ces transactions ; en France, il est passé de 30 à 50 euros en mai.

Un sujet sensible

Le phénomène n'est pas nouveau, mais son accélération risque de faire grincer des dents, notamment chez certains élus locaux attachés à ces automates, perçus comme les garants de la vie économique dans les petites communes. Le sujet, sensible d'un point de vue politique, avait été remis sur la table à l'occasion de la crise des « gilets jaunes » et des inquiétudes sur la disparition des services de proximité dans les zones rurales.

Malgré cette baisse, la Banque de France assure que le maillage du territoire reste globalement inchangé. « *Près de 99 % de la population métropolitaine âgée de 15 ans et plus réside soit dans une commune équipée d'au moins un automate, soit dans une commune située à moins de quinze minutes en voiture de la commune équipée la plus proche.* »

La diminution du nombre de DAB se concentre en effet sur les villes les plus peuplées, avec une baisse de 4,8 % dans les communes de plus de 10.000 habitants. Dans le même temps, le nombre de « points d'accès privatifs » a augmenté de 10 %, avec 25.536 lieux où il est possible de retirer des espèces sans automate : il peut s'agir des bureaux de tabac qui travaillent avec le service Nickel, de points relais Crédit Agricole et Crédit Mutuel, ou encore des différents points de contact de La Poste (agences, relais, etc.)

Les banques cherchent en effet à optimiser le parc d'automates existants, dont l'entretien et l'approvisionnement représentent un coût. Elles ont par exemple fermé des distributeurs dans les agences qui en comptaient plusieurs ou bien profité des regroupements de plusieurs agences d'une même commune pour faire disparaître des automates. Cette baisse accompagne aussi le rythme de diminution du nombre d'agences bancaires (–3 % entre 2014 et 2018).

> « Cette rationalisation s'inscrit dans le contexte de l'érosion de l'usage des espèces dans les transactions, sous l'effet des changements des modes de consommation et de paiement. »
> **LA BANQUE DE FRANCE**

De nouveaux acteurs

« *Le dispositif actuel d'accès aux espèces est très efficace en France*, a réagi Frédéric Oudéa, le président de la Fédération bancaire française. *Les banques rendent leurs services de paiement disponibles sur tout le territoire, qu'il s'agisse des espèces ou des paiements par carte* ». Le lobby bancaire assure que la géographie des DAB « *reste vivante* », avec 33 communes équipées pour la première fois en 2019. Dans le même temps, elles sont 49 à avoir vu disparaître le leur.

La situation offre en tout cas l'opportunité à de nouveaux acteurs de s'inviter sur le marché. C'est le cas des transporteurs de fonds, comme l'américain Brink's, qui installent et exploitent des distributeurs de billets, essentiellement dans des zones rurales où les volumes d'opérations sont réduits, mais où les communes jugent nécessaire la présence d'un automate pour soutenir la dynamique économique locale. A fin juin 2020, on recensait 27 distributeurs de ce type en France. ■

Les distributeurs de billets par taille de commune

En nombre de DAB, à fin 2019 (en métropole)

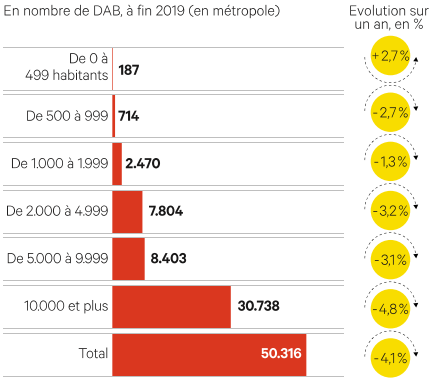

Les communes ayant accès au cash

A fin 2019, en %

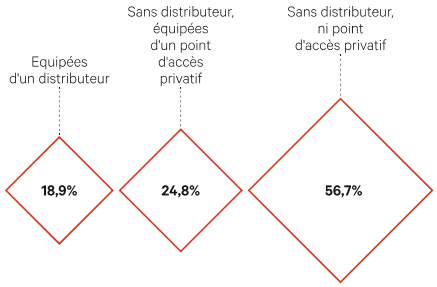

« LES ECHOS » / SOURCE : BANQUE DE FRANCE

annonces judiciaires & légales

Le Maire de Boulogne-Billancourt

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Avis de prolongation d'une enquête publique unique préalable à la délivrance de deux permis de construire portant sur la construction de deux ensembles immobiliers à usage de bureaux et de commerce, sur la partie centrale de l'Ile Seguin, dans la ZAC Seguin-Rives-de-Seine à Boulogne-Billancourt

Conformément à l'article 123-9 du code de l'environnement, ainsi qu'à la décision motivée du commissaire enquêteur, et en application des dispositions des arrêtés du Maire en date du 26 juin 2020 et du 28 juillet 2020, **l'enquête publique unique** portant sur la construction de deux ensembles immobiliers à usage de bureaux et de commerce, sur la partie centrale de l'Ile Seguin, dans la ZAC Seguin-Rives-de-Seine à Boulogne-Billancourt, par la société DEVELOPPEMENT BOULOGNE SEGUIN, responsable de projets, sise 59, rue Yves Kermen, 92100 Boulogne-Billancourt, **initialement prévue du 15 juillet 2020 à partir de 8h30 au 18 août 2020 inclus, à 17h30, est prolongée de 15 jours, soit jusqu'au mercredi 2 septembre 2020 inclus, à 17h30.**

Durant la période de prolongation, les modalités d'organisation de l'enquête, de consultation du dossier d'enquête et celles concernant le dépôt des observations, prévues à l'arrêté communal du 26 juin 2020, mentionné ci-dessus, restent inchangées.

Par décision rendue le 15 juin 2020, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise a désigné Monsieur Bernard AIMÉ, en qualité de commissaire enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête publique et le registre d'enquête permettant à chacun de consigner éventuellement ses observations au cours des 6 permanences suivantes, dont 2 supplémentaires :

- Mairie de Boulogne-Billancourt – Direction de l'Urbanisme Réglementaire – 2ème étage – 26, avenue André Morizet :

- **le mardi 21 juillet 2020 de 13h30 à 17h30 ;**
- **le jeudi 30 juillet 2020 de 8h30 à 12h30 ;**
- **le jeudi 13 août 2020 de 14h00 à 19h00 ;**
- **le mardi 18 août 2020 de 13h30 à 17h30.**

Permanences supplémentaires

- **le vendredi 28 août 2020 de 8h30 à 12h30**
- **le mercredi 2 septembre 2020 de 13h30 à 17h30**

De plus, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public lors de permanences téléphoniques de vingt minutes, à réserver par le biais du site dédié à l'enquête publique **http://partie-centrale-ile-seguin-zac-seguin-boulogne-billancourt.enquetepublique.net**, dans les créneaux indiqués ci-dessous :

- **le mercredi 15 juillet 2020 de 8h30 à 12h30 ;**
- **le lundi 3 août 2020 de 8h30 à 12h30.**

Permanence téléphonique supplémentaire

- **le mercredi 24 août 2020 de 13h30 à 17h30.**

Pendant toute la durée de l'enquête un exemplaire du dossier contenant notamment l'étude d'impact commune, l'avis de l'Autorité Environnementale, les mémoires produits par le responsable de projets et par la SPL Val-de-Seine Aménagement, ainsi qu'un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur et ouvert par lui, seront mis à la disposition du public aux jours, lieu et horaires suivants :

- Mairie de Boulogne-Billancourt – Direction de l'Urbanisme Réglementaire – 2ème étage – 26, avenue André Morizet :

- **du lundi au mercredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 ;**
- **le jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00 ;**
- **le vendredi de 8h30 à 16h30 ;**
- **le samedi de 9h00 à 12h00 ;**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier sera également consultable sur un poste informatique situé dans les locaux de la mairie aux jours et heures habituelles d'ouverture au public.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les pièces du dossier seront également mises à disposition du public sur le site dédié : **http://partie-centrale-ile-seguin-zac-seguin-boulogne-billancourt.enquetepublique.net**

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions pourront être consignées par le public sur le registre d'enquête mis à disposition en mairie de Boulogne-Billancourt.

Elles pourront par ailleurs être envoyées par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur, avec la mention « Enquête publique Permis de construire Partie centrale de l'Ile Seguin - Ne pas ouvrir » à l'adresse suivante : Hôtel de Ville de Boulogne-Billancourt, Direction de l'Urbanisme Réglementaire, 26 avenue André Morizet, 92100 Boulogne-Billancourt.

Les observations et propositions du public, transmises par voie postale ainsi que celles portées sur le registre d'enquête seront consultables au siège de l'enquête et sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet dédié aux projets : **partie-centrale-ile-seguin-zac-seguin-boulogne-billancourt.enquetepublique.net**

Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions sur le registre d'enquête dématérialisé disponible à l'adresse suivante : **partie-centrale-ile-seguin-zac-seguin-boulogne-billancourt.enquetepublique.net**

Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Le présent avis de prolongation sera publié par les soins du Maire de Boulogne-Billancourt, et en caractères apparents, au plus tard à la date prévue initialement pour la fin de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département des Hauts-de-Seine.

Dans les mêmes conditions, cet avis sera publié sur le site internet de la Ville de Boulogne-Billancourt à l'adresse suivante : **https://www.boulognebillancourt.com/ma-ville/urbanisme-et-grands-projets/enquetes-publiques** et par voie d'affiches dans la Commune de Boulogne-Billancourt.

Dans les mêmes conditions, le responsable de projets, procédera à l'affichage du même avis sur les lieux ou lieu du voisinage, des deux projets de construction.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, à réception et pendant un an suivant la clôture de l'enquête publique, à la mairie de Boulogne-Billancourt, aux jours et heures habituelles d'ouverture au public. Ils pourront aussi être consultés sur le site internet suivant : **https://www.boulognebillancourt.com/ma-ville/urbanisme-et-grands-projets/enquetes-publiques**

À l'issue du délai d'instruction, le Maire de Boulogne-Billancourt prendra sa décision sur les deux demandes de permis de construire déposées par la société DEVELOPPEMENT BOULOGNE SEGUIN: soit un accord assorti le cas échéant de prescription(s), soit une décision de refus.

Dès la publication du présent arrêté, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique en adressant une demande auprès de Monsieur le Maire de Boulogne-Billancourt, 26 avenue André Morizet 92100 Boulogne-Billancourt.

Toute information concernant les projets de construction de ces ensembles immobiliers pourra être sollicitée auprès du responsable de projets :

DEVELOPPEMENT BOULOGNE SEGUIN
Monsieur GUEULLETTE Jean-François - Président
59, rue Yves Kermen - 92100 Boulogne-Billancourt

Le Maire
Pierre-Christophe BAGUET

EP 20-241 P enquete-publique@publilegal.fr

Le Maire de Boulogne-Billancourt

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Avis de prolongation d'une enquête publique préalable au permis de construire portant sur un projet de construction d'un ensemble immobilier à usage de bureaux, d'habitation et de commerce, sur l'îlot D5 de la ZAC Seguin-Rives-de-Seine à Boulogne-Billancourt

Conformément à l'article 123-9 du code de l'environnement, ainsi qu'à la décision motivée du commissaire enquêteur, et en application des dispositions des arrêtés du Maire en date du 22 juin 2020 et du 28 juillet 2020, **l'enquête publique** portant sur la construction d'un ensemble immobilier à usage de bureaux, d'habitation et de commerce sur l'îlot D5 de la ZAC Seguin-Rives-de Seine, portée par SCCV BOULOGNE D5, Maître d'ouvrage, sise 167 quai de la Bataille de Stalingrad, 92867 Issy-Les-Moulineaux cedex, **initialement prévue du 10 juillet 2020 à partir de 8h30 au 11 août 2020 inclus, à 17h30, est prolongée de 15 jours, soit jusqu'au mercredi 26 août 2020 inclus, à 17h30.**

Durant la période de prolongation, les modalités d'organisation de l'enquête, de consultation du dossier d'enquête et celles concernant le dépôt des observations, prévues à l'arrêté communal du 22 juin 2020, mentionné ci-dessus, restent inchangées.

Par décision rendue le 8 juin 2020, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise a désigné Monsieur Jean-Jacques MINARD, en qualité de commissaire-enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête publique et le registre d'enquête permettant à chacun de consigner éventuellement ses observations au cours des 6 permanences suivantes, dont 2 supplémentaires :

- Mairie de Boulogne-Billancourt – Direction de l'Urbanisme Réglementaire – 2ème étage – 26, avenue André Morizet :

- **le jeudi 16 juillet 2020 de 13h30 à 17h30 ;**
- **le vendredi 17 juillet 2020 de 8h30 à 12h30 ;**
- **le jeudi 23 juillet 2020 de 14h00 à 19h00 ;**
- **le lundi 3 août 2020 de 8h30 à 12h30.**

Permanences supplémentaires :

- **le mardi 11 août 2020, de 13h30 à 17h30**
- **le jeudi 13 août 2020, de 13h30 à 17h30**

De plus, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public lors de permanences téléphoniques de vingt minutes, à réserver par le biais du site dédié à l'enquête publique **http://ilot-d5-zac-seguin-boulogne-billancourt.enquetepublique.net**, dans les créneaux indiqués ci-dessous :

- **le mardi 21 juillet 2020, de 13h30 à 17h30 ;**
- **le mardi 28 juillet 2020, de 13h30 à 17h30.**

Permanences téléphoniques supplémentaires :

- **le jeudi 20 août 2020, de 8h30 à 12h30.**
- **le mardi 25 août 2020, de 8h30 à 12h30.**

Pendant toute la durée de l'enquête un exemplaire du dossier contenant notamment l'étude d'impact, l'avis de l'Autorité Environnementale et le mémoire en réponse à cet avis produit par le responsable de projet, ainsi qu'un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur et ouvert par lui, seront mis à la disposition du public aux jours, lieu et horaires suivants :

- Mairie de Boulogne-Billancourt – Direction de l'Urbanisme Réglementaire – 2ème étage – 26, avenue André Morizet :

- **du lundi au mercredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 ;**
- **le jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00 ;**
- **le vendredi de 8h30 à 16h30 ;**
- **le samedi de 9h00 à 12h00 ;**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier sera également consultable sur un poste informatique situé dans les locaux de la mairie aux jours et heures habituelles d'ouverture au public.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les pièces du dossier seront également mises à disposition du public sur le site dédié : **http://ilot-d5-zac-seguin-boulogne-billancourt.enquetepublique.net**

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions pourront être consignées par le public sur le registre d'enquête mis à disposition en mairie de Boulogne-Billancourt.

Elles pourront par ailleurs être envoyées par voie postale à l'attention du Commissaire enquêteur, avec la mention « Enquête publique Permis de construire Ilot D5 - Ne pas ouvrir » à l'adresse suivante : Hôtel de Ville de Boulogne-Billancourt, Direction de l'Urbanisme Réglementaire, 26 avenue André Morizet, 92100 Boulogne-Billancourt.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que celles portées sur le registre d'enquête seront consultables au siège de l'enquête et sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet dédié du projet : **ilot-d5-zac-seguin-boulogne-billancourt.enquetepublique.net**

Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions sur le registre d'enquête dématérialisé disponible à l'adresse suivante : **ilot-d5-zac-seguin-boulogne-billancourt.enquetepublique.net**

Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Le présent avis de prolongation sera publié par les soins du Maire de Boulogne-Billancourt, et en caractères apparents, au plus tard à la date prévue initialement pour la fin de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département des Hauts-de-Seine.

Dans les mêmes conditions, cet avis sera publié sur le site internet de la Ville de Boulogne-Billancourt à l'adresse suivante : **https://www.boulognebillancourt.com/ma-ville/urbanisme-et-grands-projets/enquetes-publiques** et par voie d'affiches dans la Commune de Boulogne-Billancourt.

Dans les mêmes conditions, le responsable du projet, procédera à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour sa réalisation.

Le rapport et les conclusions du commissaire d'enquêteur seront tenus à disposition du public, à réception et pendant un an suivant la clôture de l'enquête publique, à la mairie de Boulogne-Billancourt, aux jours et heures habituelles d'ouverture au public. Ils pourront aussi être consultés sur le site internet suivant : **https://www.boulognebillancourt.com/ma-ville/urbanisme-et-grands-projets/enquetes-publiques**

À l'issue du délai d'instruction, le Maire de Boulogne-Billancourt prendra sa décision sur la demande de permis de construire déposée par la SCCV BOULOGNE D5 : soit un accord assorti le cas échéant de prescription(s), soit une décision de refus.

Dès la publication du présent arrêté, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique en adressant une demande auprès de Monsieur le Maire de Boulogne-Billancourt, 26 avenue André Morizet 92100 Boulogne.

Toute information concernant le projet de construction de cet ensemble immobilier pourra être sollicitée auprès du responsable du projet :

SCCV BOULOGNE D5
Monsieur COURTAIGNE Olivier
Directeur Général Adjoint
167, quai de la Bataille de Stalingrad
92867 Issy-les-Moulineaux cedex

Le Maire
Pierre-Christophe BAGUET

EP 20-234 P enquete-publique@publilegal.fr

La ligne de référence est de 40 signes en corps minimal de 6 points didot. Le calibrage de l'annonce est établi de filet à filet.
Les départements habilités sont 75, 78, 91, 92, 93, 94, 95 et 69.